PATENT OFFICE
LIBRARY

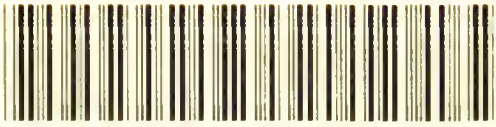

22102315936

Med
K46272

OV 50

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/b28061391

PREMIER CONGRÈS

D'HYGIÈNE SCOLAIRE

ET DE

PÉDAGOGIE PHYSIOLOGIQUE

BRITISH MUSEUM

63,451

PREMIER CONGRÈS
D'HYGIÈNE SCOLAIRE
ET DE
PÉDAGOGIE PHYSIOLOGIQUE

(1er et 2 Novembre 1903)

ORGANISÉ PAR LA

LIGUE DES MÉDECINS ET DES FAMILLES
POUR L'HYGIÈNE SCOLAIRE

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

PARIS
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
120, Boulevard Saint-Germain (6e Arrt)

1904

34977183

WELLCOME INSTITUTE LIBRARY

Coll.	welMOmec
Call No.	WS

PATENT OFFICE LIBRARY.

PATENT OFFICE LIBRARY

AVANT-PROPOS

23. 4. 13.

Au cours de ces comptes rendus, nous n'avons pas cru devoir suivre strictement le procès-verbal des séances.

Nous avons cru préférable de donner la première place aux rapports, et aux discussions que leur lecture a suscitées.

Viennent ensuite les communications diverses, divisées en deux groupes : celles qui ont pu et celles qui n'ont pas pu être lues et discutées.

Nous remercions bien vivement les jeunes médecins qui ont bien voulu remplir pendant les séances les fonctions de secrétaires : MM. Milian, Terrien, E. Burnet, Bauer, Jullich.

Leur concours nous a permis d'établir le compte rendu des discussions.

8 décembre 1903.

Dr Jean-Ch. Roux.

Dr Albert Mathieu.

LIBRARY

PREMIER CONGRÈS
D'HYGIÈNE SCOLAIRE
ET DE
PÉDAGOGIE PHYSIOLOGIQUE

Petit amphithéâtre de la Faculté de médecine de Paris.

Dimanche 1er novembre, la séance s'ouvre à 2 h. 1/4, sous la présidence de M. le Dr Le Gendre.

23.4.13.

ALLOCUTION DE M. LE Dr LE GENDRE

Comme président de la Ligue des médecins et des familles pour l'hygiène scolaire, j'ai l'insigne honneur d'ouvrir le 1er Congrès national d'hygiène scolaire et de pédagogie physiologique.

C'était peut-être un acte audacieux de tenter d'organiser une nouvelle sorte de congrès à notre époque qui en a déjà tant vu naître. Nous avons rencontré au début des objections plutôt que des encouragements. Ce qui nous a fait persister dans notre projet, c'est l'existence de congrès analogues à l'étranger. A Bonn a eu lieu cette année un congrès allemand auquel les organisateurs ont eu la courtoisie de convier notre ligue naissante. Notre secrétaire général s'y est rendu et en a rapporté une ardeur nouvelle. Un congrès international doit avoir lieu à Nuremberg à Pâques 1904; son organisateur M. le professeur Griesbach, que nous avons l'honneur de posséder aujourd'hui comme délégué de la Ligue allemande pour l'hygiène scolaire, et que je salue en votre

nom, avait adressé un appel à notre Ligue. Nous avons bien volontiers adhéré à ce congrès et nous avons accepté d'organiser la participation de la France. La démarche que nous avons faite auprès de M. le ministre de l'Instruction publique pour le prier d'y faire représenter son département par un délégué officiel a été favorablement accueillie par lui. Sa bienveillance à notre égard dans cette circonstance n'a pas été moindre que lorsque nous lui avons annoncé l'ouverture de notre congrès national, auquel il a bien voulu se faire représenter par M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, MM. Jules Gautier, Coutant et Morel, inspecteurs généraux et Mme Kergomard, inspectrice générale des écoles maternelles.

Nous saluons avec joie les délégués du ministère.

Nous remercions aussi les délégués des sociétés suivantes :

1° Société des Amis de l'Education moderne : M. Gromaire;

2° Association pédagogique nationale d'Italie : M. Boitel;

3° Société universelle allemande pour l'hygiène scolaire : M. le profr. Griesbach;

4° Société libre pour l'étude psychologique de l'enfant : M. Boitel;

5° Le musée pédagogique de l'Etat : Dr Galtier Boissière;

6° Ligue française de l'enseignement : M. Léon Robelin, et M. M. Muret;

7° Société des professeurs de langues vivantes de l'enseignement public : M. Potel;

8° Société des instituteurs et institutrices publics du département de la Seine : Mlle Thérouenne, Mmes Gillouet, Marcault, MM. Sennelier, Maillet, Veyrières, Roy;

9° Ligue de préservation contre la tuberculose par l'éducation populaire : M. le Dr Weill-Mantou;

10° Ligue girondine pour l'éducation physique : M. le Dr Ph. Tissié.

Nous remercions la société hollandaise *Vereeniging tot vereenvoudiging en verbetering van Examens en Onderwijs*, des vœux qu'elle nous adresse pour le succès de notre Congrès.

Nous adressons encore nos remerciements aux personnes qui

ont adhéré au congrès, à celles qui nous ont encouragés et enfin à la Presse, sans laquelle rien n'est possible, qui nous a soutenus dès le premier jour sans distinction de partis et qui nous aidera encore par sa publicité à accentuer le mouvement d'opinion en faveur de nos idées. J'ai la conviction que, grâce à tant de bonnes volontés, grâce aux rapports qui vont vous être lus sur les questions mises à l'ordre du jour et aux discussions qui suivront les rapports, le présent congrès contribuera dans une large mesure à l'amélioration de l'hygiène scolaire et à la pédagogie physiologique.

M. le Président propose à l'assemblée comme vice-présidents des séances du congrès : M. Dumesnil, de Grenoble, et M. Chabot, de Lyon, qui sont nommés par acclamation.

M. le Dr Ph. Tissié. — Au nom de la Ligue Girondine de l'Éducation physique dont je suis le président et fondateur, je remercie la Ligue des Médecins et des Familles qui a bien voulu l'honorer en l'invitant à participer au Congrès d'hygiène scolaire. Le Sud-Ouest, grâce à la Ligue Girondine, possède un enseignement rationnel, des pelouses où vont jouer les enfants des écoles maternelles, primaires, secondaires, les jeunes gens des œuvres post-scolaires et l'armée. La Ligue Girondine étend son action sur tout le Sud-Ouest.

Je salue M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire qui soutient l'œuvre ; je salue également la mémoire du recteur Couat qui fut le véritable père universitaire de la Ligue Girondine.

M. le Président. — Je donne la parole à M. Griesbach, président du Congrès international d'hygiène scolaire qui aura lieu prochainement à Nuremberg, et qui nous a fait l'honneur de sa visite.

M. Edouard Fuster, du Musée social, traduit le discours de M. le professeur Griesbach.

M. le professeur Griesbach, président de l'Association allemande pour l'hygiène scolaire, en remerciant la *Ligue* de l'invitation qu'elle a bien voulu lui adresser, se félicite de voir

d'étroites relations s'établir entre les deux sociétés. M. le secrétaire général Mathieu a pu s'en convaincre tout récemment, à Bonn, lorsqu'il fit à l'Association allemande l'honneur de prendre part à sa quatrième assemblée générale : le but est le même, l'accord est parfait, et le succès sera d'autant plus complet que l'entente entre les associations des divers pays sera plus effective.

De plus en plus, les questions d'hygiène scolaire préoccupent l'opinion. Ne s'agit-il pas de protéger l'enfance, c'est-à-dire la nation tout entière dans sa fleur ? Il ne faut plus que l'hygiène scolaire soit la spécialité des *médecins* et n'intéresse qu'eux seuls. La *Ligue* française a raison de mentionner sur son titre les *familles* : les parents devraient être les collaborateurs infatigables des médecins. Et, en outre, ceux que l'on pourrait croire oubliés, les *pédagogues*, doivent se pénétrer de l'importance de ces problèmes.

Il faut reconnaître que les réformes ne vont pas sans troubler quelques habitudes, sans inspirer des inquiétudes. Les pédagogues, parfois, craignent une intrusion du médecin dans l'école. Ils ignorent nos véritables intentions, provoquant ainsi des malentendus regrettables. Disons-leur bien que le médecin ne rêve pas un pouvoir dictatorial sur la vie interne de l'école.

Quant aux familles, combien d'entre elles semblent encore considérer l'école comme un asile d'enfants, une garderie! Système commode, mais déplorable, car il n'est pas bon d'éloigner à l'excès les enfants des familles, de les surmener par l'étude sans leur assurer les distractions familiales. Les maîtres, en vérité, sont-ils là pour se substituer aux familles? Et les jeux, la vie au grand air, tout ce qu'exige la réalisation de notre devise : « *Mens sana in corpore sano,* » le maître a-t-il le temps et le pouvoir de le fournir à l'enfant?

Voilà ce que pensent nos deux Ligues, et voilà pourquoi l'accord sera facile.

Il se manifestera d'une façon plus éclatante encore, si le Congrès de Paris le veut bien, à l'occasion du *Congrès interna-*

tional d'hygiène scolaire qui doit se tenir à Nuremberg, l'année prochaine, à Pâques.

L'hygiène scolaire est si bien une nécessité de tous les pays et de tous les temps, que la Ligue française et l'Association allemande ont un peu partout des sœurs aînées ou cadettes, en Hollande, en Belgique, en Hongrie, en Suède, en Norvège, en Danemark, en Angleterre même. Il n'est pas trop ambitieux de penser qu'un Congrès pourrait utilement réunir les représentants de ces diverses sociétés.

Un Comité d'organisation a été constitué avec un plein succès ; il se compose de 370 personnes, également désireuses de recevoir brillamment leurs amis étrangers.

Mais il importe aussi que, dans tous les pays, se forment des comités d'organisation qui attirent sur le Congrès l'attention des diverses catégories d'intéressés, qui gagnent l'appui des gouvernements, qui groupent de bons collaborateurs et rapporteurs. La *Ligue* ne voudrait-elle pas se charger de constituer pour toute la France le Comité demandé ? Il ne s'agit, du reste, nullement de subventions ! Chacun restera libre de donner au Congrès de Nuremberg sa cotisation et son concours personnel.

Ce Congrès attirera l'attention des gouvernements sur nos efforts. Il y a des pays où le service médical des écoles est puissamment développé, qui donnent l'exemple. Que de maladies y sont découvertes et guéries, que de désastres évités ! Quel repos d'esprit pour les parents ! Il faut que tous les gouvernements en viennent à donner leur concours énergique aux efforts des hygiénistes, révélés, contrôlés par le Congrès international.

Si les deux nations qui guident les peuples dans la voie du progrès, la France et l'Allemagne, marchent ainsi d'accord pour protéger l'enfant, elles auront rendu un éminent service à l'humanité entière !

M. le Président. — Je remercie M. Fuster de la traduction si exacte qu'il vient de nous donner du discours de M. Griesbach en même temps que je le félicite du talent merveilleux avec lequel il l'a fait.

M, Fuster demande la permission d'apporter au Congrès les félicitations de l'*Alliance d'hygiène sociale*. Cette nouvelle association réunit, sous la présidence de M. Casimir Périer, assisté de MM. Brouardel, Cheysson, Mabilleau, Georges Picot, Siegfried, Strauss, les représentants des grandes fédérations qui ont entrepris la lutte contre la tuberculose, le logement insalubre, l'alcoolisme, la mortalité infantile, etc. Scrupuleusement respectueuse de l'autonomie de chacun de ces groupes, elle s'efforcera de coordonner et de seconder leurs efforts, notamment en provoquant dans les départements des initiatives et des ententes, dont la *Ligue des médecins et des familles pour l'hygiène scolaire* devrait, évidemment, être l'une des premières bénéficiaires, en même temps qu'elle leur prêterait un concours précieux. L'hygiène scolaire est au premier chef l'une des formes de l'hygiène sociale, et la *Ligue* aura sa place tout indiquée, le jour où elle en manifestera le désir, dans une *interfédération* de ce genre.

M. Fuster cite, en terminant, un fait tout récent qui prouve une fois de plus la connexité des efforts tentés en tous sens pour la défense de la santé humaine. La semaine dernière, se réunissait à Paris un *Congrès des jardins ouvriers*. Or ce Congrès a voté par acclamation un vœu demandant aux administrations scolaires de réaliser la réforme des horaires dans le sens indiqué par les hygiénistes réunis aujourd'hui, de telle sorte que les enfants des écoles pussent plus largement profiter des jardins mis à leur disposition par les sociétés de jardins ouvriers.

L'Assemblée procède à la nomination d'un comité qui sera chargé de préparer la participation de la France au Congrès international de novembre. Le comité suivant présenté par le bureau est accepté par un vote unanime de l'Assemblée.

Comité français de préparation du Congrès international de Nuremberg.

Président : M. le Dr Le Gendre, médecin des hôpitaux ;

Secrétaire général : M. le Dr A. Mathieu, médecin des hôpitaux ;

Secrétaire général adjoint : M. le Dr J. Ch. Roux, ancien interne des hôpitaux ;

Membres : M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'Instruction publique ;

M. le Dr G. Ballet, professeur agrégé à la Faculté de médecine ;

M. Bédorez, directeur de l'enseignement primaire du départemente de la Seine ;

M. le Dr Brissaud, professeur à la Faculté de médecine ;

M. Chabot, professeur de la science de l'éducation à la Faculté des lettres de Lyon ;

M. le Dr Chantemesse, professeur à la Faculté de médecine ;

M. G. Dumesnil, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Grenoble ;

M. Fuster, du Musée social.

M. le Dr Letulle, professeur agrégé à la Faculté de médecine.

Rapport de M. le docteur Jean Ch. Roux, Secrétaire général du Congrès.

Messieurs,

L'organisation de ce premier congrès d'hygiène scolaire n'a pas été sans présenter quelques difficultés. Pendant plusieurs mois le comité a même pu se demander si le congrès pourrait avoir lieu et s'il n'était pas menacé d'un échec complet. Au 1er octobre 1903, il y a un mois, on comptait, en dehors des membres du

comité, seulement 14 adhérents, et le congrès menaçait fort d'être très peu différent d'une de nos réunions mensuelles. Nos craintes étaient si fortes, que nous n'avons pas osé inviter les sociétés étrangères à se faire représenter.

Heureusement, depuis lors la situation s'est complètement modifiée; à la suite d'une publicité un peu plus étendue, les adhésions nous sont venues en nombre fort honorable, démontrant ainsi qu'il faut surtout nous faire connaître et que les concours nécessaires ne sauraient alors nous faire défaut. Mais, en fait, par suite de l'inscription tardive de nombreux membres adhérents, nous avons été pris un peu au dépourvu et l'organisation matérielle du congrès n'a pas été sur tous les points ce que nous aurions désiré.

Cent cinquante personnes ont adhéré au congrès d'hygiène scolaire, si nous ne mentionnons pas les délégués du ministère de l'Instruction publique et des nombreuses Sociétés qui se sont fait représenter.

Il n'est pas sans intérêt de connaître d'où nous viennent ces adhérents. Si nous faisons abstraction des cinquante membres du comité, voici comment se répartissent les 100 congressistes :

Nous comptons 65 *médecins*, qui constituent ainsi environ les deux tiers des adhérents.

Dans le dernier tiers, nous trouvons 21 *professeurs* et seulement 14 membres n'appartenant ni à l'enseignement ni à la médecine.

Ce congrès est donc avant tout une réunion de médecins et de professeurs s'occupant d'hygiène. Sauf quelques honorables exceptions, et malgré le nom de notre Ligue, les familles françaises n'ont pas répondu à notre appel. Leur collaboration nous est pourtant indispensable : les parents de l'élève, par leur inertie, leur indifférence, et parfois leur mauvais vouloir, constituent un des principaux obstacles à bien des perfectionnements dans l'hygiène de l'école. Il nous faut donc par tous les moyens possibles faire œuvre de propagande et instruire l'opinion.

Le compte rendu financier sera bref et incomplet.

Nos 150 adhérents, par leurs cotisations, nous apporteront une

somme de 750 francs. Votre trésorier n'a pas encore cette somme entre les mains, un certain nombre d'adhérents ayant négligé de payer leurs cotisations. Il n'a encore reçu que 585 francs; nul doute que les dernières cotisations seront payées dans un délai très court.

En dehors des dépenses que comporte toute organisation d'une réunion de ce genre (correspondance, impression de programmes, etc.), les recettes serviront à couvrir, en partie tout au moins, les frais d'impression des comptes rendus du congrès.

Somme toute, nous devons nous déclarer satisfaits de ce premier congrès d'hygiène scolaire. Nous remercions encore une fois les adhérents qui nous sont venus en si grand nombre. Ils nous aideront à attirer l'attention du public sur des questions d'une importance prépondérante. L'impulsion est donnée, le mouvement va s'étendre de proche en proche. Les idées qui seront agitées ici dans cette enceinte vont peu à peu se répandre au dehors, nous amenant des adhérents, nous l'espérons, toujours plus nombreux et des alliances nouvelles dont profitera dans deux ans notre prochain congrès.

RAPPORT

SUR

le Rôle du Médecin scolaire

Par M. le Dr P. LE GENDRE,
Médecin des hôpitaux.

La nécessité d'attacher un médecin à un établissement scolaire est une conception moderne. On considérait autrefois l'enfant comme un être sain par définition ; l'idée que les maladies découlent seulement des progrès de l'âge, des passions, du mauvais emploi de l'activité humaine était dominante chez nos pères. Dans les écrits des grands pédagogistes de notre pays jusqu'à

la fin du XVIIIe siècle, je ne trouve aucune mention précise d'un rôle assigné au médecin dans l'éducation, tant que l'enfant n'est pas malade.

Notre confrère Rabelais comprend pourtant que le médecin peut aider à réparer les dégâts d'une éducation mal commencée : quand Grandgousier se fut aperçu que, sous la direction d'un mauvais sophiste, son fils Gargantua devenait, par l'abus des vers latins, « fou, niais, tout resveux et rassoté » et qu'il l'eut mis sous la discipline de Ponocrates, celui-ci « pour mieux son œuvre commencer, supplia un savant médecin de cettuy temps nommé maistre Théodore à ce qu'il considerast si possible estoit remettre Gargantua en meilleure voie ». Et nous savons quelle place l'hygiène physique tient dans la pédagogie de Ponocrates.

Montaigne, qui admet bien en théorie l'utilité de l'hygiène, puisqu'il déplore que son âme « ahanne en compagnie d'un corps si tendre », et qui accuse les collèges de son temps d'être de « vraies geaules de jeunesse captive », était trop sceptique à l'égard des médecins — qui n'avaient pu le guérir de sa gravelle — pour leur confier une part dans la direction de la pédagogie. On sait par Erasme combien l'hygiène était ignorée des écoliers du XVIe siècle (1).

Quant à l'hystéro-neurasthénique Jean-Jacques, qui considère les médecins comme les plus grands ennemis de l'humanité, il dit expressément qu'il faut écarter d'eux Emile.

A l'époque où Napoléon créa l'Université apparut la première organisation officielle. « Le proviseur choisit le médecin, le chirurgien, le pharmacien. » (Arr. 10 juin 1803, art. 126; règl. 1809, art. 103.)

Le médecin et le chirurgien sont tenus de faire tous les jours au moins une visite à l'infirmerie et d'en rendre compte au proviseur. (Arr. 1803, règl. 1809.)

Le médecin et le chirurgien examinent tous les trois mois les élèves du lycée. (Règ. 1809.)

(1) Dr Louis Leplat. *Le médecin et l'éducation.* Thèse de Paris, 1902.

Le traitement du médecin et du chirurgien sont déterminés sur la proposition du proviseur. (Règ. 1809.)

Dans le cas de maladie contagieuse incurable, l'élève sera examiné par le médecin du lycée, dont le rapport sera envoyé au Recteur, qui fera faire un examen contradictoire par un docteur en médecine ou un docteur en chirurgie nommés par lui, et l'élève sera remis à ses parents sur une décision du ministre. Le proviseur pourra séquestrer ou placer en ville l'élève provisoirement ou en attendant la décision. (Décret 1er juillet 1809.)

Sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, la réglementation n'est pas beaucoup modifiée. « Le Proviseur est tenu de présenter à l'approbation du Ministre la nomination des médecins et des chirurgiens qui doivent être attachés aux lycées. » (Arr. 30 décembre 1831 et 8 janvier 1832.)

Dans les Etablissements plus considérables, notamment à l'Ecole Polytechnique, on n'emploie ordinairement qu'un médecin, qui fait aussi de la chirurgie. « On devra examiner s'il ne convient pas de régler de la même manière le service de santé dans les lycées, sauf à appeler un *médecin consultant* dans les cas extraordinaires. » (Circ. 10 nov. 1831.)

Dans aucun cas, le médecin du lycée ne doit rien exiger pour les consultations auxquelles il assiste, soit que ces consultations aient lieu à l'heure ordinaire des visites, soit qu'elles aient été faites à une heure différente.

Les consultations faites sur la demande expresse des parents doivent être mises à leur charge. (Arr. 19 déc. 1834.)

Les règlements de cette époque visent particulièrement les infirmeries. « Le médecin et le chirurgien font tous les jours, avec le proviseur, au moins une visite à l'infirmerie. » (Stat. 4 septembre 1821.)

Les élèves en santé ne peuvent entrer dans l'infirmerie sans la permission du proviseur. Un local particulier et *isolé* est destiné à recevoir les élèves qui pourraient être attaqués de maladies contagieuses.

Il y a dans l'une des salles de l'infirmerie une pharmacie usuelle, composée et renouvelée d'après une délibération du conseil

académique, sur la demande du médecin du collège et sur le rapport du proviseur. (Stat. 1821.)

Jusqu'alors on ne paraît s'être occupé que de soigner les malades. On a pas encore l'idée de consulter le médecin pour l'organisation de l'hygiène des enfants bien portants.

Et pourtant le médecin commence à prendre conscience des services qu'il pourrait rendre aux établissements scolaires. Je n'en veux comme témoignage que certaine thèse soutenue sur ce sujet devant la Faculté de Paris, en 1830, par le Dr Bourjot, sous le titre : *Essai sur la conduite que doit tenir un médecin attaché à une maison d'éducation*, et dans laquelle on trouve, parmi d'excellentes mesures proposées, celle de créer pour chaque écolier une *fiche médicale* qui, tenue à jour, grâce à des visites trimestrielles, serait pour le jeune homme « comme une feuille de route pour toute sa carrière ». Cité par le Dr Dinet, *Physiologie et pathologie de l'Éducation*. Thèse de Paris 1903.

Sous le second Empire, avec un ministre de l'instruction publique comme Duruy, le souci de l'hygiène et de l'organisation du service médical ne pouvait manquer de grandir. Duruy prend, en 1864, un arrêté instituant près du ministère une commission centrale chargée de donner son avis sur toutes les questions d'alimentation, d'habillement, d'hygiène, de gymnastique concernant les lycées de l'Empire, et, au siège de chaque Académie, une commission d'hygiène chargée d'étudier les mêmes questions au point de vue des nécessités spéciales, des besoins et des convenances des divers lycées situés dans le ressort. Chaque lycée a son médecin en chef et souvent un adjoint ; on comprend la nécessité d'avoir même en permanence auprès des élèves une personne un peu initiée à la médecine, pour leur porter plus promptement secours, et souvent un des maîtres répétiteurs ou surveillants est choisi parmi les étudiants en médecine.

Actuellement tous les lycées et collèges ont un service médical régulièrement organisé. A Paris et dans les villes les plus importantes les médecins ont été choisis parmi les plus éminents, et souvent ce sont des maîtres en médecine infantile.

Il faut reconnaître que la plupart des médecins des lycées et

collèges rendent avec zèle les services qu'on leur demande. Mais quels sont ces services? Visiter à l'infirmerie les enfants qui paraissent souffrants, les y retenir s'ils sont malades ou décider qu'ils seront renvoyés à leurs parents ; si une épidémie éclate, prendre les mesures nécessaires pour l'arrêter, c'est-à-dire diriger la désinfection, faire décider le licenciement général temporaire, répondre à des questions posées par l'administration sur certains gros problèmes d'hygiène générale : — c'est là à peu près tout leur rôle actuel. Nous espérons démontrer que ce rôle devrait être beaucoup plus important.

Pour ce qui est des écoles primaires, à Paris, dans quelques grandes villes et dans un certain nombre de communes de quelques départements, il existe des médecins inspecteurs ; mais ce service de l'inspection des écoles, qu'une loi a cependant édicté, est nul dans la plus grande partie de la France. Mon collègue M. le Dr Méry a bien voulu se charger de traiter ce sujet dans un rapport spécial. Aussi ne l'aborderai-je pas ici.

Quant aux établissements d'enseignement supérieur, dont les élèves sont internes, écoles normales, écoles professionnelles, écoles Polytechnique ou de Saint-Cyr, que les médecins qui y sont attachés soient civils ou militaires, leur rôle ne diffère guère de celui des médecins des lycées et collèges.

Or, dans tous les établissements scolaires, quels qu'ils soient, le principal défaut de l'organisation actuelle, c'est que *les médecins ne connaissent les élèves que quand ils sont malades*, n'ont aucun rapport avec leurs familles et ne peuvent en aucune façon exercer une influence de prophylaxie individuelle sur les écoliers.

Si tout le monde admet de notre temps que l'hygiène est utile, beaucoup n'ont en vue que l'hygiène générale, ne songent qu'à la prophylaxie des épidémies. Il reste à faire triompher la notion que l'hygiène doit rendre autant de services à l'individu qu'à la société, qu'elle peut le protéger autant et mieux peut-être contre les maladies de cause interne, héréditaires ou acquises, que contre les contagions. Mais, pour obtenir ce résultat, l'hygiène ne doit pas être seulement un recueil de préceptes très généraux; elle doit être individualisée; on doit faire varier suivant

les individus les applications des lois générales; de même qu'en thérapeutique il nous faut traiter des malades et non des maladies, de même que le médecin praticien fait de la clinique et non de la pathologie, de même l'hygiéniste doit connaître les prédispositions morbides individuelles des enfants dont il veut prévenir les maladies. Nous devons vulgariser cette vérité que beaucoup de maladies qui frapperont l'homme sont en germe dans l'enfant : l'arthritisme, les névroses et même la tuberculose, ou du moins l'aptitude à se tuberculiser ; car toutes les maladies, même les infectieuses, doivent être préparées par un trouble préalable de la nutrition, héréditaire, inné ou acquis par une mauvaise hygiène.

Si je ne m'adressais qu'à des médecins, je me garderais de développer cette idée qui leur est à tous familière. Mais, désirant convaincre nos adhérents étrangers à la médecine, je ne crois pas pouvoir me dispenser de certains prolégomènes, touchant les maladies de l'enfance, afin de faire mieux apprécier les différentes directions dans lesquelles le médecin scolaire devra orienter ses mesures d'hygiène prophylactique.

L'enfant est un terrain propice au développement de tous les germes contagieux, puisqu'il est neuf : toute la série des fièvres éruptives, des oreillons et de la coqueluche, se déroule sous les yeux du médecin scolaire et la principale préoccupation des directeurs de collèges a été jusqu'ici d'en prévenir la dissémination. Les procédés employés sont la plupart du temps défectueux, parfois faute d'une surveillance assez étroite des prodromes et surtout par insuffisance de moyens d'isolement effectif des cas douteux. Une meilleure organisation des bâtiments d'infirmerie, sur laquelle je reviendrai plus loin, y remédiera. Outillé pour bien soigner à l'infirmerie toute maladie éruptive, le médecin assumera plus facilement la tâche de conserver les malades jusqu'à guérison et évitera ainsi de diffuser les maladies dans les familles. Naturellement les parents qui voudront reprendre leur enfant malade le pourront toujours ; mais, voyant que toutes dispositions ont été prises pour qu'il soit bien soigné à l'infirmerie, ils préféreront souvent l'y laisser. Notre collègue M. le Dr Cayla a formulé sur

cette question, devant la Société médico-chirurgicale de Paris (11 novembre 1901), au nom d'une commission dont faisaient partie MM. les Drs de Ranse, Moutier, Frantz Glénard, Berthod et Gillet, les conclusions suivantes qui me paraissent tout à fait sages. En principe tout établissement scolaire doit garder ses contagieux, obligation à laquelle il ne saurait se soustraire par un article de réglement; il faut blâmer comme dangereux et funeste pour la santé publique le procédé qui consiste à les rendre à leurs familles, à moins qu'elles ne les demandent expressément et sous leur responsabilité.

Ce principe admis, l'obligation de l'isolement des contagieux s'impose à l'établissement scolaire. Cet isolement peut être réalisé, soit en affectant à ce but une partie des locaux de l'infirmerie, en attachant à ce service un personnel spécial qui n'ait pas de rapports avec les autres services et qui soit pourvu, si possible, d'une entrée spéciale, soit en construisant des pavillons spéciaux complètement isolés.

La commission regarde comme désirable la création de maisons d'isolement en dehors de l'établissement, dans lesquelles les contagieux devraient être transportés, ce qui est toujours possible sans danger avec les moyens de transport publics ou privés dont on dispose actuellement. Ces maisons, pourvues de tout ce que réclame la thérapeutique moderne, rendraient pour les maladies contagieuses les mêmes services que les maisons de santé actuelles pour les opérations chirurgicales. Comme dans ces maisons, on pourrait autoriser la présence d'un membre de la famille. A Paris une seule de ces maisons pourrait servir à tous les établissements de l'État ; quant aux établissements particuliers, force leur est d'attendre que l'initiative privée, comblant la regrettable lacune qui existe dans notre organisation parisienne, arrive à construire des maisons d'isolement.

Les maladies parasitaires sont aussi un des fléaux de l'enfance, quand les enfants sont trop peu surveillés : les teignes, l'impétigo peuvent être évités quand l'hygiène de la peau et du cuir chevelu est parfaite, quand on surveille bien les peignes et brosses à cheveux et quand un médecin compétent, examinant tout nouvel

élève, sait dépister les cas d'affection contagieuse pour les isoler. La teigne par sa durée est une calamité pour l'enfance. A Paris il a fallu créer une école de teigneux à l'hôpital Saint-Louis ; il en faudrait dans d'autres grandes villes, nous dit le Dr Perrin (de Marseille).

Parmi les maladies du tube digestif, les plus habituelles sont l'atonie gastro-intestinale, la dilatation de l'estomac et la constipation résultant, soit de la trop grande rapidité des repas, d'une défectueuse mastication par suite de dents cariées, de l'insuffisance d'exercice physique, de la négligence des enfants à se présenter à la garde-robe, souvent parce que les cabinets d'aisances sont répugnants. Beaucoup des causes de ces états pathologiques sont inhérentes à une mauvaise organisation scolaire et par conséquent pourraient être diminuées ou évitées par l'initiative médicale, obtenant des réformes matérielles et instruisant par des conférences hygiéniques dès le début de l'année scolaire les élèves et les maîtres surveillants.

Quant aux écoliers nombreux, qui apportent déjà de leur famille, par hérédité ou maladie, des états défectueux du tube digestif, des régimes alimentaires spéciaux devraient pouvoir leur être prescrits.

Le médecin doit exercer une surveillance étroite sur l'alimentation ; il doit être le collaborateur de l'économe et faire de fréquentes descentes à la cuisine. J'ai indiqué ailleurs (1) les règles qui doivent guider les organisateurs de l'hygiène alimentaire pour des enfants. J'ai montré que pour certains états dyspeptiques, certains troubles généraux de la santé, des régimes spéciaux seraient nécessaires. Il appartient au médecin d'en décider.

Les maladies proprement scolaires sont les troubles si variés de la santé qu'engendre une croissance trop rapide ou s'accomplissant dans des conditions hygiéniques défectueuses : tantôt des troubles nerveux du cadre hystéro-neurasthénique avec déperdition des phosphates, albuminurie fonctionnelle, inaptitude au travail, céphalées, tantôt manifestations douloureuses du côté du

(1) L'*Hygiène Scolaire* (octobre 1903). Paris, Masson et Cie, éditeurs.

squelette, ou fièvre vespérale sans localisation apparente, et qui traduisent des infections larvées. L'examen des urines doit être plus souvent fait par les médecins scolaires qu'il ne l'est en général et l'application du thermomètre permettrait de dépister certains états fébriles quotidiens chez des enfants dont le travail se ralentit sans cause apparente.

Les maladies aiguës ou chroniques des voies respiratoires chez les enfants reconnaissent bien souvent comme point de départ la rhino-pharyngite et les végétations adénoïdes ; un outillage convenable à l'infirmerie, permettant d'examiner aisément et de traiter rapidement les affections du rhinopharynx, rendrait les bronchites moins fréquentes.

D'une manière générale, les maîtres devraient être avertis de la nécessité de soumettre à l'examen médical les enfants, dès qu'ils remarquent des modifications dans leur travail ou leur caractère. Les crises d'inattention, de paresse ou de mauvaise volonté sont le plus souvent provoquées et entretenues par une altération de la santé, comme le prouvait récemment notre collègue le Dr Triboulet.

Les troubles de l'acuité auditive, qui peuvent découler des végétations adénoïdes ou d'otites méconnues, passent trop souvent inaperçus au début. Ils ont pour conséquences non seulement l'inattention en classe et les punitions imméritées, mais quantité de troubles du langage. M. l'abbé Rousselot, auteur de remarquables travaux sur la matière, est enclin à admettre que la plupart des vices de prononciation d'origine fonctionnelle, c'est-à-dire sans lésion anatomique des organes de la parole, ont pour cause initiale une défectuosité de l'ouïe actuelle ou passée. Or des lacunes auditives, dont on n'a pas le moindre soupçon, peuvent exister chez l'enfant et sont aisément dépistées par l'examen au moyen des diapasons, comme l'a montré le Dr Marcel Natier (*Association pour l'avancement des Sciences,* Angers 1903).

Parmi les maladies proprement scolaires, la myopie et la scoliose doivent attirer particulièrement l'attention du médecin ; le mécanisme en est actuellement bien connu. L'examen du squelette des enfants et de leur acuité visuelle à leur entrée et leur

revision périodique permettent d'en saisir le début. Les causes prédisposantes sont l'hérédité et l'asthénie neuro-musculaire de la croissance, mais les causes efficientes sont la mauvaise tenue du corps et la mauvaise hygiène de la vue. Le Dr Rolland (de Toulouse), le Dr Foveau de Courmelles, ont mis hors de doute les causes qui font les myopes et les bossus scolaires. Le Dr J. Gourdon, directeur du service orthopédique de l'hôpital des Enfants de Bordeaux, reprenait récemment la question devant le Congrès des Sociétés savantes (avril 1903) et démontrait une fois de plus par les statistiques du prof. Combe (de Lausanne), de Guillaume (de Neufchâtel), de Krug (de Dresde), de Hagmann, de Kallbach (de Pétersbourg), ayant porté sur des milliers d'écoliers, que 80 p. 100 se tiennent en position vicieuse pendant la classe, que les déviations vertébrales se voient chez eux dans la proportion de 25 à 29 p. 100, et que le nombre et la gravité des déviations augmentent avec le nombre des années passées en classe. L'ingénieux optostat du Dr Rolland me paraît pouvoir prévenir ces désastres. L'école est responsable des progrès de la myopie et de la scoliose quand les tables et les sièges ne sont pas appropriés à l'écolier, quand l'éclairage est défectueux et que les livres sont mal imprimés. Il faut que le matériel scolaire soit irréprochable à ce point de vue et que les maîtres soient avertis d'exercer une surveillance constante sur la tenue des enfants.

Contre ces maladies scolaires le choix judicieux des exercices et spécialement la gymnastique médicale, l'hydrothérapie et un régime alimentaire convenable sont des moyens préventifs et curatifs d'une puissance éprouvée. Encore faut-il qu'ils puissent être mis en œuvre; c'est-à-dire qu'un examen assez précoce permette de dépister la prédisposition et les premières manifestations. Il en est de même pour la tuberculose, dont le diagnostic doit être fait dès la période dite de germination ou prétuberculeuse, et qui nécessite alors un régime alimentaire spécial.

Mais le rôle du médecin doit commencer même avant l'ouverture d'un établissement scolaire; car il doit être consulté pour sa *construction* et son *aménagement*. C'est une notion qui n'a pas été soupçonnée jusqu'à ces derniers temps. Comment s'en étonner,

quand on songe que, jusqu'à l'époque tout à fait contemporaine, on construisait des hôpitaux sans même soumettre leurs plans aux médecins destinés à les faire fonctionner ? Il est vrai que pendant longtemps on n'a pas pensé qu'un établissement scolaire dût être construit d'une façon spéciale et qu'on prenait au hasard des bâtiments quelconques pour y loger des enfants. Combien on a vu de municipalités utiliser de vieux couvents, des hospices désaffectés, d'anciennes prisons ou des casernes devenues trop étroites pour les transformer en collèges !

Cependant on a fini par concevoir la nécessité de construire d'après des plans spéciaux les maisons destinées à abriter les enfants pendant leur éducation. Mais on n'a d'abord été inspiré, pour la topographie, l'orientation, les dimensions des bâtiments, que par des considérations administratives ou budgétaires.

Puis est venue la période des architectes ayant pour idéal un développement extérieur de superbes façades. Le type caserne a été quelque temps en l'honneur, comme par un vieux souvenir des visées du créateur de l'Université. Aussi que de fautes dans la construction de ces bâtisses, extérieurement si imposantes ! Et quand les progrès de l'hygiène publique ont obligé l'Université à s'émouvoir, il a fallu opérer des transformations onéreuses et même le plus souvent il a été impossible de réformer des plans défectueux dès l'origine. Actuellement, tel grand lycée est comprimé au milieu des constructions d'une grande ville et dominé par des réservoirs qui y entretiennent une humidité permanente. Tel autre se distingue par des préaux d'une étroitesse qui les fait ressembler à des puits, des dortoirs trop bas de plafond, des classes mal aérées, des réfectoires empuantis par les relents permanents des cuisines et des cabinets d'aisances, qui répandent dans tout le voisinage leur odeur ammoniacale.

Il en eût été autrement si les constructions neuves, ou les aménagements de constructions anciennes, n'eussent été entrepris qu'après avis et avec la collaboration des médecins. Désormais de tels errements ne sont plus possibles, mais il faut que les médecins appelés à donner leurs avis s'y soient préparés par certaines études spéciales. Maintenant, il existe des types de mai-

sons scolaires très satisfaisants, grâce à la modification progressive de l'instruction des architectes, qui ont compris que dans leur art la préoccupation de l'utilité et de l'appropriation des moyens aux fins devait prédominer sur celle des formes extérieures et que l'architecture, pour les établissements d'utilité publique, ne devait être qu'une des branches du génie civil. Le médecin devra être consulté non seulement sur la grandeur, l'orientation, l'éclairage des classes, dortoirs, réfectoires, mais sur l'ameublement ; le choix des lits et tables de nuit, des tables et sièges des classes ne peut être déterminé sans lui. Alors on ne verra plus cette fabrication de myopes et de bossus par scoliose, qui découle de la manière défectueuse dont les écoliers sont assis pendant de longues heures et des attitudes vicieuses que prennent leurs corps débiles.

C'est surtout dans l'*installation de l'infirmerie* qu'il y a lieu pour le médecin de réformer les habitudes d'antan. L'infirmerie d'un collège n'était, jusqu'à l'époque toute récente, considérée que comme une annexe presque insignifiante, une pièce dans laquelle le médecin pouvait faire venir les enfants qui se plaignaient d'un mal quelconque, leur faire tirer la langue et les ausculter pour voir s'ils avaient de l'embarras gastrique ou de la bronchite, avec un ou plusieurs lits suivant l'importance de l'internat, où on pouvait hospitaliser temporairement un enfant avant de le rendre à sa famille. Dès qu'éclataient des cas de fièvres éruptives, rougeole, scarlatine, variole, oreillons, coqueluche ou fièvre typhoïde, on se hâtait de les faire partir afin de ne pas inquiéter les familles des autres élèves : on obtenait ainsi ce résultat de disséminer les contagions ; et l'ultima ratio, quand des cas trop nombreux de maladie contagieuse s'étaient montrés, était le licenciement général, mesure actuellement condamnée. « C'était, dit fort justement M. le Dr Chaillou, attaché à l'Institut Pasteur, médecin de l'Ecole Sainte-Geneviève (1), compliquer l'accident et lui donner une solution désastreuse; désastreuse pour les élèves, qui emportaient en eux le germe de la maladie et s'ex-

(1) Hygiène, exercices physiques et services médicaux dans un grand collège moderne 1903.

posaient à aggraver leur cas par le voyage; désastreuse pour les familles, qui étaient ainsi exposées à devenir des foyers d'extension de l'épidémie qu'on voulait combattre.

« Actuellement les conseils d'hygiène et les médecins les plus compétents en la matière se prononcent contre le licenciement. Mais, pour garder sans inconvénient ces malades, il faut que l'école ait un service suffisant et que ce service soit entièrement distinct du reste de la maison. Car on doit sécurité aux familles des élèves atteints et à celles des élèves à protéger.

« Pour les premières comme pour les secondes l'installation doit fonctionner avec autant de garanties qu'en offrent les services de contagieux dans les hôpitaux.

« De plus, il est impossible, en pratique, d'empêcher les parents des jeunes enfants malades, venus parfois de très loin, de les voir tous les jours. Il faut donc que ce service d'isolement soit une vraie maison de santé particulière, fonctionnant avec toute la rigueur d'un service d'hôpital. »

Nous retrouvons là les mêmes idées et presque les mêmes expressions que dans le rapport du Dr Cayla et de la Commission de la Société médico-chirurgicale, que j'ai déjà cité.

En conformité avec ces idées, le médecin scolaire devra réclamer l'installation d'un service d'infirmerie comprenant deux parties indépendantes : l'infirmerie générale, attenant aux bâtiments scolaires, et un pavillon d'isolement auquel ne pourra jamais avoir accès le personnel de l'établissement et pourvu d'une sortie indépendante. L'infirmerie générale est destinée à l'examen quotidien des élèves, aux soins spéciaux quotidiens ou intermittents dont peuvent avoir besoin certains d'entre eux, et au traitement des maladies non contagieuses, fussent-elles même longues, si les parents ne peuvent ou ne veulent reprendre leur malade. Il est même indispensable qu'une chambre soit aménagée de manière à ce qu'on y puisse faire des opérations d'urgence, telles que celle de l'appendicite, dans des conditions d'asepsie correcte. Elle doit comprendre théoriquement : au rez-de-chaussée, une pièce réservée à l'entrée pour les consultations, le cabinet du médecin contenant une bascule de précision, les objets nécessaires aux

examens, instruments, registres, casiers des fiches individuelles dans une armoire fermée dont seul le médecin aura la clef, un poste téléphonique permettant de renseigner le directeur de la maison et les parents qui se présentent; — une autre pour les pansements, gargarismes, lavages de la gorge, des yeux, l'installation hydrothérapique (baignoires, salles de douches pour les élèves bien portants) et une cuisine spéciale pour les malades, une pharmacie, une salle de lecture et de récréation. Au 1er étage peut se trouver le dortoir de l'infirmerie, disposé par boxes comme dans les nouveaux services d'hôpitaux d'enfants et, suivant l'importance de la maison, quelques chambres particulières.

Plafonds et murs peints au ripolin et pouvant se laver facilement, éclairage électrique, chauffage au bois, ou par calorifère à vapeur d'eau. Chaque chambre précédée d'un petit vestibule, où soient accrochées les blouses que l'on doit revêtir en entrant.

Une ou deux chambres sont réservées aux cas *douteux*, pour le diagnostic desquels quelques jours de surveillance sont nécessaires. Quand le diagnostic de contagion est posé, le malade est transféré au pavillon d'isolement et la chambre temporaire est désinfectée par les vapeurs de formol. La désinfection porte aussitôt sur la place que l'élève a occupée à l'étude, en classe et au dortoir; enlèvement et désinfection des livres, cahiers, pupitres, literie. On ne peut qu'approuver l'organisation, préconisée par le Dr Chaillou, d'un dortoir des « dormeurs », isolé de l'infirmerie et permettant l'envoi pendant plusieurs nuits d'enfants non malades, fatigués ou convalescents, qu'on peut, sans troubler le service général, laisser au lit plus longtemps que les autres élèves.

Voilà l'établissement scolaire hygiéniquement organisé d'après les inspirations du médecin.

Comment va-t-il fonctionner?

L'année scolaire commence et les élèves sont arrivés.

Le premier devoir qui s'imposerait au médecin, suivant nous, serait l'*établissement des fiches médicales individuelles*, lui permettant de prendre contact avec chacun des enfants soumis à sa surveillance.

Cette mesure est la base de toute amélioration sérieuse dans la

prophylaxie des maladies scolaires; son utilité n'est plus contestée, les objections qui lui ont été faites sont toutes réfutables. La principale est la crainte des familles de voir divulguer les tares héréditaires ou personnelles de leurs enfants ; mais le médecin seul, lié par le secret professionnel, connaît cette fiche, la tient en réserve dans une armoire dont seul il a la clef, et cette fiche sera toujours restituée à la famille quand l'élève quittera la maison définitivement, ou sera détruite par le médecin lui-même si l'élève est parti sans la réclamer. On objecte encore la difficulté de l'établissement et de la tenue à jour de cette fiche à cause du temps qu'elle réclame; le premier établissement demande une demi-heure de présence de l'enfant et quelques examens chimiques ou bactériologiques complémentaires qui ne nécessitent plus sa présence. Les examens ultérieurs, fussent-ils faits trois fois par an (à la rentrée des classes, en janvier et après Pâques), seront plus rapides encore. La plus grosse objection serait la peine du médecin, et nous répondrons à celle-là en terminant notre exposé de la conception moderne du médecin scolaire, qui devra être naturellement rémunéré en proportion de cette peine. D'ailleurs l'institution de la fiche médicale individuelle est officielle depuis la décision de M. le ministre Chaumié; mais nous devons réclamer énergiquement sa mise en pratique obligatoire et immédiate dans tous les établissements scolaires.

Pour procéder à l'établissement de cette fiche, il faut :

1° Par une conversation avec les parents et, toutes les fois que cela sera possible, un échange de lettres avec le médecin de famille, établir les antécédents de famille et le bilan des maladies personnelles de l'enfant ;

2° Toise, mensuration du thorax, de la circonférence cranienne, pesée du corps ;

3° Mention faite de l'absence de déformations rachidiennes ;

4° Examen de la dentition, si importante chez les enfants que le médecin doit dépister dès le début la carie et la traiter méthodiquement, sans attendre que l'enfant s'en plaigne ou ait une fluxion ;

5° De l'acuité visuelle et des vices de réfraction;

6° De l'acuité auditive et de l'intégrité des tympans;

7° De l'existence de végétations adénoïdes, de pharyngite;

8° De la conformation des organes génitaux;

9° De l'existence de hernies;

10° De l'examen des organes thoraciques; auscultation des poumons (rayons X au besoin); du cœur et des vaisseaux; notation de la préssion artérielle;

11° Du tube digestif : clapotage gastrique; atonie intestinale; dimension du foie;

12° Analyse des urines.

Avec un outillage convenable, en une demi-heure, l'examen physique peut être fait; les renseignements ont pu être recueillis à un autre moment. On pourra établir six fiches dans une matinée, et, dans les grands établissements, une part du travail pouvant être faite par le médecin adjoint, il serait, je crois, possible d'établir 300 fiches dans un mois.

Ces fiches individuelles seront revisées au moins deux fois par an, trois fois s'il est possible, et cela sera possible dans les établissements où les élèves ne sont pas trop nombreux.

Propreté corporelle.

Le médecin scolaire doit exercer une surveillance très attentive sur l'hygiène de la peau et des muqueuses, qui sont la porte d'entrée de tant de maladies. Il vérifiera, à l'occasion, les soins quotidiens, s'assurera, avec le concours des maîtres surveillants, que le maniement des brosses à cheveux, à ongles et à dents n'est pas omis, que le cérumen ne s'amasse pas dans les conduits auditifs; il n'omettra pas d'enseigner à ceux qui l'ignoreraient, quand ils quittent leur famille, que les organes génitaux doivent être lavés chaque jour. Les leçons d'hygiène pratique se feront ainsi familièrement, sans préjudice pour les leçons d'hygiène générale et raisonnée qui devraient être faites plusieurs fois dans l'année par le médecin. Les soins périodiques de la peau comportent la surveillance des bains de pieds, qui doivent être pris au moins deux fois par semaine; des bains généraux ou mieux des bains-douches, qui doivent être hebdomadaires.

Le médecin devra avoir la haute main sur la direction des *exercices physiques*; il aura dû en diriger l'organisation et en contrôlera la pratique. Car les exercices physiques, suivant qu'on en fait un emploi plus ou moins judicieux, exercent l'influence la plus grande sur le développement des enfants; non seulement sur leur développement physique et leur santé, mais sur leur état moral et intellectuel. Pour chaque sujet il y a lieu à un dosage personnel des exercices physiques; tous n'y sont pas également aptes et ne peuvent bénéficier des mêmes. Il ne s'agit pas, bien entendu, de décider chaque jour ce que chacun peut ou doit faire; mais il est possible de répartir les élèves en un certain nombre de catégories au début de l'année scolaire, suivant la somme et la nature des exercices qui leur conviennent, et, si l'expérience démontre que tel ou tel ne bénéficie pas ou subit quelque dommage des exercices dévolus à son groupe, il appartient au médecin de décider une autre répartition, de faire passer l'élève dans un groupe plus ou moins entraîné. Au moment de l'établissement de sa fiche individuelle, le médecin aura constaté si l'enfant ne présente aucun signe d'affection organique des organes circulatoires (lésion orificielle du cœur, varices excessives), ou respiratoires (emphysème, adhérences pleurales, etc.), ou quelque autre malformation (hernies, affections articulaires ou osseuses), empêchant ou limitant les exercices physiques.

Il n'est, pour ainsi dire, pas d'enfant qu'il faille complètement sevrer d'exercice : à ceux qui pourraient avoir une malformation interdisant la course ou le jeu de ballon, convient toujours, du moins, l'apprentissage d'un métier manuel (menuiserie, serrurerie, tour) ou des exercices méthodiques de gymnastique médicale.

C'est ici le lieu de rappeler certaines règles générales relatives au bénéfice que les enfants peuvent tirer des exercices physiques. Ceux-ci peuvent consister en jeux ordinaires, jeux dits sportifs, gymnastique et travaux manuels.

Tous les enfants doivent jouer aux jeux qu'ils imaginent eux-mêmes, ou que la tradition a conservés et qui ne requièrent que des mouvements modérés : courses non prolongées, balles, barres.

Il ne faut jamais leur laisser passer le temps des récréations à se promener gravement comme de jeunes péripatéticiens, ou à s'asseoir en cercle pour converser sur des sujets trop souvent peu édifiants.

Les jeux, dits sportifs, qui ont soulevé de vives polémiques auxquelles j'ai pris part (1), ont leurs avantages et leurs inconvénients au point de vue physique et moral. Les avantages moraux sont d'exciter, par l'émulation qu'ils provoquent, l'ardeur au jeu chez ceux qui n'y sont pas naturellement enclins, et d'habituer les enfants à se discipliner, pour ainsi dire, spontanément afin d'obtenir un succès en commun ; c'est d'une incontestable utilité morale. M. le Dr Tissié, organisateur et président de la Ligue Girondine de l'éducation physique, a admirablement mis en lumière ces avantages, que soulignait encore cette année dans notre Comité M. Marty, professeur à l'École alsacienne. Les avantages physiques sont incontestables ; les inconvénients physiques peuvent être réels si les jeux sportifs sont mal surveillés : accidents traumatiques, troubles cardiaques ou vasculaires chez certains prédisposés porteurs de lésions latentes.

Les inconvénients moraux seraient de donner une trop grande excitation à l'amour-propre, de développer chez quelques-uns un engouement excessif pour les succès dus à la force physique. Je suis de ceux qui ont pu craindre, il y a quelques années, que l'engouement pour les sports n'offrît de sérieux inconvénients : c'était l'époque où l'organisation de lendits, de concours physiques interscolaires très fréquents, annoncés longtemps d'avance dans des revues spéciales et célébrés par la presse générale, paraissait devoir accaparer presque uniquement l'attention des écoliers, au détriment de leurs études. Les organisateurs de ce mouvement, — fort utile d'ailleurs au début, puisqu'il venait faire contrepoids à la préoccupation trop longtemps exclusive du développement intellectuel des enfants, — n'avaient pas encore étudié les moyens de concilier les grands efforts physiques avec l'obligation de continuer les travaux intellectuels ; ils ne savaient pas encore con-

(1) Association pour l'Avancement des sciences (Sessions de Besançon et Caen).

duire l'entraînement avec assez de méthode et de prudence pour ne pas nuire à un certain nombre d'enfants, mal préparés par leur hérédité, leur existence antérieure, à passer brusquement de l'inertie physique à des exercices excessifs et qui, cependant, étaient obligés par amour-propre de suivre leurs condisciples plus vigoureux. Il y eut alors des exemples, et j'en ai cité de topiques, de surmenage physique ou sportif succédant au surmenage intellectuel. On avait oublié cette loi de physiologie d'après laquelle la fatigue physique, loin de compenser la fatigue intellectuelle, s'additionne à elle pour épuiser les jeunes organismes. Aujourd'hui la question est jugée. L'excessif engouement à fait place à un usage raisonné et modéré, le surmenage à un entraînement progressif. C'est dans cette voie sage qu'il faut continuer à marcher. Le médecin encouragera donc l'usage modéré des jeux sportifs, en contrôlant leurs effets sur les écoliers qu'il surveillera.

Quant à la gymnastique rationnelle, qu'elle soit suédoise, ou, pour mieux dire, médicale, nous devons en encourager de toutes nos forces l'usage et la diffusion; elle convient à tous les enfants, car il est très facile d'en adapter les moyens à tous les âges, à tous les tempéraments. Elle préviendra les déformations ou elle servira à les corriger.

A propos de la gymnastique, nous dirons un mot de son insuffisance notoire dans les lycées de jeunes filles et nous émettons le vœu qu'une *école centrale de gymnastique médicale* soit créée à Paris pour améliorer le développement physique des futures femmes de nos fils, plutôt compromis par la surcharge croissante de leurs programmes et la course aux brevets pédagogiques, qui est une déplorable forme du snobisme contemporain.

Mais, pour les jeux, sportifs ou non, il faut de l'espace et trop d'établissements scolaires en manquent. C'est une grosse question, sur laquelle la Ligue appelle l'attention des pouvoirs compétents, ministre, directeurs au ministère ou à la préfecture de la Seine, proviseurs, municipalités. Ainsi, pour les écoles primaires de la Ville de Paris, si la population scolaire s'accroît sans cesse, si cet accroissement nécessite des constructions nouvelles, la superficie du groupe scolaire ne change pas. Des écoles ont été

construites pour 200 enfants; elles en reçoivent 300 ou 400. La cour de récréation ne s'est pas agrandie, et même, comme il fallait construire de nouvelles classes, un peu partout on a pris sur les cours. Aussi, dans certaines écoles, afin d'éviter les accidents, — dont, par une énormité légale incompréhensible, l'instituteur a été pendant quelque temps responsable civilement, alors qu'il lui était matériellement impossible de les prévenir dans la plupart des cas — les récréations sont supprimées... au point de vue du jeu : les élèves vont en rangs, deux par deux ! Une des belles initiatives privées de notre temps a été celle des colonies scolaires, qui donne à quelques enfants quelques semaines de campagne par an. Il y aurait quelque chose d'aussi utile : donner à tous les enfants des grandes villes l'indispensable *jardin scolaire*, dont les élèves des écoles primaires profiteraient pendant les dix mois de classe.

Enseignement de l'Hygiène.

Au médecin revient sans contestation possible l'enseignement de l'hygiène. Celle-ci, qui semblait n'être autrefois qu'un ensemble de préceptes découlant du sens commun, s'est constituée rapidement à l'état de science complexe depuis les progrès gigantesques de la physiologie, de la bactériologie, de la physique et de la chimie. Il n'est pas désirable qu'on fasse entrer dans les programmes primaire et secondaire un enseignement de l'hygiène dans tous les détails, que le médecin seul a besoin de connaître; mais il n'en faut pas moins, pour faire comprendre aux enfants les applications pratiques usuelles des lois scientifiques de l'hygiène, un homme qui les ait étudiées autrement qu'en amateur. Il y a d'ailleurs dans certaines parties de l'hygiène corporelle des points délicats, — je vise l'hygiène des organes sexuels, — qui ne peuvent être décemment abordés que par un médecin, et pour les jeunes filles par une femme médecin.

Cet enseignement de l'hygiène comporte deux parties : un enseignement didactique, pour lequel suffit un petit nombre de conférences en classe, et aussi, ce qui en est la partie la plus efficace, un enseignement familier donné en toute occasion sous

la forme de causeries et de conseils commentés qui doit viser non seulement les enfants, mais les maîtres surveillants, les professeurs, le directeur et les parents. Car, si on veut faire progresser l'hygiène publique et privée, il faut faire une incessante propagande par la diffusion des notions utiles ; il faut prévoir que les enseignements donnés aux élèves rencontreront des contradicteurs dans la famille et il faut s'efforcer en toute occasion de prendre contact avec les parents pour dissiper leurs préjugés.

Il y a quelques années, un rapport sur le rôle du médecin scolaire eût été terminé après tout ce que je viens de vous dire, — un peu longuement peut-être, et je m'en excuse, — sur l'hygiène physique.

Mais, aujourd'hui, je ne puis considérer ma tâche comme finie et j'ai le devoir d'aborder un côté du rôle du médecin scolaire, sur lequel j'ai appelé l'attention de mes confrères dans une communication au Congrès de pédiatrie de Nantes en 1901, et dont je demande la permission de reproduire les points principaux pour mes auditeurs d'aujourd'hui.

Je prétends que le médecin doit être consulté non seulement pour l'hygiène physique, mais pour l'hygiène *intellectuelle* et *morale* ; car en réalité il n'y a plus lieu de s'attarder à l'antique distinction entre le physique et le moral, entre le corps et l'intelligence. Ce dualisme a vécu ; l'unité de l'être vivant est une loi de la biologie, si évidente aujourd'hui qu'il m'est impossible de concevoir un développement rationnel de l'enfant, si on admet qu'on puisse développer certaines fonctions de son cerveau, l'intelligence et le sentiment, à volonté et arbitrairement au détriment d'autres fonctions dites physiques, telles que la motricité et la digestion.

Or, qui peut dire quelles sont les conditions normales du développement nerveux, cérébral et périphérique, sinon le médecin ? Quelles sont, parmi les méthodes pédagogiques actuellement usitées, celles qui cadrent le mieux avec ces conditions, qui le peut dire sans le concours du médecin ? Je rappelle avec M. F. Buisson, que « souvent à la base d'un problème d'éducation se cachent d'autres problèmes de tempérament, d'hérédité, de

développement physiologique, parfois et plus souvent qu'on ne le pense, de pathologie nerveuse », — avec le docteur M. de Fleury, que « beaucoup d'enfants réputés indociles, paresseux ou pervers sont des neurasthéniques ou des hystériques ayant plutôt besoin d'hydrothérapie, de bromures et d'injections sous-cutanées d'eau salée que d'objurgations et de punitions ».

J'ai dit que seul le médecin doit d'abord trancher la question de savoir à quel âge l'enfant peut sans inconvénient commencer à travailler, combien de temps il peut le faire chaque jour, s'il vaut mieux le placer dans un établissement ou dans un autre, en tenant compte de la nécessité de l'élever à la ville ou à la campagne, dans tel ou tel climat, et de lui assurer une nourriture plus ou moins choisie, appropriée à ses capacités digestives ou à son tempérament.

Au cours des études le médecin devrait être périodiquement consulté sur le *développement de l'enfant* et sur l'influence que des perturbations pathologiques d'ordre général ou nerveux peuvent exercer sur son aptitude au travail. Tel enfant paraît dépourvu d'intelligence qui, atteint de végétations adénoïdes, n'entend qu'imparfaitement les explications du maître ; tel est réputé sans mémoire, parce qu'il a une circulation encéphalique troublée ou des cellules cérébrales intoxiquées par suite de constipation opiniâtre ; un autre est considéré comme un mauvais caractère parce qu'il digère mal ; celui-là est paresseux et indolent parce qu'il est phosphaturique ou azoturique, hébété parce qu'il est amené à se livrer à l'onanisme à cause d'adhérences préputiales ou d'un phimosis ; on trouverait l'explication de l'irrégularité dans le travail de celui-ci par la constatation d'une albuminurie intermittente. La plupart de ces états pathologiques, dont l'influence est incontestable sur les fonctions du cerveau, sont de nature à demeurer assez longtemps latents si on ne les recherche pas systématiquement. La fiche individuelle une fois établie, le médecin arrivera aisément à dépister, par l'examen périodique de l'enfant, la maladie latente ; il pourra avertir ses maîtres de la cause réelle de ses défaillances intellectuelles ou morales.

Mais, en dehors des maladies, il y a les *crises physiologiques* dont le médecin peut dévoiler aux familles et aux maîtres l'importance au point de vue du travail : un enfant a une croissance interrompue et son intelligence paraît s'engourdir. Ce peut être par suite d'une insuffisance des fonctions de la glande thyroïde. Un autre a une croissance exagérée, il faut interrompre son travail ou l'alléger.

Voici l'approche de la puberté pour le garçon ou pour la fille ; bon nombre d'enfants en ressentent le contre-coup du côté du système nerveux, leur caractère se modifie, leurs aptitudes intellectuelles aussi. L'éducation et l'instruction ne progressent plus si on ne vient pas à l'aide de l'organisme par des moyens médicaux.

Qui mieux que le médecin peut, par de sages avis, prévenir l'onanisme, mettre en garde le collégien contre les maladies vénériennes, ainsi que le souhaite si sagement le professeur Alfred Fournier ?

Quand les premières années d'études sont franchies et qu'il s'agit d'orienter plus particulièrement l'écolier vers telle ou telle carrière et, par conséquent, de lui faire suivre *telle ou telle catégorie d'enseignement* (classique, moderne, commercial, industriel, manuel), l'avis du médecin est à mon sens indispensable. Le médecin pourrait ou devrait être utilement consulté pour le *choix de la carrière*. L'avis des maîtres, qui ont dirigé l'enfant jusque-là, est à coup sûr du plus grand poids, mais ne saurait suffire, car dans toute carrière le succès dépend de la santé et des aptitudes physiques autant que des aptitudes dites intellectuelles. Comme il est nécessaire de faire souvent ce choix de bonne heure, il faudrait consulter le médecin au début des études pour la direction primitive à donner, et périodiquement faire un nouvel examen de l'état physique et psychique pour s'assurer qu'on ne fait pas fausse route en suivant l'impulsion initiale. Ce rôle, qui incombe en bonne logique sociale au médecin habituel d'une famille, devient le devoir du médecin attaché à un établissement d'éducation et d'enseignement tel que je le conçois.

Mais je vais plus loin et je pense que le médecin devrait être

consulté pour le *choix des méthodes pédagogiques* et même à propos des *programmes*.

Le plus dangereux écueil pour l'enseignement donné aux enfants en commun est de les soumettre à des règles uniformes, sans tenir compte des grandes différences qui existent entre les enfants du même âge suivant les aptitudes que donnent ou laissent à chacun l'hérédité, l'innéité, le tempérament, les anomalies de la croissance physiologique et les maladies accidentelles ou diathésiques.

Il semble qu'on ait admis, en soumettant tous les enfants aux mêmes méthodes et en leur imposant les mêmes programmes, que tous les corps, évidemment si dissemblables, recèlent des intelligences identiques. Et cependant, il y a autant de variétés entre les aptitudes intellectuelles des enfants qu'entre leurs aptitudes physiques. J'ai fait ressortir (1) combien il était peu scientifique de vouloir exiger les mêmes efforts physiques d'enfants du même âge, alors qu'ils diffèrent tellement les uns des autres par leur structure physique et par leurs capacités fonctionnelles nerveuses et musculaires, — combien il est irrationnel de ne faire varier la quantité d'aliments qu'en proportion du nombre des années sans tenir un compte suffisant de la taille et du poids, si différents chez les enfants du même âge, — combien même il est peu physiologique et peu médical de nourrir avec des aliments de même nature des enfants aussi dissemblables par la qualité de leur tube digestif et par leur tempérament, par leur état diathésique, sans parler même des cas où existent de véritables tares pathologiques (2).

Laissons de côté les enfants si évidemment tarés que l'idée ne peut venir à personne de les mêler aux autres. Outre ceux-là, qu'on peut appeler grossièrement anormaux, il en est dont les anomalies sont moins apparentes, mais n'en sont pas moins réelles. Les parents d'ordinaire ne s'en doutent pas, les profes-

(1) Association pour l'Avancement des Science :(Besançon 1893 et Caen 1894).

(2) Premier Congrès de pédiatrie (Marseille 1898).

seurs les méconnaissent souvent, le médecin sait les dépister par l'examen physique et psychique.

Pour l'éducation des enfants grossièrement anormaux et franchement arriérés, on nous concède quelque autorité. On ne peut méconnaître que ce sont surtout les médecins neuropathologistes, qui ont, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Amérique et en Italie, imaginé des méthodes capables de faire pénétrer dans les cerveaux incorrects de ces pauvres deshérités les éléments d'une certaine éducation. Mais pour l'éducation des enfants réputés normaux, c'est-à-dire ceux qui ne sont ni crétins, ni idiots, ni imbéciles, les maîtres et le public ne songent guère à nous attribuer une compétence quelconque. Or, parmi ceux qui sont réputés normaux, il en est bon nombre qui, examinés par un médecin, se révèlent déjà assez différents de la majorité pour que les communes méthodes ne puissent leur convenir.

Quand on lit les travaux des moralistes et des philosophes, et des professeurs qui ont traité de la pédagogie, on est frappé du retour incessant de ce mot : l'enfant, comme si ce n'était qu'une abstraction. Quelques-uns distinguent l'enfant suivant sa nationalité ou sa race et concèdent que le petit Français et le petit Anglo-Saxon sont assez différents pour que les mêmes méthodes ne puissent leur être appliquées, qu'il serait déraisonnable d'appliquer à un petit nègre de nos possessions les programmes qui sont en vigueur pour les écoles primaires de Paris.

Mais il ne semble pas que les écrivains qui ont traité ces questions pédagogiques soient suffisamment pénétrés des différences considérables qui existent entre les enfants d'une même classe, différences qui peuvent excéder celles qu'on reconnaît entre un petit Parisien, un petit Soudanais et un petit Tonkinois.

Or, à des enfants différents, il paraît logique d'appliquer des méthodes d'éducation et d'instruction différentes. De cela faut-il conclure que chaque enfant ne peut être éduqué et instruit avec succès qu'isolément par un ou plusieurs maîtres particuliers ? Assurément non, bien que pour certains enfants la nécessité de l'éducation solitaire paraisse inéluctable. Mais ne peut-on varier

les méthodes d'enseignement suivant les aptitudes spéciales, suivant les anomalies de certaines catégories d'écoliers, répartis d'après une classification dont la base serait physiologique et pathologique à la fois, c'est-à-dire médicale ?

Il m'a toujours paru que le médecin pourrait être utilement consulté par les organisateurs des études au triple point de vue de la répartition des élèves entre les diverses classes, du choix des méthodes d'enseignement et de l'élaboration des programmes scolaires.

En effet, rien n'est plus singulier que la façon dont sont groupés les enfants au cours de leurs études ; la division en classes repose sur la succession régulière des années et la mise en exécution des programmes. Il y a bien quelquefois un empêchement à passer dans la classe supérieure en cas de faiblesse excessive lors des examens dits de passage. Mais cela n'empêche pas l'écart énorme qui existe au point de vue intellectuel et physique entre des enfants de la même classe. Si l'écart peut être de trois ans au point de vue de l'âge, il est surtout saisissant quant à la capacité du travail ; entre les premiers de chaque classe et les derniers, la différence est telle qu'il est impossible d'espérer que ceux-ci puissent suivre leurs brillants condisciples sans les retarder et se décourager. On me répondra que cette différence a pour effet de provoquer l'émulation et de stimuler les traînards par l'exemple de la vive allure de l'avant-garde ; mais il est de toute évidence que l'émulation a pour limite l'espoir de pouvoir à peu près emboîter le pas aux chefs de file et qu'elle cesse d'exister si les traînards sentent trop manifestement l'excès de leur faiblesse.

On peut encore me répondre que le médecin n'a rien à voir là-dedans. Mais il faut réfléchir que, si les faibles ne suivent pas les forts, ce n'est pas seulement parce qu'ils sont faibles, c'est encore parce qu'on n'étudie pas assez les causes de leur faiblesse ; on est trop porté à croire qu'ils ne diffèrent des forts que par une insuffisance de bonne volonté ou une moindre intelligence, de sorte qu'il doit suffire de stimuler leur effort par des encouragements ou des punitions, tandis que le plus souvent ils diffèrent à tel

LIBRARY

point de leurs brillants condisciples par la nature de leurs aptitudes qu'ils ne peuvent en aucune façon bénéficier des mêmes méthodes et des mêmes programmes. Ce lot d'élèves faibles, qui fait le désespoir des maîtres désireux de voir *marcher* leur classe, est composé en général de ces anormaux, pour lesquels il faut des méthodes spéciales. Ceux-là, il faudrait les faire passer au crible de l'examen médical et on constaterait le plus souvent qu'ils ont des tares physiques ou nerveuses, nécessitant une hygiène somatique ou intellectuelle spéciale. Ceux-là, il faudrait les grouper suivant leurs tares afin de pouvoir leur appliquer des médications pédagogiques similaires. Tels ne pourront apprendre que par les méthodes qui s'adressent aux yeux; on ne pourra les intéresser aux sujets d'études qu'en faisant défiler devant eux des représentations graphiques, on ne pourra leur faire retenir l'histoire qu'au moyen de tableaux, portraits, reproductions; ils n'apprendront la géographie que si on leur fait voir, en même temps que les cartes et les sphères, des paysages; ils ne retiendront de la physique et de la chimie que les expériences qu'ils auront répétées eux-mêmes, ils n'apprendront la géométrie qu'en manipulant des figures et la botanique qu'en herborisant. Il y en aura pour lesquels il sera nécessaire de n'aborder qu'une seule étude à la fois ou de ne mener de front qu'un petit nombre de matières, parce que leurs efforts sont d'autant moins fructueux qu'on les dissémine dans un plus grand nombre de directions.

Ces diverses catégories d'enfants anormaux seraient plus facilement délimitées par les pédagogues, s'ils faisaient appel à la collaboration des médecins; car il s'agit de démêler des tares nerveuses qui ressortissent à la neuropathologie.

L'idée de démêler les tempéraments des enfants, pour servir de base à leur éducation, a préoccupé l'éminent philosophe qu'est M. A. Fouillée (1). « Au point de vue pratique, a-t-il écrit, la science des tempéraments aurait une incontestable utilité pour la morale et la pédagogie. Comme il est indispensable à l'hygiéniste de connaître les divers tempéraments physiques pour adapter

(1) *Tempéraments et caractères*, 1895.

ses prescriptions générales aux constitutions particulières, le moraliste doit de même approprier ses préceptes à la diversité des tempéraments moraux... Nous n'irons pas sans doute jusqu'à proposer comme M. Stewart, de diviser les classes des écoles en quatre parties pour grouper ensemble les enfants de même tempérament et leur appliquer des méthodes spéciales; mais il est certain que les éducateurs ignorent trop la physiologie des caractères, tout comme ils ignorent l'hygiène du travail intellectuel. »

L'idée de Stewart paraîtrait moins chimérique si on prenait pour base d'une répartition spéciale des écoliers, non pas seulement des tempéraments, sur lesquels il n'est pas facile de se mettre d'accord, mais l'ensemble des aptitudes intellectuelles, la tournure d'esprit et de caractère, la capacité de travail.

Enfin, pour parler de la confection des programmes, ne devrait-on pas tenir compte de la constatation faite par tous les médecins de la fréquence croissante des enfants à hérédité névropathique et de leur condition cérébrale particulière?

Une caractéristique frappante des enfants issus de familles névropathiques est leur faible pouvoir d'attention, ils sont rarement capables d'un effort longtemps soutenu, mais d'autre part ne subissent que lentement l'imprégnation des notions que leurs maîtres essayent d'y faire pénétrer. Leurs cellules cérébrales ne sont que passagèrement impressionnées par la lumière des idées et n'emmagasinent qu'un petit nombre de clichés durables.

Or la multiplicité des notions qu'on fait entrer dans les programmes va croissant. Il est vrai que c'est la conséquence du progrès des connaissances humaines.

Mais d'autre part le pouvoir d'attention se fortifie avec l'âge, et c'est surtout par leur lenteur d'assimilation pendant les premières années de leurs études que les écoliers contemporains me frappent; ce sont surtout des arriérés, des peu précoces, si on veut.

Il y faudrait donc, si on tenait compte dans la confection des programmes de cette notion : fréquence croissante des enfants à attention très faible ou lente à s'éveiller, ne les mettre aux prises

dans leurs premières années d'études qu'avec des programmes simples, ne comportant qu'un petit nombre de sujets, et prendre pour base de leur enseignement les études qui peuvent fortifier l'attention, c'est-à-dire celles qui reposent sur l'observation et le raisonnement logique.

Cela ne serait-il pas plus logique que de s'adresser prématurément à la mémoire et à l'imagination, alors que d'une part ces enfants ont une mémoire ou rebelle ou facile, mais superficielle, et n'ont que trop de tendance congénitale à faire passer l'imagination avant le raisonnement ?

Ce sont là des critiques que ferait certainement le médecin s'il avait voix consultative, comme je le souhaiterais, quand on rédige des programmes scolaires. Je considère donc comme indispensable, pour l'indépendance des médecins scolaires, *qu'ils fassent partie de droit des conseils d'administration des établissements scolaires* et qu'ils soient *représentés au conseil supérieur de l'instruction publique.*

Si on accepte la conception du rôle du médecin scolaire telle que je l'ai exposée, il n'y a plus à prévoir que deux objections au fonctionnement de ce rouage pédagogique.

Comment rétribuer les médecins qui assumeraient ce rôle ?

Et d'ailleurs, *trouverait-on un personnel médical* prêt à le remplir?

A la première objection je réponds : Il est évident que, si le personnel médical qui a été jusqu'ici utilisé par les établissements scolaires a pu suffire à sa tâche, c'est que cette tâche était assez réduite. Peu ou point rétribués, les médecins attachés aux lycées et collèges ont considéré surtout leur fonction comme honorifique ; ils ont donné leurs soins sans marchander, parce que ces soins ne les empêchaient pas en général de conserver leurs occupations professionnelles ; ils font souvent de réels sacrifices pour conserver un poste qui leur confère dans certaines conditions un titre à la confiance des familles. Mais, le jour où il leur faudrait suffire à toutes les exigences d'une fonction telle que celle que je rêve, le sacrifice serait au-dessus même du désintéressement traditionnel dont notre profession a donné tant de preuves.

Or, sans parler des établissements scolaires libres, le budget de l'Université est déjà si chargé, qu'il paraîtrait, je le crains, impossible au Ministre de demander au Parlement l'inscription de nouveaux crédits en vue de l'extension du service médical. Mais ne serait-il pas légitime de faire payer aux familles un léger supplément de pension en vue de rétribuer des soins médicaux préventifs, qui auraient certainement pour effet d'éviter aux enfants des maladies et par suite de plus grands frais dans l'avenir? Quand l'Administration aurait expliqué au public le motif si raisonnable de ce petit surcroit de frais, je ne crois pas qu'il s'élèverait beaucoup de protestations. Cette légère augmentation serait probablement mieux accueillie que les dépenses si souvent onéreuses, qui sont imposées à chaque rentrée des classes par bon nombre de professeurs pour le changement ou l'achat de livres d'une utilité discutable.

La seconde objection, relative à la difficulté de recruter actuellement un personnel médical préparé à remplir des fonctions aussi complexes, est sérieuse. En général, il suffisait jusqu'ici au médecin scolaire d'être un bon praticien, aimant les enfants, pour donner satisfaction à l'Administration et aux familles. Pour suffire à la tâche qui, d'après ma conception, lui incomberait dans l'avenir, il faudrait, outre ces qualités, une préparation spéciale. Mais en sociologie, comme en biologie, la fonction crée l'organe. Le jour où le corps médical saura ce que la société attend de lui en vue d'améliorer l'éducation des enfants, il se trouvera dans toutes les Écoles de médecine des étudiants qui ajouteront à leur bagage scientifique général la somme nécessaire de connaissances spéciales, hygiéniques et pédagogiques, pour réaliser le type du parfait médecin scolaire.

Il y aurait sans doute avantage à créer dans l'avenir un *diplôme de médecin scolaire*, comme on parle d'en créer pour l'hygiène publique et la médecine légale.

Discussion

M. Brocard. — Mon premier mot sera pour remercier notre cher président du rapport, si littéraire dans la forme et les sou-

venirs classiques, si suggestif au point de vue scientifique que nous venons d'entendre. On peut dire que le grand problème de l'hygiène sociale par l'éducation y est largement élucidé et traité de main de maître. Je ferai cependant quelques remarques :

1° « En principe, tout établissement scolaire doit garder ses contagieux. » Ne serait-ce pas une mesure illusoire ? Parmi les établissements scolaires, le nombre des internats est minorité et, même dans les internats, le nombre des internes est toujours inférieur au nombre des externes ; or, l'élève externe par un va-et-vient répété du lycée à la maison est un facteur de contamination autrement important que celui qui résulterait de l'éviction des élèves internes atteints d'une maladie contagieuse. Jusqu'à ce que la maison d'isolement dont parle le Dr Le Gendre existe partout, jusqu'à ce que l'infirmerie soit complètement isolée de l'établissement scolaire, l'éviction du malade contagieux paraît devoir rester la règle.

2° En ce qui concerne la fiche sanitaire de l'enfant, ne serait-il pas plus simple, plus conforme aussi aux règles de la déontologie médicale, de faire établir cette fiche sanitaire par le médecin de la famille ? Tout élève qui entre au lycée doit fournir un certificat de vaccin. Pourquoi ce certificat ne prendrait-il pas la forme plus complète de la fiche sanitaire désormais obligatoire ?

3° On ne saurait trop approuver le Dr Le Gendre lorsqu'il affirme avec l'autorité qui lui appartient qu'au médecin, revient, sans contestation possible, l'enseignement de l'hygiène. Cet enseignement dans les lycées est insuffisant : il est nul dans les classes préparatoires aux grandes écoles, navale, centrale, etc. Il ne serait peut-être pas inutile que de futurs officiers et de futurs ingénieurs reçoivent des notions d'hygiène de la part d'un maître qui les ait étudiées « autrement qu'en amateur ». Dans les lycées de filles, les conférences d'hygiène sont confiées à des médecins-femmes.

M. Gréard avait eu l'excellente idée de réaliser cette réforme dans les lycées de garçons et, pour donner à la fois plus d'attrait, plus d'importance et plus de cohésion à cet enseignement, il avait proposé à titre d'expérience de le confier dans les lycées de

Paris à un professeur-médecin. Ses propositions n'ont pas abouti.

4° Le Dr Le Gendre demande aussi à juste titre que le médecin soit aussi consulté pour l'hygiène intellectuelle et morale. Je suis heureux de l'assurer que c'est aussi l'opinion d'un grand nombre de professeurs et de maîtres de nos lycées. C'est cette opinion que je traduisais devant la *commission parlementaire pour la réforme de l'enseignement secondaire*, en affirmant que nombre d'élèves, considérés comme *incorrigibles*, comme *mauvaises têtes*, n'étaient en somme que des impulsifs à hérédité névropathique plus ou moins chargée. Peut-être devrait-on pour ces élèves instituer des lycées à organisation différenciée : dans les uns on calmerait les impulsifs, dans les autres on exciterait les apathiques ; ailleurs on tonifierait les asthéniques ; partout on travaillerait à rétablir la physiologie normale de l'enfant, ce qui est une œuvre de plus en plus nécessaire.

M. Cayla. — Je demande à répondre un mot à notre honorable collègue M. Brocard. Je suis intéressé parce que je suis l'auteur du rapport présenté au nom de la Commission nommée par la Société médico-chirurgicale.

Si j'ai bien compris, notre collègue est d'accord avec nous pour dire que ce que nous proposons pour l'isolement des contagieux est parfaitement légitime, mais que, dans l'état actuel, c'est purement illusoire.

Il est bien évident que notre proposition aura surtout sa raison d'être lorsque les questions budgétaires qu'elle soulève auront été résolues ; mais, comme beaucoup de praticiens, j'avais été péniblement impressionné de la situation d'une famille mise en possession d'un enfant atteint d'une maladie contagieuse, qui ne peut le prendre chez elle dans la crainte de contaminer les autres enfants, et de sa lamentable odyssée, allant frapper de porte en porte, l'enfant refusé à toutes les maisons de santé.

Nous avions pensé que cette situation n'était pas tolérable. Dans ces conditions, nous avons proposé comme désirable de voir créer des pavillons d'isolement où pussent être dirigés les contagieux.

Dr Jean Philippe, chef du laboratoire de psychologie physiologique à la Sorbonne. — Je demande qu'on distingue les anormaux chez lesquels il s'agit d'une simple crise (croissance, etc) des anormaux qui resteront marqués : c'est pour ces derniers surtout qu'il faut poser les questions de programme ; l'anomalie des autres, bien traitée, restera un simple épisode dans l'histoire de l'enfant.

M. Jules Gautier. — Le plan de M. Le Gendre ne peut être qu'un idéal ; dans ce plan, on a omis le rôle des proviseurs et principaux sans lesquels le médecin lui-même ne peut rien faire de solide ; au total le plus simple serait peut-être que tous les chefs d'établissement fussent pourvus du doctorat en médecine. Il est impossible d'autre part que le proviseur ignore la fiche individuelle.

Sur divers points, je puis répondre au rapporteur : le nombre des cuisines mal situées est infime ; les médecins sont toujours appelés à examiner les menus ; ils sont consultés pour l'installation des lycées : ainsi au lycée de jeunes filles de Reims, le docteur Pozzi ; au lycée de jeunes filles de Tours, le docteur Moissonnier. Dans la plupart de nos établissements, le nombre des malades est très restreint ; il y a toujours plus de malades dans l'externat que dans l'internat ; enfin l'évacuation dans la famille n'est jamais obligatoire. En dernier lieu, tout en reconnaissant l'existence d'anormaux, il n'y en a pas tant qu'on pourrait le penser. J'exprime, en terminant, le vœu que le congrès s'attache surtout aux parties réalisables du programme du docteur Le Gendre : hygiène de la toilette, nourriture, gymnastique, fiche individuelle.

M. Le Gendre. — Il faut que le médecin du collège dresse la fiche individuelle qui a trait au présent et il demandera des renseignements au médecin de la famille au sujet des antécédents, c'est-à-dire du passé. — Le médecin ne sera pas, avec l'idéal que je rêve, le directeur du collège, comme le pense M. J. Gautier, mais on le consultera chaque fois qu'il y aura lieu. Le proviseur n'a pas besoin d'avoir à sa disposition la fiche individuelle qui

peut lui livrer des secrets de famille importants ; il lui suffira de demander au médecin des renseignements dans la mesure de l'utile.

Quant aux critiques que j'ai formulées, elle ne s'adressent pas à l'Université seule ; il y a évidemment une amélioration continue dans les établissements de l'Etat; beaucoup de progrès ont été réalisés, il en faudrait beaucoup encore ; je réclame les mêmes progrès des établissements particuliers et je vise aussi bien ceux-ci que ceux-là dans mon rapport.

Dans les deux catégories d'établissements, d'ailleurs, le nombre des enfants non normaux est considérable, quoi qu'en dise M. Gautier. Ils sont une minorité, sans doute, mais une minorité imposante.

On doit en tenir compte, d'autant plus qu'avec la vie fiévreuse des grandes villes et du siècle, ce nombre des anormaux ne fait qu'augmenter. Il faut donc s'occuper de ces anormaux, leur créer un enseignement spécial, et si l'Université, méconnaissant son intérêt, ne le fait pas, des établissements particuliers le feront sûrement.

M. Mathieu. — La situation du médecin de collège vis-à-vis du proviseur est la même que celle du médecin d'hôpital vis-à-vis du directeur ; le secret médical lie le directeur comme le médecin, il lierait également le proviseur.

Le nombre des enfants anormaux est considérable, bien plus élevé que ne le croit M. Jules Gautier, à la campagne aussi bien qu'à Paris et dans les grandes villes ; l'influence de l'alcoolisme, de la tuberculose, de la syphilis se fait sentir sur la race, partout, et il faut renoncer à notre idée ancienne que les paysans constituent une réserve inépuisable d'énergie.

M. Jules Gautier. — Par l'articulation de ses programmes, par la quadrifurcation des études qui donne satisfaction à toutes les aptitudes, par l'organisation nouvelle du répétitorat, où le maître n'est plus un pion mais un guide pour l'enfant, l'université a commencé la pathologie des anormaux, mais sous un autre nom. Nous marchons donc avec vous.

M. Le Gendre. — Je remercie M. Gautier de son affirmation et je suis heureux de voir que nous sommes d'accord.

M. Frank Puaux. — Ma sympathie va bien plus vers les normaux que vers les anornaux, et il faut surtout tendre à ce que, par le régime scolaire, les normaux ne deviennent pas des anormaux. Je me souviens des classes de mon collège aussi mal disposées que mal éclairées, et ma reconnaissance est grande pour cette université qui a réalisé de si grands progrès.

Que le médecin devienne professeur, car il est un enseignement que lui seul peut donner et un enseignement dont la nécessité s'impose. Le médecin a une autorité que nul ne lui dénie, une autorité devant laquelle chacun s'incline.

Qu'elle s'exerce pour le bien de l'enfant en l'armant contre les dangers qui le menacent. Et, pour en donner un exemple, j'estime que le docteur devrait réunir les élèves les plus grands d'une école, pour les mettre en garde contre les dangers des maladies vénériennes. Il rendrait ainsi des services inestimables. Si je parle ainsi, c'est après avoir lu un remarquable travail de Mme Macaigne sur l'application de l'hygiène à l'enseignement. Je fais des vœux sincères pour que cet enseignement devienne une réalité.

RAPPORT

SUR

l'Inspection médicale des Écoles primaires,

Par M. le Dr H. MÉRY

Professeur agrégé, chargé du cours de clinique médicale infantile.

M. Le Gendre, dans son exposé éloquent du rôle du médecin scolaire, a déjà défini par avance le but de l'inspection médicale des écoles primaires et la tâche à remplir par le médecin inspecteur. Je n'ai donc pas à rappeler toutes les raisons qui rendent cette intervention du médecin dans les écoles si indispensable

pour réaliser ce que Herbert Spencer appelait la culture intégrale de l'enfant. Seul le médecin peut, en effet, diriger d'une façon scientifique la culture physique. Les liens entre l'état de santé physique et l'état intellectuel sont tellement étroits que le plus souvent on ne pourra faire de bonne culture intellectuelle sans connaître l'influence que certaines modifications physiques exercent sur les aptitudes intellectuelles.

Je ne veux pas m'appesantir plus longtemps sur ce rôle idéal du médecin dans l'école et dans l'éducation, ne voulant point détruire sur ce point l'impression produite par le tableau lumineux que vient de vous faire M. Le Gendre.

J'arrive au but précis de l'Inspection médicale des écoles primaires.

L'Inspection médicale des écoles doit avoir pour but d'assurer la prophylaxie des maladies transmissibles, de contrôler l'état de santé de l'enfant, de surveiller sa croissance, de se préoccuper de ses tares et des moyens d'y remédier, de réaliser, en un mot, au complet la surveillance de la culture physique.

Le médecin scolaire ne doit pas être seulement un médecin des épidémies, il doit être avant tout *un puériculteur*. La surveillance de la culture physique est aussi importante chez l'écolier que chez le nourrisson et l'enfant en bas âge; cette surveillance, l'Etat et le médecin ont le droit et le devoir de l'exercer à toutes les périodes de l'enfance.

Tel est le rôle principal du médecin inspecteur de l'école primaire ; il a en outre à surveiller l'hygiène des locaux et, sous certaines conditions, à prendre une part effective à l'enseignement de l'hygiène dans les écoles et, tout au moins, à exercer un droit de contrôle sur cet enseignement; il doit également l'exercer sur les exercices physiques. Faut-il aller plus loin et, comme le veut M. Mosny dans son très remarquable rapport au Congrès de Bruxelles, charger le médecin scolaire de « l'adaptation de la culture des facultés intellectuelles à la capacité physique individuelle » ? Théoriquement on peut admettre ce rôle idéal du médecin scolaire comme une perfection vers laquelle on doit tendre, mais je crains que cette perfection ne soit pas de longtemps réa-

lisable à l'école primaire. Pour remplir ce rôle efficacement, il faudrait que le médecin possédât des notions de pédagogie qu'il est impossible d'exiger de tous les médecins des écoles primaires.

Je crois donc qu'il faut abandonner pour ainsi dire complètement ce côté du rôle possible du médecin dans l'école en ce qui concerne l'inspection des écoles primaires.

Pratiquement, c'est une chose absolument inapplicable, au moins de longtemps.

L'œuvre à accomplir est d'ailleurs étendue et complexe, elle comporte pratiquement de grosses difficultés d'exécution. On doit donc la dégager complètement de projets, beaux sans doute, mais d'une réalisation difficile. Le médecin inspecteur des écoles primaires ne doit pas, à mon avis, intervenir dans les questions de pédagogie, il doit faire avant tout de l'hygiène prophylactique, de l'hygiène préventive et de la puériculture; j'ajouterai même que je le verrais avec plaisir, suivant l'exemple de l'un de nos maîtres des plus éminents de cette Faculté, le professeur Pinard, se charger de temps en temps de l'enseignement de l'hygiène dans les écoles.

On m'accusera peut-être de restreindre le rôle idéal du médecin scolaire, mais nous sommes bien loin à l'heure actuelle d'atteindre cet idéal, si restreint que je le conçoive.

Jusqu'à présent on s'est à peu près exclusivement occupé à l'école d'hygiène prophylactique, on a limité à ce côté étroit le rôle du médecin scolaire; heureux encore quand cette hygiène prophylactique a été appliquée, puisque dans la plupart de nos départements l'inspection médicale des écoles n'existe en aucune façon.

Nulle part on ne s'est préoccupé d'exercer la surveillance si nécessaire pour le développement physique, pour la croissance de l'enfant; si l'on a fait en France dans certains endroits une hygiène prophylactique suffisante, nulle part on n'a fait de l'hygiène préventive. Il a fallu l'émoi causé par les ravages de la tuberculose, les soucis de la lutte contre cette maladie pour rappeler que le meilleur moyen d'arrêter ses progrès c'était de fortifier le terrain, de le rendre ainsi réfractaire au contage.

De là est née cette notion, mais encore combien vague et inappliquée, de l'hygiène préventive à l'école.

Etat actuel de l'Inspection médicale des écoles primaires.

La nécessité de la surveillance médicale des écoles, conséquence logique de l'instruction obligatoire, n'a été véritablement envisagée sérieusement que depuis peu d'années. On ne trouve sur cette question, avant 1869, que quelques documents très vagues et sans aucune portée pratique. Netolitzky signale que, au commencement du XIXe siècle, Peter Frank, en Autriche, a parlé des installations de l'école et de l'enseignement dans son « Système de police médicale complète ». — En 1832, en Suède, on avait essayé de fixer les heures de classe d'après les préceptes de l'hygiène. En France, le 16 avril 1834, Orfila, vice-président du comité central de l'Instruction primaire de la Ville de Paris, publia un règlement attachant un médecin à chaque école de garçons, avec deux visites obligatoires par mois; puis on trouve un décret du 21 mars 1855 concernant les salles d'asile et imposant au moins une visite médicale par semaine. C'est en 1869 que la question de l'hygiène scolaire fut posée pour la première fois d'une façon sérieuse au Congrès des Sciences naturelles de Inspruck; cette question fut reprise dans les congrès suivants et étudiée en particulier par Cohn, qui présenta, au Congrès d'hygiène de Genève de 1882, un projet très complet, comprenant la création d'un médecin scolaire supérieur, ayant voix délibérative au Conseil supérieur d'Instruction publique, puis des médecins provinciaux et enfin, pour chaque école, un médecin scolaire particulier ayant voix consultative et délibérative auprès de l'autorité scolaire qui serait tenue d'exécuter ses prescriptions hygiéniques; en cas de résistance, ce fonctionnaire recourrait au médecin provincial qui aurait le droit de prononcer la fermeture de l'école. Le même médecin scolaire aurait au plus 1,000 écoliers sous sa surveillance; on le consulterait sur l'emplacement, les projets d'installations nouvelles, et il donnerait son avis sur la ventilation, le chauffage, l'éclairage. Il procéderait, au commencement

de chaque trimestre, à la mensuration de ses administrés et désignerait le banc qui leur convient; il se rendrait compte de l'état de la réfraction de chacun, ferait changer les mobiliers défectueux et les livres mal imprimés, visiterait les locaux mensuellement et serait consulté pour l'élaboration des programmes. Les maladies contagieuses lui seraient signalées, et il ne réadmettrait les élèves contaminés qu'après désinfection; il fermerait l'établissement lorsqu'un quart des élèves serait atteint de la contagion. Enfin il tiendrait une comptabilité et ferait des rapports.

En 1874 l'inspection médicale fut organisée à Bruxelles. En 1875, dans le Wurtemberg, l'examen des élèves fut confié à un médecin. En France, c'est à Paris, en 1879 et en 1883, que l'inspection des écoles a été vraiment organisée.

Examinons comment fonctionne actuellement l'inspection médicale des écoles à l'étranger : la Belgique peut nous servir de modèle, car c'est là qu'à l'heure actuelle ce service médical est le mieux organisé.

Ce service a été organisé en 1874. Depuis 1896 52 médecins sont chargés de ce service; ils font trois visites par mois, tous les dix jours. Tous les mois le médecin doit faire un rapport sur l'hygiène du bâtiment, sur la morbidité scolaire, la nature des maladies, les dates de renvoi et de réadmission. Ces rapports sont transmis au bourgmestre.

En outre des évictions des malades, si des élèves habitant sous le même toit peuvent être en contact avec eux, l'entrée des écoles leur est interdite. Les instituteurs ont entre les mains des instructions sur les premiers symptômes des maladies contagieuses, instructions publiées en 1883. Les médecins scolaires sont en outre chargés de s'assurer si la désinfection se fait dans les familles. Dans les écoles, en cas d'affection contagieuse, la désinfection se fait avec de l'aldéhyde formique; des désinfections analogues sont faites pendant les vacances en dehors de toute épidémie.

Nul élève n'est admis sans un certificat de vaccine. Tout enfant malpropre est signalé aux parents et peut être exclu. Chaque élève a un livret individuel portant l'âge, la taille, le poids, le

périmètre thoracique, la capacité pulmonaire, la dynamométrie, la couleur des cheveux et des yeux.

Les enfants dont la santé paraît fragile sont soumis au régime de la médication préventive. La désignation des valétudinaires à soumettre à cette médication se fait trois fois par an : à la rentrée, aux vacances de Pâques et aux grandes vacances.

Les médicaments fournis dans cette médication préventive sont l'huile de foie de morue et la poudre de viande.

Il y a également un examen par un chirurgien dentiste et par un oculiste. Enfin les enfants envoyés dans les colonies scolaires sont examinés avant le départ et au retour. Il y a également un service pour les enfants à aptitude intellectuelle déviée, qui sont séparés des autres enfants, service dirigé par le professeur Demours (enfants anormaux pédagogiques ou pathologiques).

Un service analogue est fait à Anvers.

En outre les médecins sont chargés de faire tous les mois aux élèves des conférences sur l'hygiène.

En Allemagne le service médical des écoles est organisé dans un assez grand nombre de villes; parmi celles où cette organisation est la plus complète, il faut citer Wiesbaden; elle fonctionne depuis 1897. Il y a six médecins scolaires avec un salaire de six cents marcs, avec chacun mille à douze cents élèves à surveiller. Le médecin doit tous les quinze jours faire une visite de contrôle de deux heures, il doit examiner les nouveaux élèves, et leur indiquer leurs places dans les classes d'après l'examen de la vue et de l'ouïe; il donne des conseils pour l'admission à la gymnastique, au chant, etc. Il doit établir le livret sanitaire de chaque élève et faire annuellement des rapports. Un service analogue fonctionne dans plusieurs villes, à Heilbronn, en Wurtemberg, où chaque élève possède un livret individuel très complet, indiquant en particulier l'état de la colonne vertébrale, et de la peau. De même dans d'autres villes, Dresde, Kœnigsberg, Nuremberg, Carlsruhe.

A Leipzig il y a quinze arrondissements avec 3 à 4,000 élèves chacun. Les médecins reçoivent 500 marcs.

A Francfort il y a 11 médecins qui surveillent 1,200 élèves; ils reçoivent 1,000 marcs.

A Breslau les médecins scolaires sont en fonctions pendant trois ans; il doivent faire la preuve d'une instruction hygiénique. Ils ont 2,000 enfants à surveiller.

Le service médical scolaire semble moins bien organisé en Prusse que dans les villes que nous venons de citer : ainsi à Berlin ce service ne fonctionne à titre d'essai que depuis 1900, il n'y a que douze médecins scolaires chargés chacun de deux écoles.

En Autriche il n'y a pas de service médical organisé, ce sont les médecins chargés du service d'hygiène qui assurent le service médical des écoles. Dans quelques villes cependant, il y a un service scolaire spécial organisé par la ville.

A Brunn il y a dix districts où onze médecins assurent le service; l'un est chargé de l'examen des yeux et des oreilles.

A Salzbourg les médecins officiels examinent les enfants au point de vue intellectuel et physique.

A Vienne il y a dans quelques établissements des médecins scolaires.

En Hongrie les médecins scolaires ont été créés en 1885 par le ministre Trefort. Le médecin est chargé de l'examen de la santé des élèves, de la surveillance hygiénique de l'établissement et même surveille les élèves logés en dehors de l'établissement. Il s'occupe de l'enseignement de l'hygiène dans les écoles secondaires.

Le médecin scolaire est membre du corps enseignant, il a droit de vote sur les questions sanitaires. On lui demande des études et des examens spéciaux. D'ailleurs ces médecins ne sont guère installés que dans les écoles secondaires.

En Suisse le service médical des écoles est organisé également à Lausanne, Zurich, Bâle, Neufchâtel.

A Genève, depuis 1888, l'inspection sanitaire est confiée à douze médecins qui doivent deux fois par an examiner les élèves et les locaux.

A Bâle et à Zug l'inspection médicale assure le classement

des élèves d'après leur taille, l'état des yeux et des oreilles.

Le médecin doit s'occuper de l'hygiène des yeux, des oreilles, de la voix, exercer une surveillance sur les récréations, le plan d'enseignement, les exercices corporels.

A Neufchâtel le médecin scolaire doit examiner l'état sanitaire dans les écoles et les plans des constructions scolaires, il doit surveiller l'application des règles sur l'éclairage, la ventilation et le chauffage, examiner l'état physique et intellectuel des élèves, instruire les instituteurs sur les premiers symptômes des maladies infectieuses et sur les premiers secours en cas d'accident. Le traitement des élèves pauvres se fait sur la demande des parents.

La Suède et le Danemark possèdent un service scolaire bien organisé.

L'organisation de l'inspection médicale des écoles est beaucoup plus rudimentaire dans les autres pays de l'Europe.

En Angleterre, où cette inspection est une affaire communale, il y a très peu de médecins scolaires proprement dits; l'inspection est assurée par le médecin des épidémies et par l'inspecteur de la salubrité. Il ne semble y avoir de médecins scolaires particuliers qu'à Londres et à Edimbourg.

Je n'insisterai pas sur les autres pays de l'Europe, sauf la Norvège où le service est assez bien organisé.

En Russie le service médical scolaire est assuré à Moscou, il y a même deux doctoresses scolaires.

Hors d'Europe, il est divers pays où l'inspection médicale des écoles est bien organisée.

Au Japon, le ministère de l'enseignement a installé, en 1890, dans toutes les écoles publiques, des médecins scolaires qui doivent faire tous les mois l'examen médical des élèves.

Aux Etats-Unis, le congrès de l'Association sanitaire publique américaine, réuni récemment à Indianapolis, a publié le résultat d'une enquête sur l'inspection médicale à l'école. Sur 450 villes consultées, 121 ont répondu que l'inspection médicale des écoles n'existait pas chez elles (San-Francisco, Cincinnati, Détroit, Saint-Louis). Beaucoup n'ont qu'une inspection rudimentaire. En re-

vanche, cette inspection fonctionne convenablement à Boston depuis 1890, à Philadelphie depuis 1892, à Chicago depuis 1896, à New-York depuis 1897.

A New-York, il y a environ 300 médecins scolaires surveillant à peu près chacun 1,000 enfants. Les écoles sont inspectées tous les matins vers 9 heures par le médecin qui examine les enfants qui lui sont signalés et renvoie les malades et les suspects. L'année dernière les médecins ont fait l'examen individuel de tous les enfants : à la suite de cet examen, ont été exclus 25,000 enfants.

Boston est divisé en 55 districts scolaires contenant chacun 4 écoles et 1,400 enfants. Pour chaque district, il y a un médecin qui s'occupe également d'assurer la désinfection.

Le service médical de l'école est fort bien organisé dans la République Argentine ; il existe à Buenos-Ayres trois médecins scolaires avec trois assistants et un secrétaire. Ces médecins ne font pas de clientèle ; ils se consacrent exclusivement à leur fonction comme médecins scolaires.

Au Chili, les médecins des écoles sont tenus de visiter au moins une fois par mois les enfants.

Au Caire, il y a un service officiel médical des écoles ; le médecin en chef reçoit un traitement de 12,000 francs par an.

On voit que de tous côtés un effort considérable a été fait pour l'organisation du service médical de l'école. Mais l'effort est de date récente et cette organisation est loin d'être complète même dans les pays qui se sont le plus occupés de cette organisation, au premier rang desquels il faut citer la Belgique, la Suisse et certaines villes d'Allemagne, et, hors d'Europe, les États-Unis.

L'organisation de ce service a été le plus souvent due à l'initiative communale, sauf peut-être au Japon et en Autriche-Hongrie où il est organisé par l'État.

Aussi, dans chaque Etat la façon dont fonctionne le service varie à l'infini.

Quelques notions doivent être dégagées de l'exposé que nous venons de faire : le souci dans beaucoup de pays de ne pas limiter l'action du médecin à la prophylaxie des maladies infectieuses, mais de lui imposer l'examen individuel des élèves avec constitu-

tion d'un livret sanitaire individuel; la préoccupation de diriger la culture physique en surveillant la croissance de l'enfant, de relever l'état des yeux, de l'ouïe, des dents, etc.

A Bruxelles, je dois signaler particulièrement l'installation du service de la médication préventive, qui me paraît appelé à donner les meilleurs résultats.

L'accord est complet en ce qui concerne la surveillance hygiénique des locaux scolaires. Dans plusieurs pays, on demande au médecin scolaire de faire des conférences d'hygiène, conférences suivies de devoirs et de rédactions faits par les élèves.

Dans quelques endroits, le corps médical des écoles est tout à fait spécialisé, formant de véritables fonctionnaires, les médecins reçoivent une instruction spéciale en ce qui concerne l'hygiène scolaire, subissent même un examen spécial.

Service médical des écoles en France.

Voyons maintenant comment fonctionne ce service dans notre pays.

Les règlements le concernant ne sont ni très nombreux ni compliqués.

Je passe sous silence une circulaire de 1855 qui n'a été suivie d'aucune exécution pratique. C'est en 1879 seulement qu'on retrouve un autre document.

Circulaire du 14 novembre du ministre de l''Instruction publique (Jules Ferry) aux préfets :

« Il y aurait dans chaque centre un ou plusieurs médecins chargés de visiter dans leurs tournées de clientèle les écoles publiques au double point de vue de la salubrité des bâtiments et de l'état sanitaire des élèves. Ils auraient pour mission de veiller à ce que les conditions hygiéniques soient exactement remplies, d'adresser aux maîtres et aux familles des conseils opportuns et de fournir à l'occasion des renseignements utiles à l'Administration. »

La loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire, chapitre II, article 9, paragraphe 7, déclare : « L'inspec-

tion est exercée au point de vue médical par des médecins inspecpecteurs communaux ou départementaux. »

Le décret du 18 janvier 1887 sur l'enseignement primaire, article 141, ajoute : « Les médecins doivent être agréés par le préfet et leur inspection ne peut porter que sur la santé des enfants, la salubrité des locaux et l'observation des règles de l'hygiène scolaire. »

Un arrêté du 18 janvier 1893 et une circulaire du 13 mars 1893 édictent : « En cas d'épidémie, le préfet, sur la proposition de l'inspecteur d'académie, après l'avis du maire et du comité départemental d'hygiène, détermine les mesures à prendre dans les écoles primaires publiques et privées, et prononce, s'il y a lieu, la fermeture temporaire. »

Rappelons également l'arrêté et le règlement du 18 août 1893 relatifs aux prescriptions hygiéniques à prendre dans les écoles primaires pour prévenir et combattre les épidémies, règlement qui contient les mesures à prendre pour éviter l'éclosion des maladies contagieuses, qui défend, en particulier, le balayage à sec et qui contient des mesures particulières pour chaque maladie contagieuse et fixe la durée des évictions.

En ce qui concerne les constructions scolaires, une circulaire du 29 avril 1892 rend obligatoire l'avis du Conseil d'hygiène départemental pour les écoles publiques, et un arrêté du 18 janvier 1893 étend ces obligations aux écoles privées.

Ce sont à peu près tous les documents officiels de l'État en ce qui concerne l'inspection médicale des écoles primaires ; il y aurait peut-être à ajouter quelques circulaires portant sur des points de détail. (Circulaire du 10 octobre 1888 sur la pelade.)

Je passe sous silence les règlements concernant les écoles maternelles pour ne pas surcharger ce rapport.

En résumé, en France, l'État s'est contenté de proclamer la nécessité de l'inspection médicale des écoles, s'en remettant pour l'exécution à l'initiative communale ou départementale, et trop souvent — on le verra — cette initiative a fait défaut.

En effet, une récente enquête du ministère de l'Instruction publique constatait que « l'inspection médicale des écoles n'était

organisée pour toutes ou presque toutes les communes que dans 36 départements et qu'elle n'était rémunérée que dans 8 départements. En outre, dans 19 départements, elle est organisée dans quelques villes isolées. »

Même dans les endroits où elle est le mieux organisée, elle est limitée à la prophylaxie des maladies infectieuses et à la surveillance hygiénique des locaux scolaires, ainsi à Paris.

Dans le département de la Seine, l'inspection médicale des écoles ébauchée par la circulaire d'Orfila de 1834, a été organisée par un décret du 23 avril 1879 et par un arrêté du 15 décembre 1883. On a créé 126 circonscriptions médicales ; chaque médecin doit examiner 25 à 30 classes, contenant au moins chacune 40 enfants. Il reçoit 800 francs par an ; il doit visiter l'école une fois tous les quinze jours, faire l'examen des locaux, des classes et celui des enfants qui lui sont signalés par l'instituteur. Il fait un rapport trimestriel qu'il adresse au maire de l'arrondissement. Celui-ci centralise les rapports des médecins et fait un rapport semestriel qu'il adresse à la direction de l'enseignement primaire de la Seine. Il n'y a pas de visite individuelle de chaque enfant à la rentrée. Le règlement de 1883 prévoyait un examen mensuel des yeux, de la bouche et des cheveux des enfants. Cet examen a été reconnu impraticable et il a été abandonné.

Cependant la Caisse des Ecoles du XVe arrondissement a organisé un service d'inspection dentaire et un examen des yeux qui ont lieu deux fois par an.

A Bordeaux, le service médical des écoles fonctionne d'une façon assez satisfaisante. D'après les renseignements qui m'ont été fournis par le Dr De Coquet, médecin des écoles, les médecins doivent faire une visite mensuelle et se rendre à l'appel du Directeur chaque fois qu'il est nécessaire. Le médecin surveille l'application des mesures prophylactiques en cas de maladie contagieuse.

M. le Dr De Coquet fait bénévolement des conférences d'hygiène scolaire et infantile aux maîtres et aux élèves, mais il n'y a pas d'examen individuel systématique. Enfin on se préoccupe de donner aux enfants suspects de tuberculose de l'huile de foie de

morue, des bons de nourriture et de les désigner de préférence pour les colonies scolaires et la cure marine.

En ce qui concerne le reste de la France, j'ai pu obtenir quelques renseignements qui m'ont été fournis d'une façon extrêmement aimable et empressée par divers membres de l'enseignement primaire. Je tiens à les remercier ici de la façon la plus vive, non seulement pour leur obligeance, mais pour l'intérêt très vif qu'ils portent à la solution du problème qui nous occupe et pour la façon pressante dont ils en appellent la solution. Autant, je dirai même plus que les médecins, ils sentent l'extrême urgence qu'il y a à organiser cette inspection d'une façon rationnelle et les bénéfices qu'on peut en tirer. Plusieurs de mes correspondants réclament l'examen individuel des élèves; il faudrait, dit l'un d'eux, que chaque trimestre au moins, tout enfant de nos écoles, malade ou non, fût examiné sérieusement et que le résultat des observations demeurât consigné sur une fiche individuelle. Un autre : « Les médecins devraient être astreints à des visites régulières dans lesquelles ils examineraient individuellement les enfants. » Mon enquête est d'ailleurs extrêmement incomplète, mais je compte la poursuivre avec la bienveillante autorisation de M. le Directeur de l'Enseignement primaire, et je suis persuadé qu'elle pourra fournir des données utiles, non pas sur ce qui existe, car c'est à peu près la table rase, mais sur la meilleure façon d'organiser ce service, ce qui est notre désir à tous.

Dans l'immense majorité des communes rurales l'inspection médicale n'existe pas, non seulement dans les départements où la richesse et l'instruction sont moins développés, comme l'Aveyron et le Finistère, mais même dans les départements plus riches comme la Nièvre, la Loire, la Haute-Vienne, la Meurthe-et-Moselle, le Tarn-et-Garonne, même dans les départements voisins de Paris, Pas-de-Calais, Aisne, Eure-et-Loir, etc.

Le plus souvent il n'y a pas de médecin scolaire, et les mesures de prophylaxie en cas de maladies infectieuses sont ordonnées et appliquées par les médecins des épidémies.

Dans certains départements, où l'inspection des écoles a été organisée, souvent l'on se désintéresse du service et les visites

médicales ne se font pas régulièrement. Dans les villes l'inspection des écoles est mieux organisée et souvent fonctionne assez bien, mais uniquement au point de vue de la prophylaxie des maladies infectieuses; cependant certaines grandes villes n'ont rien à envier aux communes rurales au point de vue de l'absence de tout service d'inspection des écoles : ce service n'existe pas à Marseille.

Dans le département de Seine-et-Oise, où des efforts particuliers ont été faits par le corps médical et le corps enseignant pour organiser cette inspection, on a obtenu de bien maigres résultats. Le Dr Jeanne, dont on connaît la compétence pour ces questions d'hygiène scolaire, qui en 1893 publiait un projet d'organisation d'inspection médicale scolaire en Seine-et-Oise, m'écrivait que l'inspection était pratiquée seulement dans les grosses communes et assez irrégulièrement sur la demande de la municipalité; les déclarations de maladie ne sont souvent pas faites, les mesures de prophylaxie très vaguement appliquées.

Trop souvent j'ai reçu des réponses analogues à la suivante : « Pas d'inspection médicale, mesures prophylactiques non appliquées, maladies jamais déclarées, jamais de désinfection des locaux. » Etc.

Si telle est la situation dans les écoles publiques, elle est encore bien pire dans les écoles privées, la surveillance étant beaucoup moins efficace. On me citait récemment un exemple de récidive désespérante de cas de diphtérie dans une école publique de Paris, malgré plusieurs licenciements et plusieurs désinfections; cela tenait tout simplement à ce que, en face de l'école publique, il y avait une école privée où continuaient pendant ce temps de se présenter des cas de diphtérie, sans qu'aucune mesure prophylactique ou de désinfection fût jamais prise.

La même incurie existe en ce qui concerne le badigeonnage et la désinfection des locaux scolaires qui doivent se faire, d'après la loi, au moins une fois par an. Or, dans bien des communes, ils n'ont lieu que tous les deux ou trois ans, assez souvent tous les dix ans, et quelques écoles n'ont même pas été badigeonnées depuis leur construction.

Ces mesures sont mieux prises dans les grandes villes où l'on prescrit la désinfection après les réunions électorales ou le service des réservistes.

Telle est la situation actuelle.

On voit combien notre pays est en arrière en ce qui concerne le service médical des écoles; quelle urgence il y a de l'organiser, mille raisons peuvent le démontrer. Plus que toute autre, tout d'abord la nécessité de s'opposer à la propagation des maladies infectieuses pour lesquelles l'enfant est un terrain de culture si merveilleux et cela d'autant qu'il est plus jeune. C'est ce qui explique cette morbidité encore plus grande dans les écoles maternelles que dans les écoles primaires, ces épidémies qui déversent sur les pavillons des contagieux de nos hôpitaux d'enfants, presque tous les élèves d'une école.

Mme Thomas, dans un article du *Manuel général de l'Instruction primaire* du 12 septembre 1903, cite un village de montagne où tout récemment, par l'absence d'inspection médicale, le quart de la population scolaire a disparu par diphtérie.

J'ai vu des convalescents de scarlatine admis à l'école en pleine desquamation; il est vrai que c'était dans une école privée.

C'était dans une école privée encore, école privée congréganiste du département de Seine-et-Oise, que M. Mosny a pu constater que presque tous les enfants avaient la teigne; ils étaient d'ailleurs soignés par le garde champêtre, rôle auquel ses fonctions habituelles ne l'avaient peut-être pas spécialement préparé.

Personnellement, j'ai constaté récemment, dans une école publique, l'existence de plusieurs cas de favus non traités et dont le diagnostic n'avait d'ailleurs pas été fait.

Mais ce n'est pas à ce seul point de vue, malgré toute son importance, qu'il faut considérer l'extrême urgence de la réforme que nous demandons, c'est que si on ne l'accomplit pas elle empêchera l'efficacité d'autres réformes que nous paraissons avoir à cœur; l'application de la loi de 1902 sur l'hygiène publique ne peut être efficace que si l'on fait une réforme parallèle du côté de l'inspection médicale des écoles.

De tous côtés, à l'heure actuelle, on veut lutter contre ce fléau

toujours menaçant pour notre race qui est la tuberculose : ligues et commissions se créent de toutes parts et au premier rang des mesures à prendre se placent la prophylaxie et la prévention de la tuberculose dans les milieux scolaires : protection de l'enfant contre la contagion, qu'elle vienne d'autres enfants ou, ce qui est malheureusement plus fréquent, de maîtres tuberculeux ; mesures de prévention destinées à empêcher l'éclosion de la tuberculose chez les sujets prédisposés, tout cela est impossible sans une inspection médicale bien organisée.

Récemment des instructions ont été envoyées sur la prophylaxie de la tuberculose dans les écoles ; plusieurs recteurs, répondant au sujet de l'application de ces instructions, déclarent qu'elles ne peuvent être mises en exécution par suite de l'absence de tout service médical dans les écoles primaires.

Comme nous l'avons vu, les départements où il existe un pareil service sont très rares. Voilà donc une circulaire des plus importantes qui reste absolument sans effet, faute de l'organisation de ce service ; ce n'est donc pas seulement au nom de l'intérêt sanitaire de l'école que nous devons réclamer l'organisation du service médical scolaire, mais parce que sans elle la loi sur l'hygiène publique et la prophylaxie antituberculeuse resteront lettre morte. Or, actuellement, il n'y a rien ou à peu près rien.

Voyons maintenant ce qu'il convient de faire.

ORGANISATION DE L'INSPECTION MÉDICALE DES ÉCOLES PRIMAIRES

PROGRAMME ET EXÉCUTION

Je ne veux pas dans ce chapitre essayer d'élaborer un projet complet d'inspection médicale des écoles, je crois que mon rôle est d'apporter au Congrès un tableau rapide des questions complexes que comporte cette inspection, sans préjuger d'une façon absolue les diverses solutions qui peuvent se présenter, de façon de permettre à la critique et à la discussion de s'exercer librement.

J'espère qu'il pourra sortir de là une formule que le Congrès et la Ligue pourront s'attacher à faire triompher.

L'étude de l'organisation de l'inspection médicale des écoles comprend l'étude du programme des mesures à réaliser et, d'autre part, l'exécution de ces mesures.

PROGRAMME DE L'INSPECTION MÉDICALE DES ÉCOLES

Ce programme doit réaliser le but de l'inspection médicale des écoles; le médecin inspecteur doit assurer la prophylaxie des maladies transmissibles, contrôler l'état de santé de l'enfant, surveiller sa croissance, se préoccuper de ses tares et des moyens d'y remédier en faisant de la médication préventive, assurer la surveillance hygiénique des locaux scolaires, et enfin collaborer à l'instruction et à l'éducation sanitaires des instituteurs et des enfants.

I. — *Prophylaxie des maladies transmissibles.*

Elle doit s'exercer sur :

1° Les maladies infectieuses aiguës; fièvres éruptives, diphtérie, coqueluche, fièvre typhoïde, etc., les suppurations cutanées, impétigo perlèche;

2° Les maladies parasitaires : phtiriase, gale, teignes, etc.

La surveillance des maladies parasitaires du cuir chevelu est particulièrement délicate et exigera du médecin scolaire une compétence spéciale;

3° Les maladies infectieuses chroniques : la tuberculose et la syphilis.

Il ne faut pas oublier qu'on peut voir, surtout dans les grandes villes, des cas de syphilis acquise chez les enfants et qu'il peut y avoir contagion de ce fait. J'ai eu l'occasion de voir récemment à l'hôpital un petit garçon atteint de syphilis acquise très virulente puisqu'elle a été la source de quatre contaminations autour de lui, et on me demandait si on pouvait l'envoyer à l'école. On voit

à quels dangers l'absence d'examen lors de l'entrée à l'école peut conduire. Cet enfant aurait pu très facilement contaminer ses petits voisins par l'intermédiaire d'un porte-plume, ou d'un objet quelconque.

On me citait dernièrement l'exemple d'une école de Paris où une distribution d'huile de foie de morue se faisait aux enfants sans aucune précaution et en se servant de la même cuiller pour tous, sans aucun lavage; c'est une pratique extrêmement dangereuse non seulement au point de vue de la syphilis, mais d'autres affections comme l'impétigo qui peuvent être transmises de cette façon.

La prophylaxie des maladies infectieuses aiguës est, à l'heure actuelle, presque complètement assurée par le service des épidémies qui s'occupe de la déclaration des maladies et des mesures de désinfection à prendre au domicile des malades.

La municipalité doit prévenir les directeurs d'écoles qui ont de ce fait, avec l'aide du médecin scolaire, une série de mesures à prendre concernant non seulement l'éviction des contagieux pendant le temps fixé par le décret d'août 1893, mais encore l'interdiction de l'école aux enfants, frères ou sœurs qui peuvent être en contact avec les contagieux ; ils doivent se préoccuper des moyens de désinfecter les locaux, les objets mobiliers, livres, qui ont pu être en contact avec les contagieux. Cette désinfection est de la plus haute importance et permettra dans bien des cas, avec l'isolement des suspects, d'éviter le licenciement. Le licenciement est une des mesures dont on a usé largement et je dirai même abusé, dans la prophylaxie des malades scolaires. Cette mesure prise isolément et indépendamment des autres mesures de désinfection des objets et des locaux et de l'isolement des suspects, a les conséquences les plus funestes. « Le péril n'est plus à l'école, mais il est au dehors tout aussi et même plus grand. » C'est absolument la même chose que l'isolement des contagieux à l'hôpital, sans antisepsie médicale et sans mesures de désinfection.

M. le professeur Grancher a montré les résultats de cette conduite et l'augmentation de mortalité auxquels avaient mené ces

mesures incomplètes en ce qui concerne la rougeole dans nos hôpitaux.

Il en est de même pour le licenciement considéré comme mesure isolée, et ce serait une erreur de croire qu'il suffit de fermer une école pour enrayer une épidémie. Plusieurs de nos correspondants universitaires s'élèvent avec raison contre le licenciement prononcé trop souvent à la hâte et sans aucune mesure le complétant. Voici ce que m'écrit l'un deux : « Une épidémie est soupçonnée par l'instituteur, le médecin vient, constate l'existence de l'épidémie et demande, neuf fois sur dix, la fermeture de l'école. L'école est fermée, mais les malades ne sont pas soignés. Les enfants licenciés en été vont chercher les nids, en hiver jouent dans les rues froides et s'enrhument... Est-ce que l'école désinfectée ne devrait pas être ouverte aux enfants bien portants ? »

Je suis donc absolument d'avis qu'on doit restreindre le licenciement aux cas absolument nécessaires et il en existera toujours ; mais le rôle du médecin scolaire ne doit pas consister du tout à prononcer la fermeture de l'école et à se retirer sans autre forme de procès. Il doit surtout s'assurer de l'exécution des mesures de désinfection, d'antisepsie médicale, d'isolement des suspects et le plus souvent il arrivera à éviter le licenciement.

La prophylaxie des maladies transmissibles comprend également les mesures concernant les vaccinations. La vaccination jennérienne est actuellement réglée par la loi d'hygiène de 1902 qui intervient encore ici dans l'hygiène scolaire.

Je signale également les bénéfices que l'on peut tirer des injections préventives de sérum antidiphtérique, auxquelles, pour ma part, j'aurais recours sans hésiter au moins pour les enfants ayant été en contact avec les malades.

En ce qui concerne la tuberculose il est nécessaire de mettre les enfants à l'abri de la contagion ; cette contagion viendra surtout des instituteurs tuberculeux et malheureusement leur profession si fatigante, les prédispose dans bien des cas à cette maladie, dont la fréquence est très grande, comme l'a montré la thèse de Babet.

Des instructions récentes ont été données pour les mesures prophylactiques relatives à cette maladie. En ce qui concerne les instituteurs on s'est préoccupé de les soustraire au contact des enfants en les mettant en position de congé avec traitement complet dès que leur maladie est reconnue.

La contagion entre enfants est plus rare, car il y a relativement peu de tuberculoses pulmonaires ouvertes à cet âge, et d'autre part les enfants ne crachent généralement pas. Cependant il peut y avoir des tuberculoses externes qui peuvent être la source de contamination et le médecin scolaire devra s'en préoccuper. D'ailleurs, en fait de tuberculose, il ne suffit pas de faire de la prophylaxie, il faut aussi faire de la prévention, en recherchant les sujets malingres, formant un terrain favorable à l'évolution de la maladie, les sujets prédisposés chez lesquels elle peut exister à l'état de germe, combattre par une hygiène appropriée la tuberculose à ce stade de germination et empêcher, comme nous le verrons tout à l'heure, son développement par la médication préventive.

Il va sans dire que toutes ces mesures doivent être exigées des écoles primaires.

II. — Surveillance sanitaire de l'enfant. Examen individuel, livrets ou fiches sanitaires. Médication préventive.

Le médecin scolaire doit assurer le contrôle sanitaire de l'enfant, s'assurer que son développement physique se fait d'une façon normale et, dans le cas contraire, noter les tares en donnant les conseils nécessaires pour y remédier.

Pour la bonne exécution de ce programme, l'examen individuel de chaque enfant est nécessaire ; cet examen devra être pratiqué aussitôt que possible après son entrée à l'école et on devra constituer un livret ou une fiche sanitaire individuelle sur laquelle on notera le signalement anthropométrique de l'enfant (poids, taille, périmètre thoracique, audition, vision), le signalement physiologique et les tares s'il en existe. Parmi ces tares les unes intéressent

plus particulièrement l'écolier : anomalies de la vision, de l'audition, déviation de la colonne vertébrale, et le médecin, s'appuyant sur ces données, pourra fournir des renseignements intéressants au maître qui devra en tenir compte dans la situation qu'il donne aux enfants dans la classe. Dans quelques villes d'Allemagne, c'est le médecin lui-même qui indique d'après ces renseignements la place à donner aux élèves. A Bruxelles, des médecins spéciaux sont chargés de la surveillance de la bouche, des yeux, etc.

D'autres tares intéressent plus directement la santé générale de l'enfant, entravent son développement, sa croissance normale. Pour nous, médecins, elles ont encore peut-être plus d'importance, étant donné que rien ne doit être négligé de ce qui peut assurer la culture physique intégrale, le développement complet de la graine.

Le médecin doit chercher les causes de ce développement anormal et tâcher d'y remédier. C'est parmi ces malingres qu'il devra particulièrement rechercher les prédisposés à la tuberculose et les dépister. Le médecin scolaire, s'il comprend bien son rôle, peut être dans les villes un des auxiliaires les plus puissants de la lutte de prévention contre la tuberculose, car ces enfants suspects, il pourra les faire bénéficier d'une hygiène préventive spéciale, les suralimenter, les envoyer de préférence dans les colonies scolaires et il n'est pas douteux que, comme le faisait observer dernièrement M. le professeur Grancher, on ne tire de cette hygiène et de cette médication préventive les résultats les plus efficaces.

Ce n'est pas simplement un droit de contrôle que le médecin scolaire doit exercer sur le développement, sur la culture physique de l'enfant; il a aussi à se préoccuper et aussi à veiller à l'application des moyens nécessaires pour assurer le développement normal de la culture physique. A ce titre, il doit intervenir dans tous les exercices corporels et exercer son droit de surveillance et de conseil et cela pour tous les exercices, pour la gymnastique, pour les jeux. La culture physique normale doit être dirigée et surveillée aussi bien que la culture intellectuelle.

Le médecin aura, en outre, chez les sujets suspects, à instituer, comme nous l'avons dit, la médication préventive.

On doit réclamer que ce soient surtout les enfants soumis à la médication préventive qui soient envoyés dans les colonies scolaires.

III. — Surveillance hygiénique des locaux scolaires.

Elle doit porter sur la construction, sur l'aménagement, (chauffage, éclairage, ventilation, mobilier scolaire, etc.), l'entretien. M. Mosny, dans son rapport au Congrès de Bruxelles, a proposé la constitution d'un livret sanitaire de chaque école, contenant en particulier l'histoire des épidémies diverses qu'elle a présentées.

Je ne veux pas entrer davantage dans les détails de cette partie si importante de l'hygiène scolaire; j'insisterai cependant sur la question du balayage et du nettoyage des latrines.

D'après la loi, le balayage scolaire ne constitue pas pour les municipalités une obligation; un usage général charge les élèves des soins de propreté scolaire dans les cas où la commune ne fait pas les frais d'une personne de service.

Dans toutes les communes rurales, le balayage et le nettoyage des latrines sont faits par les élèves.

On voit quelle source de dangers il y a là pour eux; en admettant même que le balayage fût toujours fait avec de la sciure humide, comme le prescrivent les instructions sur la tuberculose, il ne doit point être effectué par les élèves.

Cette suppression du balayage par les élèves a été demandée de tous côtés; elle est réclamée avec insistance par tous mes correspondants universitaires et je crois qu'il y a là un point particulier sur lequel il est nécessaire d'insister très énergiquement et immédiatement.

Voici ce que m'écrit un de mes correspondants :

« Dans notre commune, les latrines servent à la fois pour les élèves et pour le public, parce qu'elles sont placées un peu à l'écart de la cour des récréations. Je n'ai pas pu obtenir que leur nettoyage fût assuré à moitié par les élèves de l'école, à moitié par les soins de la municipalité. Il faut voir dans quel état elles sont pendant les vacances! »

Il serait à souhaiter que l'article 4 de la loi des 19 juillet 1889 et 25 juillet 1893 qui met à la charge des communes l'entretien des bâtiments scolaires et la rémunération des gens de service, fût précisée, de façon à imposer aux communes le balayage des salles de classe, des cours, des préaux, des latrines, m'écrit un autre de mes correspondants.

IV. — Enseignement de l'hygiène dans les écoles.

Le médecin scolaire doit intervenir dans l'enseignement de l'hygiène, d'une part par la collaboration effective qu'il peut prendre à cet enseignement sous forme de conférences aux élèves sur les sujets les plus importants. Cela se fait en Belgique et en diverses villes d'Allemagne. Les élèves doivent faire des rédactions sur les sujets traités. C'est surtout dans les écoles de filles que cet enseignement de l'hygiène mérite le plus d'attention et il doit y occuper une part peut-être encore plus importante que dans les écoles de garçons; jusqu'à présent, au contraire, c'est là qu'il semble avoir été le plus négligé.

M. le professeur Pinard a tenu à donner à cet égard un exemple éclatant en allant faire lui-même des conférences d'hygiène dans les écoles de la Ville de Paris; il a montré ainsi de quelle importance devait être cet enseignement et quel prix il y attachait.

Si le médecin ne fait pas l'enseignement lui-même, il doit exercer un droit de contrôle et de conseil sur l'enseignement hygiénique donné par les instituteurs.

On devra s'attacher à ce que l'enseignement de l'hygiène aux maîtres soit assuré dans les écoles normales et surtout assuré d'une façon pratique. Je dois reconnaître que les programmes récents des divers cours contiennent de très nombreuses notions d'hygiène, mais un peu éparses avec les différents chapitres scientifiques dont elles relèvent. Je crois qu'on peut faire deux critiques principales à ce programme : d'une part, la crainte qu'on ne donne, dans certains cas, une importance exagérée à quelques parties de ce programme, qu'on ne décrive avec trop de détails les microbes,

les germes des maladies; en second lieu, il me semble qu'il y aurait intérêt à condenser ces leçons d'hygiène en un enseignement suivi ayant une portée pratique plus précise. C'est de cette portée pratique qu'il faut surtout se préoccuper plutôt que de digressions trop savantes et peu à la portée des élèves.

Les instituteurs doivent également posséder les notions voulues pour donner les premiers secours en cas d'accident; de même, on doit réclamer qu'il y ait dans chaque école ou chaque groupe d'écoles une pharmacie d'urgence.

La chose a déjà été organisée dans certaines écoles de Paris, vers 1890. Les boîtes de pharmacie scolaire sont placées de préférence dans les écoles maternelles ou de filles.

V. — Exécution de l'inspection médicale des écoles.

L'exécution des mesures que nous venons d'énumérer exige la collaboration des municipalités, des membres de l'enseignement et des médecins. En ce qui concerne les municipalités, une première question se pose : l'organisation du service médical des écoles doit-elle être laissée à l'initiative communale ou relever de l'Etat? Je suis sans hésiter partisan de l'organisation de ce service par l'Etat, parce que trop de communes ne prendraient aucune initiative, à côté d'autres qui certainement pourraient faire mieux que l'Etat lui-même.

Il faudrait tout au moins que l'Etat impose l'obligation à chaque commune d'un minimum d'organisation.

En ce qui concerne les membres du corps enseignant, on peut être certain de trouver chez eux les collaborateurs les plus actifs et les plus éclairés; tous sentent trop combien cette œuvre est nécessaire.

J'ai insisté ailleurs sur la nécessité de leur instruction hygiénique.

Le médecin, enfin, doit jouer le rôle le plus important; il a là une mission de premier ordre à remplir au point de vue social; peut-être, à l'heure actuelle, tous ne se rendent-ils pas compte suf-

PATENT OFFICE LIBRARY

fisamment de l'importance de cette mission. Trop souvent, la visite du médecin, quand il existe, consiste à demander s'il n'y a rien de nouveau et à ne rien chercher de plus. Cela tient peut-être à ce qu'on ne lui a pas montré tout l'intérêt de l'hygiène scolaire, parce qu'il la connaît mal lui-même, car elle ne lui a été jusqu'à présent guère enseignée.

Il nous faut donc des médecins comprenant leur rôle, le remplissant ponctuellement et aptes à le remplir par leurs connaissances.

Comment seront choisis les médecins scolaires?

Les uns, avec le Dr Jeanne, auteur d'un projet intéressant sur le fonctionnement de l'inspection médicale des écoles en Seine-et-Oise, veulent que ce service soit assuré par tous les médecins de la localité qui le désireront, à tour de rôle : ils ne veulent pas créer des spécialistes scolaires. M. Mosny, dans son rapport au Congrès de Bruxelles, est partisan, au contraire, d'un service médical scolaire très spécialisé, avec une direction de l'hygiène scolaire confiée à un médecin inspecteur général, placé directement sous les ordres du ministre; au-dessous, des médecins inspecteurs départementaux, qui ne seraient autres, pour M. Mosny, que les médecins inspecteurs des services d'hygiène prévus par la loi du 15 février 1902; enfin, des médecins scolaires communaux, chargés d'appliquer, dans chaque école, le programme susénoncé.

Sans vouloir créer des fonctionnaires à outrance, et tout en étant parfaitement d'avis que le service communal peut être fait par tous les médecins, à condition qu'ils s'acquittent efficacement de leur mission, je pense qu'il est indispensable qu'il y ait, dans chaque département au moins, un médecin inspecteur très compétent en hygiène scolaire et capable de résoudre les problèmes délicats qui peuvent se poser au point de vue du diagnostic de certaines affections : teignes, examen des yeux, etc.

Faut-il confondre ce médecin inspecteur départemental avec le médecin hygiéniste départemental? Je ne le crois pas, car le médecin scolaire a besoin de notions spéciales concernant les maladies infantiles, le développement et la croissance, qui ne sont

pas indispensables pour le service des épidémies. J'ajouterai que dans les pays où, comme en Angleterre, l'inspection médicale des écoles n'est confiée qu'aux médecins hygiénistes des épidémies, ce service est fait d'une façon très insuffisante ou nulle ; en tout cas, il se borne à peu près uniquement en pareil cas à la prophylaxie des maladies infectieuses. C'est ce qui arrivera, je crois, si l'on veut confondre les deux services.

Ils doivent bien entendu se prêter un mutuel appui et même le service d'hygiène départemental, en déchargeant le service médical scolaire d'une grande partie des mesures concernant la prophylaxie des maladies transmissibles, lui permettra de se consacrer plus complètement au reste de son programme.

Bien entendu, on pourra choisir le médecin des épidémies s'il est compétent en hygiène scolaire.

Quant aux détails d'exécution du contrôle médical, il en est une foule dans lesquels nous ne pouvons entrer : le nombre des visites régulières que doit faire le médecin, généralement trois par mois; dans certaines villes, en particulier à New-York, les médecins font une visite journalière, généralement le matin; les résultats de cet examen quotidien ont été des plus intéressants au point de vue prophylactique : on a pu ainsi découvrir quantité de maladies contagieuses ignorées des parents. A New-York, les 150,000 élèves des écoles sont visités chaque jour par 150 médecins; de même à Boston. Chaque médecin inspecte environ 1,400 écoliers quotidiennement.

Malheureusement les visites quotidiennes ne sont possibles que dans des grandes villes riches, comme les villes américaines. Je ne les crois pas d'ailleurs indispensables.

Ceci m'amène à envisager une autre condition d'efficacité de l'inspection médicale des écoles; il est nécessaire que les médecins chargés du service d'inspection, service qui exigera de leur part un grand dévouement, reçoivent une rémunération en rapport avec l'effort qu'on leur demandera. A New-York, le médecin scolaire reçoit 1,500 francs; à Wiesbaden, 600 marcs; à Leipzig, 500 marcs; à Francfort-sur-le-Mein, 1,000 marcs. Dans certains pays, à Buenos-Ayres, au Caire, les médecins scolaires sont des

fonctionnaires uniquement chargés de ce service et reçoivent un traitement beaucoup plus considérable. A Paris, les médecins inspecteurs des écoles reçoivent 800 francs, mais il n'y a que huit départements français où l'inspection médicale des écoles soit rémunérée.

Il serait à souhaiter également que la nomination des médecins scolaires se fasse en dehors de toute considération étrangère, d'après leur compétence en hygiène scolaire. A cet égard, je répéterai encore, qu'il est tout à fait désirable que l'hygiène scolaire soit l'objet d'un enseignement dans nos Facultés de médecine; peut-être pourrait-on aller jusqu'à délivrer un diplôme facultatif, comme cela se fait dans certains pays.

Je tiens à dire encore, en terminant ce rapport, que si nous réclamons d'une façon si énergique l'organisation complète de l'inspection médicale des écoles primaires, c'est tout d'abord à cause de l'école elle-même et de la santé des élèves, mais c'est aussi parce que nous savons que si l'inspection médicale des écoles n'est pas organisée, la loi de 1902 sur l'hygiène publique ne pourra être appliquée d'une façon efficace et que également toutes les mesures de prophylaxie et de prévention de la tuberculose dans l'école resteront lettre morte. Comme l'a dit le Dr Jeanne, la loi sur la santé publique n'aura vraiment d'effet utile que si l'hygiène scolaire est bien assurée.

L'organisation de l'inspection médicale des écoles doit avoir, en ce qui concerne la culture physique, les mêmes conséquences qu'a eues, en ce qui concerne la culture intellectuelle des enfants, la réorganisation de notre enseignement primaire. C'est l'autre moitié de l'œuvre qui reste à achever, car il ne peut y avoir de bonne culture intellectuelle sans une bonne culture physique.

Nous proposons au Congrès d'émettre les vœux suivants :

1° Le Congrès renouvelle le vœu exprimé par la Ligue des Médecins et des Familles pour l'hygiène scolaire, qu'il soit procédé dans le plus bref délai possible à l'organisation complète du service de l'inspection médicale des écoles primaires, conformément à la loi de 1886.

Cette organisation devra comporter l'examen médical individuel

des élèves à l'entrée à l'école avec la constitution d'un livret ou fiche sanitaire et toutes les mesures destinées à assurer la culture physique intégrale de l'enfant;

2° Le Congrès émet le vœu que l'enseignement de l'hygiène scolaire soit donné dans les Facultés de médecine et que les places de médecins inspecteurs des écoles soient réservées de préférence aux médecins possédant des notions d'hygiène scolaire.

(*Ces vœux sont votés à l'unanimité.*)

Discussion

M. Mosny. — Chargé par le comité d'organisation du Congrès international d'hygiène de Bruxelles d'un rapport sur l'inspection médicale des écoles, j'ai proposé, il y a 2 mois, à la 6e section de ce Congrès, l'adoption d'un certain nombre de vœux qui ont été admis après discussion, à l'unanimité des membres présents.

Permettez-moi de vous rappeler ces vœux.

La 6e section du 11e Congrès international d'hygiène *considérant* que l'école a pour but d'accroître la valeur sociale de l'individu par la culture raisonnée des facultés physiques, intellectuelles et morales de l'enfant, on doit comprendre sous la dénomination d'inspection médicale et hygiénique des écoles tout ce qui concerne la santé des écoliers, non pas seulement au sens étroit de leur préservation contre les maladies transmissibles, mais au sens beaucoup plus large de leur culture physique intégrale et de l'adaptation de leur culture intellectuelle à la capacité physique de chacun d'eux ;

Emet le vœu que l'inspection médicale et hygiénique des écoles par un personnel compétent comporte : 1° la surveillance de la salubrité des écoles scolaires ;

2° La prophylaxie des maladies transmissibles ;

3° Le contrôle périodique et fréquent du fonctionnement normal des organes et de la croissance régulière de l'organisme physique et des facultés intellectuelles de l'enfant ;

4° La culture rationnelle de son organisme physique;

5° L'adaptation, d'accord avec le pédagogue, de la culture des facultés intellectuelles à la capacité physique individuelle, ainsi que l'instruction et l'éducation sanitaires de l'enfant.

Telles ont été les propositions adoptées par les membres du Congrès international d'hygiène de Bruxelles en septembre 1903 et je n'y changerai rien.

Je ne restreins pas cet idéal ; je le maintiens dans son intégralité, tout en admettant avec le Dr Méry que, puisque nous partons de rien pour obtenir tout, nous pouvons nous contenter d'exiger quelque chose, et partant, de restreindre sinon notre idéal, du moins nos exigences immédiates.

Nous rencontrerons dans la réalisation de ce programme de grandes oppositions ; nous devons les connaître pour savoir les combattre et pour pouvoir les vaincre. L'opposition ne nous viendra pas des médecins, je l'espère, ni certainement de l'Université qui ne demande qu'à combattre le bon combat et nous indique souvent la voie qu'il faut suivre. L'Université fera d'autant moins d'opposition que nous éviterons plus scrupuleusement les conflits de pouvoir, et que nous saurons borner notre intervention, dans l'éducation intellectuelle, aux conseils donnés aux pédagogues, conseils basés sur leur observation de l'enfant.

L'opposition nous viendra des parents qui n'admettront pas la recherche des tares somatiques ou psychiques de leurs enfants, et vous savez qu'on a longtemps refusé d'admettre l'intervention tutélaire de l'Etat en pareil cas. Je trouve, pour ma part, cette prétention inadmissible. L'Etat substitue sa tutelle à celle des parents indignes ; la loi consacre ce droit de l'Etat et l'opinion publique l'approuve. Pourquoi ne substituerait-il pas sa tutelle à celle des parents incapables ? Incapacité ou indignité : le résultat est le même ; et puisqu'on invoque le principe de la liberté individuelle, je vous avouerai qu'en fait d'attentat à la liberté je n'en connais pas de plus grave que la maladie. Et c'est pour cela que je réclame pour l'Etat, et au nom de la liberté de l'individu, la substitution de sa tutelle à celle des parents indignes ou incapables. Forts de ce droit, nous pourrons alors réaliser notre pro-

gramme, et, par la culture intégrale de l'enfant, améliorer la race en amendant dans une assez large mesure les conséquences de ses tares.

Sur le balayage des classes à l'école primaire

Par M. le Dr JEANNE

On a déjà légiféré bien des fois au sujet de l'école, de l'enseignement, des précautions de salubrité qu'exigent les locaux où l'on instruit nos enfants.

En résulte-t-il, plus ou moins éparse dans les lois et décrets, une codification possible des mesures d'hygiène scolaire reconnues depuis longtemps indiscutablement utiles et désirables ? Derrière ces textes disséminés, trouvera-t-on des sanctions qui les empêchent de devenir lettre morte, des responsables désignés pour en assurer l'exécution, surtout quant ils prévoient des dépenses ?

Au risque d'encourir le reproche de naïve ignorance, je me hasarde à répondre : non. Le rôle prolongé d'inspecteur médical des écoles, de conseiller municipal, de délégué cantonal, m'a toujours tenu en présence de réglementations vagues, de circulaires, d'instructions, etc... au service desquelles j'ai apporté toutes les ressources de mon modeste talent de persuasion ; mais qui ne m'ont jamais fourni l'autorité nécessaire pour appuyer mes prescriptions et les imposer dans le cas de résistance. Et tous les jours je me heurte à cette constatation pénible, à propos de petits litiges que bien des hygiénistes croient tranchés depuis longtemps.

C'est ainsi qu'hier, dans le bulletin de l'instruction primaire de nos départements, j'ai trouvé cette lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique à M. le Préfet de Seine-et-Oise :

Paris, le 4 septembre 1903.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts
à M. le Préfet de Seine-et-Oise.

Vous avez bien voulu me soumettre une délibération prise par le Conseil départemental de l'enseignement primaire de Seine-et-Oise, en vue de compléter l'article 14 du règlement des écoles primaires de ce département par l'adjonction suivante :

« La classe sera blanchie et lessivée tous les ans et tenue dans un état constant de propreté. A cet effet, elle sera balayée et arrosée tous les jours, par les soins de la commune et après entente avec l'instituteur et l'institutrice. » Je ne vois aucune objection à ce que, conformément au désir du Conseil départemental, vous proposiez aux Conseils municipaux de mettre à la charge des communes telles dépenses que paraît nécessiter l'intérêt de l'hygiène des enfants qui fréquentent les écoles. Toutefois, vous voudrez bien reconnaître qu'il n'est pas permis d'imposer aux communes des charges autres que celles qui sont prévues, sur ce point, par l'article 4 de la loi du 19 juillet 1889.

L'entretien des bâtiments des écoles primaires, mis expressément à la charge des communes par ledit article 4, ne comprend que les travaux qui s'exécutent à des intervalles plus ou moins éloignés et qui sont confiés aux divers ouvriers concourant à l'industrie du bâtiment (maçons, menuisiers, serruriers, couvreurs).

Quant aux autres travaux quotidiens du balayage, ils font partie des occupations des gens de service dont parle le paragraphe 4 de l'article précité, et, par conséquent, la dépense n'en est obligatoire qu'en ce qui concerne les écoles maternelles. Assurément, les maîtres et les maîtresses des écoles primaires ne sauraient pas plus que les maîtresses des écoles maternelles être tenus de ces soins ; d'un autre côté, il ne conviendrait pas de les imposer aux élèves comme punition ; mais, si les travaux dont il s'agit ne doivent pas être présentés aux enfants comme punition, ils peuvent l'être comme un devoir social qu'ils ont à accomplir, dès que leurs forces physiques le leur permettent.

La distinction établie entre les écoles maternelles et les écoles primaires par l'article 4 ci-dessus rappelé paraît indiquer nettement la pensée du législateur. Dans les premières, les enfants sont trop jeunes pour qu'on puisse les charger du nettoyage et du balayage ; c'est pourquoi la loi oblige les communes à y faire exécuter ces travaux par des gens de service; mais, dans les secondes, il y aura toujours un certain nombre d'élèves en âge de les exécuter à tour de rôle ; c'est ce qui a toujours lieu dans un grand nombre de communes, et les auteurs de la loi ont pensé sans doute qu'il était bon de laisser aux conseils municipaux le soin d'apprécier si cet usage peut être maintenu sans inconvénient ou s'il convient de mettre la dépense à la charge de la commune.

Au surplus, il dépend surtout des maîtres de faire disparaître la difficulté en donnant aux travaux dont il s'agit une portée éducatrice ; il faut, pour cela, de la mesure et de l'ingéniosité. Il y aurait des progrès à imaginer sur ce point, car les travaux de nettoyage et de balayage ne doivent pas être une simple routine, mais une acquisition d'adresse pour l'enfant, avec le goût des choses ménagères et l'habitude qui permet de les exécuter vite et bien.

Je crois devoir, d'ailleurs, vous faire remarquer que la Commission instituée auprès de mon administration, en vue d'aviser aux moyens de préserver le personnel scolaire contre la contamination de la tuberculose, souhaite l'adoption de la méthode du balayage humide et qu'elle a formulé des vœux qui ont fait l'objet d'une instruction générale annexée à ma circulaire du 20 octobre 1902.

Il vous appartient, ainsi qu'à Monsieur l'Inspecteur d'académie, de veiller à ce que les mesures soient appliquées dans les établissements d'instruction publique de votre département.

Signé : J. Chaumié.

Je suis certain, Messieurs, que vous partagerez la déception que j'ai éprouvée à la lecture de ces lignes. Je n'entends pas chicaner M. le Ministre sur la *portée éducatrice* qu'il appartient de

donner au balayage des classes, car cet argument n'est pas de lui. Nous l'avons entendu fournir par les maires de tous nos villages, et c'est bien sûr, faute de mieux, par pure résignation, que M. le Ministre a dû en user pour consoler le Préfet de Seine-et-Oise.

Le seul fait qu'il importe de retenir ici, c'est qu'après tant de lois et de décrets relatifs à l'enseignement primaire, nulle sanction effective n'oblige à assurer la propreté quotidienne de l'école par un procédé qui ne mette pas en péril la santé des enfants ou de leurs éducateurs. Tout le monde sait pourtant ce que contient la poussière de ces agglomérations qu'on appelle les classes : pas une réunion d'hygiénistes, de pédagogues, qui n'en ait montré les dangers. Eh bien, pouvons-nous encore admettre que l'on confie à l'organisme de l'enfant, si facile à ensemencer, le soin d'en soulever les nuages, de les respirer à pleins poumons à la faveur d'un exercice physique qui dilate bien les bronches, pour, en définitive, les laisser retomber sur les bancs et les tables, car c'est ainsi que se pratique en fait le balayage des classes dans les 9/10 des écoles de France, en l'an de grâce 1903 !

Nous en sommes donc là, Messieurs, que les règles fondamentales de l'hygiène scolaire sont, en somme, bien connues, bien appréciées; que la plupart d'entre elles sont vues d'un bon œil par le public, que la partie la plus éclairée de celui-ci en réclame l'application, mais que, faute d'une loi coercitive, les pouvoirs locaux s'y refusent, pour économiser des sommes vraiment insignifiantes, et que tout reste en l'état.

Pourtant, Messieurs, nous voudrions bien progresser en cette matière : c'est une des préoccupations qui nous amènent à ce Congrès.

C'est pourquoi je viens vous proposer de rechercher si la loi sur la santé publique ne nous apporte pas, quoique un peu trop discrètement peut-être, le secours providentiel que nous demandons à grands cris.

Nous lisons dans son article 1er :

« Art. 1er. — Dans toute commune, le maire est tenu, afin de protéger la santé publique, de déterminer, après avis du conseil

municipal et sous forme d'arrêtés municipaux portant règlement sanitaire :

« 1° Les précautions à prendre, en exécution de l'article 97 de la loi du 5 avril 1884, pour prévenir ou faire cesser les maladies transmissibles, visées à l'article 4 de la présente loi, spécialement les mesures de désinfection ou même de destruction des objets à l'usage des malades ou qui ont été souillés par eux, et généralement des objets quelconques pouvant servir de véhicule à la contagion ;

« 2° Les prescriptions destinées à assurer la salubrité des maisons ou de leurs dépendances, des voies privées closes ou non à leurs extrémités, des logements loués en garni et *des autres agglomérations, quelle qu'en soit la nature*, notamment les prescriptions relatives à l'alimentation en eau potable ou à *l'évacuation des matières usées.* »

Eh bien, l'inspection médicale des écoles n'a-t-elle pas pour but de prévenir ou faire cesser les épidémies, d'assurer la salubrité d'une agglomération, et de toute la commune par répercussion, de faire régner l'hygiène partout en l'enseignant pratiquement aux maîtres et aux écoliers ?

Assurer la salubrité des agglomérations, quelle qu'en soit la nature, n'est-ce pas être obligé d'assurer celle de l'école, et quand on dit : « notamment par l'évacuation des matières usées », n'est-ce pas prévoir, par exemple, le balayage hygiéniquement compris ?

Ainsi ont paru en juger les hygiénistes qui nous ont donné des types de règlements sanitaires communaux publiés cette année par le Concours médical : il y ont fait rentrer toutes les mesures imposées par l'hygiène scolaire, parce que là est leur place, leur seule place légitime, au milieu des mesures d'hygiène qui visent toute la commune, toutes les familles, dont elle se compose.

Et si, d'autre part, nous nous retournons vers l'article 26 de cette même loi (il constitue à lui seul le titre 3 : Dépenses), nous lisons ceci :

« Art. 26.— Les dépenses rendues nécessaires par l'application de la présente loi, notamment celles causées par la destruction

des objets mobiliers, sont obligatoires. En cas de contestation sur leur nécessité, il est statué par décret rendu en Conseil d'Etat.

« *Ces dépenses seront réparties entre les communes, les départements et l'Etat, suivant les règles fixées par les articles* 27, 28 et 29 *de la loi du* 15 *juillet* 1893.

« Toutefois, les dépenses d'organisation du service de la désinfection dans les villes de 20.000 habitants et au-dessus sont supportées par les villes et par l'Etat dans les proportions établies au barême du tableau A, annexé à la loi du 15 juillet 1893. Les dépenses d'organisation du service départemental de la désinfection sont supportées par les départements et par l'Etat dans les proportions établies au barême du tableau B. Des taxes seront établies par un règlement d'administration publique pour le remboursement des dépenses relatives à ce service. A défaut par les villes et par les départements d'organiser les services de désinfection et les bureaux d'hygiène et d'en assurer le fonctionnement dans l'année qui suivra la mise à exécution de la présente loi, il y sera pourvu par des décrets en forme de règlements d'administration publique. »

N'en faut-il pas conclure que l'obligation d'assurer l'hygiène scolaire faisant partie des règlements sanitaires communaux, les dépenses qu'elle entraîne sont obligatoires, et doivent être réparties entre les communes, les départements et l'Etat, conformément aux articles 27, 28, 29 de la loi de 1893, c'est-à-dire suivant les barêmes adoptés pour l'organisation de l'assistance médicale ?

S'il en est ainsi, Messieurs, bien des médecins auteurs de règlements sanitaires communaux n'ont péché ni par illusion ni par raisonnement trop simpliste ; l'hygiène scolaire a conquis enfin sa place au soleil, et dans la loi et dans les budgets, et nous devons l'aider à s'y asseoir.

Mais comment ? En réclamant l'organisation départementale du service d'inspection médicale des écoles, telle que je l'exposais en 1893 dans un travail qui est entre les mains de M. le Dr Méry, rapporteur de cette question, et précisément sur les mêmes bases, d'après les mêmes grandes lignes que l'assistance

médicale. Assistance médicale obligatoire, hygiène scolaire obligatoire, toutes deux sous la surveillance du maire ; centralisation départementale pour l'une et l'autre, en vue de la répartition des dépenses, de la permanence du service, du contrôle nécessaire.

Et si vous partagez mon sentiment, Messieurs, je vous demanderai, sans abuser davantage de votre bienveillante attention, d'adopter le vœu suivant dont le bureau de la Ligue saurait faire le meilleur usage :

« Que l'organisation départementale de l'inspection médicale « scolaire vienne au plus tôt faire profiter les écoles primaires « des mesures de sauvegarde prévues par l'article 1er de la loi « sur la santé publique, et placer les dépenses résultant de ces « mesures sous le bénéfice du § 2 de l'art. 26 de cette même « loi. »

M. Jules Gautier. — Un préfet ne peut imposer d'office une commune avec la loi de 1902. Je crois que vous ne pouvez rien tirer de cette loi.

M. Jeanne. — C'est pour cela que je demande à la Société un vœu relatif à l'application de cette loi, qui donnerait une force à ceux qui la réclameraient.

M. Méry. — C'est là un vœu particulier à joindre aux conclusions générales de mon rapport. (*Approbation.*)

VŒUX

Par Madame Kergomard

Inspectrice générale des Écoles maternelles

Les vœux que je demande au Congrès de bien vouloir voter concernent :

1° La propreté ;
2° Le mouvement et l'aération ;

3° La nourriture ;
4° La digestion ;
5° La sieste et les couchettes ;
6° Le balayage, le nettoyage et la désinfection des locaux ;
7° La pharmacie scolaire ;
8° La chambre d'isolement ;
9° Le chauffage des locaux ;
10° L'enseignement de l'écriture ;
11° L'enseignement prématuré et le travail intensif ;
12° L'inspection médicale ;
13° La préparation du personnel enseignant.

Propreté.

Considérant que la propreté des enfants a une double influence au point de vue de leur éducation physique et de leur éducation morale ;

Le Congrès émet le vœu :

Que les municipalités soient mises en demeure de fournir des lavabos à toutes les écoles maternelles ;

Que le nombre des robinets de chaque lavabo soit proportionné au chiffre de la population scolaire ;

Que la hauteur de chaque lavabo soit calculée d'après la taille des enfants de la 2e section (2 à 4 ans) ;

Que chaque école maternelle soit pourvue d'une baignoire au minimum ;

Que chaque enfant ait sa serviette personnelle (fournie soit par la famille, soit par la municipalité) ;

Qu'il y ait de l'eau chaude en permanence dans l'école maternelle pour les yeux malades, pour les engelures, etc.

Mouvement.

Considérant que le mouvement est nécessaire au développement physique de l'enfant ;

Que, se conformant à ce besoin de sa nature, l'enfant élevé dans sa famille agit sans cesse et n'est presque jamais assis ;

Se conformant aux conclusions votées à l'unanimité par la Commission dite du « surmenage » (1889) :

Le Congrès émet le vœu que, dès son arrivée à l'école maternelle, jusqu'à l'heure où il rentre en classe, l'enfant soit invité à jouer librement dans la cour, toutes les fois que le temps le permet, dans le préau, si le temps est mauvais ;

Que les occupations sédentaires soient réduites jusqu'aux dernières limites du possible ;

Que toute occupation sédentaire de 20 minutes soit rigoureusement suivie de 15 minutes au moins d'évolutions dans les préaux et dans les cours ;

Que, pendant les évolutions, le courant d'air soit établi dans les salles que les enfants viennent de quitter.

Nourriture.

Considérant qu'il est de toute nécessité que les enfants reçoivent une nourriture appropriée à leur âge ;

Que les parents ignorants donnent trop souvent à leurs enfants une nourriture que ceux-ci ne peuvent s'assimiler ;

Que, dans certaines régions, les enfants apportent à l'école maternelle des boissons alcoolisées ;

Que les menus des cantines scolaires ne sont pas appropriés à l'âge des enfants des écoles maternelles, qu'il y entre trop de lard et de saucisses, de légumes secs non réduits en purée ;

Que même dans beaucoup de communes où la cantine est organisée, c'est la cantine de l'école primaire qui fournit les repas à l'école maternelle ;

Le Congrès émet le vœu que les aliments et les boissons apportés par les enfants soient étroitement contrôlés ;

Que ces aliments soient cuits ou réchauffés avec soin ;

Que le lait, les œufs, les purées composent presque exclusivement le menu des enfants de la première section (2 à 4 ans) de l'école maternelle ;

Que la plus grande sollicitude soit apportée à la surveillance pendant les repas.

Digestion.

Considérant que du bon fonctionnement du tube digestif dépend en grande partie la santé des enfants ;

Que les mères de famille, ignorantes de l'hygiène, ou trop occupées au dehors ne surveillent pas assez sérieusement les digestions de leurs enfants ;

Que le personnel des écoles ne surveille pas assez étroitement le passage aux privés ;

Que l'installation des cuvettes des privés ne permet pas les constatations ;

Emet le vœu :

Qu'un échange de renseignements quotidiens soit établi entre les mères de famille et les directrices d'écoles maternelles ;

Que les cuvettes des privés soient établies de manière à permettre les constatations nécessaires.

Sommeil quotidien.

Considérant que l'enfant élevé dans sa famille fait, jusque vers 4 ans, une sieste quotidienne plus ou moins longue ;

Que ce besoin de sommeil se manifeste dans les écoles maternelles d'une façon indéniable ;

Que les enfants dorment sur les tables dans les positions les plus fatigantes ;

Que, dans les écoles pourvues de couchettes, le nombre de ces couchettes est dérisoire, comparé à celui des dormeurs ;

Que ces couchettes, mal entretenues, sont de vrais nids à microbes ;

Le Congrès émet le vœu :

1° Que toutes les écoles soient munies de couchettes en nombre suffisant ;

2° Que ces couchettes soient munies d'une toile cirée ou d'une moleskine, et que cette toile cirée ou cette moleskine soit, après chaque sieste, nettoyée à l'aide d'une éponge imbibée d'un liquide désinfectant ;

3° Que chacune de ces couchettes ne reçoive qu'un enfant à la fois;

4° Que le sommeil et le réveil des enfants soient étroitement surveillés.

Balayage, nettoyage et désinfection des locaux scolaires.

Considérant la nécessité d'organiser sans délai le balayage humide dans toutes les écoles de tout ordre et de tout degré;

Que ce mode de balayage est lent à s'organiser, par suite de la résistance des municipalités à fournir le matériel nécessaire: serpillière, scieure de bois;

Que l'arrêté du 18 janvier 1887 prescrit aux communes de faire blanchir ou lessiver les locaux scolaires à l'époque des vacances;

Que cette prescription, qui devrait être considérée comme un minimum, n'est pas suivie dans beaucoup de communes;

Que même les locaux scolaires ne sont pas toujours désinfectés après une épidémie;

Le Congrès émet le vœu:

Que les municipalités soient mises en demeure d'organiser le balayage dans *tous* les locaux scolaires;

De les faire lessiver et blanchir deux fois par an: aux vacances de Pâques et aux grandes vacances;

De les faire désinfecter après chaque épidémie.

Pharmacie scolaire.

Considérant que l'écolier peut faire une chute ou être victime d'un accident;

Qu'il peut avoir des bobos non contagieux qui nécessitent quelques soins pendant la journée;

Le Congrès émet le vœu que toutes les écoles soient pourvues d'une pharmacie renfermant des médicaments, des bandes, un thermomètre à température, etc.

Chambre d'isolement.

Considérant que l'écolier pris d'un malaise suspect ne peut être conduit chez ses parents travaillant hors de chez eux;

Considérant que ce malaise peut être le début d'une maladie contagieuse;

Le Congrès émet le vœu que toutes les écoles de tout ordre soient pourvues d'une chambre d'isolement.

Chauffage des locaux.

Considérant que les appareils de chauffage sont souvent défectueux, soit comme système, soit comme fabrication;

Que les réparations nécessitées — même aux bons appareils — par des accidents de diverses sortes sont toujours lentes à obtenir des municipalités;

Qu'un certain nombre d'enfants sont toujours placés trop près de l'appareil de chauffage;

Que la température des classes est souvent trop élevée, et souvent trop basse, soit que le personnel des écoles ne se réfère pas au thermomètre, soit qu'il n'y ait pas de thermomètre;

Le Congrès émet le vœu :

Que les municipalités soient mises en demeure de fournir les écoles de tout ordre d'appareils conformes aux nécessités de l'hygiène moderne, et de les réparer sans délai dès qu'il y a lieu;

Que le personnel enseignant veille avec sollicitude à ce que les enfants ne soient pas placés trop près de l'appareil de chauffage;

Qu'il réclame à qui de droit des thermomètres, si la municipalité a négligé d'en pourvoir chaque salle;

Que le personnel se réfère au thermomètre pour activer ou amortir le feu.

Écriture (attitudes vicieuses).

Considérant que les attitudes vicieuses, pendant les leçons

d'écriture, sont dangereuses pour le développement physique de l'enfant : pour sa poitrine, pour sa vue, etc. ;

Que les mobiliers défectueux fournis par les municipalités aggravent ce danger ;

Que le personnel enseignant se préoccupe davantage des signes tracés par l'élève que de son attitude pour écrire ;

Le Congrès émet le vœu :

Que les exercices d'écriture soient supprimés pour les enfants de 2 à 4 ans ;

Que les municipalités soient mises en demeure de fournir des mobiliers conformes à l'hygiène ;

Que le personnel enseignant exerce, pendant les leçons d'écriture, une surveillance étroite sur l'attitude des enfants.

Enseignement prématuré et travail intensif.

Le Congrès, justement préoccupé des conséquences de l'enseignement prématuré et du travail du soir sur la santé des enfants, en même temps que sur leur développement intellectuel et moral, considérant que c'est par le jeu et les occupations libres que l'enfant prend d'abord contact avec les êtres et les choses ;

Que c'est par l'échange entre camarades que se développent les facultés intellectuelles et morales ;

Que le petit enfant ne s'assimile que les notions qu'il a lui-même sollicitées ;

Conformément aux conclusions de la commission dite du « surmenage » (1889) ;

Le Congrès émet le vœu :

Que, pour les enfants de 2 à 4 ans, fréquentant les écoles maternelles, il n'y ait ni programme d'enseignement, ni enseignement proprement dit ;

Que le programme de la 2e section des écoles maternelles (enfants de 4 à 6 ans) soit simplifié jusqu'aux dernières limites du possible ;

Que l'enseignement formel soit banni de ces écoles et rigoureusement remplacé par l'enseignement intuitif ;

Que les « études surveillées » et les devoirs à la maison soient rigoureusement interdits pour les enfants des écoles maternelles;

Que l'interdiction des devoirs à la maison s'étende à tous les enfants des écoles primaires;

Que toute préparation intensive au certificat d'études primaires, ou à un examen quelconque, soit interdite.

Inspection médicale.

Considérant que l'article 3 du décret organique du 18 février 1887 est ainsi conçu :

« Un médecin, nommé par le maire, visite une fois par semaine les écoles maternelles. Il inscrit ses observations sur un registre spécial. »

Considérant que, sauf dans quelques villes privilégiées, cet article reste à l'état de lettre morte;

Que, dans beaucoup de communes où le maire a nommé un médecin, celui-ci ne vient à l'école que lorsqu'il y est appelé;

Que, dans d'autres, il demande que l'on conduise chez lui les enfants malades;

Que, dans les communes où il fait son service, le médecin n'examine que les enfants qui lui sont désignés par le personnel;

Que quelques-uns affirment n'avoir à s'occuper que des affections contagieuses;

Le Congrès émet les vœux suivants :

Que les municipalités soient mises en demeure de se conformer à l'article 3 du décret organique de 1887;

Que les billets d'admission à l'école ne soient délivrés aux familles qu'après examen sérieux de l'enfant par le médecin-inspecteur;

Que le médecin-inspecteur établisse une fiche portant le nom du petit écolier;

Que sur cette fiche soit indiqué son état général, puis, spécialement l'état de sa vue et de son ouïe, afin de déterminer la place qu'il devra occuper dans la classe;

Qu'à chaque inspection le médecin examine chaque enfant et

consigne, s'il y a lieu, ses observations sur la fiche qui porte son nom ;

Que le résultat de chaque inspection médicale soit communiqué aux familles ;

Que l'inspection médicale, ainsi organisée, soit étendue aux écoles primaires de tout ordre.

Préparation du personnel enseignant.

Le Congrès émet le vœu que le personnel enseignant des deux sexes, et surtout les directrices d'écoles maternelles, soit préparé à ses fonctions par des cours d'hygiène et de médecine élémentaires : connaissance des symptômes des maladies les plus fréquentes chez les enfants; soins à donner en cas d'accidents survenus à l'école, etc.

M. Méry. — L'inspection médicale des écoles primaires forme un des chaînons les plus importants de cette surveillance de la culture physique qui doit s'exercer depuis la naissance jusqu'à l'adolescence. Cette surveillance, elle est exercée chez le nourrisson par les lois protectrices du premier âge, par la loi Roussel, par les consultations de nourrissons. Plus tard, elle doit être confiée au service médical d'inspection des crèches et des écoles maternelles. A aucune époque de la vie de l'enfant, elle ne doit cesser.

Nous avons le droit et le devoir de faire pour les jeunes enfants ce qu'on fait pour les jeunes animaux.

J'ai le droit de dire qu'à l'heure actuelle, l'élevage des veaux et des chevaux est très supérieur à celui des enfants. Aussi le devoir du médecin est de provoquer de tous côtés et à tous les âges de l'enfance, l'existence d'œuvres assurant cette surveillance effective et permettant de donner à la famille, qui trop souvent les ignore, les conseils nécessaires au bon élevage de l'enfant. L'inspection médicale des écoles doit s'inspirer de ce principe et le réaliser par une double action :

Action de contrôle sur la culture physique d'une part, d'autre part, mise en œuvre des moyens et des méthodes les plus

capables d'assurer cette culture physique (exercices corporels, gymnastique rationnelle, jeux scolaires). Sans négliger les autres points que doit comporter l'inspection médicale des écoles, j'ai cru nécessaire d'insister surtout sur cette partie dans mon rapport, estimant que notre premier devoir est de nous occuper du développement normal de la culture physique avant de songer aux enfants anormaux.

Je suis certain, d'ailleurs, qu'en faisant de la bonne culture physique, on aura moins d'enfants anormaux.

M. le Président met aux voix les vœux émis par Mme Kergomard. Ils sont votés par le Congrès.

RAPPORT

SUR LA

Valeur comparative du travail du matin et du travail de l'après-midi.
Repos prolongé de l'après-midi,

Par M. le Dr J.-A. DOLÉRIS

Quand on envisage le présent et l'avenir, même avec un sentiment réel d'optimisme, on ne peut se défendre d'une constatation et d'une appréhension : le déplacement de l'axe de l'activité cérébrale qui prend de plus en plus une forme utilitaire et la difficulté de la lutte qui se prépare pour la jeunesse.

C'est comme une clameur d'anxiété qui s'est élevée en France, depuis quelques années; et elle prend une consistance de plus en plus grande chaque jour.

Tout le monde reconnaît la nécessité d'une instruction forte et rapide, appropriée aux exigences de la vie moderne; développée, pour chaque branche d'instruction, dans une proportion au moins égale à celle des autres pays; sans qu'il en résulte cependant un

arrêt dans la croissance physique régulière de l'enfant ou une usure prématurée du cerveau qui équivaudrait au surmenage à effet passager ou prolongé.

Au sortir de l'école, l'enfant doit, il est vrai, avoir emmagasiné avec profit et définitivement le maximum de connaissances positives et durables qui ne procèdent ni de l'imagination ni du raisonnement, mais de la mémoire, par l'étude.

Mais il doit surtout posséder un entraînement cérébral capable de servir aux acquisitions nouvelles qu'il effectuera dans les diverses branches de l'activité intellectuelle auxquelles il se vouera dans la suite, une méthode d'instruction sûre et pratique pour les sujets dans lesquels il sera en grande partie son propre éducateur.

On insiste de plus en plus sur la nécessité de faire prédominer ces exercices d'entraînement intellectuel destinés à ouvrir l'esprit de l'enfant, à lui apprendre à réfléchir, à penser par lui-même, à l'exciter à créer, — sur les exercices destinés à l'ornement et au développement de la mémoire pure.

Si l'on en croyait certains auteurs, il faudrait presque préférer l'ignorance à l'érudition, puisque c'est de l'ignorance que procèdent les découvertes. Je ne pactise pas entièrement avec ce demi-paradoxe, tout récemment développé de la façon la plus piquante par le Dr Toulouse, dans un article de la *Revue politique et littéraire*, où il oppose l'esprit de création aux acquisitions de la mémoire. Mais je ne puis me défendre de croire, avec beaucoup de gens compétents, qu'au lieu d'encombrer le cerveau de nos enfants, et surtout des tout jeunes, de matières entassées et mal digérées, il y aurait quelque avantage à lui laisser quelques cases libres ou peu occupées, tout au moins. Le jeune homme utilisera plus tard avec profit ces cellules vierges, et l'effort sera moins pénible et plus profitable à cet esprit resté neuf et capable d'une réelle énergie.

La mémoire s'épuise facilement; on oublie. Selon l'expression du Dr Toulouse, les éléments nerveux qui reçoivent les faits psychologiques sont en nombre limité et leur pouvoir d'enregistrement doit cesser à un moment donné.

En fait, on ne peut acquérir qu'à condition d'oublier.

Cette idée se trouve déjà exprimée dans Locke, dans le livre

récent de Guyau (*Education et hérédité*), et dans les recherches de William James.

Les démentis sont fréquents que reçoit le pronostic basé sur le travail et le succès des écoliers. Rappelons cet éternel exemple des petits prodiges des classes inférieures et moyennes, épuisés et devenus stériles quand ils arrivent dans les classes supérieures, et, par delà le collège, quand ils évoluent dans la vie ; et inversement, des cancres du début qui améliorent leur position dans les classes supérieures et deviennent plus tard des hommes remarquables. Tandis que les premiers ont brûlé tout leur combustible dans les premières années d'étude, les derniers ont, en vertu d'une disposition réellement physiologique, économisé l'effort, et accumulé des réserves d'énergie précieuses pour l'avenir. En tout cas, ils ont échappé au surmenage et à ses conséquences sur le fonctionnement cérébral et sur la santé générale.

Il semble que, parfois, pour que le travail intellectuel de l'enfant, de l'adolescent et même du jeune homme se produise avec fruit et régularité, il soit nécessaire d'un point de départ pratique, d'un mobile en quelque sorte matérialisé. Cette *instruction utilitaire* de H. Spencer est celle que la nécessité, le besoin de découvrir et de comprendre rendent la plus sûre et la plus profitable. Donc, jusqu'à ce que cet élément de stimulation, qui va devenir le levier de l'activité intellectuelle, existe pour le jeune homme, — qu'il doive résider dans l'attrait tardif de l'étude, dans l'émulation qui s'éveille enfin, et plus tard dans la curiosité scientifique, dans l'ambition de la fortune ou de la renommée, ou dans tout autre motif, — il est avantageux que les facultés mentales soient ménagées. Cette activité différée équivaut, comme nous le verrons, à une économie réelle d'énergie, à une diminution matérielle de l'usure cérébrale.

Ce n'est pas tout que d'économiser l'activité intellectuelle de l'enfant. Le travail mesuré mais régulier de son cerveau doit suffire à assurer son instruction dans les délais exigés par les programmes des études et des examens ; ceci concerne ceux qui se préoccupent des sanctions universitaires.

Cette nécessité d'aller vite et de finir tôt les études théo-

riques existe peut-être plus impérieusement encore pour les jeunes gens qui se proposent d'entreprendre une carrière exigeant des débuts précoces. Je répéterai, en effet, après nombre d'hommes très compétents sur ces questions, que, dans une foule de professions liées à l'industrie, au commerce, je pourrais dire à la science appliquée de notre époque, quelques années d'avance dans le domaine technique du métier valent mieux qu'une instruction théorique plus développée.

Les connaissances élémentaires solides se complètent aisément par la pratique, tandis que la perte de temps ne se rattrape pas facilement, à énergie égale.

Il est intéressant et sûrement très instructif de lire, à cet égard, l'opinion parfois suggestive exprimée dans un livre récent de A. Carnegie, ce philanthrope richissime qui dépense à pleines mains pour l'instruction, dans son pays natal, l'Ecosse, et dans son pays d'adoption, l'Amérique.

On y voit presque du dédain pour l'instruction théorique de départ exprimé par un homme qui est devenu, par l'éducation pratique, d'une compétence quasi-universelle dans le monde si compliqué des affaires.

Pas plus que pour l'opinion du Dr Toulouse, je n'épouse absolument les idées de Carnegie. Je ne voudrais pas avoir l'air de chercher mes arguments dans l'ouvrage d'un milliardaire américain, comme si la conquête de l'or était l'unique but de l'instruction; mais il faut bien reconnaître que la conquête de l'indépendance matérielle et morale est un but primordial auquel tout le monde songe pour ses enfants et qu'on n'y arrive pas sans l'aide d'une fortune relative.

Nous devons avouer, en outre, que le vent est à d'autres idées que celles du passé. La croisade en faveur d'une instruction pratique et adéquate aux exigences du monde moderne, prêchée par une foule d'hommes dont je citerai seulement les plus populaires par leurs ouvrages de vulgarisation, tels que Hanotaux, P. Baudin, Leroux, Demolins, G. Bonvalot, donne une portée et une valeur réelle à cette affirmation de Carnegie qui semble une boutade mais qui est basée sur une documentation précise et sur des

PRINCETON LIBRARY

chiffres. Actuellement, aux Etats-Unis, aucun des directeurs des grandes industries, banques, maisons de commerce, etc., n'est sorti des écoles. Les jeunes gens diplomés sont rares dans ces professions et y occupent des situations secondaires.

N'y eût-il point cette nécessité de hâter les études, obéie aujourd'hui dans tous les pays de grande activité, en raison de l'universelle concurrence, en France, les exigences du service militaire et les limites imposées à l'obtention des grades scolaires et universitaires suffiraient amplement à justifier toute tentative d'amélioration des systèmes suivis dans l'enseignement, visant surtout la diminution des efforts sans portée utile certaine, la conservation d'une intelligence fertile et saine alliée à une santé robuste. A cet égard, l'organisation actuelle est loin de la perfection. Ceux qui en pourraient douter n'ont qu'à se reporter au volumineux rapport de la dernière enquête parlementaire « sur la réforme de l'enseignement », et pour abréger, au livre de Gustave Le Bon : *Physiologie de l'éducation*, qui en donne un résumé lumineux. Quand des hommes tels que Berthelot, Ribot, Buisson, Fouillée, Guyau, Payot, etc. se trouvent d'accord sur ces questions, il est bien difficile de ne pas les suivre dans leurs affirmations.

Quelle conclusion tirer de ces aperçus, sinon :

1° La nécessité de faire prédominer la gymnastique intellectuelle raisonnée sur les exercices de pure mémoire ; la spontanéité et la réflexion sur l'accumulation de matériaux d'érudition ;

2° La nécessité d'économiser l'effort cérébral ;

3° La nécessité d'économiser le temps afin d'arriver plus vite au but et plus sûrement.

Pour atteindre cet idéal, il convient d'utiliser le travail de l'enfant dans les meilleures conditions possibles, de façon à obtenir le maximum de rendement avec un minimum d'efforts.

La suractivité intellectuelle, loin d'être une aide, devient une entrave et entraîne un retard dans la réalisation du but.

Le secret n'est donc pas dans la surcharge des programmes du travail quotidien et dans la répétition excessive des mêmes efforts. Je veux dire que, de ce côté, on doit pouvoir atteindre au résultat visé par des procédés mieux appropriés au fonc-

tionnement physiologique et à l'entretien de l'énergie cérébrale.

La conservation de la santé générale et le développement physique de l'enfant, qui sont, à leur tour, des conditions essentielles de la nutrition régulière et du développement du cerveau, en même temps que de l'exercice normal de l'intelligence, ont tout à gagner dans la meilleure application de certaines règles scientifiques précises. C'est ainsi que l'hygiène physique et l'hygiène intellectuelle, — ce qui est tout un, en dernière analyse, — doivent se soutenir et se compléter réciproquement.

Dans cet objet, aucune donnée nouvelle, aucune tentative de réforme, aucun exemple, d'où qu'il vienne, ne doivent être négligés.

C'est en s'inspirant de ce principe que la Ligue des médecins et des familles m'a chargé de ce rapport, qui vous paraîtra sans doute comporter de nombreux sujets de réflexion, de critique et de discussion en harmonie avec les quelques idées préliminaires que je viens de signaler.

*
* *

Il s'agit d'aborder l'étude d'une modification intéressante introduite dans la répartition du travail aux différentes heures de la journée et, dans cet ordre d'idées, d'établir la valeur comparative du travail du matin et du travail de l'après-midi.

Il me faut dire de suite que cette réforme, qui consiste dans le groupement des classes durant les heures de la matinée, n'a jusqu'ici été appliquée que dans quelques pays du Nord et très peu en France. Ce n'est pas cependant sans des raisons d'ordre général, en quelque sorte scientifiques, qu'un nouvel ordre de choses a succédé à l'ancien.

Avant d'entrer dans le domaine précis de l'expérimentation, on peut se demander déjà ce qui ressort des lois naturelles, de l'usage, de l'observation terre à terre des faits, dans cette question du travail du matin comparé à celui du soir.

Il est tout d'abord logique d'accepter que l'effort cérébral et

l'effort musculaire obéissent aux mêmes lois, malgré la différence de structure des tissus et produisent des échanges chimiques, du travail, du mouvement.

La fatigue du muscle et du cerveau se produit également dans des conditions analogues. Elle se répare de même manière par le repos et par l'alimentation. Cela se conçoit, puisque la fatigue, dans les deux cas, n'est que le résultat de la déperdition de certains éléments essentiels des tissus et de l'épuisement de l'excitabilité.

Comme le muscle donc, la substance corticale du cerveau, siège de l'idéation, de la mémoire, de la volonté, de l'énergie intellectuelle, en un mot, cesse progressivement de réagir aux excitations psychiques quand elle a épuisé les matériaux nécessaires à son fonctionnement actif.

L'homme travaille et pense à partir de son lever jusqu'à son coucher ; les intervalles de repos obligatoire, arrêts, distractions, repas, promenades, assurent la résistance temporaire à la fatigue ; le sommeil représente pour lui le repos réparateur par excellence. Aussitôt après le réveil, le cerveau fonctionne activement, et c'est une loi physiologique fort simple qui fait que son activité s'épuise progressivement jusqu'à la fin de la journée, malgré les intervalles de repos et la réparation de l'usure cérébrale par l'alimentation.

Qu'ils soient physiques ou intellectuels, les efforts les plus intenses et les plus suivis, les plus utiles surtout sont fournis dans la matinée ; cela est d'observation vulgaire.

Il serait trop long, quoique fort intéressant, de prendre des exemples dans le travail intellectuel de l'homme adulte. Ce procédé serait, en outre, sans grande portée, en raison des conditions trop variées que l'on rencontre et des causes diverses qui décident des habitudes et des méthodes de chacun. Il paraît démontré cependant que les travailleurs du matin allient à la plus grande somme de production et à la qualité régulière du travail la conservation la plus certaine de la santé et la plus grande longévité.

Mais passons à l'enfant.

Avant tout, il importe de veiller à son développement phy-

sique. En matière d'hygiène scolaire, un des principes pédagogiques essentiels consiste à associer le développement intellectuel de l'enfant à son développement physique, de telle sorte que chacun d'eux soit favorisé au maximum, sans que l'autre vienne à en souffrir. En d'autres termes, il faut instruire l'enfant, tout en évitant le surmenage cérébral qui altère la santé et conduit nécessairement à l'arrêt du développement physique, et tout en laissant à ce dernier les conditions indispensables à l'entretien de la santé et à l'accroissement régulier et progressif du corps.

Cet équilibre doit réaliser pleinement le vieux proverbe « *mens sana in corpore sano.* »

Comme corollaire, on peut rationnellement déduire de ce principe la nécessité d'une digestion et d'une assimilation parfaites accomplies d'après les lois physiologiques les plus rigoureuses.

Ces premières considérations générales font déjà naturellement pressentir l'affirmation, après démonstration ultérieure, de règles hygiéniques absolument précises, qui n'apparaissent jusqu'ici qu'à l'état de principes d'ordre rationnel déduits de l'observation vulgaire.

On comprendra donc que j'insiste sur le côté scientifique de cette démonstration, car ce qui est axiome pour le médecin n'apparaît pas à tout le monde comme une vérité rigoureuse.

Je dirai tout à l'heure les raisons tirées de la physiologie qui démontrent la supériorité du travail cérébral du matin, et nous préciserons en quoi consiste l'usure cérébrale.

Avant tout, mieux est, sans doute, de nous demander d'abord comment s'exercent les facultés intellectuelles de l'enfant dans son travail quotidien. Le travail de l'écolier, tel qu'il est organisé dans les écoles, se doit envisager à des points de vue différents et très spéciaux : 1° le travail d'acquisition directe et définitive dans lequel la mémoire joue le principal rôle (mathématiques, histoire, langues);

2° Le travail d'entraînement du cerveau, cette gymnastique intellectuelle dont j'ai déjà parlé, dans lequel il entre une part de spontanéité et une part d'acquisitions déjà effectuées par la mémoire (exercices de style, version, thème, analyses, composition);

3° Le travail qui associe à la pensée un acte physique (graphiques, dessin, beaux-arts, manipulations, leçons de choses)... Si cette division sommaire est incomplète, elle me suffit néanmoins.

Je ne l'ai risquée qu'en vue de montrer qu'il existe une gradation descendante naturelle dans l'effort intellectuel exigé par l'application de l'enfant à ces trois différentes sortes de travaux, par conséquent une diminution proportionnelle de la fatigue cérébrale.

En quoi maintenant l'effort du matin est-il plus avantageux ?

Le travail intellectuel du matin considéré à un point de vue général, est plus aisé et plus productif, parce qu'il est effectué après le repos acquis par le sommeil.

Dans le sommeil il faut donc voir d'abord l'élément repos général, c'est-à-dire le ralentissement de l'usure organique et ensuite un meilleur équilibre dans les phénomènes d'assimilation et de désassimilation. Les matériaux des digestions précédentes sont mieux utilisés, les déchets sont régulièrement éliminés, l'organisme se répare et se purifie en même temps. Cela est dû à la tranquillité et à la régularité de la circulation dans les organes.

Pour le cerveau pensant, bien qu'il continue de régner, pendant le sommeil une sorte d'activité des centres de l'idéation, ainsi qu'en témoigne la continuité de la pensée dans le rêve, une sorte de subconscience qui reste en éveil, il n'en est pas moins vrai que, du fait de la suppression des excitations psychiques et sensorielles, l'idéation, l'intelligence se reposent. Le travail du matin trouve donc un cerveau sensibilisé au maximum, susceptible d'inscrire avec netteté, d'une façon durable, des impressions, des images, des idées; c'est le moment par excellence des exercices qui réclament de l'attention et de la mémoire.

Nous prévoyons ainsi que, grâce à un fonctionnement parfait du système digestif, à un sommeil régulier, le cerveau de l'enfant présentera, au réveil, un maximum d'aptitude pour le travail et d'endurance à la fatigue intellectuelle. C'est par conséquent l'assurance d'une meilleure utilisation des premières heures de la

journée, avec, il est vrai, une résistance progressivement décroissante de l'attention et de la mémoire.

Les qualités de réceptivité et d'endurance du cerveau, toutes conditions individuelles mises à part, sont donc régies par la loi physiologique qui régit tous les tissus fonctionnant activement : la loi de la réparation nécessaire après l'usure, la loi du repos après la fatigue.

L'application bien comprise de cette loi doit, à priori, dominer dans les préoccupations pédagogiques modernes.

La supériorité du travail du matin apparaît déjà nettement.

Nous considérons qu'elle paraît due aux dispositions favorables du cerveau reposé, réparé, redevenu apte à fonctionner de nouveau, au rétablissement de l'équilibre des diverses fonctions organiques, à l'économie des pertes, à l'usure moindre, pendant l'immobilité et à l'élimination des déchets nuisibles qui se fait en grande partie durant la nuit et aussitôt après le réveil.

C'est en somme, pendant le sommeil que s'opère physiologiquement la recharge des organes dont l'énergie s'est dépensée durant la période d'activité de la journée.

Toutes ces choses ont été indiquées d'une façon excellente dans l'article que MM. Mathieu et Roux ont publié dans notre *Bulletin*. Je ne puis qu'en conseiller la lecture et la méditation attentive.

Il me reste à en fournir la démonstration positive.

Cette démonstration peut s'établir :

1° D'après des données scientifiques exactes basées sur la physiologie :

2° D'après des recherches expérimentales entreprises sur la mesure de la fatigue intellectuelle chez l'enfant ;

3° D'après l'observation directe recueillie par les maîtres, basée sur les résultats de la différente répartition du travail dans la matinée et dans l'après-midi, — et sur l'emploi du temps par rapport aux différentes matières d'enseignement

I. — DONNÉES SCIENTIFIQUES BASÉES SUR LA PHYSIOLOGIE

Il importe de préciser, et cela est possible dans une certaine mesure, que la fatigue cérébrale est la conséquence réelle d'une série d'actes physico-chimiques qui aboutissent à une production de force, de mouvement, et finalement à l'usure de l'organe.

* * *

Analyse et mesure expérimentales du travail cérébral.

Je passe l'expérience ancienne et bien connue de la bascule pour démontrer la congestion cérébrale pendant l'effort mental.

Les expériences directes plus récentes de Mosso, de Franck, de Richet, de E. Gley ont permis d'observer les modifications du cerveau pendant le travail intellectuel, sur des individus trépanés ou dont la boîte crânienne présentait une perte de substance, ce qui équivaut à une véritable fenêtre permettant de voir et d'inscrire mathématiquement certains des phénomènes qui se passent dans la masse nerveuse centrale.

D'après ces expériences, il est indubitable que, pendant le travail intellectuel, calcul, idéation attentive, le cerveau augmente de volume par l'afflux du sang qui le pénètre et l'irrigue plus abondamment, tandis que la tension sanguine faiblit dans les membres supérieurs dont la circulation est entretenue, on le sait, par le même tronc artériel originaire que le cerveau. Le déplacement du sang qui nuit à la circulation des membres supérieurs se fait donc au profit du cerveau. Ces phénomènes ont été enregistrés au moyen d'instruments de mesure possédant toute la précision désirable et leur constatation nous servira quand nous aurons à envisager l'influence du travail intellectuel sur les phénomènes de la digestion.

En même temps qu'il se congestionne, le cerveau s'échauffe ;

phénomène nouveau, facile à enregistrer et à comprendre, puisque, dans l'espèce ici, l'élévation de température est fonction des échanges chimiques, des transformations qui s'opèrent dans les cellules de l'idéation. Ces transformations créent abondamment des matériaux de désassimilation qu'il est possible de retrouver et de doser dans les excrétions et qui témoignent qualitativement et quantativement de l'usure des cellules cérébrales.

De plus, Mosso et Gley ont affirmé que la congestion cérébrale ainsi produite, n'est nullement un acte passif, résultant des modifications pulmonaire ou cardiaque, mais un mouvement actif, de nature réflexe, de vaso-dilatation.

« Ainsi, dit Gley, la pensée, qui ne se maintiendrait pas sans l'activité des cellules nerveuses bien irriguées par un sang normal, détermine par réaction, l'augmentation de l'afflux sanguin nécessaire à sa production » ; et ailleurs : « or la pensée modifie la circulation du sang, mais c'est un ensemble de mouvements qui constitue cette fonction : *la pensée se traduit donc objectivement par un mouvement.* »

De sorte que, tout en réduisant les données qui précèdent aux modestes proportions que leurs auteurs acceptent, sans autre préoccupation que celle des faits qui établissent une relation directe entre la pensée et la circulation du sang, sans même rien préjuger sur le mécanisme du fonctionnement des cellules nerveuses, on arrive à un enchaînement parfait et étroit des phénomènes. Cet enchaînement commence à la mise en marche du travail cérébral et aboutit naturellement d'abord à la fatigue par usure de l'organe et ensuite à l'épuisement de l'excitabilité réflexe nécessaire à la suractivité circulatoire du cerveau, pendant son fonctionnement.

C'est la vérification de la loi de Marey sur l'harmonie des fonctions de la vie.

Une autre série d'expériences dues à de nombreux chercheurs ont permis d'établir le contrôle de l'usure cérébrale par la qualité et la quantité des matériaux d'élimination.

Pour l'urine, l'augmentation de volume a été constatée par Hammond, Byasson, Mairet, etc ; l'augmentation des acides par Fustier et Byasson ; celle du chlore, de l'acide phosphorique et des phosphates par Mosler.

Bien qu'il n'y ait pas une concordance parfaite dans tous les résultats, c'est une loi reconnue que la désassimilation est majorée par le travail intellectuel et que cette désassimilation porte principalement sur le *phosphore* qui entre pour une forte proportion dans la composition chimique du cerveau.

Sans phosphore, a-t-on dit, pas de pensée.

* * *

Quel est le coefficient de l'usure cérébrale pendant le sommeil ?

La réponse n'est pas possible à faire d'après des analyses et des mensurations précises. Les physiologistes ont longtemps discuté et discutent encore.

Cependant les recherches les plus récentes semblent s'accorder sur ce fait que, pendant le sommeil, le cerveau est en état *d'anémie* relative. Ce mot en dit assez pour ma démonstration. En effet, la lenteur circulatoire constatée depuis longtemps pendant le repos du sommeil, jointe à un moindre afflux du sang dans les centres nerveux noté par les expérimentateurs modernes, implique nécessairement une diminution des oxydations et des pertes dans la substance cérébrale.

Je m'en tiens à cette conclusion très nettement et très simplement déduite des observations précises de la science, pour certifier le rôle réparateur du sommeil, d'où chacun peut conclure raisonnablement à la meilleure aptitude du cerveau pour le travail, dans les premières heures qui suivent le réveil.

* * *

Effets des actes émotionnels et intellectuels, et de l'exercice physique sur la digestion.

Passons maintenant aux effets produits par le travail intellec-

tuel et par l'attention excessive sur les phénomènes de la digestion, chez l'enfant. Nous verrons ensuite quelle influence exerce sur la même fonction l'exercice violent pratiqué trop tôt après l'ingestion des aliments.

La digestion est influencée, chez l'enfant comme chez l'adulte, par les divers actes du système nerveux. Chez lui l'excitabilité nerveuse est beaucoup plus grande et toute excitation réagit plus directement sur l'appareil gastro-intestinal.

Barrié, dans son traité des maladies de l'enfance, cite comme causes d'indigestion chez l'enfant, la crainte et l'émotion.

A la suite d'une vive douleur ou de la moindre petite opération chirurgicale, à la perspective seule de la vaccination, on voit des enfants pâlir, ne plus se tenir sur leurs jambes et rendre le contenu de leur estomac.

Or, chez l'adulte, moins sujet à réagir vivement, Tissot a montré que, pour les gens de lettres en particulier, le travail intellectuel a une influence marquée sur la digestion.

La lecture des biographies des hommes adonnés aux travaux de l'esprit est très instructive à cet égard.

L'homme qui pense le plus est celui qui digère le plus mal ; celui qui pense le moins est celui qui digère le mieux. Cette formule se peut dégager des ouvrages de Réveillé-Parise et de Tissot.

Les expériences de Beaumont, de Cl. Bernard, de Féré, de Hennart, sont toutes concordantes.

Sur son Canadien, Beaumont a constaté que, sous l'empire de la colère ou d'une douleur, la sécrétion du suc gastrique se suspendait.

Cl. Bernard, dans ses expériences sur la digestion stomacale, 1846, a vu, sous l'influence de la douleur, se tarir la sécrétion du suc gastrique et parfois le produit des glandes stomacales s'altérer et devenir sanguinolent.

Féré (*Pathologie des émotions* 1892) dit que les émotions sont susceptibles d'entraver la sécrétion des sucs gastrique et intestinaux. Il cite, à ce sujet, les recherches de Cherchewski qui pré-

tend que les chagrins, les préoccupations, l'obsession prolongée provoquent la constipation.

Hennart (th. de Lille, 1892) a vu que les excitations énergiques des nerfs périphériques, déterminent l'arrêt des mouvements rythmiques de l'estomac et de l'intestin.

Il est logique d'assimiler à ces causes excitantes l'attention intense et prolongée qui équivaut certainement à la préoccupation morale.

Cela nous est d'autant plus permis qu'il suffit de constater ce qui se passe, tous les jours, autour de nous, chez nous-mêmes et chez nos enfants, quand nous dévions trop violemment et trop souvent des règles physiologiques.

Comme conclusion, je dirai donc que le travail, pendant la digestion, est déplorable pour la santé de l'enfant.

Cette autre conclusion s'impose également : la digestion entravée entrave à son tour le fonctionnement cérébral. Il y a, par conséquent, un résultat produit, doublement mauvais.

Quant à ce qui concerne l'influence des exercices violents trop tôt après le repas, qui rentre dans notre sujet, il existe également des observations et des expériences physiologiques précises qui ne peuvent nous laisser aucun doute sur leurs effets fâcheux. Or, et c'est une erreur trop accréditée, on considère assez généralement que les enfants doivent consacrer les heures de la digestion aux sports, à la gymnastique, tandis qu'il leur suffit de se promener et de s'ébattre sans gestes violents, pour aider activement au travail gastro-intestinal.

Tout le monde connaît les expériences sur le chien, que l'on fait courir de suite après qu'il a mangé sa patée : on retrouve, deux heures après, l'intégralité des aliments non digérés dans l'estomac.

Du Pasquier cite le cas d'une jeune domestique qui ne pouvait manger et qui vomissait, si elle prenait quelque aliment, chaque fois qu'elle ressentait une fatigue un peu vive. C'est ainsi qu'elle rendait son repas à heure fixe, le jour où elle cirait le parquet de ses maîtres.

Surmont et Brunelle ont fait des recherches à propos de l'influence de l'exercice sur le chimisme stomacal. Ces auteurs ont trouvé que l'acidité totale était fort augmentée ainsi que la chlorhydrie.

Hammel (Erlangen, 1882), après des expériences très nombreuses et fort précises, est amené à ce résultat, que le travail actif et la marche rapide, après le repas, ralentissent, en général, la digestion.

Une conclusion se dégage encore ici de ces expériences, auxquelles vient s'ajouter l'observation :

Autant il est vrai que la sortie au grand air du matin qui précède le travail cérébral, est d'une hygiène parfaite en ce qu'elle met le corps en contact avec l'atmosphère ambiante, oblige la peau à réagir, les poumons et le cœur à fonctionner activement, dans des conditions excellentes, puisque l'estomac est vide ou peu empli, — autant il est certain qu'il faut interdire tout exercice violent, après le gros repas de midi, comme nuisible à la digestion et, par répercussion, au fonctionnement cérébral.

Le président de notre ligue a protesté autrefois, contre l'abus des sports, avec d'autant plus de justesse qu'il s'appuyait sur la loi physiologique qui démontre que la fatigue physique, loin de réparer la fatigue intellectuelle, s'ajoute à celle-ci.

Une marche rapide produit une excitation cérébrale trop forte; il est impossible de suivre une idée longtemps et avec attention. Cette excitation persiste pendant un certain temps après la cessation de la marche. (C. Pagès, « *L'Hygiène pour tous* »).

A plus forte raison pour les jeux animés et la course. Or, la brièveté de l'intervalle laissé libre, dans les collèges, entre le repas de midi et la reprise des travaux du soir, qui a lieu à deux heures, est telle que, si l'enfant veut se récréer avant de se remettre au travail, il ne lui reste que très peu de temps pendant lequel il dépensera naturellement d'autant plus d'activité qu'il sait que sa récréation sera plus courte. Il suffit de voir, dans les parcs avoisinant les lycées de Paris, la façon dont les élèves externes jouent pendant les deux ou trois quarts d'heure qui leur restent avant de faire leur rentrée dans l'établissement.

Il nous faut donc conclure à la nécessité de prolonger le repos qui suit le repas de midi et de retarder, autant que possible, l'heure des jeux et des exercices violents.

II. — EXPÉRIENCES DIRECTES SUR LA MESURE DE LA FATIGUE INTELLECTUELLE CHEZ L'ENFANT

Ces expériences sont basées sur des méthodes fort différentes ; elles sont susceptibles cependant de se contrôler en partie les unes par les autres.

Les premiers résultats de recherches expérimentales entreprises par Sikorski, pour mesurer la fatigue produite par cinq heures de travail quotidien, chez l'enfant, datent de 1879.

Burgerstein, en 1891, a publié une série beaucoup plus complète d'expériences variées.

Elles ont conduit au même résultat, c'est le point important, bien qu'elles ne possèdent pas toutes la même valeur scientifique et que certaines puissent paraître suspectes dans leur technique et leurs conclusions.

Il serait donc aussi imprudent de les accepter toutes, sans examen, que de les rejeter en bloc.

Je trouve préférable d'exposer successivement ces méthodes.

Les unes sont de physiologie pure.

Les autres empruntent leurs moyens à la pédagogie.

Les méthodes de physiologie pure sont *l'esthésiométrie et l'ergographie.*

Toutes deux prétendent à calculer la fatigue cérébrale produite par l'effort d'attention, d'après la sensibilité cutanée ou la contraction musculaire.

1° *Méthode esthésiométrique.*

C'est celle qui a été utilisée par Griessbach. Elle est basée sur

la sensibilité tactile. Lorsqu'on applique un compas ouvert sur la peau, pour que le sujet sente deux contacts distincts, il est nécessaire de maintenir un certain écartement entre les pointes du compas. Sinon il n'est perçu qu'un contact unique.

L'écartement nécessaire pour que le contact distinct de chaque pointe soit perçu isolément, varie suivant la région de la peau expérimentée.

A la pulpe des doigts, au bout du nez, l'intervalle des pointes doit être de 2 à 4 millimètres; au front de 7 à 15 millimètres; de même sur les joues et le dos de la main; — sur le dos, le bras, l'avant-bras, de 40 à 60 milimètres, etc.

Or, sous l'influence de la fatigue intellectuelle, la sensibilité devient obtuse et s'épuise progressivement, de sorte que la perception du contact des deux pointes du compas, réclame, de la part de l'individu déjà fatigué par une attention soutenue, une dose d'attention, voire une attention concentrée, dont il devient de moins en moins capable au fur et à mesure que son cerveau se fatigue.

Nécessairement la perception des deux contacts ne s'obtient, dans ces conditions, que par un écartement plus grand des pointes du compas.

Dans les expériences de Griesbach, la sensibilité a été étudiée sur des sujets nombreux, à des moments différents, après le travail, après le repos; et cela dans des conditions à peu près correctes.

Vannod a expérimenté la méthode esthésiométrique dans les mêmes conditions, et il est arrivé aux mêmes conclusions que Griesbach.

Les résultats obtenus cadrent avec les opinions que nous avons déduites du raisonnement et de la simple observation.

S'ils ont été contestés et s'ils sont contestables dans le point de départ, dans la technique et dans certaines conclusions trop absolues, ainsi que cela paraît avoir été démontré par la critique minutieuse de Thorndike, il ne faut pas perdre de vue que leur mérite, quelque limité qu'il soit, est de concorder avec les résultats fournis par des méthodes meilleures et plus positives.

2° *Méthode ergographique.*

C'est la méthode de Mosso basée sur l'étude de la contractilité des fléchisseurs des doigts, du médius particulièrement.

La puissance de travail, d'effort du muscle faiblit parallèlement avec le fléchissement de l'effort cérébral; à la fatigue intellectuelle correspond un degré corrélatif de fatigue musculaire. Telle est la théorie de l'ergographie; elle cadre, on le voit, avec ce que nous observons en médecine, dans la neurasthénie consécutive au surmenage psychique.

Voici la technique : l'avant-bras du sujet en expérience est solidement fixé sur un plan horizontal; la paume de la main regardant en haut, dépasse le rebord de ce plan, une table généralement; au moyen d'un anneau métallique passé dans le médius, ce doigt soulève par sa seule flexion, un poids déterminé, fixé à l'extrémité d'un fil attaché à l'anneau, et le laisse retomber d'une façon rhythmique, et pendant un certain temps.

L'étendue de l'effort musculaire et la courbe des mouvements successifs du doigt s'inscrivent automatiquement sur une bande enroulée à un cylindre, comme dans tout appareil enregistreur. L'amplitude plus grande et la plus grande fréquence des contractions musculaires correspondent à une moindre fatigue et *vice versa.*

Il est facile de juger de l'étendue et de la durée de l'oscillation correspondante à chaque contraction, et par conséquent de totaliser l'effort ainsi produit, pour l'exprimer en kilogrammètres.

Si on applique ce procédé à un élève, avant le travail et après une durée de travail déterminé, le matin au lever, le soir après l'ensemble des études, les résultats de l'expérience concordent avec ce que chacun peut supposer d'avance : c'est que la somme de travail mécanique produit par le médius à l'ergographe, diminue avec la fatigue intellectuelle accumulée, et augmente avec le repos cérébral.

Mais il y a beaucoup à reprocher à cette méthode et on ne s'est pas fait faute de la critiquer.

D'abord quelques expérimentateurs l'ont appliquée à un trop petit nombre de sujets pour que leurs conclusions soient valables.

Mathieu et Roux n'acceptent comme valables que les recherches de Kemsies qui leur paraissent réunir des conditions suffisantes de correction exprimentale technique.

Binet et Henri ont allégué, avec quelque raison, qu'il est difficile d'obtenir que l'enfant limite strictement l'effort de contraction au seul médius, sans emprunter le secours d'un mouvement du poignet ou de l'avant-bras. Il arrive même que, lorsque la fatigue du doigt est grande, l'enfant agit du bras tout entier, pour exercer des tractions sur le poids.

Ces auteurs ont fait une centaine de recherches au moyen de l'ergographie et ont dû renoncer à en tirer des conclusions, en raison des résulats fraudés par l'inconscience ou l'indocilité des enfants.

J'ai personnellement expérimenté l'ergographie et j'ai pu juger, *de visu*, d'expériences entreprises dans une clinique de Gênes. Je dois dire que mon impression a été défavorable.

Il faut reconnaître en outre, que la technique n'est pas seule à critiquer ; il y a une telle irrégularité dans les résultats fournis, que des conclusions rigoureuses ne sauraient être formulées d'après cette méthode seule.

Mathieu et Roux ont fait ressortir cette variabilité, précisément, dans les recherches ergographiques entreprises sur un même sujet. La différence entre l'effort mécanique produit à la même heure, dans les mêmes conditions, pendant plusieurs jours consécutifs, est fort différente en effet.

Il résulte de cet exposé que, comme pour l'esthésiométrie, il ne faut accorder à l'ergographie qu'une valeur de contrôle et ne retenir que les résultats généraux ; ceux-ci sont très acceptables, puisqu'il ne sont point contredits par des méthodes réputées plus précises.

3° *Méthode thermométrique* et *sphygmographique*.

Ces méthodes ont permis de constater que la température

s'abaisse et que l'effort cardiaque, ainsi que la tension artérielle s'affaiblissent parallèlement à l'accumulation de la fatigue produite par la tension cérébrale.

Ces conclusions ne peuvent pas plus prétendre que celles qui dérivent des procédés précédemment décrits à juger les nombreux problèmes soulevés par l'étude de la fatigue intellectuelle.

D'une valeur autrement grande sont les cinq méthodes tirées de la pédagogie ou de la physiopsychologie, — que je vais exposer maintenant.

4° *Méthodes physiopsychologiques ou pédagogiques.*

Ce sont les meilleures, car elles reposent sur l'expérimentation directe appliquée au travail intellectuel lui-même, à sa qualité et à sa plus ou moins facile exécution, suivant les conditions différentes auxquelles l'élève est soumis.

Sommairement ces méthodes s'ingénient à prouver, ce que chacun comprend aisément à priori, que le travail devient pénible et mauvais avec la fatigue croissante.

Le difficile n'est donc pas de démontrer cet axiome, mais de préciser les limites de la durée du travail utile et profitable.

La méthode physiopsychologique est la meilleure, de l'avis de tous.

Elle est la plus exacte et d'une application très simple disent Mathieu et Roux.

Elle est basée sur la mesure de l'attention et de l'application, évaluée par la qualité d'un exercice intellectuel effectué après une heure, deux heures de classe, ou après une récréation, un repos, — le matin, le soir, etc. La valeur des devoirs est estimée d'après le nombre de fautes, de lacunes, etc., relevées dans le devoir.

Cet exercice varie; c'est du calcul, une dictée, une traduction... Burgerstein est le principal promoteur de ce mode d'expérimentation.

Binet et Henri lui accordent une valeur réelle quoique non

identique pour les divers exercices : « Parmi les différentes méthodes employées, disent-ils — c'est surtout celle des dictées qui doit être préférée aux autres : d'une part, les élèves sont appelés à faire des dictées, il n'y a donc pas à craindre qu'il se produise des effets d'exercice, comme cela arrive pour la méthode des calculs, celle de la mémoire, et probablement aussi pour la méthode de combinaison et la sensibilité tactile ; d'autre part, il est facile de compter le nombre de fautes commises dans une dictée ; il ne se présente pas ici d'équivoque comme pour quelques-unes des autres méthodes ; enfin, on peut faire une analyse psychologique des erreurs commises par les enfants, et déduire de cette analyse la nature psychologique de l'effet de fatigue. Ainsi, par exemple, il est bien probable qu'après une heure de gymnastique, les erreurs commises, seront d'une nature différente de celles commises après une heure de mathématiques. »

Binet et Henri passent en revue, de même façon, la méthode des *calculs* qui prête à une appréciation moins exacte, celle de la *mémoire des chiffres* plus défectueuse encore, enfin la méthode de *combinaison*, dans laquelle on fait remplir par l'élève, les lacunes d'un texte incomplet, laquelle présenterait beaucoup de difficultés pratiques.

Il y a donc lieu d'exposer ici les résultats obtenus par le meilleur de ces procédés, et je supprimerai volontairement tout ce qui a trait aux autres.

La méthode des *dictées* a été employée par Sikorski le premier. Il faisait faire à des élèves d'âge différent une dictée d'un quart d'heure, le matin avant les classes, et une dictée semblable le soir après les classes. L'expérimentateur, en corrigeant les exercices, ne tenait pas compte des fautes dues à l'ignorance des élèves, mais seulement des fautes « involontaires ou évitables qui sont les méprises du langage et de l'écriture ». En d'autres termes, ces fautes, telles que lettres omises, lettres ou syllabes mises les unes pour les autres, omission de mots entiers, ratures nombreuses, témoignent de la lassitude de l'attention et du défaut de perception cérébrale nette et précise. — L'expérimentation a porté sur quinze cents élèves.

Höpfner, après Sikorski a procédé par la méthode des dictées. — Friedrich a reproduit et étendu considérablement ce mode d'expérimentation en 1896.

Le résultat constant a été que le nombre des fautes, pour les jeunes enfants de huit à dix ans comme pour les élèves plus âgés, a été en augmentant au fur et à mesure de l'augmentation de l'effort intellectuel, c'est-à-dire après chaque classe successive, et proportionnellement au nombre d'heures de classes.

L'exercice le plus mauvais était placé après les classes les plus longues, sans période de repos.

Le résultat des recherches de Friedrich donne en moyenne, comme total des fautes calculé sur l'ensemble des sujets en expérience :

40 fautes avant la classe du matin ;
70 — après une heure de classe ;
160 — après deux heures ;
190 — après trois heures de classe non interrompue par une récréation.

Ce qui, pour mon sujet, a une portée directe et capitale, c'est que *l'exercice du matin* était *certainement le meilleur*.

Autre résultat, plus frappant peut-être, en ce qu'il démontre que le repos, même prolongé pendant plusieurs heures, ne suffit pas à réparer une fatigue cérébrale déterminée : les élèves n'ayant pas eu de classe de 11 à 2 heures, après ces trois heures de repos complet, le nombre des fautes était égal à 62. Or le matin, avant tout travail cérébral, le nombre des fautes était de 40 à 47. (Expériences de Friedrich.)

Binet et Henri disent à ce propos : « C'est un résultat important au point de vue du surmenage intellectuel ; en effet, on considère en général, comme nécessaire pour éviter les effets de surmenage, que le repos de quelques heures ramène l'activité mentale à son état normal ; dans le cas présent, cette condition n'est pas remplie. »

Quoique je n'accorde qu'une valeur relative aux autres procédés, et que j'aie volontairement laissé leurs résultats dans l'ombre,

j'ajouterai cependant que, par la méthode des calculs, et par les exercices de lecture, Lœwenthal est arrivé aux mêmes conclusions que Höpfner et Friedrich. Beaucoup plus d'erreurs et de fautes grossières d'inattention se trouvent dans les devoirs expérimentaux de l'après-midi que dans ceux du matin.

Il n'est pas nécessaire de longues phrases pour faire ressortir ici la supériorité du travail du matin sur celui de l'après-midi et pour détruire cette illusion que l'effort du matin pourrait servir comme exercice d'entraînement profitable à l'effort du soir.

Tout au contraire, la fatigue se chiffre et s'accumule; elle ne se répare que par les conditions du repos absolu et prolongé.

La même expérience démontre clairement la supériorité du repos complet, par le sommeil, sur celui qui est représenté par la seule cessation du travail, laquelle n'est qu'un repos relatif.

Enfin, il ressort, en outre, clairement des diverses et nombreuses expériences qui viennent d'être brièvement exposées, que l'effort cérébral devient de plus en plus pénible au fur et à mesure que la fin du jour approche; que la fatigue s'accuse par les fautes plus nombreuses et l'inattention plus marquée après la première, la seconde et la troisième heure de classe de l'après-midi qu'après chaque heure du matin.

Cette nouvelle constatation, prévue d'ailleurs, confirme encore ce principe que l'addition des efforts intellectuels successifs de la journée — encore que le repos plus ou moins fréquent et prolongé qui entrecoupe le travail diminue réellement la tension nerveuse — s'additionnent et s'ajoutent pour constituer une somme de fatigue qui, loin de s'atténuer et disparaître, pèse de plus en plus lourdement sur le fonctionnement cérébral.

En un mot, l'usure cérébrale quotidienne augmente proportionnellement à l'intensité de la durée du travail, nonobstant les arrêts et la cessation temporaire de tout effort. Je pourrais ajouter : la réparation normale de cette usure paraît plutôt fonction du sommeil et de l'immobilité que de la suppression du travail intellectuel. En effet, on ne supprime la pensée, l'attention, la réflexion, les impressions sensorielles que durant le sommeil.

Dans les expériences que j'ai rapportées, il n'est question que

de la mesure de la fatigue cérébrale proprement dite. Chez l'enfant, il faut compter aussi avec un genre de fatigue qui procède peut-être aussi de l'immobilité forcée et de la tension de certains sens, la vue, l'ouïe ; car l'enfant qui écoute attentivement, et s'évertue à suivre une leçon, à la comprendre, se raidit tout entier dans une immobilité qui tend tout son appareil musculaire. Au relâchement de cette tension générale, qui sans doute représente un premier degré de lassitude physique, s'applique le terme *d'inattention*.

Il n'est pas aisé de mesurer et de chiffrer l'inattention. Schuyten, d'Anvers, s'est essayé à cette tâche. Dans un travail sur l'attention spontanée, d'après des recherches effectuées chez des enfants de plusieurs écoles, pendant deux années consécutives, il a pu arriver à la conclusion que l'attention est plus facile et plus prolongée le matin que le soir.

Il a adopté la méthode des lectures. Son procédé consiste à faire lire l'élève pendant un certain temps, et à noter, au fur et à mesure de cet exercice, les signes d'inattention et de distraction manifestés par le lecteur, ces signes étant tirés, par l'observateur, de l'attitude du corps, de la position de la tête, de la direction du regard, de la lenteur et du manque de netteté de l'élocution, etc. En fait, ce genre d'observations est possible, et il est des gestes, des mouvements de détente, tels que le soupir prolongé succédant à une suspension de la respiration, le bâillement, qui ne sauraient tromper sur le relâchement de la tension cérébrale.

Des observations très consciencieusement établies par Schuyten, il résulte que l'attention spontanée est plus fréquente et plus soutenue dans les classes du matin que dans celles de l'après-midi.

Il y a des variations relativement aux différentes époques de l'année. Ici je reproduis textuellement la citation de Mathieu et Roux : « Nettement marquée pendant les mois d'hiver, octobre, novembre, décembre, janvier, février, la différence en faveur des classes du matin s'atténue en mars et en avril. Pendant les mois d'été, juin et juillet, on observe une proportion inverse : le nom-

bre des élèves spontanément attentifs est un peu plus élevé dans les classes de l'après-midi; *la différence* est d'ailleurs peu considérable. » Malgré cette restriction, la donnée fournie par la simple observation des signes extérieurs de la fatigue emprunte ici son caractère scientifique et sérieux au très grand nombre d'expériences faites et à leur répétition; elle devait être reproduite, dans ce rapport, d'autant qu'elle concorde avec toutes les autres.

J'y pourrais ajouter l'opinion exprimée par Zollinger, de Zurich, d'après l'examen de l'ouïe et de la vue chez les enfants, « que l'inaptitude à l'attention est manifeste dans l'après-midi et gêne ou empêche de tels examens, tandis qu'ils sont facilement exécutables dans la matinée ».

En Amérique, Donaldson, cité par Shaw, a fait des recherches dont je n'ai pu me procurer le détail, mais qui montrent que la résistance cérébrale, au maximum dans la matinée et dans la première partie de l'après-midi, après le repas de midi et le repos qui le suit, faiblit nettement dans le milieu de l'après-midi, pour se relever légèrement à la fin, vers la soirée.

Qu'il me suffise d'enregistrer sa conclusion, conforme aux précédentes.

De la constatation expérimentale à peu près unanime qui aboutit à la conclusion de la meilleure utilisation des heures du matin pour le travail, devait nécessairement découler la préoccupation de mesurer la quantité de travail dévolu à cette première partie du jour ; c'est la question du *dosage* qui apparaît.

On est allé très loin dans ce sens, et l'expérimentation semble avoir autorisé ce qui, *a priori*, peut paraître un abus.

Le groupement de toutes les classes avant le repas de midi devait théoriquement laisser à la digestion et au repas du soir une période de temps largement suffisante. Il fallait savoir si l'inaction de l'après-midi et de la soirée, avec le sommeil de la nuit permettaient un effort d'attention aussi prolongé qu'en réclament quatre ou cinq classes de 45 à 50 minutes environ chacune, coupées par de courts repos.

Laser, par la méthode des calculs, arrive à conclure que, grâce à ces repos de 10 à 15 minutes, pendant lesquels on permet aux enfants de se détendre, de changer de place, le travail augmente progressivement en quantité. Mais il constate qu'il diminue en qualité.

Ebbinghas, expérimentant sur les séries de classes de cinq heures, trouve que, pour les classes inférieures, la quantité et la qualité du travail diminuent dans les dernières heures.

Pour les classes supérieures, la qualité et la quantité progressent du commencement à la fin.

Pour les classes moyennes, la fatigue cérébrale constatée à la fin de la cinquième heure n'a rien d'exagéré.

Ebbinghas a suivi la *méthode des associations d'idées*, qui est de l'ordre des procédés physio-psychologiques de la mesure de la fatigue mentale.

Il me reste à dire deux mots des expériences entreprises dans le but de mesurer la quantité de fatigue cérébrale d'après la nature de l'effort intellectuel, c'est-à-dire d'après la matière enseignée, pour tenter d'arriver à en déduire la nécessité de placer dans les premières heures de la matinée, l'étude des matières les plus arides et *vice versa*.

Wagner, qui a tenté cette recherche, est arrivé au classement suivant, en prenant, comme limite de comparaison maximum, 100, qui représente le coefficient de fatigue produit par l'étude des mathématiques :

Mathématiques	100
Latin, Grec	97
Gymnastique	90
Histoire et Géographie, Histoire naturelle	80
Dessin	77

A défaut de recherches similaires, il suffit de se baser sur l'observation générale pour constater qu'à part certains sujets exceptionnellement doués ou spécialement organisés pour l'étude des mathématiques, dans la majorité des cas, c'est cette branche qui lasse le plus facilement l'attention et cause le maximum de fatigue mentale dans un temps donné.

Inutile d'insister sur la conclusion qui découle naturellement de ces faits et qui correspond aux prémisses que j'ai posées en tête de ce paragraphe :

1° La nécessité d'un classement quotidien dans les matières, par rapport à l'ordre dans lequel elles doivent être étudiées à partir du matin ;

2° L'utilité de les répartir, d'après la difficulté ou la facilité de leur étude, aux heures correspondantes à des degrés adéquats de disposition cérébrale.

III. — DONNÉES FOURNIES PAR LA PRATIQUE PÉDAGOGIQUE

Les données fournies par l'expérience pédagogique cadrent avec celles qui sont indiquées par les lois scientifiques dérivées de la physiologie, de l'hygiène générale et de l'expérimentation directe.

Les maîtres sont à peu près unanimes à reconnaître la supériorité du travail matinal. Tous ceux que nous avons interrogés sont tombés d'accord sur ce point.

Cette supériorité, proclamée déjà au sein de notre Ligue par les conclusions médicalement motivées de MM. Mathieu et J. Roux, affirmée à nouveau par M. Gory au point de vue pédagogique, a, depuis un certain nombre d'années, servi de motif à des modifications importantes dans la distribution du travail dans les écoles de certains pays étrangers : en Allemagne, en Angleterre, en Norvège, etc,

Dans son livre sur l'hygiène scolaire, Edouard Shaw, professeur à l'Institut pédagogique de New-York, établit, comme un principe absolu, l'obligation de placer à la première heure de la matinée le travail qui réclame le maximum d'effort. C'est à ce moment que l'enfant est le plus reposé ; sa pensée est plus nette, sa mémoire meilleure, ses moments de distraction plus courts.

L'expérience des professeurs américains a, depuis fort long-

LIBRARY

temps, fait adopter le principe de cette pratique en Amérique. C'est pour cela que l'étude des mathématiques est le premier exercice obligatoire de la journée ; les calculs que nécessitent leurs diverses branches sont ennuyeux et monotones, la nature de leurs raisonnements est abstraite et précise, l'esprit y éprouve une grande fatigue et l'inattention survient rapidement.

Pour le choix des autres sciences, il est difficile d'établir un ordre des matières exactement basé sur le degré d'attention ou de mémoire qu'elles exigent. C'est aux maîtres d'en décider.

L'observation et le jugement de chaque professeur doivent le guider à cet égard. Cependant il est permis de supposer que les sciences exactes, les exercices de mémoire pure, la géographie, l'histoire, quand elle affecte plutôt un caractère chronologique et sérieux que la forme anecdotique adoptée pour les tout jeunes enfants, sont des sujets qui gagnent à être traités lorsque le cerveau est frais. Ce sont des études d'acquisition.

J'ai cité l'Amérique tout d'abord, parce qu'on pouvait s'attendre à trouver ce pays engagé un des premiers dans la voie du progrès hygiénique scolaire. Et cela est en effet.

On sait cependant que ce sont les pays du Nord qui ont les premiers étudié une réforme scolaire sérieuse et qui ont appliqué les principes déduits de l'observation et de l'expérimentation.

Le but principal était le groupement du maximum des classes dans la première partie de la journée, c'est-à-dire avant le principal repas. On a peut-être exagéré beaucoup trop ce principe bon en soi ; et quand en Norvège, par exemple, on arrive à imposer cinq heures de classes dans la matinée, on outrepasse certainement la résistance cérébrale moyenne des écoliers.

Il y a, il faut bien en convenir une question de latitude et de tempérament plus ou moins froid ; il y a aussi la question de dosage des matières basée sur la faculté d'assimilation des élèves et l'activité pédagogique des maîtres.

Il faut compter sur bien d'autres conditions, par exemple la brièveté des heures de jour dans les régions septentrionales, pendant l'automne, l'hiver et le début du printemps, c'est-à-dire la presque totalité de l'année scolaire.

Toutefois, pour l'Angleterre, la Suisse, et les régions méridionales de l'Allemagne, cette dernière condition n'existe pas; or la méthode a été appliquée ailleurs que dans les villes du Nord.

Le groupement des classes dans la matinée a été fortement appuyé par les recherches d'Ebbinghaas que j'ai citées précédemment.

Mathieu et Roux, à qui j'ai emprunté une partie des documents sur l'étude expérimentale de la fatigue et qui les ont eux-mêmes puisés dans le livre de *Burgerstein* et *Netolitzky* sur l'hygiène scolaire, y ont trouvé, en outre, quelques renseignements sur l'application des principes déduits de l'expérimentation.

Allemagne.

A Hambourg, à Brunswick et à Lubeck, les classes sont groupées dans la matinée, et cette méthode donne les résultats les plus satisfaisants. Il en est de même à Kœnigsberg.

Durant les cinq heures du travail de la matinée, les enfants « sont plus vifs et plus éveillés qu'avec l'enseignement de l'après-midi. »

Les maîtres s'accordent à affirmer que le travail à la maison et la discipline se sont améliorés par ce procédé ; en outre les écoles sont plus fréquentées.

Suède et Norvège.

Dans ces pays, le repas principal de la journée est placé à 1 heure du soir, d'où la possibilité d'étendre au maximum le travail du matin. La commission norvégienne propose, entre 8 heures 30 et 2 heures, six classes de 45 minutes, sauf la première qui est de 55 minutes, avec cinq intervalles de repos variant de 10 à 20 minutes.

A Stockholm, de 8 heures à 1 heure, en prélevant une demi-heure pour un déjeuner sommaire, il reste la place de 5 classes, de 45 à 50 minutes de durée avec des repos de 10 à 20 minutes.

On a, dans ces pays, des programmes différant peu les uns des autres, soit d'après Schiller, dont le plan d'études fonctionne depuis vingt ans, soit d'après Richter, dont le plan est préféré par Burgerstein.

Le principe uniforme, c'est le nombre de classes, cinq ou six, groupées dans un espace de cinq à six heures, mais d'une durée appropriée et variant avec l'âge des enfants.

Angleterre.

Il existe dans ce pays différentes sortes d'établissements scolaires.

Dans les grandes écoles anglaises telles que *Eaton school. Harow school, Charter-House school,* qui sont situées dans les environs de Londres, les plus chères et les plus réputées. *A Merchœston school*, près d'Edimbourg, comme dans toutes les écoles privées de même catégorie, d'Écosse et d'Irlande, on ne reçoit exclusivement que des élèves internes qui se préparent soit aux universités de Cambridge et d'Oxford, soit aux écoles de guerre et de marine. Les cours sont très forts ; comprennent latin, grec, mathématiques, sciences, etc., et estimés supérieurs à ceux des gymnases de l'Etat qui visent aux mêmes résultats.

Dans ces établissements la matinée seule est consacrée aux classes ; l'après midi ne comporte aucun travail intellectuel proprement dit.

Il est de notoriété générale que ces écoles privées concurrencent avantageusement, comme succès et comme résultats, les établissements de l'Etat, dans lesquels les horaires ressemblent assez à ceux de nos collèges et lycées.

Suisse.

Le programme de certaines écoles publiques de filles est établi d'après le même principe du travail du matin.

A Zurich, dans les *Cantonal Schulen*, comme dans les écoles su-

périeures de filles de l'Etat (*Frauenoberschulen*), l'horaire comporte quatre heures de classe dans la matinée sur des sujets variés. L'arithmétique, la géométrie et les langues sont toujours placées le matin, tandis que la soirée est consacrée au chant, au dessin, à la musique instrumentale et à la gymnastique, avec très peu ou pas de travail d'études, et pendant deux heures seulement, de 2 heures à 4 heures.

Dans les écoles de certains autres cantons, le programme diffère. Mais c'est toujours avec une prédominance considérable du travail de la matinée, c'est-à-dire trois ou quatre classes selon l'âge, pour les filles aussi bien que pour les garçons ; et une heure, au maximum deux heures d'études l'après-midi.

Les mathématiques et similaires toujours le matin.

Enfin, trois jours par semaine, le mercredi, le samedi et le dimanche, ont leurs après-midi exemptes de tout travail.

On ne trouve, dans les différents autres pays, que de rares applications du principe du groupement exclusif des classes dans la matinée ; mais la prédominance de la durée du travail du matin sur celui du soir est nettement marquée partout.

En France.

Deux écoles, celle des Roches et celle de Liancourt, se sont modelées sur les grandes écoles anglaises.

La première a, paraît-il, modifié récemment son programme. Voici l'horaire actuel de l'école de l'Ile-de-France (Liancourt) :

Matin : de 8 heures 30 à midi, trois classes séparées par de courtes récréations.

Soir : une heure de classe, à partir de 4 heures seulement, *après quatre heures environ de repos,* puis une courte étude ; le reste du temps est donné aux distractions diverses.

Je ne puis fournir des données précises sur les résultats obtenus dans ces établissements. Mais j'imagine que l'opinion doit varier selon qu'on envisage le but final qui est en somme de faire des hommes d'une éducation et d'une instruction adaptées à nos exigences modernes, ou que l'on se cantonne dans la préoccupation

de préparer des candidats aux épreuves officielles de sortie des lycées ou d'admisson aux différentes écoles de l'Etat.

Il sera impossible de discuter des résultats aussi longtemps que le criterium de l'instruction résidera dans les divers baccalauréats ou dans les succès d'examens.

Je renonce donc forcément à toute démonstration tirée d'essais pratiques trop restreints et trop insuffisants, tentés dans notre pays, pour la réforme de l'instruction des garçons.

Pour l'instruction des jeunes filles, il existe des preuves qui ne sauraient être tenues pour négligeables, puisqu'un établissement parisien au moins arrive aussi à la démonstration par le fait, aussi complète qu'on la peut désirer.

Cet établissement prépare les jeunes filles à toutes sortes d'épreuves, voire les épreuves pédagogiques les plus élevées. Cette année, sur 8 professeurs agrégées reçues par l'Université, 4 sortaient du collège Sévigné, dont les deux premières nommées.

Or, le collège Sévigné, depuis douze ans, a adopté le système des classes exclusivement le matin et des études facultatives ou du repos suivant l'âge, dans l'après-midi. Les résultats excellents, obtenus par cette méthode de travail, confirment l'idée que le repos de la deuxième moitié du jour, qui comporte nécessairement une grande tranquillité psychique appropriée aux nécessités de la digestion des deux principaux repas de la journée, s'allie heureusement au repos de la nuit pour préparer le cerveau à un effort facile, utile et prolongé, le matin, sans que le développement physique en souffre aucunement.

Voici la lettre que m'écrit à ce sujet Mme. Salomon, la très distinguée et zélée directrice de cet établissement :

« Au collège Sévigné les cours ont lieu le matin, à raison de trois chaque jour, soit quinze par semaine. L'après-midi est occupé par les études et les cours facultatifs, dessin, travaux à l'aiguille, musique, cours complémentaires, cours de langues, par exemple, pour celles des élèves qui ne peuvent suivre celles de leur classe.

« Cette organisation, qui remonte à plus de douze ans, a donné les meilleurs résultats. Les enfants arrivent le matin, fraîches et

reposées non seulement par le sommeil, mais par l'après-midi libre. L'attention aux leçons exige moins d'efforts de leur part; ce qui le prouve, c'est que la question de la discipline est absolument supprimée; ces trois heures — de cinquante ou cinquante cinq minutes — séparées par quelques minutes de récréation, n'ont jamais causé la moindre fatigue. On sait que la mauvaise tenue en classe est bien souvent l'expression de la fatigue.

« Heure du matin, dit un proverbe allemand, a de l'or plein la bouche. » Je ne sais si, en Allemagne, les heures ont une bouche; mais je suis convaincue, que les classes de la matinée sont plus précieuses partout, pour le travail scolaire.

J'ai eu sous les yeux l'horaire des exercices quotidiens au collège Sévigné. Au point de vue du classement des matières, j'ai noté que les mathématiques et l'étude des langues occupent presque exclusivement les deux premières heures, la première surtout, ce qui cadre avec l'observation qui place ces travaux en première ligne, avec les exercices de mémoire, comme susceptibles d'amener le plus rapidement de la fatigue cérébrale.

Enfin, notre École Polytechnique fonctionne d'après un programme basé sur le même principe. Je reconnais qu'il s'applique à des hommes développés et qu'il peut néanmoins entraîner le surmenage, mais il faut bien qu'on ait reconnu au travail du matin une réelle supériorité pour lui accorder une place aussi importante dans l'horaire.

1° le lever a lieu à 5 h. 1/2 l'été, à 6 h. l'hiver;

2° courte étude, puis de 8 à 9 petit déjeuner et récréation;

3° *de 9 h. à 2 h., cinq heures de travail, cours et études*;

4° à 2 h., grand déjeuner, principal repas de la journée, suivi de trois heures de repos complet;

5° de 5 h. à 7 h., deux heures d'études légères, littérature, histoire, physique appliquée, équitation, exercices physiques etc.;

6° à 7 h., dîner, et coucher à 9 h.

C'est un programme très surchargé évidemment, mais, à part cela, la distribution du travail y est observée suivant les règles physiologiques.

J'ai fait état, en commençant, des opinions individuelles des professeurs des deux sexes, telles qu'elles m'ont été verbalement exprimées, sans citation aucune, ce qui dans l'espèce est inutile. Je me contente de répéter que l'opinion est généralement concordante sur la supériorité du travail du matin.

Le professeur d'un de mes enfants m'a même fourni cette indication pratique et significative, que les élèves demandaient que les compositions hebdomadaires eussent lieu dans la matinée de préférence à l'après-midi. C'est bien une preuve qu'ils se sentent plus dispos, d'esprit plus net et plus reposé, de mémoire plus sûre le matin que le soir.

Je terminerai par l'opinion de mon co-rapporteur M. Gory qui l'a exprimée en séance de la ligue, dans les termes suivants :

« *Il est certain que le plus grand effort doit être fait le matin.* Je suis arrivé, quant à moi, à cette conclusion pratique qu'il y a avantage à occuper toute la matinée aux classes les plus difficiles et aux exercices de gymnastique qui comportent la plus grande dépense d'énergie ; et j'y suis arrivé par des observations et des expériences que je crois sérieuses.

Nous avons reconnu que les procédés purement physiologiques pour apprécier la fatigue des enfants donnent des résultats fort peu certains et que le meilleur qu'on ait proposé est encore celui qui consiste à leur faire faire des dictées et à compter les fautes. Je ne crois pas à l'utilité des dictées, mais presque tous les exercices scolaires peuvent fournir matière à des observations tout aussi précises.

Je signalerai un autre procédé auquel j'ai eu recours. Les professeurs donnent à chaque élève, pour chaque classe, une note spéciale d'application ou d'attention, d'où tout autre considération doit être exclue. Il y a là évidemment un élément d'appréciation, mais comme les diverses branches sont enseignées aux diverses classes par divers professeurs, et que ceux-ci n'ont pas la même classe aux mêmes heures, ces coefficients d'appréciation personnelle, ont grande chance de s'annuler dans des statistiques portant sur un grand nombre de notes, et une seule cause reste constante, celle précisément que nous cherchons à dégager. Or,

par des calculs répétés, j'ai trouvé une différence de moins de trois pour cent, entre la première et la troisième classe, dans le degré d'attention donnée par les enfants. Si l'on arrive à occuper ainsi la matinée, le travail de l'après-midi pourra et devra être considérablement réduit, soit comme intensité, soit comme durée. »

Il serait maintenant intéressant d'indiquer en détail, à cette place, ce qui se passe dans nos lycées et collèges français ; mais ne nous suffit-il pas de savoir que les préoccupations à l'égard de la question qui m'occupe n'ont jamais hanté l'esprit des éducateurs ?

Nous ne trouvons nulle part, je le montrerai plus loin, en peu de mots, un essai, une tentative pour corser seulement le travail du matin, pour décharger l'après-midi et pour prolonger la récréation du milieu de la journée, de façon à donner plusieurs heures de répit au cerveau et à l'estomac de l'enfant.

Et cependant il y a longtemps que la question du *surmenage scolaire* est sur le tapis; elle a été envisagée au point de vue médical et d'une façon précise et vraiment scientifique par le Dr Marie Manaceïne, dans son livre sur « Le surmenage mental dans la civilisation moderne » (Traduction de Jaubert Paris-Masson, éd. 1890), avec préface du professeur Charles Richet.

L'école où règne quelquefois le travail excessif, souvent disproportionné avec la capacité cérébrale de l'enfant, plus souvent encore avec sa santé physique, est une source de tares et de maladies, qui débutent chez l'écolier, s'aggravent quand vient l'âge adulte et se perpétuent de génération en génération. Les recherches de Cohn, en 1867, sur 10,000 enfants des écoles, lui ont montré que la *myopie* augmentait en fréquence avec l'importance, le nombre des études, et l'assiduité qu'elles exigent.

De 1/00 qu'elle est dans l'école de village, elle atteint 9 0/0 dans les classes inférieures et 44 0/0 dans les classes supérieures des *Realschulen;* — 12 0/0 dans les classes inférieures et 55 0/0 dans les classes supérieures des gymnases classiques; — 60 0/0 parmi les élèves de la station universitaire de Breslau.

Loin d'être isolés, les résultats obtenus par Cohn ont été ré-

pétés et contrôlés par Reiss à Vienne, Krüger à Franefort, Hoffmann à Wiessbaden, par Burgl à Munieh, Otto et Ritzmann à Schaffhouse, Conrad à Kœnigsberg, Emmert Pflüger à Lueerne et dans les autres cantons de Suisse, Kotelmann à Hambourg ; — en Russie, par Ericksmann à Saint-Pétersbourg, Reiss à Tifflis... Voilà pour la vue.

La *céphalalgie*, chez les écoliers, a été étudiée par Hasse en 1883, en même temps que les manifestations névropathiques du surmenage, l'épistaxis, etc. Virehow avait déjà soulevé la question en 1872... Des savants eonsidérables l'ont reprise et développée... Je citerai seulement Nussbaum, Rossbach, Krafft-Ebing...

Les maux de tête sont fréquents ou eonstants pendant la période d'étude active, à la suite des classes qui réclament le plus d'attention ; ils disparaissent pendant les journées où les études sont interrompues, et pendant les vaeanees. Ils se manifestent *non pas le matin*, mais dans l'après-midi, c'est-à-dire après la reprise du travail qui suit immédiatement la digestion. — Kellers a surnommé ce genre de céphalalgie, le « mal de tête des adolescents ».

En Angleterre, mêmes observations, mêmes protestations des médecins. Crichton Brown écrit un rapport eélèbre qui souleva de nombreux débats au sein du Parlement anglais (1885).

En Danemark, Kjellberg publie, la même année, un mémoire montrant le rôle du surmenage des écoliers sur la production ultérieure de troubles psychiques graves.

Beaucoup plus près de nous, la question est étudiée en Allemagne par Schmidt Monnard, de Halle, au point de vue spécial qui m'occupe, c'est-à-dire la proportion de morbidité générale à manifestations variées, en rapport avec la distribution du travail le matin et le soir.

Voici l'exposé des recherches de Schmidt Monnard, d'après Mathieu et Roux.

Si l'on compare entre eux les enfants qui suivent les écoles

moyennes avec classes de l'après-midi et les élèves de celles où toutes les classes sont réunies dans la matinée, on trouve une différence considérable dans la morbidité.

Avant leur entrée dans l'une ou l'autre de ces écoles, tous ces enfants venant des mêmes milieux sociaux ont une morbidité moyenne égale. Mais dans les années qui suivent, de 9 à 12 ans, cet équilibre ne se maintient pas, la morbidité augmente beaucoup plus dans les écoles avec classes de l'après-midi.

Nombre des élèves maladifs sur 100 élèves des écoles moyennes, ayant de 9 à 12 ans :

	Sans classes dans l'après-midi	Avec classes dans l'après-midi
Garçons.....	13 à 25	26 à 37
Filles.....	21 à 40	30 à 45

Dans les lycées et les écoles professionnelles, nous trouvons la même différence. Ces recherches portent sur 2,500 élèves environ. On trouve approximativement 50 élèves sur 100, plus ou moins souffrants et maladifs lorsque le programme comporte des classes dans l'après-midi, et seulement 25 0/0 lorsque toutes les classes sont réunies dans la matinée.

L'objection, c'est que la morbidité n'est pas nettement définie ; elle comprend, en bloc, tous les troubles suivants :

Anémie,
Chlorose,
Mal de tête,
Nervosité,
Perte de sommeil,
Perte d'appétit,
Troubles digestifs,
Saignements de nez,
Conjonctivites chroniques,
Troubles de la réfraction oculaire.

Dans d'autres statistiques, Schmidt Monnard a essayé de préciser un peu plus la question.

Ces recherches ont été faites sur 2,500 écoliers des *Gymnasien und Realschulen* (lycées et écoles modernes).

De 15 à 16 ans, les écoliers atteints de maux de tête ou de troubles nerveux atteignent la proportion de 60 0/0 dans les écoles avec classes de l'après-midi, — et seulement 15 à 20 0/0 dans les écoles sans classes l'après-midi.

Au même âge, la perte de sommeil atteint, chez les élèves du premier groupe, 19 0/0, et chez ceux du second groupe, seulement 5 0/0.

Chez les filles des écoles moyennes qui ont des classes l'après-midi, on observe le mal de tête dans la proportion de 13 à 25 0/0, contre 8 à 18 0/0, dans les écoles avec repos l'après-midi.

Enfin, il est un point où la différence s'accuse nettement, sans erreur possible, semble-t-il, ce sont les troubles de la réfraction appréciés par le nombre des élèves qui portent des lunettes. Minime dans les écoles moyennes, leur proportion est bien plus élevée dans les lycées, surtout dans les classes supérieures au-dessus de la seconde.

Dans les lycées avec classes de l'après-midi, les porteurs de lunettes atteignent, dans la première classe, la proportion de 43 à 44 0/0; — tandis que, dans les établissements où toutes les classes sont réunies dans la matinée, la proportion tombe de 7 à 17 0/0.

Les jeux en plein air, l'après-midi, la possibilité d'accommoder à grande distance, hors des classes, pendant les heures lumineuses du jour, ont, d'après Schmidt Monnard, un rôle important dans cette diminution des troubles de la réfraction.

* * *

Après cet exposé d'ordre purement médical, la conclusion nouvelle qui vient s'ajouter aux précédentes est la nécessité, pour les éducateurs et pour les parents, de combiner leurs efforts en vue de modifier les horaires actuels.

L'idéal physiologique réclamerait une longue période de repos après le repas de midi et, à défaut d'une suppression complète de travail l'après-midi, une diminution très sensible sur les heures de travail des programmes actuels.

Quant au travail à domicile, que les enfants ne peuvent effec-

tuer qu'immédiatement avant ou après le repas du soir, c'est-à-dire dans des conditions détestables à la fois pour la digestion et pour la qualité du travail lui-même, il faudrait qu'il fût absolument proscrit.

Puisque tout est à faire en France, il ne me reste plus qu'à résumer ce qui précède et à formuler des vœux.

L'expérimentation, l'observation et la pratique paraissent d'accord avec le bon sens et la raison, pour indiquer que le travail du matin est le meilleur, qu'il entraîne moins de fatigue nerveuse, qu'il est conforme aux exigences du développement physique régulier de l'enfant.

Le soir, au contraire, l'attention s'épuise plus vite, la fatigue intellectuelle apparaît plus promptement au cours des leçons de l'après-midi.

Il est permis, sans exagération aucune, d'en conclure que le travail du soir, qui apparaît comme étant plus pénible avec un moindre profit, gagnerait à être très mesuré.

En opposition avec les principes qui ressortent de cette étude, nous voyons que les programmes des études dans les lycées, collèges et pensions ne répondent que très insuffisamment ou point du tout aux exigences de l'hygiène et de la meilleure utilisation de l'effort intellectuel.

En effet, dans les basses classes, la durée moyenne de l'instruction est égale dans la matinée et dans l'après-midi ; — dans les classes moyennes, il y a prédominance du travail dans la matinée, mais celui de l'après-midi ne subit aucune réduction ; — dans les classes supérieures, l'élève plus âgé étant susceptible de fournir l'effort intellectuel sans l'aide du maître, voit augmenter les heures d'études de l'après-midi et du soir, soit pour l'exécution des devoirs, soit pour la préparation des épreuves à subir.

En résumé, on peut affirmer que le travail de l'après-midi et du matin qui s'équilibrent à peu près au début des études scolaires vont, en raison des devoirs hors-classes et des préparations

d'examens, en se déséquilibrant, dans le sens de la surcharge du travail du soir.

C'est le contraire qu'il faudrait innover.

Si, laissant de côté cette question de la durée du travail, mesuré par le nombre des heures occupées par les classes, on envisage la distribution respective des matières d'enseignement aux heures de la matinée et aux heures de l'après-midi, on reconnaît qu'aucune pensée directrice, basée sur l'hygiène scolaire, ne procède à cette répartition.

La science et l'expérience enseignent que les travaux qui nécessitent un effort d'attention volontaire, de mémoire, de tension d'esprit pour le raisonnement, sont ceux qui entraînent le plus promptement la fatigue, celle-ci marquant la cessation même de l'effort. On sait, au contraire, que certains travaux dans lesquels l'intelligence a pour collaborateurs l'œil, l'oreille, la main, c'est-à-dire les sens, le corps, sont incomparablement moins pénibles et n'épuisent l'activité cérébrale que beaucoup plus lentement. Les mathématiques sont dans le premier cas, les exercices de dessin et de graphiques sont dans le second.

Or, dans les programmes des études des lycées, que j'ai eu le loisir d'interroger, j'ai relevé, pour les basses classes, comme pour les classes moyennes et supérieures, des heures de dessin et de graphiques le matin, tandis que les mathématiques, l'histoire et la géographie sont reportées au soir.

Le français, — grammaire, analyses, compositions de style, — qui est une matière d'entraînement intellectuel, est placé tantôt le matin, tantôt le soir.

Les langues étrangères, dont l'étude demande un cerveau dispos, une mémoire reposée, sont placées souvent l'après-midi, tantôt après une heure de mathématiques, tantôt après une heure d'histoire.

Je suis donc amené à affirmer que la répartition du travail est basée sur des considérations étrangères à l'économie de fatigue cérébrale et au principe du meilleur rendement de l'effort cérébral.

J'arrive aux réformes que nous sommes en droit de souhaiter et je les réduis à quelques formules brièvement résumées :

1° Sans aller jusqu'au bouleversement complet des programmes, et tout en respectant les nécessités budgétaires qui obligent à limiter le nombre des maîtres, il est permis de risquer quelques observations sur l'organisation des programmes et la répartition des heures de travail dans les collèges et les lycées.

L'examen des horaires montre que les règlements de l'emploi du temps sont basés uniquement sur des nécessités économiques, sur les convenances des professeurs et aussi un peu sur le hasard. Les directeurs des établissements semblent se borner à exécuter rigoureusement les prescriptions universitaires sur la durée du travail des maîtres et des élèves.

En s'appuyant sur les considérations énoncées plus haut il est à désirer que l'essai soit fait de la méthode des classes du matin, dont le nombre serait augmenté par rapport à l'horaire actuel ; par exemple : deux heures pour les petites classes, trois pour les classes moyennes, quatre heures pour les classes supérieures ;

2° Que la durée de chaque classe soit progressivement diminuée, c'est-à-dire que l'intervalle du repos, entre chacune d'elles, aille en augmentant jusqu'à la fin ; débutant à 7 ou 8 minutes, l'intervalle de repos entre les deux derniers efforts devrait être de 12 à 15 minutes ;

3° Que les matières soient sériées suivant une proportion décroissante de l'effort exigé. Toutes les classes de mathématiques auraient lieu le matin ainsi que la plupart des exercices de mémoire et l'étude des langues ;

4° Le travail du soir ne devrait pas commencer avant 3 ou 4 heures de l'après-midi ;

5° La gymnastique ne devrait jamais être placée, comme cela arrive trop souvent, à l'heure de la rentrée du soir, à 1 h. 1/2, dans certains collèges.

Les matières d'étude de l'après-midi devraient être exclusivement consacrées aux travaux qui réclament l'adjonction d'un acte physique, dessin, graphiques, manipulations, leçons de

choses, etc., à des lectures et à une courte étude affectée à l'exécution des devoirs prescrits qui sont un exercice d'entraînement cérébral plutôt que d'acquisition.

Les exercices spéciaux de mémoire pure, les vers, les fables, etc., étant aidés par le rythme et la rime, peuvent être placés dans l'après-midi ;

6° Sous aucun prétexte, l'enfant ne doit travailler immédiatement après le repas de midi, ni dans la soirée après le repas du soir.

* * *

Comme conclusion générale pratique déduite des préoccupations modernes on peut dire qu'aujourd'hui plus que jamais, pour affronter la lutte, nos enfants ont besoin d'être instruits vite et bien, sans qu'il en résulte une diminution quelconque dans leurs facultés intellectuelles ou dans leur développement physique.

Il importe qu'une grande part d'efforts soit accordée à la spontanéité qui ne peut s'exercer qu'à la faveur de longs intervalles de repos laissés à la réflexion et à l'initiative de la pensée.

Que toute réforme accomplie dans l'enseignement n'ait d'autre préoccupation que l'économie de l'effort cérébral en vue d'un rendement régulier et meilleur, en vue surtout de laisser le cerveau du jeune homme libre pour de nouvelles acquisitions indispensables, qu'il ne pourra réaliser que sur le terrain même de la concurrence, c'est-à-dire souvent à l'étranger.

Je veux terminer par une considération qui nous a été exposée hier par M. Griesbach et traduite éloquemment par M. Fuster, et qui m'a été exprimée également par la directrice du Collège Sévigné.

Elle a trait à la collaboration des familles avec les maîtres, et cette collaboration ne peut exister qu'à la condition de laisser l'enfant aussi longtemps que possible en contact avec ses éducateurs naturels qui sont ses parents.

LIBRARY

La nécessité du repos

Par M. G. GORY
Docteur ès lettres, chef d'institution

Avant que l'on aborde la discussion de l'intéressant rapport que vous venez d'entendre — discussion qui ne pourra qu'être très brève, tant est évidente la démonstration qui vous a été apportée — je crois devoir présenter quelques observations, au point de vue scolaire des programmes à remplir, et au point de vue purement pédagogique du développement de l'intelligence, sur cette même question, que M. le Dr Doléris vient de traiter si magistralement au point de vue médical ; et j'insisterai sur le second aspect de cette question : nécessité d'un repos dans l'après-midi.

Je voudrais me garder d'affaiblir par aucune digression ou par aucun changement de front la portée du rapport du docteur Doléris, qui est un travail fortement documenté, complètement mûri et se présentant avec l'autorité que donne une compétence singulière. Les quelques observations que je vous présenterai très brièvement tendront simplement à écarter deux objections qui pourraient se présenter. Personne ne s'étonnera que je prenne mes exemples dans l'enseignement secondaire, si l'on sait que je suis moi-même à la tête d'une école de cet ordre, que j'ai créée à Paris ; mais je serais étonné si quelque membre de l'enseignement primaire, prenant la parole après moi, ne vous présentait pas, sur les questions de sa compétence, les mêmes observations.

Les deux objections dont je parle sont les suivantes : il y a des programmes à remplir et des examens à passer ; il y a une certaine culture et un certain développement intellectuel à obtenir, fût-ce même au détriment de la santé des enfants.

Sur la première question, je dirai simplement que les membres du conseil supérieur de l'instruction publique et les profes-

seurs de l'enseignement supérieur, qui font passer aux élèves de l'enseignement secondaire leurs examens de fin d'études, me paraissent être en général complètement gagnés à nos idées. Il ne faut pas en effet se laisser tromper par l'abondance des matières inscrites dans les programmes, et qui sont destinées, non pas à charger la mémoire des enfants d'un lourd bagage, mais à fournir à toutes leurs facultés naissantes un exercice varié, et à leur donner sur les diverses branches des connaissances humaines quelques notions simples et à leur portée. Les examinateurs jugent leurs candidats bien plutôt d'après leur développement intellectuel et leur culture générale, que d'après leur virtuosité et la masse de leurs connaissances ; ils leur demandent, en somme, bien peu de chose, pour amener nos jeunes gens, à dix-sept ans, à pouvoir faire une petite version latine et à comparer le caractère d'Horace et celui de Curiace, il ne semble pas qu'il soit nécessaire de les surmener pendant toute leur enfance, ni de leur faire faire tous les devoirs de rabâchage dont on les surcharge trop souvent. L'Université ne tardera pas — nous y comptons, et peut-être pouvons-nous y contribuer — à mettre, en faisant entrer par exemple un sérieux examen de pédagogie dans les concours d'agrégation, un accord plus complet entre l'esprit et les méthodes de son enseignement supérieur, qui semble être arrivé à la perfection, et de son enseignement secondaire, admirable à bien des égards. En attendant, nous pouvons engager les parents qui ont pour leurs enfants quelque souci d'hygiène à laisser les lauriers de Concours généraux et les prix d'algèbre et de thème latin aux jeunes virtuoses, et à être satisfaits si leurs enfants sont d'une force moyenne. Il arrive souvent que les examinateurs au baccalauréat s'étonnent de n'obtenir qu'à grand'peine ce peu de connaissances et ce développement intellectuel qu'ils demandent : cela vient évidemment de ce qu'on a trop exigé des enfants qu'on a préparés à cet examen, et dans un autre esprit.

Ainsi ce travail excessif que l'on a cru nécessaire à la préparation des examens a été parfaitement inutile à ce point de vue, nuisible même ; et c'est ce qui m'amène à cette seconde et, me

semble-t-il, dernière objection possible aux conclusions qui vous ont été présentées. Est-il nécessaire de violer les règles les plus élémentaires de l'hygiène pour obtenir chez les enfants un développement intellectuel suffisant?

M. le docteur Doléris vous a montré, au point de vue de l'hygiène physique, la nécessité de placer dans la matinée le plus grand effort intellectuel des enfants et de leur réserver des heures de repos dans l'après-midi; à mon tour, je viens réclamer pour eux le même adoucissement du labeur et le même repos dans la seconde partie de la journée, au nom même de leur développement intellectuel et moral. Vous avez vu comment le surmenage du corps agit directement pour entraver et fausser le développement physique des enfants; je dirai, à mon tour, que le surmenage de la pensée elle-même, indépendamment de toute fatigue physique et de toute détérioration des organes, entrave et fausse le développement de l'être tout entier, corps et âme.

Car il ne faut pas ignorer que, si de certaines causes de dégradation physique se trouvent dans l'organisme lui-même, il en est d'autres, et peut-être, dans les cas ordinaires, les plus importantes, qui ont leur siège dans la pensée et dans la volonté. Pour s'en rendre compte, il suffit de considérer simplement la signification de ce mot qui est notre devise, *l'hygiène :* l'hygiène n'est-elle pas un soin que la pensée prend du corps et un exercice que la volonté lui impose? Or, nous tenterions en vain de soumettre les enfants et les jeunes gens à une hygiène judicieuse et forte, s'ils ne comprennent pas nos raisons et s'ils ne veulent pas faire eux-mêmes l'effort nécessaire. C'est en vain que nous leur ferions faire dans les leçons de gymnastique des mouvements savamment combinés : ces mouvements leur seront parfaitement inutiles s'ils les accomplissent sans conviction et sans énergie; c'est en vain que nous formulerions pour eux les prescriptions d'un régime fortifiant et d'une saine conduite : ces prescriptions seront sans effet si, dans le secret de leur vie, ils ne veulent pas les suivre et ne savent pas éviter les actions débilitantes, et s'ils ne tendent pas les énergies de leur être vers ce but, rester purs et devenir forts.

Je voudrais qu'il me fût permis de pénétrer plus profondément dans l'examen des causes intellectuelles et morales qui entravent ou qui favorisent le développement physique, et de montrer qu'il y a des pensées qui sont par elles-mêmes et directement dégradantes pour l'organisme même, des sentiments qui, en abaissant l'imagination, — cette puissance dont on n'a su dire si elle est plutôt du ressort de la psychologie ou de la physiologie et dont l'étude a fait faire le premier pas vers l'union de ces deux sciences — en tuant les idées saines, les jugements droits, les passions vigoureuses et les nobles enthousiasmes, en dégradant l'âme des enfants, empêchent aussi le libre épanouissement de leur corps, abaissent leur front, rendent leur regard fuyant et incertain, profanent leur beauté, souillent et étiolent les nobles et puissants germes de vie qu'ils portent en eux.

Si la première préoccupation des pédagogues était d'éclairer la conscience des enfants, de développer leur raison, de mûrir leur jugement et de fortifier leur énergie, ils s'entendraient parfaitement avec les médecins ; car ils ne pourraient pas obtenir cela par le surmenage et par un travail excessif, ni en violant les règles de l'hygiène. Mais souvent, le seul but qu'ils se proposent est de faire obtenir à leurs élèves des prix d'algèbre ou de thème latin, et c'est d'après les succès de cet ordre qu'est jugée la valeur de l'enseignement donné dans les lycées et dans les écoles particulières. C'est pour cela qu'on surmène les enfants, mais aussi, qu'en entravant leur développement physique, on entrave le développement de leur volonté, de leur cœur et de leur intelligence même.

Car je me refuse à appeler une éducation de l'intelligence ce chauffage insensé des jeunes cerveaux ! Nous devons dire et redire aux pères de famille, qu'en forçant l'intelligence de leurs enfants par un travail excessif, on détruit dans leur germe les puissances de l'activité future ; nous devons leur dire que trop souvent des élèves brillants dans les premières classes déclinent quand l'enseignement commence à faire appel à des facultés plus fortes, plus profondes et plus originales, et que d'autres, dont les forces ont été ménagées, prennent leur place au premier rang ;

nous devons leur dire que des lauréats de Concours généraux meurent de faim, tandis que les premières places dans l'industrie et dans le commerce sont occupées souvent par des hommes qui n'ont jamais remporté un prix au collège.

Certes, je ne voudrais pas qu'on pût soupçonner un membre de notre Ligue de faire fi de la science et de la culture, ni afficher, comme chef d'institution, la prétention insoutenable d'être insensible aux succès ou aux échecs universitaires de ses propres élèves ; mais je considère comme un crime ou comme une impardonnable légèreté, comme une maladresse aussi pour qui peut attendre les résultats définitifs, de vouloir éviter de tels échecs ou de poursuivre de tels succès, en traitant les jeunes intelligences et les jeunes organismes comme les jeunes plantes dont on épuise la sève pour leur faire produire trop tôt des fleurs surprenantes et grêles.

On dit que les humanités développent l'intelligence des enfants. Oui, s'il y avait aussi autre chose et cette autre chose exclut le surmenage et suppose le repos; et cette autre chose, c'est la vie, la vie libre, active et féconde. Mais, pense-t-on, les enfants acquerront plus tard, avec les connaissances spéciales et pratiques qui leur seront nécessaires, les qualités viriles de l'intelligence et du caractère : pour le moment, nous allons leur donner la *culture*. Or, savez-vous ce que c'est que cette prétendue culture quand on fait un pareil raisonnement? Ce n'est pas une intelligence ouverte, capable de s'élever pour embrasser d'en haut un vaste champ d'idées ; c'est un esprit nourri de conceptions purement littéraires ou abstraites et orienté, non vers l'action, mais vers la critique stérile ; c'est trop souvent un simple style, un style harmonieux, où murmure l'écho des langues anciennes et des pensées mortes, mais flasque et vide et impropre à contenir une pensée énergique et vivante.

C'est que, pour atteindre ces sommets du sentiment littéraire, il a fallu que les jeunes gens s'épuisent à chercher en eux-mêmes des sensations artificielles dans l'excitation de la fatigue. Je sais bien que c'est une belle image poétique, le pélican qui nourrit sa couvée de sa chair : mais nous voulons des hommes qui puissent

donner autre chose à manger à leur famille. Que le poète se fasse saigner le cœur, fort bien ; mais nous voulons que nos enfants soient moins sensibles et plus forts, moins épuisés et plus actifs; d'autant que le génie, par aventure, pourrait bien leur manquer, et qu'il pourrait ne leur rester de ce surmenage que l'inertie et l'incapacité.

Contre l'éducation scientifique, telle que nous la comprenons trop souvent, on pourrait faire une critique semblable : elle habitue trop l'esprit des enfants à l'abstraction et l'éloigne des réalités concrètes. Songez qu'ils ont appris tout le système métrique sans manier un mètre, — il n'y en a point parmi les objets dont la liste leur est donnée comme immédiatement nécessaires — qu'ils ont appris toute la géométrie sans lever un plan et sans calculer la hauteur d'un arbre, et qu'ils n'ont vu des corps géométriques que plaqués sur le tableau noir. Pour apprendre ainsi le système métrique et la géométrie, il faut beaucoup de temps, beaucoup de travail et de fatigue. Mais quoi d'étonnant si, à la fin de leurs études, les enfants ont perdu le goût et le pouvoir d'appliquer leurs connaissances, d'observer et de comprendre les choses, et de faire un effort quelconque de création ?

Et c'est pour obtenir de tels résultats que nous abusons des forces des enfants, et que, dès l'âge de onze ou douze ans, non contents de les faire travailler sans répit pendant toute la journée, nous les laissons encore apprendre des leçons après le repas du soir. Le seul exercice spontané — et encore ? — de leur activité physique et intellectuelle que nous leur laissions, consiste dans le jeu; et nous les tenons sous une contrainte constante, jusqu'au moment où, devenus des hommes par le développement souvent tardif ou prématuré de leur organisme physiologique, restés enfants par leur inexpérience et leur faiblesse morale, ils échappent à notre surveillance en défaut, et se servent maladroitement et pour leur ruine d'une liberté dont ils n'ont pas fait l'apprentissage, sans défense personnelle, soumis à toutes les influences, l'esprit plein d'idées fausses, la volonté faible, les passions dominatrices, enclins au pessimisme et au découragement, doutant de tout et d'eux-mêmes, blasés avant

d'avoir vécu, avides seulement de jouissances faciles et incapables d'effort.

Pour lutter contre cette faiblesse intellectuelle et morale que nous trouvons trop souvent dans notre jeunesse, je voudrais dire quelles réformes profondes devraient être opérées dans l'éducation morale et dans l'éducation intellectuelle que nous lui donnons — et j'aurais sur ces trois grandes questions bien des choses à dire; mais je limiterai les conclusions de mon rapport à un point bien précis, comme notre Ligue limite pour le moment ses exigences: tout ce que nous demandons, c'est qu'on laisse aux enfants un peu de repos.

Nous voulons bien que toute la matinée soit consacrée au travail; mais nous voulons que des heures de repos soient marquées dans les horaires et respectées dans la pratique. Il le faut pour leur santé : il le faut aussi pour leur développement intellectuel. Et par le repos, nous n'entendons pas exclusivement le jeu, bien nécessaire aussi aux enfants, mais où facilement leur corps et, partant, leur cerveau encore se surmène, et où, s'il est vrai qu'ils se forment à la discipline, surtout quand ils ont l'âme anglo-saxonne, leur intelligence en somme ne se développe guère. Par le repos, nous entendons la cessation de toute contrainte et la liberté.

Il faut se garder de poursuivre alors les enfants avec de nouveaux enseignements moraux ou techniques, mais les laisser libres de se servir de leurs mains, de leur volonté et de leur intelligence. En effet, à moins qu'on les ait fatigués à l'excès et dégoûtés de l'effort par une trop longue contrainte, le repos, pour les enfants, n'est pas une absolue oisiveté et un désœuvrement complet; leur volonté naturellement active et leur esprit curieux et avide d'expériences continuent de s'exercer et d'agir sur les choses concrètes que leur offre la réalité.

C'est dans ces heures de repos qu'ils recevront les grandes leçons de la nature et de la vie qui feront appel à leur raison et mettront en éveil leur énergie, qui feront s'épanouir leur cœur et s'affermir leur volonté ; c'est alors, et alors seulement que, soit dans les choses morales, soit dans les choses naturelles, ils

trouveront l'application des idées qu'ils auront reçues, qu'ils digéreront les connaissances acquises, se les assimileront par l'expérience, et transformeront ce lourd bagage en forces vives et en intelligence ; c'est alors qu'ils acquerront un jugement sûr et perspicace, une raison droite, le pouvoir de trouver avec sûreté et avec promptitude l'issue aux difficultés réelles et la solution des problèmes concrets ; c'est alors, et alors seulement, qu'ils pourront occuper leurs esprits à des idées qui leur appartiennent et exercer leur énergie en des actes qui sont à eux, développer les aptitudes qui leur sont propres, et affirmer leur originalité et leur personnalité par une activité libre et spontanée ; c'est alors qu'ils se prépareront eux-mêmes à se faire leur place dans la vie par leur intelligence et leur volonté.

RAPPORT

SUR

La durée et répartition des heures de travail et de repos des écoliers.

Par M. Lucien MARCHEIX,

Ancien professeur de philosophie, Bibliothécaire à l'Ecole des Beaux-Arts.

Mesdames, Messieurs,

Je dois appeler votre attention sur la durée et la distribution des périodes de travail et de repos dans les écoles et les collèges.

Les questions d'éducation sont si étroitement liées entre elles et avec les questions sociales, qu'aucune ne peut être résolue indépendamment des autres, sous peine d'arriver à des solutions contradictoires. Pour traiter complètement celle-ci, pour rendre raison

de certaines propositions qui, isolées, pourront vous paraître paradoxales, il faudrait s'expliquer sur les rapports des trois enseignements, primaire, secondaire et supérieur ; sur l'âge où doivent commencer et sur celui où doivent finir les études, et aussi telle ou telle étude ; sur l'introduction du travail manuel dans les écoles et les collèges ; sur les mérites comparés de l'internat et de l'externat, sur les ressemblances et les différences qui doivent exister entre l'éducation des garçons et celle des filles ; il faudrait aussi rappeler les nécessités budgétaires et celles de notre état social et montrer à chaque pas les liens de notre système d'enseignement avec notre système politique. Pour une tâche si complexe et si vaste les forces me manqueraient et aussi le temps : après avoir indiqué les considérations physiologiques et psychologiques dont s'inspire cette étude, — et que je laisse à M. le Dr Maurice de Fleury le soin de développer avec une compétence et une autorité qui me font défaut, — je me bornerai à décomposer cette question de l'emploi du temps, à poser à sa place chacune des questions qu'elle contient, à apporter les documents que j'ai pu me procurer, à vous soumettre enfin un certain nombre de vœux : tel de ces vœux vous semblera téméraire ou prématuré dont je dois porter seul la responsabilité ; mais dans la plupart vous reconnaîtrez l'expérience et la hardiesse mesurée des médecins et des universaires distingués qui m'ont fait l'honneur de m'accepter pour collègue.

Vous reconnaîtrez aussi plus d'un emprunt que j'ai dû faire en particulier aux excellents articles que le Dr Mathieu et le Dr Roux ont publiés dans l'*Hygiène scolaire*.

Messieurs,

L'homme est une sorte d'accumulateur ; l'énergie, accumulée, tend à se dépenser ; mais cette dépense doit être réglée : si elle était continue et continuellement égale à la recette, nous végéterions peut-être plus longtemps, nous ne vivrions pas. Pour s'élever à la vie humaine il faut l'effort conscient, pendant lequel nous

dépensons plus de force que nous n'en recevons ; mais il doit être suivi du repos, pendant lequel nous emmagasinons plus que nous ne dépensons : l'intermittence est la condition de l'activité volontaire. L'équilibre, rompu par moments entre les fonctions, se rétablit par les alternatives de veille et de sommeil, de travail et de repos. Dans l'âge mûr, forcés de proportionner notre effort à la tâche que nous imposent les nécessités sociales ou nos passions, nous détruisons cette harmonie — à quel prix ? nous le savons presque tous ; — nous voudrions du moins la maintenir ou la rétablir dans l'enfance et l'adolescence en mesurant à leurs forces la tâche que nous leur imposons, en ne leur permettant pas d'aller jamais jusqu'au bout de ces forces, en réglant notre marche sur leur allure, en n'accourcissant pas la durée naturelle de leur sommeil, en séparant pour elles par des périodes de repos les périodes de travail dans la journée, dans la semaine, dans l'année.

Sommeil, repas, récréation, exercice physique.

Du sommeil, des repas, des récréations, des exercices physiques, de la gymnastique et du travail manuel, qui ont été ou seront certainement l'objet d'études spéciales de votre part, permettez-moi de dire ce qui ne peut être omis dans le règlement de la journée.

On laisse maintenant au sommeil, dans les collèges, plus de temps qu'autrefois, et avec raison. Il n'est pas excessif — si je me trompe, je suis en compagnie capable de me rectifier — de demander pour les enfants de six à neuf ans onze heures de sommeil ; de neuf à douze ans, dix heures ; de douze à quinze ans, neuf et demie, et de quinze à dix-huit, neuf heures. C'est, à une demi-heure près, ce que l'*alma mater* accorde à ses nourrissons, et les familles sont sages qui, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, conforment le plus possible le régime des externes à celui des internes.

Dans les repas une réforme excellente a été faite : les deux principaux durent maintenant une demi-heure chacun, au lieu d'être expédiés (nos estomacs en souffrent encore) en douze ou

quinze minutes ; et on y parle, ce qui n'est pas mauvais, pourvu que la langue n'empêche pas les dents de faire leur office. Pour le premier déjeuner et même, dans quelques établissements, pour le goûter, on s'assied et on a au moins dix minutes. En somme, nos collégiens restent par jour une heure vingt minutes à la table devant laquelle leurs pères passaient à peine une demi-heure. Il est difficile de demander davantage pour le réfectoire. Il semble, au contraire, qu'il y ait beaucoup à réformer à la cuisine, non pas que l'économe ne soit suffisamment libéral ; c'est l'art du cuisinier qui laisserait trop souvent à dire. Mais c'est là un sujet que je n'ai point à aborder ; et d'ailleurs, dans un rapport que les journaux ont en partie publié, il vient d'être traité par notre Président avec une autorité, une ampleur et une précision telles que vous-mêmes, Messieurs, trouveriez sans doute peu de choses à y ajouter. Je me borne donc à le rappeler : si Gros-Jean doit se taire devant son curé, c'est surtout lorsqu'il ne pourrait que le répéter.

Les récréations doivent être distinctes de la gymnastique ; nous les souhaiterions même distinctes de certains jeux qui demandent ou de l'application ou une trop grande dépense musculaire.

Le temps des exercices physiques devrait être pris en grande partie — nous sommes à peu près tous d'accord sur ce point — sur celui qui est affecté au travail intellectuel ; je voudrais même qu'on enlevât encore à celui-ci quelques heures dans la semaine pour le travail manuel ; mais je ne parlerai de ce dernier que pour indiquer sa place dans la journée. J'entends bien là-dessus l'objection de mes anciens et toujours chers collègues de l'enseignement secondaire : quel temps restera-t-il pour le travail intellectuel ? Encore un peu trop, mes chers collègues, et c'est une des choses que je voudrais montrer en l'étudiant plus spécialement et avec quelque détail.

Travail intellectuel.

Etudes. — Il faut distinguer l'étude de la classe. Les raisons en seraient bonnes à dire si vous aviez plus de temps à m'accor-

der; je rappellerai seulement que le jeune enfant, abandonné à lui-même, s'amuse ou s'endort: il lui faut, pour vouloir, être tenu continuellement sous le regard, être excité par la voix du maître; plus tard, sa volonté, bien que vacillante encore, a seulement besoin d'être ranimée par intervalles et guidée en temps opportun ; un jour vient enfin où on peut le confier à lui-même; ce jour-là c'est presque un homme; on a encore le devoir de renseigner la volonté créée, on n'a plus le droit de se substituer à elle. Aussi pensons-nous qu'il faut au début juste assez d'études pour habituer l'enfant à l'effort personnel, et à la fin juste assez de classes pour provoquer, diriger et soutenir cet effort chez l'adolescent.

Jusqu'à treize ou quatorze ans, c'est-à-dire dans toutes les écoles primaires et, dans les collèges, jusqu'à la quatrième inclusivement, il est bon que les études soient surveillées et vraiment surveillées : l'enfant doit être aidé quand il ne pourrait se tirer d'affaire par ses seules forces, et remis en bonne voie lorsqu'il s'égare. Il ne s'agit pas de lui faire son devoir, de supprimer ou même de diminuer son effort; il s'agit au contraire de provoquer cet effort en l'encourageant et de l'augmenter en ne le laissant pas se consumer inutilement. Si nos maîtres-répétiteurs comprennent ainsi leurs fonctions, comme on nous l'assure, s'ils sont devenus de vrais maîtres d'études en en perdant le nom, nous en félicitons et remercions l'Université, qui a devancé nos vœux ; s'il restait quelque chose à faire dans ce sens (où ne reste-t-il pas quelque chose à faire ?) rien ne lui mériterait mieux et ne lui vaudrait davantage la reconnaissance des familles.

A partir de la troisième, je souhaiterais qu'il y eût une fois par mois une sorte de classe-étude où le professeur ferait avec les élèves une version ou un thème ou une dissertation. Certes, en corrigeant un devoir on le refait presque avec eux ; mais ce n'est pas assez pour leur enseigner *la manière de s'y prendre* : on leur donne le résultat de son travail, on ne leur montre pas comment se fait ce travail. En étudiant tout haut et méthodiquement devant eux un texte ou un sujet de composition, en les associant

à cette étude, en les forçant de procéder de l'ensemble au détail (ce que la plupart croient impossible), le professeur les habituerait à analyser leur pensée. C'est ce qu'il leur conseille toujours, je le sais bien; mais il mettrait à ce moment-là, plus encore que dans la correction, l'exemple à côté du précepte.

En étude, on n'exige plus aujourd'hui aussi strictement que de notre temps l'immobilité et le silence; on pourrait, je crois, pousser encore plus loin la tolérance et admettre dans une certaine mesure, au moins en rhétorique et en philosophie, le travail à deux, déjà permis dans les classes de mathématiques, où il a donné de bons résultats.

La durée variable des études répond bien aux divers usages que l'élève y fait de son temps. Combien doit durer la plus longue? pas assez pour que, malgré lui, l'enfant, même laborieux, s'endorme ou s'énerve, mais assez pour qu'il prenne l'habitude de l'effort continu et de la méditation. Une heure au début, deux dans la suite et, à partir de seize ans, trois au plus suffisent pour épuiser les idées des mieux doués et les forces des plus robustes; elles leur permettent aussi de ne pas sans cesse prendre, arrêter puis reprendre leur élan, ce qui fatigue plus qu'une seule traite, même un peu longue.

L'Université pense ainsi d'ailleurs, puisque nous trouvons sur ses programmes la grande étude du soir à peu près de la durée que nous préconisons. Mais nous demanderons que pendant cette étude, comme pendant les classes de deux heures, la salle soit aérée, dût-on pour cela l'évacuer cinq minutes. Je ne prétends pas traiter incidemment une question qui veut être traitée à part et en détail, celle de la ventilation; laissez-moi seulement vous rappeler, — dussé-je

Infandum... renovare *soporem*, —

nos études du soir vers sept heures, lorsque, avec l'acide carbonique et la troupe subtile et perfide de ses malfaisants compagnons, montant depuis deux heures du calorifère, tombant des lampes, émanant de tous les corps, la torpeur envahissait nos cerveaux congestionnés. Rappelez-vous ce supplice, et demandez

avec moi pour nos écoliers de l'air, de l'air encore, même si l'on vous démontre qu'ils en ont plus qu'autrefois.

Resterait à examiner si l'étude la plus longue doit toujours avoir lieu le soir; mais peut-être la question n'est-elle pas mûre, et d'ailleurs, elle est connexe avec celle de la répartition des classes, dont nous avons maintenant à nous occuper.

Classes.

Quelle doit être la durée des classes? quel doit en être le nombre? quand doivent-elles avoir lieu?

Pour la durée et pour le nombre, nous avons deux écueils à éviter, le *trop* et le *trop peu*.

Trop longues, elles excéderaient la réceptivité de l'élève, peut-être aussi les forces du professeur. Ayant plus de temps devant eux, celui-ci se sentira tenu à moins de précision, celui-là à moins d'attention; tous deux seront immobilisés et enfermés sans profit intellectuel, non sans dommage pour leur santé.

Trop courtes, elles laisseraient à peine à l'élève le temps de la mise en train et ne laisseraient pas au professeur celui de s'en servir. L'un aurait l'œil fixé sur sa montre, et l'autre sur la porte: plus d'explications recommencées, variées au besoin; plus de ces questions posées par l'élève qui révèlent les faiblesses, les obscurités, les lacunes de son esprit, parfois aussi celles de nos explications; plus de digressions, j'entends de celles où l'on met sans s'en douter, le meilleur de son cœur et de son esprit. On habituerait ainsi l'enfant à tout effleurer à la hâte et à se payer de mots; on ne s'adresserait qu'à sa mémoire (ce qui n'est pas le meilleur moyen de la développer) et on le rendrait incapable de réfléchir et de penser par lui-même: graine de fonctionnaire! graine de pauvre homme!

« Je m'échauffe un peu trop », et je pourrais donner lieu à deux méprises, dont je serais très marri. Ce n'est pas aux maîtres que j'en ai, je tiens à le proclamer, mais aux programmes: je sais trop avec quelle mesure, avec quel tact les professeurs s'efforcent de faire sortir du nouveau plan d'études tout le bien

qu'il contient et d'en atténuer les inconvénients. D'autre part, en blâmant les classes trop courtes, je n'ai pas entendu blâmer partout la classe d'une heure. Son introduction dans les classes inférieures est, j'en suis convaincu, un bienfait, et elle suffit encore à plusieurs enseignements dans les autres classes. Mais suffit-elle à tous? L'expérience ne tardera pas à le dire, et, si elle dit non, le remède ne sera pas loin : on n'aura qu'à laisser le professeur principal faire de suite les deux classes du matin, séparées par un si court intervalle. On l'a interdit pour reposer l'esprit par la variété des objets proposés à son attention, et il faut certes tenir grand compte de cette observation. Mais cette variété même peut causer la fatigue et la rendre inutile, M. de Fleury vous le démontrera.

Si l'on répugne trop à cette solution, nous en proposerions une autre : la classe d'une heure et demie rend d'excellents services dans l'enseignement primaire; nous l'avons vue employée avec succès à Sainte-Barbe et à l'Ecole Alsacienne; elle réunit dans bien des cas les avantages de la classe d'une heure et de celle de deux heures en atténuant les inconvénients de l'une et de l'autre; elle pourrait, je crois, trouver plus d'un emploi; mais la classe d'une heure a tout pris. S'il m'est permis d'exprimer un vœu timide contre cette conquérante, c'est qu'on lui reprenne, au moins en troisième et en seconde, quelques matinées pour sa grande sœur trop oubliée, une personne très souple qui a, je crois, un goût particulier pour l'histoire et qui ne répugnerait pas aux lettres.

Quant à leur vénérable mère, la classe de deux heures, je dois reconnaître qu'elle parlait souvent bien longtemps; on a même prétendu que parfois elle radotait ou s'assoupissait légèrement. Je ne m'en suis pas aperçu dans ma jeunesse, quand M. Georges Perrot nous commentait Thucydide ou Aristophane avec sa profonde connaissance de la constitution et de la vie athéniennes et ses souvenirs de voyages; ou lorsqu'Adolphe Hatzfeld, La Fontaine ou Tite-Live à la main, nous enseignait à lire et à composer; ou bien encore l'année suivante, quand, à la voix respectée d'Emile Charles, nous nous sentions devenir hommes en apprenant à nous connaître. Tous les professeurs, il

est vrai, n'égalent pas ceux-là, et peut-être en est-il qu'on entendrait moins volontiers durant deux heures. J'en sais même un, s'il ne faut point se flatter, qui a trouvé plus d'une fois sa propre classe trop longue; mais plusieurs (nous pourrions les nommer) savent remplir les leurs et demandent, comme leurs élèves, qu'on ne les écourte pas. C'est sur leur avis sans doute qu'on a conservé en rhétorique et en philosophie la classe de deux heures. Nous aimons à saluer en elle nos vieux souvenirs, et nous sommes certains, connaissant quelques-uns de nos professeurs de rhétorique et de philosophie, qu'elle en laissera d'aussi bons à la jeune génération.

Le plus grave inconvénient des classes trop courtes, c'est qu'on est amené à les multiplier à l'excès et à multiplier le nombre des professeurs. De là, gaspillage de temps et de force par des mises en train répétées; dispersion de l'esprit sur un trop grand nombre de matières; défaut d'unité dans la direction et, par suite, surmenage des écoliers, si chaque professeur prescrit des leçons et des devoirs sans se concerter avec ses collègues. Si ce concert s'établit, comme on nous le dit, le mal sera certainement atténué; mais je crains bien qu'il ne soit inhérent à la multiplicité des professeurs, chacun d'eux tenant à ce que son enseignement soit efficace et sachant bien ce qu'il en reste quand il n'est pas fixé par un travail écrit. « Autant vaut, dira-t-il avec raison, supprimer cette branche d'enseignement. » Or il tient à sa branche; tous tiennent à la leur, et le pis est que les parents tiennent aussi à ce qu'il y ait beaucoup de branches à l'arbre de l'enseignement, juste autant, pas une de plus, pas une de moins, qu'il en pousse aux programmes d'examens. C'est donc les programmes des examens et des concours qu'il faut émonder (car de voir supprimer ces examens et ces concours, soit en France, soit en Chine, vous pensez bien que, même si je le souhaitais, je ne l'espérerais pas,) Il faut réduire les programmes au strict nécessaire, si nous ne voulons pas leur sacrifier une partie de la jeunesse française, et non la moins bonne.

Nous connaissons tous ce petit Parisien anémié, prédisposé à la tuberculose et aux maladies nerveuses : d'esprit curieux, cons-

ciencieux et timide, il tâche d'éviter les reproches, d'obtenir de bonnes notes, de satisfaire tout le monde; pour cela, il reste immobile, enfermé avec vingt-cinq ou trente autres enfants et l'esprit actif, ou tâchant de l'être, pendant dix heures par jour. Beaucoup de ses camarades — heureusement — passent une bonne partie de ces dix heures à regarder voler les mouches (c'est leur manière à eux de se mettre en grève, et je défie bien qu'on les en empêche); mais lui, il regarde le maître, ou son livre, ou son cahier, ou parfois le plafond, siège de l'inspiration, et il tend tous les ressorts de sa frêle machine. Obsédé par la meute des leçons et des devoirs comme Oreste par les Furies, il ne joue plus, il ne mange plus, il ne dort plus; heureux si on l'amène à temps dans votre cabinet, docteurs, aux pieds d'Esculape; tel Oreste aux genoux d'Apollon. Puisse le fils être aussi pitoyable que le père! Souvenez-vous de votre devise, MM.: σωστέος! il faut le sauver. Il faut le sauver non seulement de la maladie qui le tient, mais de celle qui le guette; il faut dès maintenant le défendre. Contre qui? contre ses parents qui l'aiment mais qui l'aiment mal; contre ses maîtres qui lui veulent du bien et sont obligés de lui nuire; contre lui-même qui, entraîné par l'émulation, par sa curiosité, par son courage, épuise ses forces à l'âge ou l'on doit les développer; contre l'imbécile Tout-le-monde enfin qui inspire les programmes ou les supporte « *à cause des nécessités de la vie moderne.* » Comme si, dans tous les siècles, la première nécessité — en admettant qu'il y ait dans l'homme quelque chose de nécessaire — n'était pas de vivre.

Les nécessités de la vie moderne, c'est le *tarte à la crème* des partisans d'un enseignement encyclopédique. Mais les lois de la vie cérébrale et intellectuelle sont les mêmes dans les temps modernes que dans le passé: à entasser hâtivement, sans les approfondir et sans les digérer, milles notions forcément vagues et confuses, on acquiert seulement une présomption encyclopédique; on ne devient ni un savant ni un industriel, ni un artiste ni un ouvrier, ni même un homme particulièrement moderne, la sottise étant de tous les temps.

La société, pas plus aujourd'hui qu'autrefois, n'a besoin de

touche-à-tout; la division du travail s'imposant de plus en plus, et l'industrie s'efforçant de plus en plus de produire beaucoup, vite et à bon marché ; elle a besoin plus encore qu'autrefois que chaque science soit possédée complètement par quelques hommes et appliquée par un plus grand nombre. Ce qu'elle demandera de plus en plus à l'Ecole, se sera des jeunes gens robustes de corps, souples d'intelligence, rompus au travail et possédant parfaitement les connaissances qui servent à acquérir les autres. Ils apprendront le reste en même temps que leur métier, en même temps que la vie, dans la mesure de leur curiosité et de leur énergie, dans la mesure aussi que la vie exigera ou permettra.

Mais l'enseignement supérieur, dira-t-on, et les grandes Ecoles, comment y arriver? La Médecine a déjà pris le parti de se préparer elle-même ses étudiants ; ainsi font, sans trop le dire, les Lettres et les Sciences ; ainsi fera le Droit s'il en a besoin, ce dont je doute. Quand aux grandes Ecoles, si elles subsistent, ce que je leur souhaite, c'est qu'elles auront cessé d'être les Minotaures de notre jeunesse, en reculant leur limite d'âge ou en simplifiant leur examen d'admission.

Les programmes de nos collèges se trouvant soulagés d'autant, on pourra y donner plus à la culture du corps et quelque chose au travail manuel ; bienfait inappréciable pour les temps qui s'approchent, où ce travail, fécondé par l'intelligence et par la science, sera le mieux rémunéré comme le plus estimé du grand nombre des hommes.

Sans attendre ce moment et pour s'y préparer, il serait sage de diminuer peu à peu le nombre des classes, jusqu'au jour où il en restera juste assez. Ce jour-là, nos arrière-neveux auront à montrer l'inconvénient du trop petit nombre de classes et d'un enseignement trop restreint; ce serait superflu aujourd'hui.

Mieux vaut se demander, comme on vient de le faire dans un remarquable rapport, à quel moment de la journée il convient de placer les classes. Ce rapport et celui que va vous lire M. le docteur Maurice de Fleury simplifient singulièrement ma tâche, et je me bornerai volontiers à me rallier à leur conclusion, c'est-à-dire à donner la préférence à la matinée sur l'après-midi, au moins

pour les classes qui demandent le plus d'application : tout le monde en effet, ou presque tout le monde, est d'accord pour reconnaître que le matin l'esprit de l'enfant est plus frais et plus souple. Mais il faut tenir grand compte de deux objections faites par un de nos collègues. La première est que beaucoup de sujets, bénéficiant de l'excitation de la journée, ont le travail plus facile le soir ; à quoi je répondrai en vous demandant, MM. les médecins, si cette excitation ne pourrait pas facilement devenir maladive, et s'il est bon de mettre l'enfance dans les conditions où elle se produit.

La seconde objection, c'est qu'après avoir proclamé qu'il vaut mieux placer le principal effort le matin, nous le plaçons le soir avec l'étude la plus longue. Il faut avouer que cette étude, consacrée aux devoirs les plus importants, est plus fatigante que la classe, où l'attention est soutenue par la parole du professeur et se relâche d'ailleurs plus d'une fois sans grand inconvénient. Nous pouvons bien faire observer à notre collègue que la composition hebdomadaire lui donne déjà quelque satisfaction ; mais nous aurons beau dire, la contradiction signalée existe, et aussi le défaut (sinon pour lui, du moins pour nous). Peut-être y pourrait-on remédier en mettant deux ou trois études à la place de deux ou trois classes, et *vice versa* ; mais il faudrait, avant de troubler à la fois de si vieilles habitudes et un si jeune programme, plus d'une heure de réflexion et plus d'une expérience.

Ce que nous pouvons demander dès maintenant sans crainte de nous tromper, c'est, dans les collèges comme dans les écoles, la prise de possession progressive de l'après-midi par le repos, par le travail manuel, par la promenade ou par l'exercice physique.

L'équilibre, établi dans la journée, doit l'être aussi dans la semaine, car le sommeil quotidien n'y suffit pas ; il faut que l'enfant puisse faire des réserves et, pour cela, que sur trois ou quatre jours il en ait un de repos : on en laisse bien un sur trois aux chevaux auxquels on demande beaucoup de travail. Au dimanche doit s'ajouter le jeudi tout entier, comme déjà dans l'enseignement primaire, ou, ce qui peut-être vaudrait mieux,

deux après-midi consacrées à des promenades ou à des jeux en plein air (c'est-à-dire à la campagne).

En outre, il faut au cerveau de l'enfant ou de l'adolescent, comme à celui de l'homme mûr, des repos plus prolongés, des vacances : s'il n'a pas d'excès de travail à réparer, il a à grandir. Par une heureuse coïncidence, les accès de croissance se produisent généralement au printemps et en automne ; quelques jours pourraient s'ajouter sans grand préjudice aux vacances de Pâques, et aux grandes vacances, la seconde moitié de juillet où le travail est pénible et rend peu. Par contre, il y aurait avantage à supprimer le congé du carnaval qui rompt l'élan du deuxième trimestre.

Si l'on organise des cours de vacances, comme on y sera probablement forcé, il est évident que l'après-midi doit rester libre de classes et d'études.

Enfin il vaudrait la peine d'étudier si un usage, répandu en Allemagne, pourrait être introduit en France, au moins dans les écoles primaires : c'est le *congé de chaleur*, c'est-à-dire la suppression de la classe de l'après-midi lorsque la température (28°, je crois) la rend plus fatigante qu'utile.

Emploi du temps dans une école primaire.

Messieurs, il me reste à vous faire connaître l'emploi du temps dans une école primaire et dans deux classes de nos lycées.

Voici d'abord celui de l'École primaire; il s'applique aux fille comme aux garçons.

Matinée	8 h.	Classe,	Après-midi	1.	Classe,
	9, 30	Récréation,		2, 25,	Récréation,
	9, 35	Classe,		2, 35,	Classe,
	11,	Sortie.		4,	Sortie.

Etude surveillée, de 4 h. 3/4 à 6 h. 1/2 pour les 2 grandes classes
de 4 h. 3/4 à 6 h. 1/4 pour les 2 petites classes

Congé, le jeudi.

Vacances — Comme dans les collèges — avec des cours de vacances dans le mois de septembre.

Classes supplémentaires. — Les maîtres font de nombreuses classes supplémentaires en vue du certificat d'études et du brevet simple. A partir de Pâques, la 1re classe commence pour les candidats à 7 h. du matin, la dernière (c'est-à-dire la sixième de la journée) finit parfois à 7 h. 1/2 ou 8 heures du soir.

Observations sur l'horaire de l'école primaire.

1° Les deux classes du matin sont d'une heure et demie ; il y a là, pour toutes les écoles de villages au moins, une nécessité, mais qui a des avantages ; deux divisions se trouvant réunies dans la même classe, l'une fait un devoir ou étudie une leçon tandis que le maître fait la classe à l'autre et *vice versa*. Il serait souhaitable néanmoins que dans la mesure du possible et pour les enfants de 6 à 9 ans, cette période de travail, même ainsi divisée, fût ramenée à une heure.

2° Les études surveillées, outre les avantages indiqués plus haut, tiennent l'enfant loin de la rue. Elles valent bien la petite rétribution que paient les familles ; malheureusement celles à qui ce supplément de classe serait le plus utile, peuvent le moins s'imposer un supplément de dépenses ; quelques communes s'en chargent: ce serait un usage à généraliser.

3° J'espère que vous désapprouverez avec moi l'abus des classes supplémentaires, tout en rendant hommage au zèle des maîtres et des élèves. Il ne faut pas laisser se glisser dans l'enseignement primaire les procédés de bourrage qui ont gâté l'enseignement secondaire : c'est le certificat d'études qui y introduit cette peste; si on le laisse grandir, comme il n'y a que trop de tendance, il deviendra bientôt aussi nuisible que son grand frère le baccalauréat.

Observations sur trois horaires de lycée.

Je vous prie, MM., d'examiner de près et à loisir les trois horaires qui seront joints à ce rapport, et de vous souvenir, en les lisant, de ce qui vient d'être dit. Je me borne, pour l'instant, à faire le total des heures de travail d'un élève de sixième : huit à

Journée d'un élève de 6° dans un Lycée.

LUNDI, MARDI, MERCREDI, VENDREDI SAMEDI	JEUDI	DIMANCHE	OBSERVATIONS
6 h. 15 Lever. 6 h. 45 Etude. 7 h. 15 1er Déjeuner. 7 h. 30 Récréation.		6 h. Lever. 6 h. 35 Etude. 6 h. 45 Ex. Relig. 7 h. 15 Déjeuner. 7 h. 45 Réeréation	
7 h. 45 Etude. 8 h. Classe. 9 h. Récréation. 9 h. 5 Classe. 10 h. Réeréation. 10 h. 30 Etude.	7 h. 45 Gymnast. 8 h. 30 Récréation 9 h. Dessin. 11 h. Récréation	8 h. Sortie. 10 h. Etude. 11 h. Récréation	Douches à 5 h. 30 tous les quinze jours le vendredi. Bains de pieds à 5 h. 30 tous les quinze jours le samedi.
12 h. 2e Déjeuner. 12 h. 30 Récréation.		12 h. 2e Déjeuner. 12 h. 30 Récréation 1 h. 15 Promenade	
1 h. 30 Etude. 2 h. 15 Récréation 2 h. 30 Classe. 3 h. 35 Réeréation 4 h. 30 Goûter. 4 h. 45 Récréation	1 h. 15 Promenade 4 h. Goûter. Récréation	4 h. Goûter-Récréation.	Service d'été : De 7 h. 15 à 8 h. Récréation tous les jours
5 h. 30 Etude. 8 h. Dîner 8 h. 30 Coucher.		5 h. 30 Etude 8 h. Dîner. 8 h. 30 Etude. 9 h. Coucher.	

Total du Temps
- de Classe : 3 h. 50 ou 4 h. 35 tous les jours, sauf jeudi (2 heures).
- d'Etude : 5 h. 30 ou 4 h. 45 tous les jours, sauf le jeudi (3 heures).
- Repos et repas : 4 h. ou 4 h. 25 tous les jours, sauf le jeudi (7 heures).
- Sommeil : 9 h. 45

Journée d'un élève de 6e dans un autre lycée

LUNDI, MARDI, MERCREDI, VENDREDI, SAMEDI	JEUDI	DIMANCHE	OBSERVATIONS
6 h. 30 Lever. 7 h. Etude. 7 h. 30 1er Déjeuner. 7 h. 45 Récréation.		6 h. 30 Lever. 7 h. 15 Messe. 7 h. 45 Déjeuner.	
8 h. Classe. 8 h. 45 Récréation. 9 h. 5 Classe. 10 h. Récréation 10 h. 30 Etude.	8 h. Etude ou Catéchisme. 9 h. 30 Gymnastique. 11 h. Etude.	8 h. { Sortie. Récréation. 10 h. 30 Etude.	Le Vendredi, Dessin de 10 h 15 à midi. Le Samedi, Calcul de 10 h. 15 à 11 h. 15
12 h. Déjeuner.			
Lundi et Samedi 1 h. 30 Etude Mardi Mercredi Vendredi Gymnastique.	1 h. Habillement et promenade jusqu'à 4 heures.		
2 h. 15 Récréation 2 h. 30 Classe. 3 h. 25 Récréation 4 h. 30 { Goûter et Récréation 5 h. 15 Étude.	4 h. { Récréation et Goûter 5 h. Etude.		
7 h. Récréation. 7 h. 30 Dîner. 8 h. Coucher.		7 h. Récréation. 8 h. Dîner. 8 h. 1/2 Etude. 9 h. 1/2 Coucher.	

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Total du temps	de Classe. ...	3 1/2	4	4	»	5 1/2	5	»
	d'Etude.....	4 1/2	4 1/2	4 1/2	5	3	3 1/2	4 1/2
	Repas et Repos. . .	5	5	5	8 1/2	5	5	10 1/2
	Sommeil.....	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	9

Journée d'un élève de Rhétorique

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	OBSERVATIONS
5 30..	.....	.....	.....	Lever	.....		Lever	
6.....	.....	.....	.....	Etude	.....		Etude	
7 25..	.....	.....	.....	1er Déjeuner	.....		1er déjeuner	
7 35 .	.....	.....	.....	Récréation	.....		Messe	
8.....	.....	Classe	.....	Gymnastique	.....	Classe	Sortie	
9.....	.....		.....		.....	.....		
10.....	Gymnastique	Conférence	Etude	Dessin	.....	Conférence		
11.....	.....	Etude	.....	Récréation	Dessin ...	... Etude		
12.....	.....	Déjeuner	.....	Déjeuner	..... Déjeuner		.....	
12 1 2.	.....	.....	.....	Récréation	.....	.....	.....	
1.....	.....	Récréation	.....	Promenade (facultative)	..... Récréation			
1 1/2.	.....	Etude	.....	.....	... Etude ...	. Conférence		
2 1/2.	.....	Classe	.....	.....	..... Classe			
4.....	.....	.....	.....	Goûter	.....	.....	.....	La classe du vendredi soir est de une heure seulement dans le 2e semestre.
4 1/2.	.. .. Goûter	Récréation	.....	Récréation	... Goûter	Récréation		
5.....	.....	.....	.....	Etude	.....	.....	.....	
8.....	.....	.....	.....	Dîner	.....	.....	.....	
8 1/2.	.....	.....	.....	Coucher	.....	.....	Coucher à 10 h.	

		Lundi et Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Total du temps de	Classe.....	5	4	2	5	6
	Etude.....	6 1/2	7 1/2	6 1/2 ou 9 1/2	6 1/2	5 1/2
	Repos et Repas.	3 1/2	3 1/2	6 1/2 ou 3 1/2	3 1/2	3 1/2
	Sommeil,.....	.....	.....	9 heures	.....	.....

neuf par jour cinq fois par semaine ; — et d'un rhétoricien : onze heures et demie par jour (moins le jeudi, où il y en a encore sept heures et demie) soixante-cinq heures par semaine ! Ne devons-nous pas réclamer une réduction de peine pour tous les deux ? et pour le second, la journée de huit heures ne suffirait-elle pas ? Il faut n'avoir jamais travaillé de sa vie, pour s'imaginer qu'on puisse travailler plus de six ou sept heures par jour sérieusement Descartes, qui fit quelque chose, n'en prenait que six. Il ne sied pas à des hommes d'imposer à des enfants une tâche à laquelle eux-mêmes seraient inégaux.

Comme conclusion à cette étude, que je vous demande pardon d'avoir faite si longue mais qui cependant est trop courte, et pour toutes les raisons que vous avez paru approuver, j'ai l'honneur de soumettre au Congrès les vœux suivants :

Enseignement primaire.

1° Suppression des heures de classe supplémentaires ;

2° Réduction au nécessaire du programme de l'examen pour le certificat d'études ;

3° Travail manuel remplaçant au moins trois classes de l'après-midi ;

4° Études surveillées entre 4 h. 3/4 et 6 h. 1/2 dans toutes les écoles, avec indemnité payée par la Commune pour les familles trop pauvres.

Enseignement secondaire.

1° Moins d'études au début, moins de classes partout ; quelques-unes à remplacer par le travail manuel ;

2° Que l'enfant ne soit pas abandonné à lui-même en étude ; qu'il soit aidé là où c'est utile ;

3° Chaque année, quelques classes-études, où les professeurs enseigneraient aux élèves à travailler ;

4° Que la somme des heures d'étude ou de classe ne dépasse pas huit heures dans les classes supérieures et ne les atteigne pas dans les autres.

Pour les deux enseignements.

Que les grandes vacances commencent au 14 juillet et que le congé des jours gras soit supprimé.

Ces vœux, Messieurs, me paraissent être un minimum ; c'est un acheminement vers une réforme plus complète, celle qui rétablirait tout à fait l'harmonie des fonctions, la santé dans nos enfants et, par eux, dans notre race, qu'il s'agit de sauver. Pour cela, il faut alléger les examens, renoncer à vouloir tout apprendre à l'école, nous guérir de l'absurde manie qui fait de l'existence deux parts, celle où l'on s'instruit sans gagner sa vie, et celle où l'on gagne sa vie sans s'instruire. On doit prendre la charge de soi-même dès qu'on le peut, et apprendre aussi longtemps qu'on le peut ; c'est la loi de nature : nous nous en sommes écartés ; si nous n'y rentrons de gré et à temps, nous y rentrerons de force et — pour beaucoup — trop tard.

(Ces vœux ont été votés à la fin de la séance).

M. Jules Gautier dit que la suppression du congé aux jours gras est actuellement un fait acquis.

M. Le Gendre, président, félicite l'orateur de l'élégance et de l'originalité de son rapport, en même temps que de la noblesse des sentiments qui y sont exprimés.

Durée et répartition des heures de travail.

Par M. le Dr MAURICE de FLEURY, co-rapporteur.

Mesdames et Messieurs,

Après le rapport éloquent et si documenté que vous venez d'entendre, vous m'approuverez d'être bref. Je compte n'insister que sur un point très circonscrit, très nettement délimité, du vaste sujet qui nous occupe. Notre but est de proposer aux pouvoirs publics des projets de réforme : plus ces projets seront modestes

et précis, plus ils auront des chances d'aboutir. Entre autres, la question de la réduction des heures de travail trop difficile, trop complexe me paraît devoir être encore différée, malgré son incontestable importance. Tenons-nous en strictement aujourd'hui au problème de la répartition des heures de travail et, plus exactement encore à une certaine partie de ce problème.

C'est, à l'heure actuelle, une sorte de dogme fondamental que, pour reposer l'esprit des collégiens, et pour leur épargner le surmenage, il faille varier le plus possible les sujets proposés à leur attention. « Ayez grand soin de ne pas consacrer plus d'une heure à la même matière, disent expressément toutes les circulaires ministérielles. »

Et cette conception de la fatigue scolaire et du moyen d'y remédier domine tout le régime actuel.

En fait, il devient habituel que, pour quatre heures de classe, il y ait quatre professeurs différents, traitant de quatre sujets disparates. Est-ce un avantage ? est-ce un inconvénient ? c'est là ce que je voudrais rechercher avec vous.

Pour éclairer ma religion, j'ai fait, à ma manière, une petite enquête ; j'ai interrogé un certain nombre de professeurs et, d'autre part, un certain nombre de lycéens entre douze et quinze ans.

A la presque unanimité, les professeurs m'ont donné à entendre qu'ils considéraient leur tâche comme d'autant plus difficile qu'elle était plus morcelée ; ils constatent, à l'user, qu'il leur est souvent impossible de traiter à fond un sujet, même restreint, en soixante minutes, et il leur paraît plus malaisé encore de captiver l'attention de jeunes cerveaux qui viennent de travailler une heure sous une autre direction.

Quant aux élèves, leurs réponses sont moins unanimes, et cela pour plusieurs raisons. Certains apportent à leurs études une parfaite indifférence que nul changement de système ne saurait troubler ; d'autres, les plus brillants, ont une souplesse d'esprit, — un pouvoir d'adaptation si merveilleux — beau privilège de leur âge que l'on n'a plus dans l'âge mûr — qu'ils sont capables de retrouver leur aisance au travail sous tel régime que l'on voudra.

Mais ces parfaits élèves, à peu près seuls intéressants pour la plupart des professeurs, parce qu'ils font leur gloire et remportent des prix au concours général, ne sont pas très intéressants pour nous ; ils se tirent toujours d'affaire, quitte à donner le maximum de leur valeur intellectuelle sur les bancs du collège, et à ne plus valoir grand'chose quand aura sonné l'heure de la lutte pour l'existence.

C'est le gros de la classe, ce sont les élèves de force moyenne ou médiocre qui méritent vraiment de retenir notre attention ; ce sont ceux là qui ont besoin qu'on leur vienne en aide, c'est pour ceux-là qu'il nous faut travailler à améliorer les conditions actuelles de l'enseignement et de l'éducation.

Ceux là, s'ils sont intelligents s'avouent fort désorientés par le régime du morcellement du travail.

C'est que cette méthode, considérée comme moins fatigante, comporte, non seulement quatre sujets d'études différents, mais encore quatre méthodes diverses, quatre tournures d'esprit, quatre disciplines, quatre changements de direction, quatre remises en train, quatre adaptations du semeur au terrain.

Or, quel est l'état d'âme, quel est la psychologie de ces cerveaux d'enfants légers, mais non sans bon vouloir, qui font le gros de la plupart des classes ? Essentiellement ils consistent en un faible pouvoir d'abstraction, en une pauvreté de l'attention, soit qu'il s'agisse d'assimiler ce qu'on enseigne, soit qu'il faille le recréer au cours d'un devoir personnel. Chez eux, l'attention s'émeut avec lenteur ; il leur faut une mise en train, un échauffement progressif de l'esprit, si bien que leur attention n'est pleinement captivée qu'au moment où la cloche sonne l'heure d'un nouvel effort dans une autre direction et sous une autre impulsion. Or il est actuellement démontré que, pour les hommes comme pour les bêtes, la somme de fatigue est proportionnelle au nombre des mises en train. Ce qui éreinte et rend vite fourbus les attelages de nos compagnies d'omnibus, ce n'est point de traîner sur le rude pavé des voitures pesantes chargées de voyageurs, mais ce sont les arrêts fréquents et les efforts souvent réitérés pour la remise en route. Comparaison dont on s'étonnera

mais qui demeure juste, le travail étant un dans toute la nature, et ses lois identiques qu'il s'agisse d'efforts musculaires, ou d'efforts intellectuels.

Interrogez un écrivain doublé d'un journaliste, un faiseur de livres que les nécessités de la vie contraignent à rédiger une ou deux fois par semaine un article pour les journaux ou les revues; demandez-lui ce qui, dans son double métier, le fatigue le plus. Huit fois sur dix il répondra : « C'est l'obligation de quitter ma besogne de longue haleine, de rompre avec mon idée fixe, de délaisser les personnages que je crée et que je fais vivre pour un travail tout différent, pour chercher un sujet d'article et pour le traiter sur le ton tout spécial qui lui convient. Le changement, loin de me délasser, me cause une grande usure cérébrale et la remise en train de mon volume est plus pénible après. »

Lorsque je me suis efforcé, dans mon essai sur " *La Médecine de l'esprit* " de fixer quelques-unes des règles de l'hygiène intellectuelle, mes recherches historiques, mes observations et mes expériences personnelles m'ont conduit à écrire : « La mise en train voilà vraiment la seule tâche lourde, le seul moment pénible; et la continuité du travail sur le même sujet comporte, au lieu d'épuisement, la joie de l'action, de l'équilibre reconquis, des forces légitimement dépensées. Chacun des grands laborieux, qui se sont illustrés dans les lettres ou dans l'histoire, s'arrangeait pour n'avoir qu'une mise en train par ouvrage; seules, les premières pages coûtaient une fatigue, exigeaient un effort; le reste allait d'un train paisible et soutenu. L'italien Mosso a dit avec justesse « la continuité de la pensée sur un seul objet multiplie singulièrement la valeur du temps ». Voilà la plus sage devise, c'est là qu'il faut chercher la force. Cette mise en train si pénible grâce à quoi nous travaillons mal pendant la première heure, alors que tout nous vient si aisément quand le cerveau s'est échauffé, ce mauvais moment du départ que les travailleurs par à coups retrouvent à chaque nouvelle tentative, les plus puissants de nos écrivains se sont avisés de le réduire au minimum.

Sans doute il n'est pas tout à fait légitime d'idendifier a priori le cerveau d'un enfant de douze ans à celui d'un homme de

quarante, et je craindrais fort d'affirmer par simple analogie que la pensée d'un écolier doit être exactement soumise aux mêmes règles d'hygiène que celle d'un écrivain en pleine maturité ; mais l'expérience que voici me paraît être assez probante.

Un précepteur intelligent, chargé, dans une famille en même temps opulente et dégénérée, de l'éducation d'un enfant maladif et retardataire, me dit un jour de son élève de qui j'étais le médecin, cette chose qui m'a donné à réfléchir : « Il ne supporte point de longues séances de travail et, d'autre part, c'est seulement vers la fin d'une classe qu'il commence vraiment à s'éveiller de sa torpeur ; l'heure écoulée, je lui donne un peu de repos, et nous reprenons ensuite sur une autre matière, et cette fois encore son cerveau ne s'allume, son attention ne s'entraîne qu'au moment même où il va falloir en finir. Comment sortir de cette impasse ? »

Fort de mon expérience personnelle, et me souvenant de ce précepte de Mosso que je vous citais tout à l'heure, voici ce que je conseillai. Il fut convenu que chaque matinée serait consacrée tout entière à un même sujet d'étude poussé très à fond en trois heures de classe, chaque heure étant séparée de la suivante par cinq ou six minutes de récréation au grand air. Le lundi par exemple, on faisait la classe latine : la première heure se passait à enchaîner la leçon actuelle avec la leçon précédente brièvement reprise; on traduisait un passage nouveau de l'Enéide, par exemple, dont quelques vers étaient appris par cœur. Après un moment de repos pendant lequel on renouvelait l'air de la chambre d'étude, l'élève reprenait sur le même sujet, et récitait les vers appris quelques instants plus tôt. En guise de délassement, le précepteur se mettait alors à raconter ce qu'on sait de la vie du "chanteur de Mantoue," il intéressait son disciple à la personne même de Virgile, et l'initiait à son âme charmante, si bien que le jeune garçon se prenait à l'aimer et à vouloir le mieux connaître, bien loin de le considérer comme un de " ces affreux bonshommes que l'on tire de la nuit des temps pour en assommer la jeunesse". La troisième heure venait vite. De nouveau détendu par quelques instants de repos, l'élève acceptait avec un entrain, chaque jour

plus marqué, de rédiger un thème, où il s'agissait de mettre en pratique certaines règles fondamentales, ou de reproduire certaines tournures latines dont on venait de lui donner des exemples. D'abord un peu dormeuse, son attention s'éveillait de minute en minute et se multipliait pour ainsi dire du seul fait d'être toujours tendue vers le même sujet. Cette classe de trois heures devint bientôt plus fructueuse que n'avaient été jusqu'alors dix heures d'études latines éparses dans une semaine. Le jour suivant, même méthode appliquée à l'étude du *Cid* ou de *l'Horace*, récit animé et vivant de l'existence de Corneille, de ses triomphes, de ses tribulations, de ses fières lettres, de la décadence de son génie, de sa fin pauvre et délaissée. La photographie des statues de David et de Falguière aidait l'écolier à se représenter la figure du vieux tragique; des passages entiers étaient lus, commentés, appris et récités avec des intonations d'abord bien approximatives, mais dont se précisait peu à peu la justesse. En trois heures, cet adolescent, que l'on eût cru très médiocrement doué, finissait cependant par sortir de lui-même, par s'évader de sa torpeur ; et voilà qu'il ne se contentait plus des banalités qu'on rabâche, mais qu'il s'intéressait pour tout de bon à sa besogne, et qu'il prenait le goût d'aller au fond des choses, de creuser un sujet, et de comprendre tout à fait. Un de ses anciens maîtres, s'amusant à l'interroger, fut stupéfait de la tournure toute nouvelle qu'avait prise ce jeune esprit.

En histoire, en langues vivantes, en arithmétique et en géométrie, ses progrès furent considérables. Naturellement peu enclin à l'étude, consacrant au travail moins de temps qu'on n'a coutume de le faire, il apprenait beaucoup de choses et les retenait sans fatigue. Sa figure d'écervelé, de perpétuel distrait prenait une expression plus reposée, plus réfléchie, et peut-être gardera-t-il, pour tout le reste de sa vie, quelque chose d'une méthode, utilisable quoi qu'il soit conduit à faire.

Au surplus, n'ai-je point inventé cette façon de procéder : elle a été maintes fois et systématiquement employée dans nombre d'écoles anglaises, et a donné, dit-on, les meilleurs résultats. Il me souvient d'avoir connu, non pas pour mon usage personnel, le

directeur d'une de ces écoles, d'une de ces boîtes comme on dit au quartier Latin, où l'on surchauffe, en vue du baccalauréat, les élèves dont les professeurs de lycées on coutume de dire qu'il n'y a rien à faire d'eux. Ce directeur n'avait assurément rien d'un grand éducateur, mais il possédait à un très haut degré le sens pratique, et il connaissait son métier.

Or, sa méthode consistait précisément à éparpiller le moins possible l'attention de ses pensionnaires : le lundi, le mardi et le mercredi, on ne faisait absolument que du latin et du français; le vendredi et le samedi étaient consacrés aux langues vivantes, à l'histoire, à la géographie et aux mathématiques. Grâce précisément à la continuité de l'attention sur un unique objet, des jeunes gens qui, au lycée, ne supportaient pas deux heures de travail suivi, en venaient promptement, et sans surmenage, à apprendre en huit mois plus de choses qu'ils n'en avaient enmagasiné en huit ans de collège. Je sais bien que ce sont de mauvaises études hâtives et bâclées ; mais, à tout prendre, une fois entrés dans la vie, ces jeunes gens n'en savaient pas beaucoup moins que les autres, et j'en connais qui ont gardé de cette année de surchauffe l'habitude, après tout utile, de travailler vite, et de demeurer sans fatigue longtemps attelés à la même besogne.

Des quelques faits que je viens de brièvement résumer, on peut tirer, je pense, une conclusion pratique. Il me paraît tout à fait évident que, pour les enfants et pour les jeunes gens doués de faculté d'attention médiocre, il faut considérer comme tout à fait regrettable la méthode qui consiste à morceler le travail à l'excès, à les contraindre à de trop fréquents changements de matières, de professeurs, de directions. C'est l'école de l'étude superficielle, à tout prendre. J'avoue que, pour mon compte, je voudrais que, au moins jusqu'à la classe de troisième, un maître fût chargé de tout l'enseignement; l'unité de culture y gagnerait incontestablement, et la fatigue des jeunes cerveaux en serait amoindrie. Evidemment, cela ne serait guère possible qu'à condition d'avoir des classes peu nombreuses, et c'est là la première, la plus urgente de toutes les réformes. Cela nous donnerait un enseignement secondaire un peu moins relevé, un peu moins transcendant ;

mais s'il est un reproche à faire à nos professeurs de lycées, c'est justement de n'être pas tout à fait assez terre à terre, et de faire des cours un peu trop comme à la Sorbonne.

Pour ce qui est de la répartition des heures, je voudrais qu'une expérience comparative fût tentée. Ne pourrions-nous pas demander à notre éminent directeur de l'enseignement secondaire de faire, dans un lycée de Paris et dans deux ou trois lycées de province, l'essai loyal de la méthode qui consiste à maintenir l'attention des élèves pendant plusieurs classes consécutives, sur la même matière, en laissant, après chaque heure de travail soutenu, cinq minutes de suspension pour donner aux enfants le temps de s'étirer un peu, tandis qu'on ouvrirait, pour renouveler l'air, les fenêtres de la salle de classe? L'épreuve vaudrait assurément d'être tentée, et pour ma part je penche à croire qu'elle donnerait des résultats pratiques et instructifs.

Discussion

M. Duhamel (directeur de l'Ecole de Normandie). — Les nouveaux programmes de l'enseignement secondaire n'ont pas supprimé le surmenage.

Le 2e cycle de l'enseignement secondaire comprend deux classes immédiatement préparatoires au baccalauréat.

La classe de seconde et la classe de première comportent chacune :

Section C (Latin-Sciences), 26 h. de classe par semaine.

Section D (Sciences, Lang. viv.), 27 h. de classe par semaine.

Ces deux sections réunissent la grande majorité d'élèves de 15 à 16 ans.

Or, 27 heures de classe supposent 6 jours de classe dont 3 de 5 h. et 3 de 4 h.

Chaque classe implique au moins 1 h. 30 de préparation (certainement plus d'une heure 30 pour le Français, l'Histoire et les Mathématiques), soit 35 heures environ d'études par semaine.

D'où :	Classes.	27 h.	Soit 62 heures
	Etudes.	35 h.	

LIBRARY

par semaine et 10 h. au moins par jour. Ces chiffres sont au-dessous de la vérité. Ne sont pas comptées, par exemple, dans les 26 h., 12 h. de conférences par trimestre pour la géologie.

Conclusion : 10 h. de travail par jour constituent-ils ou non un surmenage pour des enfants de 15 à 16 ans au plus ?

M. Jules Gautier répond aux critiques que les précédents orateurs ont adressées à l'enseignement secondaire.

De tout ce qui a été dit, il ressort avant tout que l'on souhaiterait une modification totale des horaires des classes et du système d'enseignement. Or, pour réaliser une pareille réforme, il faut d'abord modifier le but de l'enseignement secondaire et la conception que la société française se fait, depuis un siècle, de cet enseignement et de sa conclusion, le baccalauréat. Tant que cette première modification n'aura pas été faite, et elle ne dépend pas de l'Université, toutes les réformes proposées seront irréalisables dans la pratique.

M. Jules Gautier déclare ensuite qu'il ne peut laisser croire que l'Université a attendu pour réaliser certaines réformes les conseils qu'on vient de lui prodiguer dans cette séance. Pour la direction du travail des jeunes enfants, pour la direction du travail en étude, pour l'initiation de tous les élèves aux meilleures méthodes de travail, l'Université est en train de faire, d'elle-même, tout ce qu'on a supposé qu'elle ne faisait pas, et émettre des vœux à ce sujet serait presque lui faire injure.

« On a beaucoup parlé, dit M. Jules Gautier, de la classe » d'une heure, à laquelle on paraît disposé à faire porter bien » des responsabilités. A ceux qui incriminent ce système et le » déclarent mauvais, je demande : Qu'en savez-vous ? Il y a » un an à peine qu'on l'applique, il y a un mois seulement qu'on » l'a mis en pratique dans les classes de rhétorique, et on » veut poser des conclusions. Aucune des critiques faites ne peut » tenir devant le fait suivant, à savoir que la méthode pour la » classe d'une heure n'est pas la méthode pour la classe de deux » heures et que si on applique encore, et cela n'a rien de sur- » prenant, à la classe d'une heure la méthode et les devoirs de

» la classe de deux heures, on ne saurait s'étonner qu'il y ait des » tâtonnements. Ces tâtonnements disparaîtront, grâce aux con- » seils donnés aux professeurs par ceux qui sont chargés des » cours. Les classes d'une heure sont employées avec succès » depuis vingt ans dans l'enseignement des jeunes filles. Il en » sera de même dans l'enseignement des garçons, c'est ma con- » viction personnelle. En tous cas, ce n'est pas avant plusieurs » années d'ici qu'on aura le droit de présenter des critiques » solides et d'émettre des vœux fondés. — Au surplus, la réforme » de 1902 n'est pas le fruit du caprice d'un homme. L'Université » l'a faite pour répondre aux vœux de la commission parlemen- » taire qui, après une longue enquête impartiale, où tous ceux » qui l'ont demandé ont été entendus, a invité l'Université à » modifier profondément ses habitudes séculaires. L'Université a » répondu à cet appel. Elle fait en ce moment une grande expé- » rience, où elle met toutes ses forces et toute sa bonne volonté. » Il faut que cette expérience puisse se poursuivre loyale et com- » plète et il est impossible d'en instituer d'autres à côté. — C'est » pourquoi il est inutile, et il serait fâcheux d'émettre des vœux » au sujet du rétablissement des classes de deux heures ou d'une » heure et demie, et je demande instamment au Congrès de ne » pas entrer dans cette voie. »

M. Jules Gautier a ensuite entretenu le Congrès de la nécessité de la coordination de l'enseignement qui est la grande préoccupation de l'Université. Il a reconnu sans difficulté qu'il n'y aurait pas d'inconvénients, et sans doute de sérieux avantages, à réduire le nombre des professeurs spéciaux, même à confier les élèves, jusque vers 14 ans, à un professeur unique, le besoin de spécialisation ne se faisant pas sentir jusqu'à cet âge. Il a fait savoir enfin que des instructions étaient données : 1° pour constituer entre les professeurs d'une même classe des conseils de classe chargés de régler le travail des élèves pour éviter toute surcharge ; 2° pour engager les professeurs à se mettre le plus possible en rapports avec les familles dont la collaboration est indispensable pour aboutir à une éducation bien réglée.

M. Marcheix. — A cette observation de M. Jules Gautier : « Avez-vous expérimenté la classe d'une heure pour la critiquer ? », je ne veux pas répondre, et vous, l'avez-vous expérimentée avant de la décréter ? Mais elle a été expérimentée en Allemagne, où j'ai ouï dire que tout le monde n'en est pas satisfait. Je l'ai expérimentée moi-même à l'école alsacienne, où j'ai fait en plus les applications des classes de 1 heure, 1 h. 1/2 et 2 heures.

C'est à la classe d'une heure et demie que j'ai trouvé le plus d'efficacité, mais j'avais peu d'élèves ; avec un plus grand nombre d'élèves, il m'aurait fallu sans doute 2 heures.

Ce que je tiens surtout à dire, c'est que nos critiques ne portent pas sur la manière dont proviseurs et professeurs appliquent les nouveaux programmes, ils y mettent un zèle et un tact admirables. Je remercie M. l'inspecteur général de m'avoir rectifié sur ce point et j'en suis heureux.

M. le Président. — Nous prenons acte des paroles de M. Jules Gautier. Elles nous démontrent l'utilité de ce Congrès. Des vœux nombreux y peuvent être émis, et grâce à la fusion qui s'établira entre les différents membres, il sera possible de trouver les meilleures méthodes.

Mais pour les élèves plus jeunes, les classes d'une heure me paraissent largement suffisantes. Sans doute, elles paraîtront trop courtes aux professeurs qui dictent leurs cours ou qui dictent des textes, mais à ceux qui s'adaptent aux méthodes nouvelles, la classe d'une heure mérite d'être loyalement expérimentée.

Cependant il ne faudrait pas pousser trop loin la division du travail et les spécialités. Dans un lycée de Paris, les élèves d'une division de troisième ont 13 professeurs par semaine sans compter les professeurs de gymnastique, d'escrime, de musique, etc. J'ai déjà montré le surmenage, le temps perdu qui résultent de cet état de choses, on voudrait faire échouer la réforme proposée qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

M. Dumesnil prie les médecins de La ligue de déterminer après les études nécessaires la quantité d'heures de travail que peut fournir en moyenne, sans surmenage, un enfant de tel ou tel âge.

Dr J. Philippe fait remarquer que certains points des rapports précédents posent des conclusions prématurées : témoin la mesure de la fatigue intellectuelle par la méthode de Griesbach : cette méthode n'a pas encore assez répondu aux critiques motivées qu'on en a faites pour qu'on puisse actuellement en faire découler des réformes scolaires aussi profondes que celles qu'on recommande. Il importe que dès le début la Ligue ne pose que des conclusions sur lesquelles il n'y aura plus à revenir : au début, ces conclusions seront peut-être moins amples ; elles seront plus sûres ; c'est une question de méthode et de succès.

A ce point de vue, combien il aurait été intéressant de voir sortir de nos discussions, par exemple l'indication d'un système d'aération type, sinon parfait, pour les classes de tous les ordres d'enseignement !

En ce qui concerne la parité de la fatigue dans toute la nature, il faudrait faire des réserves : la fatigue de l'intelligent se présente tout autrement que celle de l'inintelligent, à cause des caractères spéciaux de l'effort.

M. le Dr Tissié dit ce qu'il a vu dans les écoles en Suède au sujet du délassement du cerveau des enfants par des exercices respiratoires appliqués méthodiquement.

M. Albert Mathieu. — M. Malapert dit que certains enfants sont plus éveillés et plus en train l'après-midi que le matin. Que cela soit vrai pour de jeunes enfants levés trop tôt, je n'y contredis pas ; il faut leur laisser le temps de se frotter les yeux. Quant à admettre que des enfants et des jeunes gens *normaux* de 12 à 18 ans bénéficieraient plus du repos du matin, et du travail de l'après-midi, je me refuse à le croire.

Le milieu de la journée est marqué par un événement important dans nos habitudes sociales, l'ingestion du principal repas de la journée. Il commande d'une façon générale la nécessité d'un repos suffisamment prolongé l'après-midi. On pourra discuter sur la durée de ce repos prolongé, mais son opportunité ne me paraît pas discutable et nous tenons beaucoup à en faire triompher le principe.

M. le Dr Philippe s'est attaqué à la méthode de Griesbach qu'il a sévèrement discutée. Je laisse au professeur Griesbach le soin de la défendre. Si nous en avons cité les résultats dans notre rapport au Comité provisoire de la Ligue, M. J.-Ch. Roux et moi, c'est moins parce que nous lui attribuions une valeur incontestable que parce que ses résultats étaient de même sens que ceux des autres procédés employés pour apprécier le degré de fatigue des enfants au cours du travail scolaire : méthode des dictées, méthode des opérations arithmétiques, observation directe de l'attention et de la distraction. Fait plus important encore, tous ces procédés ont donné des résultats prévus par le simple bon sens et démontrés par l'expérience quotidienne.

Il ne faudrait donc pas qu'il s'établît de malentendu, et nous ne voudrions pas que les objections adressées par M. J. Philippe à la méthode du compas et son intéressante critique des procédés actuels de mensuration de la fatigue intellectuelle pussent amener à révoquer en doute l'exactitude générale de nos conclusions et la légitimité de nos revendications.

En médecine, nous guérissons des malades avec des médicaments dont nous ignorons le mode d'action sur les organes ; allons-nous renoncer à les employer en attendant que les laboratoires nous donnent une explication suffisante de leur action ? Non certainement Allons-nous, pour combattre la surcharge des programmes et diminuer le surmenage intellectuel, pour nous efforcer d'obtenir une meilleure répartition des heures de travail, attendre que les laboratoires de psychologie soient en possession d'une méthode parfaite de mensuration de la fatigue cérébrale et du pouvoir d'attention ? Pas davantage.

M. Le Gendre déplore que le temps ne permette pas de lire le rapport de M. le Dr Brocard sur la prophylaxie de la tuberculose dans les établissements d'enseignement secondaire ; il sera cependant imprimé et discuté en séance de comité.

Deuxième Congrès d'Hygiène scolaire et de pédagogie physiologique

M. A. Mathieu propose de fixer la date du prochain Congrès ; l'époque des vacances de la Pentecôte, en 1905, mise aux voix est adoptée. Quel en sera l'objet ? Il soumet au Congrès diverses questions parmi lesquelles les sujets suivants sont adoptés par l'assemblée :

1° L'inspection médicale des écoles primaires,
Education spéciale des médecins des écoles.

Rapporteur : M. le Dr Méry.

2° La tuberculose des membres de l'enseignement.

Rapporteur : M. le Dr Weill-Mantou.
Co-Rapporteur : M. le Dr Brocard.

3° L'éducation des familles en hygiène scolaire.

Rapporteur : M. le Professeur Chabot, de la Faculté des lettres de Lyon.

4° Répartition des vacances et congés ; époque des examens et des concours.

Rapporteur : M. N.

5° La surcharge des programmes. — Les baccalauréats et les concours d'entrée dans les grandes écoles.

Rapporteur : M. N.

RAPPORT

SUR

La prophylaxie de la tuberculose dans les lycées et collèges.

Par M. BROCARD,
Docteur ès-sciences, docteur en médecine.

Les travaux des professeurs Grancher, Brouardel, Landouzy, Letulle, etc., sur la tuberculose des collectivités ne pouvaient manquer d'attirer l'attention des universitaires et des médecins sur le milieu scolaire.

L'enseignement primaire, le plus atteint, fut le premier ému : M. Lagrue, directeur d'école publique en Seine-et-Oise, jetait d'abord le cri d'alarme dans un journal professionnel : *l'Ecole nouvelle ;* sous le patronage de M. Pestelard, inspecteur d'académie, et avec la collaboration du Dr Plicque, il fondait l'*Œuvre antituberculeuse des instituteurs et des institutrices de Seine-et-Oise.* Ce mouvement, d'abord local, ne tardait pas à se généraliser, et, sur l'initiative de M. A. Leune, inspecteur d'académie à Arras, un Congrès des délégués des Sociétés de secours mutuels d'Instituteurs et d'Institutrices se tenait à la Sorbonne les 26 et 27 septembre 1901. Après une discussion des plus intéressante, ce Congrès réalisait l'*Union nationale des Sociétés de secours mutuels et des Associations amicales d'instituteurs et d'institutrices.* Cette fédération avait pour but de rechercher et d'étudier les mesures à prendre pour combattre les ravages de la tuberculose dans le personnel enseignant primaire ; elle décidait bientôt la création d'un sanatorium destiné aux instituteurs tuberculeux. Simultanément, d'autres sociétés départementales s'organisaient; la *Société antituberculeuse de l'enseignement primaire du département de la Seine,* fondée par M. Serout, instituteur,

avec la collaboration des Drs Bernheim, Level, etc., est une des plus importantes.

D'autre part, la mort de jeunes maîtres de l'enseignemen secondaire, enlevés à la fleur de l'âge en pleine maturité de leur talent, soulevait une légitime émotion parmi les professeurs des lycées et collèges. En septembre 1900, le Dr René Matton appelait sur ce point l'attention du secrétaire général du Congrès des professeurs ; sur son initiative, une réunion avait lieu le 4 novembre suivant au lycée Saint-Louis, et, après un « appel aux professeurs » paru dans le journal *l'Enseignement secondaire*, la question venait en discussion à la Société de Secours mutuels du personnel des lycées et collèges. Comme conclusion de ces débats, MM. Clairin et Mangin émettaient un vœu au Conseil supérieur sollicitant l'intervention de l'administration centrale; peu après, une commission spéciale, instituée au ministère de l'Instruction publique par arrêté du 16 décembre 1901, recevait mission d'étudier les mesures à prendre pour éviter la contagion de la tuberculose dans les établissements publics d'enseignement. La Commission, présidée par M. Gréard, se mettait à l'œuvre sans tarder et émettait les vœux suivants :

« 1° Que des instructions concernant la prophylaxie de la tuberculose dans les écoles soient portées à la connaissance de toutes les autorités préposées par les lois et règlements à la direction, à l'inspection, à la surveillance de tous les établissements d'instruction à quelque ordre qu'ils appartiennent ;

« 2° Qu'une affiche indiquant les notions élémentaires sur la préservation contre la tuberculose dans les écoles soit envoyée à tous les chefs d'établissement d'instruction publique et posée, par leurs soins, dans les classes, études et lieux de réunion; que la même affiche soit également mise à la disposition de tous les directeurs d'établissements privés ou libres. »

Les *Instructions* de la Commission et le *Rapport annexe*, œuvre de notre collègue de la Ligue des Médecins et des Familles, le Dr E. Mosny, étaient adoptés par le Ministre qui prenait en conséquence un certain nombre de dispositions; les plus importantes étaient conformes aux vœux de MM. Lagrue et Sion, vœux qui avaient été

présentés, au sein de la Commission, par MM. Gouffé et Cottet :

« Dans tous les internats primaires ou secondaires, chaque élève aura une fiche sanitaire contenant les indications suivantes : le poids corporel, la taille et le périmètre thoracique. Ces indications devront être consignées tous les trois mois à date fixe.

« Ces fiches seront tenues au courant et conservées par le médecin de l'établissement.

« Nul ne doit pouvoir être admis comme maître dans un établissement d'enseignement, de quelque ordre qu'il soit, s'il n'a préalablement subi un examen médical.

« Cet examen médical doit avoir pour sanction l'élimination de tous les candidats chez lesquels il aura révélé l'existence de lésions tuberculeuses des poumons.

« Lorsque la tuberculose apparaîtra chez un maître dans le cours de ses fonctions, il conviendra de le mettre en inactivité avec traitement soumis à la retenue pendant le temps nécessaire à sa guérison. Il ne pourra être admis à reprendre ses fonctions qu'après un examen médical.

« Aucun enfant atteint de lésions tuberculeuses ouvertes contagieuses ne doit être admis à l'école.

« Nul ne doit être admis comme serviteur dans un établissement d'enseignement s'il n'a été soumis à l'examen médical à l'entrée. Tout serviteur tuberculeux doit être rigoureusement éliminé. »

Suivent des prescriptions visant le milieu scolaire : emploi, pour les constructions de matériaux lisses, imperméables et résistants ; pour le mobilier, sièges et tables sans ornements ni moulures ; aération, éclairage, propreté des classes, études, réfectoires, dortoirs, privés ; désinfection des livres au formol ; ébullition du lait ; chambres individuelles pour les adolescents.

Le Ministre de l'Instruction publique, en adressant ce document aux Recteurs, les invitait à le mettre à la disposition des directeurs de tous les établissements scolaires et demandait aux chefs des académies de lui faire connaître par un rapport ultérieur comment ses instructions avaient été observées.

Les professeurs qui avaient provoqué ces mesures se réunis-

saient le 16 avril dernier en leur Congrès annuel. Plus vivement émus par des données plus précises sur les causes et les effets de la contagion, ils avaient été quelque peu surpris par cette mesure qui prononçait « l'élimination rigoureuse » des contagieux, sans se préoccuper de leur avenir ; ils avaient donc mis, à l'ordre du jour de leur Congrès, les questions suivantes :

Mesures contre la tuberculose. — De l'accès des fonctions de l'enseignement aux candidats atteints de tuberculose. — Reconnaissance de la prédisposition à la tuberculose. — Traitement préventif. — Traitement des malades. — Fondations éventuelles.

Les membres de la commission d'études réunis sous la présidence de M. Malapert, professeur au lycée Louis-le-Grand, m'avaient fait l'honneur de me désigner comme rapporteur de leurs travaux et je tiens à dire dès maintenant que les plus importantes des conclusions qui termineront ce rapport ont été approuvées par le sixième Congrès des professeurs des lycées et collèges.

Une première question se posait : La circulaire du 20 octobre 1902 était-elle appliquée ? Avait-on suivi partout les instructions ministérielles ? L'établissement scolaire, naguère encore si critiqué, s'était-il enfin transformé, sinon en Éden ensoleillé et mouvementé, du moins en maison salubre et aérée, propre et confortable ? Des témoignages non suspects affirmaient que dans nombre de lycées et collèges on ignorait encore le faubert ou la serpillière, que le crachoir sur pied avec solution antiseptique était une rareté, et qu'on pratiquait plus vigoureusement que jamais le balayage à sec. En province surtout les mesures prescrites paraissaient ignorées : un professeur rappelait avoir fait ses cours dans une salle qui ne prenait jour que par la porte et par le plafond ; un autre avait vu pousser — tant l'humidité y était grande — des champignons dans sa classe ; dans un lycée de Paris, un garçon de service se promenait pendant quinze jours avec plus d'un litre de liquide dans la plèvre gauche. En somme, tout n'était pas pour le mieux dans les meilleurs des établissements scolaires. Mais c'étaient là surtout des souvenirs d'antan.

Déjà, en effet, les efforts pour vulgariser les instructions minis-

térielles, pour en marquer l'intérêt et la haute portée, étaient partout généralisés.

D'après M. Maurice Pellisson (1), qui résume les renseignements contenus dans les rapports envoyés au ministère par MM. les Recteurs « on n'a pas cru avoir assez fait en plaçant dans les classes, études et lieux de réunion, les affiches envoyées par M. le Ministre », les professeurs de sciences naturelles et d'hygiène en ont fait l'objet de commentaires spéciaux ; ils ont donné à leurs élèves des rédactions, ils leur ont posé des interrogations sur la prophylaxie de la tuberculose. D'autres prescriptions, d'exécution facile ou peu onéreuse, ont été généralement réalisées, mais les mesures qui exigeaient le vote de crédits spéciaux n'ont été qu'amorcées ou restent en suspens. Les planchers de sapin qui se trouvent encore dans nombre de locaux ne sont ni lisses, ni imperméables, et leurs jointures imparfaites, mal comblées de plâtras, sont des nids de germes plus ou moins nocifs; est-il bien nécessaire d'engager de grosses dépenses pour leur substituer le grès cérame, le cœur de chêne ou la pierre de verre comme le demande la commission ? Ne pourrait-on simplement les *ravaler* et les *paraffiner* ? Une expérience de ce genre se poursuit au ministère de l'Instruction publique et dans certains lycées : les marches des escaliers et le parquet des couloirs sont enduits périodiquement d'une mixture huileuse imperméable et « poussiéricide » ; ils deviennent, il est vrai, plus glissants ; les jours qui suivent, les chutes d'élèves y sont plus nombreuses, mais il ne serait peut-être pas impossible de généraliser l'emploi de cette mixture en en modifiant quelque peu la composition ou le mode d'application. D'autre part, dans beaucoup de collèges et lycées, les murs sont simplement blanchis au lait de chaux ; pourquoi n'inviterait-on pas les conseils municipaux et généraux à voter les fonds nécessaires à l'usage exclusif de la peinture au blanc de zinc qui a le double avantage d'être inoffensive et de se prêter facilement aux lavages à grande eau ? Les pères de famille et les médecins qui font partie des assemblées locales et départe-

(1) *Revue pédagogique*, 15 septembre 1903.

mentales ne pourraient-ils intervenir auprès de leurs collègues par la persuasion ?

Le personnel universitaire a déjà montré quelque initiative dans ce sens : les normaliens de la Roche-sur-Yon ont peint eux-mêmes à l'huile les murailles de leur école ; au lycée de Rennes, le proviseur a décidé de communiquer aux familles les indications des fiches sanitaires par la voie du bulletin trimestriel ; les élèves-maîtres d'Aurillac ont eu l'heureuse idée de construire la boîte nécessaire à la désinfection des livres par le formol.

Un effort considérable a été fait et le personnel s'est employé à répondre dans une mesure incomplète encore, mais effective, aux instructions qui lui avaient été données ; l'éducation hygiénique et la prophylaxie antibacillaire proprement dite sont partout en progrès, et — quelques maisons mises à part dans l'une et l'autre catégorie — on peut dire que les établissements universitaires sont à cet égard de beaucoup supérieurs aux établissements privés.

Il est néanmoins une région de l'établissement scolaire, public ou libre, qui est restée jusqu'ici un peu trop dans l'ombre : je veux parler du logement des répétiteurs, des surveillants et des gens de service. Une voix autorisée a pu dire que, dans les immeubles modernes où l'on trouve tout le confort désirable, la tuberculose ne faisait son apparition aux étages inférieurs qu'après avoir passé par le sixième : c'est à l'hygiène défectueuse des mansardes et de leurs locataires successifs qu'il faudrait attribuer la contamination de certaines familles. Une remarque du même genre s'impose à l'esprit de ceux qui ont pu visiter autrefois les locaux insalubres auxquels je fais allusion, insalubrité qui explique cette réponse d'un inspecteur général à un répétiteur cherchant à excuser le désordre de son réduit : « Monsieur, c'est moi qui vous présente mes excuses pour la façon dont l'Université vous loge ! » Je sais bien que, depuis, l'entretien de ces locaux a été mis à la charge de l'économat ; mais nombreux encore sont les maîtres internes mal logés ou même privés de chambre particulière. Il a été décidé que les *élèves* âgés de

13 ans auraient une chambre individuelle; la mesure a été appliquée au lycée Lakanal, au collège Rollin, aux lycées de Versailles et Denain; ne serait-il pas possible d'agir près des municipalités pour faire accorder pareille satisfaction aux *maîtres* des collèges? En attendant la généralisation de cette mesure, il nous paraît nécessaire de demander : 1° *l'extension de la fiche sanitaire à tout le personnel de l'internat;* 2° *la désinfection des chambres et du mobilier à chaque changement de locataire.*

Dans le même ordre d'idées, — en raison de la fatigue professionnelle qui fait de l'appareil respiratoire du professeur un organe de moindre résistance dans l'air confiné d'une salle de classe encombrée, — les membres du 6e Congrès de l'enseignement secondaire ont approuvé la mesure écartant de la carrière professorale, fatale pour eux, les candidats déjà tuberculeux ou manifestement prédisposés à la tuberculose; la fonction, par la fatigue générale qu'elle cause toujours et le surmenage spécial qu'elle impose souvent, exige qu'on leur ferme la carrière : admettre dans le service actif des jeunes gens « candidats » à la tuberculose, y maintenir des professeurs déjà atteints de la maladie, c'est, de propos délibéré, condamner les uns et les autres à une mort prématurée. La preuve est faite. Il y a un examen médical à l'entrée de l'Ecole normale; mais il se passe *à la veille* du concours d'admission; dans ces conditions, les médecins ont souvent hésité à briser les espérances d'un jeune homme qui vient de donner des efforts aussi considérables que ceux qu'impose la sélection normalienne. Les résultats, les voici : 1° la mortalité par tuberculose chez les anciens élèves de l'Ecole est deux fois plus grande que la mortalité moyenne des autres professions; 2° ces professeurs, condamnés avant leur entrée à l'Ecole, se sont trouvés pendant plusieurs années en contact prolongé avec des élèves petits et grands, leur apportant un germe qui, tombé sur un terrain jeune et particulièrement fertile, a pu se développer sous ses manifestations multiples, méningite, lésions articulaires on ganglionnaires, infections pulmonaires, etc. De ces faits, une double indication se dégage : d'une part, supprimer le mal causé, en évitant, d'autre part, de fermer *brusquement* la

carrière dans laquelle les candidats ont mis tout leur espoir. C'est pourquoi, si nous demandons avec le Dr Mosny *l'éloignement du professorat des candidats tuberculeux*, nous demandons aussi que *l'examen médical soit fait assez longtemps avant les concours d'entrée aux écoles pour que les candidats atteints n'éprouvent pas une déception qu'on peut leur éviter et n'achèvent pas de perdre leur santé par un surmenage intellectuel inutile.*

En résumé, les prescriptions de la Commission ont surtout pour but de combattre la contagion. Elles sont, à mon avis, beaucoup plus importantes par leur puissance éducative et par la propreté générale qui en découlera que par les résultats spécialement antituberculeux qu'on semble en attendre. L'établissement scolaire doit être, je le répète, une maison salubre et confortable ; s'il n'en est pas toujours ainsi, c'est que, pour des raisons diverses, proviseurs, économes, principaux ne peuvent pas — ou ne savent pas — adapter à leur maison les prescriptions d'une hygiène bien comprise. D'autre part, pour obtenir jour par jour les réformes et les progrès utiles, « l'autorité académique ne dispose pas d'autre ressource que de la persuasion » ; du haut en bas de la voie hiérarchique, on fait, pourrait-on dire, de l'hygiène par voie réflexe, et les relais absorbent tant de force vive que l'impulsion initiale va s'atténuant de plus en plus ; or, si l'on veut réaliser des transformations sérieuses et durables, l'incitation sur l'agent exécutif doit être à la fois immédiate, énergique et précise. C'est pourquoi l'organisation de l'inspection médicale des établissements d'enseignement secondaire apparaît comme d'une urgente nécessité. Est-ce à dire qu'il faudrait, comme le demandait le Dr Dubois au Parlement, nommer un médecin inspecteur dans chaque lycée ou collège ? Ce serait *peut-être* l'idéal ; néanmoins, les résultats donnés par l'inspection médicale des écoles primaires de Paris et de certains lycées d'externes, comme Condorcet par exemple, laissent beaucoup trop à désirer pour qu'on songe à se lancer dans une voie identique ; les nécessités budgétaires ne le permettraient sans doute pas ; un nombre plus restreint d'inspecteurs pour l'ensemble des établissements scolaires serait, je crois, désirable : à la condition que les titulaires de ces

emplois se consacrent entièrement à leurs fonctions, ils feraient des réformes moins superficielles et plus salutaires ; et si, le cas échéant, l'administration centrale désignait *un hygiéniste* comme *inspecteur général de l'économat*, professeurs, élèves et pères de famille n'auraient certainement qu'à s'en louer.

J'ajoute que *les questions sanitaires relatives au personnel ou au matériel gagneraient à être étudiées et solutionnées* non pas seulement par le médecin inspecteur, mais, comme l'a demandé M. Surmont, de Lille, *par des Conseils d'hygiène pédagogique*. Un *Conseil supérieur d'hygiène pédagogique* siégerait à Paris ; il comprendrait, avec les représentants de l'administration universitaire, les personnalités les plus autorisées parmi les médecins, les hygiénistes et les psychologues. Dans chacune de nos grandes universités, on créerait sur le même plan un *Conseil académique d'hygiène pédagogique ;* enfin un *Conseil d'hygiène local* comprenant, sous la présidence du proviseur, les membres compétents du Conseil d'administration du lycée, les délégués des professeurs et des répétiteurs, les médecins qui auraient des enfants dans l'établissement, ferait, dans une sphère plus modeste, un travail peut-être plus immédiatement efficace.

Ainsi seraient judicieusement réalisées les mesures à prendre en faveur du personnel et du matériel ; avec la généralisation dans toutes les classes des conférences d'hygiène, l'organisation précédente serait au premier chef une œuvre éducative, théorique et pratique, d'hygiène individuelle et collective.

II

Je passe à un autre ordre d'idées. La Commission nommée par le Ministre de l'Instruction publique s'est surtout préoccupée, ai-je dit, de combattre la contagion. Elle a fait la guerre au bacille, mais elle n'a formulé aucune indication précise sur les mesures qui pourraient être prises en faveur des élèves et des maîtres dont elle prononçait l'élimination rigoureuse et l'exclusion systématique.

Je dirai immédiatement et sans détours que je verrais avec

regret engager des dépenses *considérables* dans la lutte antibacillaire proprement dite. La peur de l'ennemi est le commencement de la défaite : la peur du microbe risquerait de faire négliger les défenses de l'organisme. Or, dit le professeur Grancher, le beefteack et le tennis anglais ont donné des résultats autrement importants que le sanatorium allemand. D'ailleurs, les faits cliniques ont démontré que la tuberculose est *faiblement* contagieuse ; si les observations de Strauss ne l'avaient pas établi, il suffirait de considérer, par exemple, que les parquets des quartiers excentriques sont en *céramique*, tandis que les hôtels des Champs-Élysées sont amplement décorés de tapis, de moulures et de tentures : vous savez cependant où l'on compte le plus de tuberculeux. Il ne paraît donc pas formellement indiqué de remplacer à grands frais les planchers de nos lycées par le grès cérame ou la pierre de verre : une pareille mesure coûterait fort cher; il n'est pas bien certain qu'elle diminuerait le nombre des malades. C'est qu'en effet les bacilles de Koch pullulent; ils sont partout; on peut les trouver dans les coins des salles de classes et d'études, sur les tables et sous les pupitres, dans l'extrémité mâchonnée des porte-plumes et des crayons, à la corne mouillée des pages des livres et des cahiers, dans les bibliothèques et dans les armoires, sur les appareils et les objets de collections; on les trouve même vivants et virulents sur les préparations microscopiques du bacille que le professeur de sciences naturelles utilise pour faire une projection lumineuse devant ses élèves : c'est qu'il suffit d'un accès de toux ou d'un éternuement pour les disséminer. Et c'est précisément cette diffusion intense de la graine, en même temps que sa faible contagiosité à l'égard des sujets normaux, qui montrent toute l'importance qu'il convient d'attribuer au terrain.

Au surplus, le nombre de sujets atteints de tuberculose qui ont guéri spontanément est considérable. Notre éminent collègue de la Ligue des Médecins et des Familles, le Dr Letulle, qui s'intéresse si vivement aux choses de la tuberculose, a constaté que, sur 189 autopsies, 110 présentaient des lésions guéries depuis un temps variable; les mêmes constatations ont été faites à la

morgue dans les cas de mort violente. Ici encore, nous sommes amenés à conclure que, s'il est utile de faire la guerre au bacille, il apparaît comme d'une nécessité plus urgente d'augmenter la résistance de l'organisme : au lycée, comme ailleurs, pour combattre victorieusement la tuberculose, il faut la devancer, non la suivre. Après avoir posé les règles de la stratégie antibacillaire, il convient donc de donner aux besoins physiologiques une entière satisfaction, aux défenses naturelles leur plein épanouissement. C'est, pourrait-on dire, tout le plan d'action de la Ligue des Médecins et des Familles, voire toutes les règles de l'hygiène individuelle ou collective, qui viennent ainsi à l'ordre du jour. Malgré des essais nombreux et des expériences assez variées, on peut dire que le travail scolaire s'est fait jusqu'ici dans les conditions les plus grossièrement empiriques. Pour le professeur comme pour l'élève, il importe d'obtenir le maximum de résultats avec le minimum d'efforts; or, il apparaît fréquemment qu'on gaspille l'énergie des uns et des autres sans en tirer tout le profit possible; c'est pourquoi nous demandons qu'on veuille bien instituer, dans chaque lycée, l'*étude physiologique des règles du travail scolaire sous le contrôle des conseils d'hygiène pédagogique* dont nous avons parlé. Le premier résultat de cette étude serait la suppression du surmenage des maîtres et des élèves. « Le service qu'on exige des professeurs, dit M. Simyan, rapporteur du budget de l'instruction publique, est trop lourd; il dépasse souvent le maximum exigible... les heures supplémentaires, plus lourdes que les heures du maximum, puisqu'elles s'y ajoutent, sont beaucoup moins rétribuées. Le surcroît d'efforts demandé aux professeurs coïncide avec une diminution notable de leur situation par suite de la lenteur de l'avancement qui subit une véritable crise... Cette crise ne cessera qu'avec les autres causes qui ont contribué à la provoquer : surmenage des professeurs, nombre souvent excessif des élèves dans les classes, abus des heures supplémentaires trop peu rétribuées et de l'application du maximum; toutes causes qui peuvent se ramener à une seule : l'abus des économies ». Au surplus, les professeurs dont parle M. Simyan sont les privilégiés; ce sont eux qui occupent les

plus hautes situations dans l'enseignement secondaire ; on prévoit ce qu'il aurait pu dire des universitaires subalternes s'il avait étudié leur situation ou recueilli leurs doléances avec le même soin. Tout ce qui précède légitime suffisamment la *suppression du cumul* et la *limitation stricte du nombre d'heures supplémentaires*. Nous demanderons aussi qu'on généralise le *dédoublement de la fonction actuelle de répétiteur en celle de surveillant d'internat et de professeur adjoint.* La direction de l'enseignement secondaire a heureusement introduit cette dernière réforme dans un grand nombre de lycées ; il serait désirable que la mesure s'étendît aux collèges lors du renouvellement des traités décennaux.

L'étude physiologique des règles du travail scolaire aura encore pour résultat de nous conduire par des voies rationnelles à la *fixation des heures de classes, études, repas, jeux, d'après le développement physique et intellectuel des enfants ;* elle permettra aussi de mettre en expérience le *repos prolongé de l'après-midi* préconisé par les Drs A. Mathieu et J.-Ch. Roux ; elle assurera enfin l'*allègement des programmes en général*, en même temps que la *coordination des divers programmes d'une même classe ;* du défaut d'entente entre les sous-commissions qui les ont élaborés il est résulté, en effet, des répétitions sans liaison et des interversions illogiques dont l'ensemble constitue une cause de surmenage cérébral par éparpillement des efforts intellectuels. Une autre cause de surmenage des élèves est due à la spécialisation exagérée des professeurs de l'enseignement secondaire : dans une même division, on trouve un professeur d'histoire moderne et un professeur d'histoire ancienne, le maître qui enseigne la géographie *générale* n'est pas celui qui fait le cours de géographie spéciale et il traite parfois des sujets qui ont déjà été exposés par le professeur de géologie ; le temps n'est peut-être pas éloigné où le professeur de physique ne sera pas le professeur de chimie et où celui-ci se dédoublera lui-même en professeur de chimie minérale et professeur de chimie organique. C'est en organisant les services sur un plan de ce genre qu'on est arrivé à donner *treize* professeurs différents aux enfants de la classe de TROISIÈME B. Enfin tous ces programmes présentent un carac-

tère encyclopédique trop marqué et beaucoup de livres classiques comportent un fatras de connaissances qui ne sont pas seulement dépourvues de sanction pratique, mais qui ne donnent même pas à l'esprit une satisfaction momentanée. En tenant compte des objections qui précèdent on pourra sans doute répondre à un vœu très souvent formulé : la *diminution des heures de classes et des heures d'études;* il sera facile dès lors de réaliser l'EXTENSION DE L'ÉDUCATION AU GRAND AIR qui nous apparaît comme le facteur le plus important de la prophylaxie tuberculeuse chez l'enfant : des *échanges interlycéens* analogues aux échanges interscolaires déjà expérimentés dans certains pays, l'*organisation de caravanes et de colonies scolaires dans des lycées spécialement choisis*, au milieu de régions à productions déterminées ou à industries spéciales; des *excursions* artistiques, scientifiques, littéraires, d'autres combinaisons faciles à imaginer mettraient enfin un peu du mouvement de la vie là où il n'y a trop souvent que la monotonie de l'internat.

Tels sont les points essentiels d'une étude déjà commencée, mais dont la *solution expérimentale* deviendrait plus facile sous le contrôle des conseils d'hygiène pédagogique. Ces mesures, destinées à augmenter la résistance de l'organisme chez les élèves, pourraient être complétées par la *transformation des établissements universitaires de banlieue en lycées de convalescence.* On connaît l'heureuse influence d'un séjour aux maisons du Vésinet et de Vincennes sur la santé des indigents qui sortent des hôpitaux ; pourquoi l'administration universitaire ne créerait-elle pas une organisation similaire ? Elle possède aux environs des grands centres : à Saint-Rambert, près Lyon ; Talence, près Bordeaux ; Belle-de-Mai, près Marseille; Michelet et Lakanal, près Paris, etc..., des maisons d'éducation qui sont aussi des maisons de campagne. N'est-il pas indiqué d'y envoyer, pour une période variable, les élèves des lycées urbains touchés par une maladie « tuberculisante » comme la rougeole, la pleurésie, les bronchites *à répétition*, les adénopathies trachéo-bronchiques, etc... C'est dans ces *lycées de convalescence* qu'on pourrait appliquer la formule, un peu fruste dans la forme, mais très expressive : « double ration

d'aliments et de repos, demi-ration de travail ». Le régime diététique individuel recommandé par le Dr Le Gendre, système qu'il serait difficile de mettre en pratique dans les lycées ordinaires, serait sans doute d'une application plus facile dans les lycées à organisation différenciée.

III

J'aborde maintenant le troisième point de l'action antituberculeuse, supposons le bacille vainqueur. Croit-on avoir résolu le problème en décrétant : les élèves tuberculeux seront exclus, les maîtres tuberculeux seront rigoureusement éliminés ?

Ne faut-il pas se demander ce que vont devenir ces élèves, fragiles, c'est vrai, vite abattus c'est certain, mais souvent faciles à redresser si on est décidé à se préoccuper énergiquement de l'œuvre à accomplir ?

Ne faut-il pas savoir ce que l'on fera de ces maîtres atteints par le mal dans l'exercice de leurs fonctions, victimes du zèle qu'ils ont déployé dans leur rôle d'éducateur, peut-être frappés mortellement alors qu'ils s'efforçaient de semer la vie ?

Si le pessimisme de Laennec et de Virchow considérait l'affection tuberculeuse comme « absolument fatale « les médecins de tous les pays et de toutes les écoles sont aujourd'hui d'accord pour affirmer qu'elle est curable, qu'elle est même « la plus curable des maladies chroniques ». S'ils énumèrent comme causes principales du fléau l'encombrement, les locaux insalubres, la dissémination des poussières provenant des crachats desséchés, ils s'entendent aussi pour condamner le surmenage physique et intellectuel et en particulier la fatigue exagérée du larynx et des organes respiratoires; ils s'entendent encore pour recommander comme premiers facteurs d'une prophylaxie plus sûre, voire d'une guérison probable, l'air pur et le soleil, le calme de l'esprit et le repos du corps. l'alimentation puissante. L'importance de ces facteurs est telle que d'excellents esprits se demandent aujourd'hui si c'est bien le microbe qui cause la maladie ou si ce n'est pas plutôt la maladie qui permet au microbe de se multi-

plier. Ce n'est ni le moment ni le lieu d'engager sur ce point une discussion qui menacerait de s'éterniser. Aussi bien, ne serait-ce pas renouveler, sous une autre forme, l'éternelle histoire de l'œuf et de la poule si chère aux ergoteurs brouillés avec les lois de l'évolution ? Ce qui est certain, c'est que le bacille de Koch, même considéré comme la cause initiale et nécessaire du mal, serait le plus souvent réduit à l'impuissance s'il ne trouvait pas, pour favoriser son développement, un terrain profondément affaibli par la misère physiologique — celle-ci ayant le plus souvent pour cause immédiate la misère sociale, l'excès de travail, les privations, les soucis. Les tuberculeux riches vont chercher une guérison presque certaine dans la campagne d'Alger : les Arabes phtisiques et miséreux y meurent comme les mouches aux brumes de novembre ; la mortalité par tuberculose est de 10 p. 10,000 dans les quartiers somptueux de l'Étoile : elle est de 75 à Charonne, de 100 à Plaisance, de 104 à Saint-Merri; pour Gebhard la progression des décès suit d'une manière évidente la diminution des revenus et pour M. Léon Bourgeois le tuberculeux est presque toujours la victime d'un fait social, condition de travail, d'alimentation insuffisante, d'habitation insalubre ; « ces conditions font du tuberculeux une victime de la société, victime qui devient à son tour pour la société qui lui a donné naissance un foyer de danger et de mort. » Cette loi reste la même dans la collectivité universitaire. Ici, comme ailleurs, le fléau va frapper, selon le mot de M. Casimir-Périer, « dans le monde où l'on pâtit. » Ce sont les maîtres qui ont les plus faibles traitements ou le surmenage le plus grand qui paient le plus lourd tribut à la tuberculose; ce sont les élèves les plus pauvres et les plus travailleurs qui sont frappés les premiers. En France, dit le professeur Brouardel, les instituteurs sont particulièrement éprouvés par la terrible maladie; à Paris et dans les grandes villes le cinquième du personnel est tuberculeux. Le Dr Babet est encore plus pessimiste; d'après lui le tiers et dans quelques régions la moitié des mises à la réforme et des décès est imputable au bacille de Koch; au congrès international d'hygiène de Bruxelles, M. Brouardel signalait deux départements français où le person-

nel enseignant ne dépassait guère l'âge de quarante ans. A la Société antituberculeuse de l'enseignement primaire de la Seine, le Dr Bernheim indique, sur 2,200 adhérents, 270 malades atteints d'une « affection pulmonaire. » Dans l'enseignement secondaire, la Société de secours mutuels constate environ trente cas de mort par tuberculose sur quarante-cinq décès. Un médecin universitaire m'écrit d'autre part que sur neuf répétiteurs qu'il a eus à ausculter, sept avaient ou avaient eu des poussées tuberculeuses. Les statistiques de l'École normale supérieure donnent aussi à penser : de 1883 à 1898 il y a eu seize promotions comprenant 625 élèves ; le nombre des morts dans les cinq années qui suivent l'admission est de 35; sur ce total 26 causes de décès sont indiquées par un diagnostic ferme, et sur ce nombre il y a 14 morts tuberculeux *déjà malades*, dit la statistique, *avant leur entrée à l'Ecole*. Ainsi dans toutes les catégories du personnel enseignant la mortalité par tuberculose est supérieure à la moyenne et la maladie atteint souvent ses victimes lorsque celles-ci sont encore sur les bancs du lycée.

L'importance du *diagnostic précoce* apparaît ici nettement ; la *création d'un laboratoire d'examen* dans chaque chef-lieu d'académie pourrait rendre des services ; par les moyens multiples que les sciences biologiques ont mis à la disposition des praticiens, ce laboratoire, si modeste qu'il fût, permettrait de reconnaître facilement les maîtres et les élèves des deux sexes « menacés de tuberculose ».

Au reste, une mesure d'ordre plus général comme l'inspection médicale dont nous avons parlé, rendrait peut-être inutile cette création demandée par les professeurs.

Le diagnostic précoce étant assuré, que convient-il de faire en faveur des malades de chaque catégorie ?

En ce qui concerne les maîtres, le Dr René Matton demandait au *Congrès français de médecine* (session de Toulouse), « la mise en traitement des malades dans un sanatorium autant que possible réservé. »

La construction d'un sanatorium antituberculeux à l'usage exclusif des membres de l'enseignement secondaire, revenait

donc en discussion au dernier congrès des professeurs. Elle a été proposée et très énergiquement défendue par M. Morel (lycée Lakanal), qui préconisait, pour en couvrir les frais, l'organisation d'une loterie nationale. Le Congrès des professeurs n'a point partagé cet avis : il a pensé que s'il est permis parfois d'user de certains remèdes lorsqu'ils sont à la mode, il faut envisager avec plus de circonspection l'entreprise matérielle considérable que représente un sanatorium et ses services annexes; il a pensé qu'il fallait aujourd'hui plus de prudence encore qu'hier, car l'œuvre promise — j'entends l'œuvre scientifique, morale et sociale — ne reste plus entière. Si l'on n'a pas encore eu le temps d'oublier les éloges qu'on prodiguait naguère aux sanatoria, il n'est plus possible de négliger les critiques dont il ont été depuis l'objet; la période d'engouement passée, on se trouve obligé de poser à nouveau la question : le sanatorium est-il un remède souverain? Comme il arrive souvent en pareil cas, Hippocrate dit *oui* et Galien dit *non*. Le Congrès des professeurs n'avait pas à prendre de décision sur le fond de la question; il n'avait pas qualité pour dire si le sanatorium était un leurre ou une panacée, mais se souvenant qu'Hippocrate avait quelquefois raison et que Galien n'avait pas toujours tort, il a pensé que, dans l'espèce, ce qui convenait à un malade pouvait ne pas convenir à d'autres, et que, si les résultats obtenus en Allemagne étaient discutables et discutés, il y aurait peut-être quelque imprudence à décider hâtivement la construction d'un sanatorium exclusivement destiné aux membres de l'enseignement secondaire. Où placer cet *unique* sanatorium pour le mettre à la portée de tous ? Est-il bien judicieux de réunir au même endroit, dans le même milieu, des hommes du même métier et qui ont les mêmes préoccupations ? Au reste, dans les lycées et collèges, on s'adresse en général à des sujets dont la mentalité est saine ; c'est là que le médecin peut trouver, et du malade et de son entourage « la plus intelligente et la plus constante collaboration ». Il faut donc laisser à chacun la liberté de se faire soigner comme il l'entend : au malade père de famille, qui pourra trouver la paix du cœur dans l'intime chez soi, a-t-on bien le droit d'imposer l'encombrement et la promiscuité parfois

rebutante du sanatorium fermé ? Ce serait commettre une hérésie thérapeutique, car, en matière de tuberculose surtout, l'état psychique est un des plus importants facteurs de la guérison. Au célibataire isolé, il conviendra aussi de laisser la faculté de choisir entre le traitement libre, le *home-sanatorium* ou le sanatorium public.

Mais *il faut assurer, dans tous les cas, aux uns et aux autres, les moyens de se soigner avec succès.* La Commission nommée au ministère de l'Instruction publique a-t-elle résolu la question ? Nous ne le pensons pas. « Lorsque la tuberculose apparaîtra chez un maître, dit-elle, il conviendra de le mettre en inactivité avec traitement soumis à la retenue, pendant le temps nécessaire à sa guérison ». Or le traitement d'inactivité soumis à la retenue peut-être fixé à cent francs par an ; en fait, on accorde généralement au fonctionnaire malade, trois mois de traitement intégral et trois mois de demi-traitement. La tuberculose pulmonaire peut-elle être guérie en six mois ? Il y aurait imprudence grave le plus souvent à mettre un professeur dans l'obligation de reprendre son service actif, après six mois seulement de soins ; il paraît donc nécessaire de prendre une *mesure générale permettant à tous les maîtres atteints ou menacés de tuberculose, de se soigner à temps et complètement en leur accordant des traitements de congés suffisants.* Des encouragements aux œuvres de mutualité scolaire sont évidemment désirables ; mais les retenues du douzième et du vingtième auxquelles nul ne peut se soustraire, ne constituent-elles pas déjà une mutualité obligatoire ? Si l'on considère, d'autre part, que la tuberculose du professeur apparaît le plus souvent comme un *accident professionnel*, le devoir de l'État n'est-il pas nettement indiqué ? Il faut reconnaître que la direction de l'enseignement secondaire vient de réaliser dans ce sens une importante amélioration en étendant le bénéfice de la loi de 1853 à un personnel oublié jusqu'ici, celui des lycées et collèges de jeunes filles et des préparateurs de sciences ; on peut espérer que d'autres décisions donneront satisfaction aux *desiderata* des membres de l'enseignement : l'amélioration des conditions matérielles de l'existence par une échelle de traitements

LIBRARY

judicieusement établie, un avancement plus régulier, des indemnités de résidence variables avec l'importance des villes, le taux des loyers, les charges de famille sont des questions de biologie collective intéressant directement ou indirectement les maîtres, les élèves et les parents, et qui méritent par suite d'être mises à l'étude avec plus de précision que par le passé.

Enfin, une dernière question se pose : que vont devenir les élèves « exclus » ?

En ce qui concerne les élèves, l'œuvre à réaliser doit avoir un double résultat : d'une part, diminuer la mortalité de l'adolescence ; d'autre part, fortifier les éléments de survivance en les plaçant dans des conditions satisfaisantes pour leur assurer une croissance meilleure, un développement plus parfait. C'est en effet de l'élève-enfant, plus fragile que le professeur-homme, qu'il importe surtout de s'occuper. C'est d'ailleurs quand l'arbre est jeune qu'on peut plus facilement le redresser : les petits suspects, les scrofuleux, les convalescents des maladies infectieuses ou « tuberculisantes » dont j'ai déjà parlé, pourraient être momentanément transférés dans des établissements scolaires à organisation différenciée ; on choisirait pour cette adaptation les maisons d'éducation, lycées ou collèges, qui existent déjà non seulement aux bords de la mer — l'air salin ne convient pas à tous les tempéraments —, mais aussi à la campagne et dans la montagne. L'Assistance publique n'a pas cru avoir assez fait en créant les asiles de convalescence de Vincennes et du Vésinet ; elle ouvrira bientôt dans le domaine de Pontourny, à Beaumont-en-Véron (Indre-et-Loire), une maison de repos exclusivement réservée aux ouvrières et employées de Paris anémiées ou convalescentes, qu'un séjour de quelques mois à la campagne pourrait ramener à la santé.

Cette œuvre se propose de diminuer ainsi le nombre, trop grand dans la population parisienne, des candidates à la tuberculose. Pourquoi l'Université, mieux armée, n'entrerait-elle pas dans cette voie ? La loi oblige les communes et les départements à placer certains enfants nécessiteux à Berck-sur-Mer, à Hendaye, ou dans les sanatoria de l'Œuvre des hôpitaux marins ;

les riches conservent auprès d'eux leurs enfants tuberculeux et les font soigner dans leurs villas, à Dinard, à Arcachon ou à Cannes. Les vertus climatériques des stations de choix ne doivent-elles profiter qu'aux petits indigents ou aux héritiers présomptifs ? Entre ces deux extrêmes n'y aurait-il pas place pour les enfants des classes moyennes ? Tels parents qui habitent Paris, Limoges ou Guéret, peuvent avoir un fils pour lequel l'air marin et sa grande luminosité seraient une résurrection. Pourquoi l'Université qui peut le faire à bon compte ne leur donnerait-elle pas cette suprême satisfaction ? L'idée n'est pas nouvelle. Elle fut émise par mon maître, le professeur Bouchard, au Conseil supérieur de l'Instruction publique ; elle reparut au congrès des associations d'anciens élèves tenu à Marseille ; enfin le dernier congrès des professeurs pensait aussi, avec MM. Malapert et Clairin, qu'il pourrait être utile d'étudier la transformation de certains lycées et collèges en *établissements médico-pédagogiques*. On créerait ainsi dans les localités propres à cette destination, des écoles secondaires, véritables « écoles de santé » où pourraient être admis les élèves désignés par la fiche sanitaire, comme « prédisposés » ou « candidats » à la tuberculose ; ces élèves auraient ainsi la faculté de poursuivre leurs études au *lycée-sanatorium*, tout en évitant les causes de contamination et en recevant les conseils et les soins nécessités par l'état de leur santé ; avec l'éducation particulière et la discipline spéciale qui leur seraient données, les risques seraient infiniment moindres qu'ils ne le sont aujourd'hui dans toute agglomération urbaine et dans tout lycée de grande ville. Il serait facile d'ailleurs de les munir d'une organisation prophylaxique indispensable et suffisante. La suralimentation et la zomothérapie qui ont donné chez les enfants des résultats si remarquables entre les mains des Drs Josias et J.-Ch. Roux, seraient, dans ces établissements, les bases du régime alimentaire.

Tels sont, brièvement exposés, les points qu'il nous a paru nécessaire d'envisager pour répondre aux trois grandes indications d'une action antituberculeuse bien comprise. Nous pouvons les résumer dans les conclusions suivantes :

Conclusions.

La tuberculose est une maladie : 1° contagieuse ; 2° évitable ; 3° curable.

I. — Mesures a prendre contre la contagion.

1° Application intégrale de la circulaire du 20 octobre 1902, sur la prophylaxie de la tuberculose dans les écoles ;

2° Extension de la fiche sanitaire à tout le personnel de l'internat, désinfection des chambres et de la literie à chaque changement de locataire ;

3° Éloignement du professorat des candidats tuberculeux ; l'examen médical sera fait assez longtemps avant le concours d'entrée aux écoles, pour que les candidats atteints n'achèvent pas de perdre leur santé par un surmenage intellectuel inutile ;

4° Création d'un *Conseil supérieur d'hygiène scolaire* et de *Conseils d'hygiène académiques* pour résoudre les questions sanitaires relatives au personnel ou au matériel ;

5° En vue d'assurer l'exécution des décisions prises, organisation de l'inspection médicale des établissements d'enseignement secondaire. Le cas échéant, désignation d'un hygiéniste comme inspecteur général de l'économat.

II. — Mesures destinées a augmenter la résistance de l'organisme.

6° Étude physiologique des règles du travail scolaire sous le contrôle des conseils d'hygiène précités ; éventuellement suppression du surmenage des maîtres et des élèves ;

7° D'ores et déjà : limitation stricte du nombre d'heures de cours supplémentaires ; dédoublement de la fonction actuelle de répétiteur en celles de surveillant d'internat et de professeur-adjoint ; fixation des heures de classes, études, repas, jeux, d'après

le développement physique et intellectuel des enfants ; repos prolongé de l'après-midi ; détermination nouvelle des rations alimentaires, allègement des programmes, extension de l'éducation au grand air ; caravanes et colonies scolaires dans des lycées spécialement choisis, échanges interlycéens ;

8° Transformation des établissements universitaires de banlieue (la Belle-de-Mai, Saint-Rambert, Talence, Michelet, etc., etc.) *en lycées de convalescence* où seraient envoyés pour une période variable, les élèves des lycées urbains touchés par une maladie « *tuberculisante* » (rougeole, pleurésie, bronchites à répétition). Régime diététique individuel.

III. — Mesures pouvant faciliter la guérison.

9° Dans le but d assurer un diagnostic précoce, création d'un laboratoire d'examen sous la direction du conseil d'hygiène scolaire ;

10° *En ce qui concerne les maîtres*, amélioration des conditions matérielles de l'existence par une échelle de traitements judicieusement établie, un avancement plus régulier, des indemnités de résidence variables avec l'importance des villes, le taux des loyers, les charges de famille, etc ;

11° Traitements de congé suffisants pour permettre à tous les maîtres en exercice atteints ou menacés de tuberculose, de se soigner à temps dans les conditions les plus satisfaisantes. Encouragement aux œuvres de mutualité scolaire ;

12° *En ce qui concerne les élèves*, différenciation des lycées et collèges qui, par la situation géographique et les conditions climatériques, pourraient être utilement transformés *en établissement medico-pédagogiques* ; en particulier, agencement au bord de la mer ou sur la montagne, *de lycées-sanatoriums*, véritables *écoles de santé* où les élèves tuberculeux recevraient les soins nécessaires, sans interrompre complètement leurs études. Suralimentation. Zomothérapie.

LIBRARY

COMMUNICATIONS DIVERSES

PREMIÈRE PARTIE

La Ligue girondine de l'éducation physique. Son œuvre de centralisation par ses lendits scolaires régionaux et locaux.

Par M. le Dr Philippe TISSIÉ, son Président-Fondateur.

La Ligue s'adresse aux enfants (garçons et filles), aux adolescents à l'école et après l'école. Son action s'étend sur tout le Sud-Ouest. Elle a fondé des Comités départementaux. Elle a donné l'enseignement physique à plus de 35.000 enfants ou adolescents. Grâce à la Ligue, l'académie de Bordeaux arrive première dans le pourcentage en France avec 100 p. 100 pour les sociétés de jeux scolaires dans les lycées et collèges.

La Ligue fournit des terrains de jeux. Six à Bordeaux, un magnifique à Pau, un autre à Bayonne, un autre à Mont-de-Marsan.

La *Gymnastique rationnelle* est appliquée à Bordeaux par M. Vaern, à Pau par M. Rydstroem et moi. Des conférences sur l'éducation physique et pédagogique ont été faites aux instituteurs et aux institutrices du Sud-Ouest par le Dr Tissié.

Le ministre de l'Intérieur donne 1,500 francs, celui de l'Instruction publique 900 francs, soit 2,400 francs donnés par l'État. La ville de Bordeaux donne 1,000 francs plus 2,000 francs pour

les maîtres soit 3,000. Elle paie, et c'est la Ligue qui nomme les maîtres. A Pau, il en est de même. La ligue possède un organe, *La Revue des Jeux scolaires* qui lui coûte de 1,500 à 1,700 francs par an. La Ligue a pris la science pour guide: science physiologique, psychologique, biologique, pédagogique, pathologique. Pendant quinze ans elle a étudié, elle a établi une méthode rationnelle. Un comité de Dames est fondé dans la Ligue pour les jeunes filles; le docteur Gilbert Lasserre, secrétaire général, est un collaborateur dévoué. La Ligue fut aidée au début par M. Gounouilhou, l'imprimeur bordelais. Les pouvoirs municipaux lui accordent leur concours sympathique par des souscriptions à l'occasion des lendits. La Ligue a toujours été suivie par la jeunesse scolaire du Sud-Ouest; sans elle le Comité de la Ligue aurait été un état-major sans armée. Or, l'armée est toujours prête à marcher. L'éducation physique se fait à rebours de l'enfant au père, de l'élève au maître. Ceux-ci sont des cérébraux, les enfant sont des musculaires. La ligue a fait l'union entre les cérébraux et les musculaires. Les principaux adversaires de l'éducation physique furent, au début, les médecins et les maîtres; l'article 1384 sur les responsabilités civiles les effrayaient; la Ligue s'est assurée à une Compagnie contre les recours des parents en cas d'accidents. Les maîtres sont couverts par la Ligue qui se met à leur lieu et place sur ses terrains de jeux. Les familles font ce que leur dit les maîtres et les médecins, qui sont leurs conseillers pour les enfants.

Aujourd'hui, les familles viennent à nous, parce qu'elles constatent que leurs enfants bénéficient de l'éducation physique, rationnellement établie par la Ligue. La Ligue a pour adhérents dévoués et collaborateurs actifs les anciens lendistes, pères de famille, médecins, avocats, négociants, employés et ouvriers. Elle a obtenu tous ces résultats en agitant l'opinion publique par les faits et par les actes; ces faits et ces actes sont les lendits. Tous les ans, 800 francs de médailles sont offerts à la Ligue par les amis de l'œuvre, à l'occasion des lendits. Preuve que l'opinion publique accepte ces fêtes scolaires annuelles. Sans les lendits annuels, régionaux et locaux, l'éducation physique n'existerait plus depuis longtemps dans le Sud-Ouest.

Les lendits.

Les lendits sont nos jeux olympiques annuels, organisés en faveur de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Au début, ils furent critiqués. Ce fut l'époque héroïque; aujourd'hui, ils sont entrés dans les mœurs régionales. L'opinion publique et les familles les acceptent, les élèves les réclament et les attendent avec impatience tous les ans. Un lendit dure cinq jours.

Critique des lendits	Les lendits produisent des professionnels. Les lendits coûtent de l'argent à l'Etat (Un lendit coûte 3,000 francs). Les lendits dérangent les études et surmènent les élèves. Les lendits dérangent les habitudes et fatiguent les maîtres. Les fêtes de gymnastique dans l'intérieur de chaque établissement et les rencontres suffiraient à l'entraînement physique.
Ce que renferme un lendit	Ecole du citoyen libre et école du suffrage universel. Joie dans l'effort utile.
Psychologie des lendits	Préparation psychique au service militaire. Concours général de discipline et d'entraînement au bien. L'opinion publique est juge aux lendits. Mémoires musculaires et sympathies psycho-motrices. Pouvoir d'inhibition.

Caravanes scolaires	Rôle des économats, la nourriture aux lendits. Leçons de géographie vécues sur place.
Pédagogie des lendits	Concours accordé par les maîtres aux lendits régionaux.
Conclusion	2,500 élèves de l'enseignement secondaire. 4,000 enfants de l'enseignement primaire.

Soit : 6,500 élèves ont pris part aux concours des lendits dans les 13 lendits de l'enseignement secondaire et dans les 12 de l'enseignement primaire, soit 25 lendits organisés en quatorze ans pour les deux enseignements, c'est-à-dire 6,500 Français prémunis contre la tuberculose et l'alcoolisme.

Les anciens lendistes constituent d'excellents officiers ou sous-officiers pour l'armée. A Pau, où est dirigé le contingent de Bordeaux, les nominations de sergents sont nombreuses chez les anciens lendistes.

Dans ces 6,500 élèves ne sont pas compris les jeunes gens de l'œuvre post-scolaire de la Ligue avec la *section bordelaise* et la *section paloise* de la Ligue; pas plus que les jeunes filles des écoles primaires de Bordeaux.

Pour tous ceux qui, dans leur vie, n'ont jamais, à un moment donné, subi la tyrannie impérieuse du muscle, les mots entraînement, jeux, sports, éducation physique, caractère, volonté, endurance, courage physique, etc., n'ont pas de sens précis, le fameux *Mens sana in corpore sano* n'est qu'une formule vague n'évoquant aucune sensation de vie profonde, active et complète.

Vœu.

1° Le Congrès, après avoir pris connaissance de l'organisation rationnelle physiologique et pédagogique des exercices physiques,

institués dans l'académie de Bordeaux par la Ligue girondine de l'Education physique et l'Université, unies dans une même action, émet le vœu que l'œuvre de la Ligue girondine de l'éducation physique soit poursuivie dans les mêmes conditions d'organisation qui ont assuré son succès jusqu'à ce jour et que cette œuvre puisse un jour être appliquée dans les autres académies de France.

2° Le Congrès émet le vœu qu'une *Direction du service de santé scolaire* soit instituée au ministère de l'Instruction publique, afin d'assurer l'application rationnelle et générale de l'hygiène scolaire, et cela au même titre que la *Direction du service de santé militaire* qui existe au ministère de la Guerre, ces deux directions se complétant l'une l'autre, l'école étant l'antichambre de la caserne.

M. Jablonski aborde la question de la responsabilité des maîtres en matière d'accidents.

M. Le Gendre. — L'Etat a pris à sa charge cette responsabilité.

M. Tissié. — La Ligue Girondine s'est mise à l'abri de toute complication de cet ordre, en assurant tous ses membres à la Compagnie de Zurich.

La Table Scolaire

Par le Dr E. ROLLAND, de Toulouse.

En 1878, de Bagnaux, membre de la commission des bâtiments et du mobilier scolaire, instituée près du ministre de l'Instruction publique, disait aux instituteurs délégués à l'Exposition universelle « construire un banc et une table permettant de lire et d'écrire sans devenir myope et contrefait, sans compromettre sa santé, sans diminuer son rendement individuel et social, est une chose qui paraît très simple, et cependant, cette chose si simple n'existe nulle part. »

En 1903, après avoir examiné tous les types de tables-bancs, employés en France, j'ai le droit d'affirmer que dans aucune

école, que dans aucun collège, dans aucun lycée, on ne trouve une table-banc capable de prévenir *l'attitude vicieuse* de l'écolier pendant la lecture, l'écriture. J'ai même le droit d'affirmer que dans la plupart, le mobilier scolaire provoque et entretient l'attitude vicieuse. Or, *l'attitude vicieuse* n'est pas dans la vie de l'écolier une circonstance négligeable. Elle est d'une fréquence extrême. M. le professeur Combe a montré que 80 0/0 des écoliers écrivaient, lisaient en *attitude vicieuse*. Sans doute, cette récente statistique, comme celle du docteur Schenck, plus ancienne, ont été faites en Suisse. Mais elles ont pour la Suisse et la France le même intérêt : car, les modèles de tables-bancs les moins défectueux de France, sont la reproduction des modèles suisses. Et, d'autre part, l'arrêté ministériel de 1881, qui indique le plan de construction du mobilier scolaire, a été totalement inspiré par les travaux du Dr Farhner, de Zurich.

Enfin, l'attitude vicieuse a cinq conséquences mécaniques que la brièveté du temps accordé à chaque communication m'oblige à résumer :

La première (compression du thorax par l'arête postérieure du pupitre), contrarie les mouvements respiratoires, l'expansion du poumon, favorise le dépôt de l'air sali, des poussières, du bacille de Koch, dans la région du poumon qui respire le moins.

La deuxième (flexion lombaire et inclinaison latérale), produit une entrave des mouvements de l'estomac et de l'intestin, des troubles de la digestion, une augmentation de la tension abdominale, la congestion du cerveau et des organes du bassin.

La troisième (appui sur les deux coudes), produit la cyphose, le dos rond, voûté, la déformation, l'asymétrie du bassin, l'agrandissement du détroit supérieur, le rétrécissement du détroit inférieur.

La quatrième (appui sur le coude gauche), détermine la scoliose gauche, la bosse costale, le rétrécissement, l'obliquité du bassin.

La résultante des quatre premières conséquences mécaniques de l'attitude vicieuse pendant la lecture, l'écriture, etc., est un ralentissement partiel ou total de la nutrition, qui s'appelle en pathologie scolaire : céphalalgie scolaire, goitre de Guillaume,

maladies nerveuses, autotiphysation, arrêt de développement, chlorose, scrofulose, tuberculose, et se traduit, au point de vue militaire, par une diminution du nombre des inscrits, une augmentation des exemptions et des réformes et par un amoindrissement de la valeur physique de l'effectif.

Du côté des jeunes filles, qui jouent dans la production des garçons et de leur aptitude militaire le rôle le plus important, ces méfaits de l'attitude vicieuse s'appellent, en outre, dysménorrée, stérilité, dystocie, diminution de la nativité, dépopulation, dont la conséquence, au point de vue militaire, est l'impossibilité pour les conseils de revision de trier sur le volet les recrues.

La résultante de la cinquième (rapprochement des yeux du livre et du cahier), produit la myopie dynamique, la dilatation antéro-postérieure des yeux, la diminution de résistance du fond de l'œil, et, par suite, la diminution de l'acuité visuelle et la myopie axile.

Depuis 1872, date à laquelle le nombre des lettrés du contingent a augmenté, la myopie a motivé plus d'exemptions que la tuberculose, et fait perdre à l'armée 2,000 hommes par an, soit 64 bataillons d'infanterie sur le pied de guerre.

Pouvons-nous, Messieurs, endiguer la myopie « le fléau de la jeunesse studieuse et de tous ceux qui sont appelés à un travail appliqué de près (Professeur Panas) », et les déformations du thorax, que M. le professeur Letulle dénonçait au mois de juillet dernier comme « un grave péril social ? »

A coup sûr, car il suffit de suivre le conseil qu'a formulé l'Académie de médecine : (rapport au ministre de l'Instruction publique), d'adapter aux tables-bancs des écoles un appareil mécanique s'opposant à l'invincible tendance qu'ont les enfants à se rapprocher outre mesure du livre et du cahier. J'ai l'honneur, Messieurs, de vous présenter le moyen.

Après avoir rapidement décrit l'*Optostat Intégral*, M. Rolland termine en ces termes :

« Mon expérience personnelle et l'emploi de cette table à l'école, dans la famille, ont montré qu'elle procurait au liseur, enfant ou adulte, la tenue qui prévient la myopie, la

cyphose, la scoliose et les autres méfaits de *l'attitude vicieuse.* »

M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire et M. le Dr Ph. Tissié critiquent la table de M. Rolland, ils lui reprochent d'immobiliser l'enfant dans une position pénible.

M. le Dr Rolland répond que l'optostat intégral, approuvé par Panas, et le Dr Gourdon, de Bordeaux, n'immobilise pas la tête de de l'élève. C'est un parapet qui lui indique la position qu'il ne doit pas dépasser. Il réclame l'examen de sa table par une commission impartiale.

L'Hygiène — Culture.

Par Madame MACAIGNE-KACHPÉROV

Docteur en Médecine.

L'école est la pépinière où doit se faire la culture de la jeune humanité, qui, plus tard, entrera dans la vie, forte et saine, apte au progrès et à la vie sociale.

Quelle est la science qui peut nous fournir les règles de cette culture dont le but est la santé humaine et le progrès ? C'est l'Hygiène.

Car c'est elle qui nous donne les règles de la santé nécessaires pour la vie et le bon développement. Donc c'est elle qui est la vraie culture humaine. Cette culture doit être appliquée sous forme de soins comme cela se fait pour les autres êtres. Mais, en plus, comme l'être humain raisonne et se trouve prédestiné à se soigner lui-même ainsi que ses enfants, il faut que l'hygiène fasse la base de tout enseignement. L'instruction doit donner la règle de l'hygiène ; l'éducation doit faire l'apprentissage de l'application de ces règles à la vie quotidienne.

Il va sans dire qu'à l'exemple des autres cultures, les personnes chargées de donner cette éducation doivent être préparées spécialement.

Il faut qu'elles connaissent l'organisme du sujet qu'elles cultivent, sa physiologie, sa culture, c'est-à-dire son hygiène ; et que

dans ce travail d'éducation, d'enseignement, le pédagogue n'oublie jamais le but terminal, l'augmentation de l'utilité à la vie sociale du sujet qu'il élève.

Cette hygiène-culture doit être largement comprise. Il ne faut pas oublier que l'organisme humain fabrique des facultés supérieures qui permettent des actions et une vie saines, utiles et heureuses.

Mais pour que notre vie soit vraiment saine, utile et heureuse, il faut que ses fonctions soient bien développées ; et par conséquent il faut que l'organisme humain soit rigoureusement soigné.

Donc l'hygiène doit être appliquée à tout être humain des pieds à la tête, sans oublier ni la moindre fonction physique ni la fonction du système nerveux qu'on a l'habitude de désigner sous le nom de psychologie.

Ici, permettez-moi de m'arrêter un instant, en faisant remarquer que parmi les facultés qui nous aident surtout à progresser, ce sont la bonté et l'intelligence qui jouent le rôle principal. Je suis, à ce sujet, forcée de rompre avec la tradition qui classe la bonté parmi les sentiments abstraits, ce qui me paraît une erreur. Etudiez la vie, et vous constaterez facilement que lorsque la bonté agit, éclairée par une bonne intelligence, elle nous procure un bonheur dont l'action est des plus favorables sur les fonctions de notre organisme.

En plus, cette faculté qui se traduit par l'amour du prochain, par l'altruisme, nous fait rechercher comme plaisir la vie utile à notre prochain. Donc vous voyez que cette faculté, qui contribue à notre santé et à notre progrès dans l'utilité sociale, constitue aussi notre bonheur, que nous trouvons dans celui des autres. Par conséquent, nous pouvons facilement dire que la bonté doit prendre place non seulement à côté, mais même en avant de l'intelligence.

Mais n'oublions pas que pour que ces deux facultés puissent avoir un vrai développement, il faut développer l'organisme qui les crée.

Maintenant quelques mots sur l'application de cette culture

qui doit être le commencement et l'occupation continuelle de toute école qui veut avoir des résultats positifs.

Il faut que tout enseignement à l'école soit, avant tout, pratique et se présente, non seulement sous forme de leçons théoriques, mais aussi sous forme de leçons de choses, où l'enfant s'habitue à l'application des règles vitales qu'on lui enseigne. Nous devons enterrer pour toujours les règles que les philosophes des siècles derniers, Heckel, J.-J. Rousseau, Voltaire, nous donnaient en proclamant le libre développement de la nature. La nature humaine est un ensemble de prédispositions utiles et nuisibles ; il faut aider le développement des premières, et entraver celui des dernières.

L'enseignement irrationnel et peu pratique, qui n'a rien de commun avec la vraie culture scientifique, laquelle s'applique cependant déjà aux animaux et aux plantes, nous donne en ce moment des résultats des plus tristes. Il n'est point admissible qu'un organisme aussi admirablement constitué que celui de l'être humain soit destiné à cette vie anti hygiénique et nuisible qui constitue la vie moderne avec sa recherche du luxe et de la richesse, conditions primordiales de la maladie et de la dégénérescence. Personne ne peut contredire que la masse s'éloigne de la pratique de l'idéal de l'altruisme. La bonté, si elle n'existait pas en germe dans nos sentiments familiaux, aurait déjà été atrophiée depuis longtemps.

L'augmentation des maladies, des souffrances physiques et morales, de la folie, de la criminalité et de la dégénérescence nous force de réagir. Du reste, si nous, les médecins, nous ne sentons pas la nécessité de modifier les systèmes pédagogiques, les pédagogues eux-mêmes la réclament depuis longtemps. Et comme pour le moment ce ne sont que les médecins qui possèdent les notions scientifiques nécessaires pour ces réformes et pour cet enseignement, c'est aux médecins qu'il appartient de remplacer les systèmes pédagogiques fantaisistes par la vraie culture-hygiène, et surtout de former par des cours spéciaux à l'École normale de nouveaux pédagogues hygiénistes.

Sur le rôle du médecin-dentiste dans les écoles et dans les lycées.

Par le Dr SIFFRE

M. le docteur Siffre dépose les vœux suivants :

1° La L. M. F., considérant qu'il est absolument nécessaire que la santé de la bouche des enfants scolarisés soit surveillée ;

2° Considérant que la bouche, comme les autres régions, reflète souvent symptomatologiquement un état pathologique d'ordre général que le dentiste docteur en médecine est seul apte à discerner et à signaler à son confrère le médecin scolaire, cela au mieux des intérêts de l'enfant ;

Émet le vœu que là où il sera possible, et particulièrement dans le département de la Seine, il soit créé un service d'inspection bucco-dentaire et que ce service soit confié à un dentiste docteur en médecine ;

M. Giraud, *vice-président de la caisse des écoles du 5e arrondissement de Paris.* — J'appuie le vœu du docteur Siffre pour deux raisons :

1° Jusqu'ici il a été très difficile de faire pénétrer les soins du dentiste dans les écoles primaires, point cependant si important ;

2° Il y a la plus grande importance à ce qu'on apprenne aux enfants à soigner leurs dents et à se servir de la brosse à dents, à faire de l'antisepsie buccale.

M. Dunoier. — Les individus dont la bouche est malpropre sont dangereux, parce qu'ils peuvent infecter leurs voisins. Dans une école citée par Netter, malgré deux fermetures successives, suivies de désinfection, l'épidémie de diphtérie persistait. Elle ne disparut définitivement qu'après le renvoi de 104 élèves, dans la bouche desquels il avait rencontré le bacille de Löeffler.

Il faudrait faire dans toutes les écoles des conférences pour apprendre aux élèves l'utilité de l'antisepsie bucale.

Mme Macaigne-Kachpérov. — Le médecin qui est chargé de l'enseignement de la culture hygiénique dans une école est forcément amené à examiner l'état physique des enfants. J'ai vu souvent, après mes conférences dans les écoles, les petites filles venir me montrer leur bouche, leur brosse à dents, me demander des conseils. C'est au médecin hygiéniste attaché à une école d'apprendre aux enfants, par une surveillance continuelle, l'hygiène de la bouche.

M. Frank-Puaux fait cette remarque qu'un très grand nombre d'enfants de nos écoles primaires ignorent, comme l'a dit le rapporteur, jusqu'à l'existence du dentiste.

Aussi demande-t-il que, s'il est possible, une courte instruction soit donnée chaque année, dans nos écoles primaires, sur l'hygiène de la bouche, destinée à instruire les enfants des dangers que fait courir le manque de soins donnés aux dents. — Si l'on arrivait à rendre la brosse à dents obligatoire dans nos écoles primaires, quel service inestimable ne serait pas rendu à la cause de la santé du peuple.

M. Sennelier. — L'organisation d'un service dentaire existe dans certaines communes de la banlieue de Paris. Les budgets municipaux supportent les frais de ce service supplémentaire. — Jusqu'ici ce service a pu fonctionner à côté du médecin inspecteur chargé du service général. — Les parents ne semblent pas réfractaires aux conseils qu'on leur donne et les enfants ne cherchent généralement pas à se soustraire aux petites opérations qui sont nécessaires. L'organisation matérielle du service permet difficilement aux intéressés d'échapper aux prescriptions qui leur sont faites.

M. Le Dr A. Siredey. — J'approuve les très justes observations que vient de faire notre collègue, sur l'importance de la dentition chez les enfants. Les altérations des dents sont une cause fréquente de dyspepsie, et il est très nécessaire de les prévenir. Il faut donc que la bouche soit surveillée avec soin, mais il me semble que cette surveillance rentre dans les attributions des médecins de nos lycées. Ceux-ci devront examiner les dents comme ils exami-

neront la gorge, le thorax, de manière à établir avec précision la fiche de chaque élève, et lorsqu'ils apercevront les premiers indices ou les menaces de lésions dentaires, ils adresseront les enfants au dentiste. Je ne pense pas que l'intervention directe et primitive de celui-ci soit justifiée.

En la demandant, conformément aux conclusions de notre collègue, vous entrerez dans une voie dangereuse, à mon avis, car une foule de spécialistes pourront vous démontrer, d'une façon tout aussi convaincante, la nécessité de faire surveiller les divers appareils de l'économie par des médecins qui en ont plus particulièrement étudié les maladies.

Cette surveillance exigera beaucoup de temps, des interventions multiples, et elle ne me paraît guère compatible avec toutes les autres obligations du lycéen.

M. Siffre nous dit que le médecin ne saura pas toujours reconnaître en temps utile le début des altérations dentaires ; ce reproche est peut-être excessif. En tout cas, lorsque les médecins des lycées voudront faire tout leur devoir, ils devront s'occuper de cette question, comme de beaucoup d'autres, et compléter, s'il le faut, leurs études à ce point de vue.

D'ailleurs, on oublie que dans presque tous les villages et dans un grand nombre de petites villes on ne trouvera pas de dentistes pour se charger de la surveillance qu'on nous réclame. Et alors même que vous adopteriez le vœu de notre collègue, ce rôle appartiendra encore aux médecins des collèges et aux médecins inspecteurs des écoles, pour la majorité de notre population scolaire.

Dr Jablonski. — Je m'associe au vœu de M. le Dr Siredey, mais je demande que l'on distingue entre : 1°, les lycées et collèges, et 2°, les écoles primaires.

1° Dans les lycées il faut un médecin qui fasse des visites quotidiennes, qui établisse la fiche individuelle de chaque élève et qui en soit *seul* responsable, et un dentiste auquel le médecin adressera les enfants atteints de maladies dentaires,

2° Dans les écoles qui sont des externats, et où il n'y a pas de médecin attaché à l'établisement, il n'y a aucun inconvénient à

ce qu'un dentiste fasse l'inspection des dents des élèves tout comme un oculiste pourrait être désigné pour examiner les yeux ou un auriste les oreilles.

Dr Madeuf. — Je ferai remarquer qu'il existe 33,000 communes sans dentiste et plus de 15 arrondissements sans dentiste, je connais la question parce que je me suis occupé de la loi sur la médecine et c'est le syndicat des docteurs-pharmaciens, que j'ai fondé, qui a fait retirer l'article concernant le cumul de la profession de dentiste avec celle de pharmacien ou d'herboriste.

Donc, le vœu ne pourra être appliqué que dans les grandes villes, tandis qu'il est bien plus raisonnable que les médecins du lycée, beaucoup plus nombreux, surveillent les dents comme le dit le Dr Siredey. Mais n'oublions pas que les médecins sortent de l'Ecole de médecine sans jamais avoir consacré une minute officielle à l'étude des dents. Je demanderai donc qu'on ajoute au vœu, qu'on ne délivrera plus des diplômes de médecine aux étudiants qui n'ont pas étudié un peu l'art dentaire.

Je demande aussi à séparer le vœu en deux parties.

1° Qu'il soit créé un service dentaire dans les écoles, d'une part.

2° Que ce service soit confié à un docteur-dentiste. Cette dernière partie constitue un accaparement contre lequel je proteste. Dans une ville où il y aura *plusieurs dentistes* et un docteur en médecine dentiste, vous imposez le médecin alors que rien ne prouve que le médecin soit plus compétent que le dentiste.

Dr Mosny. — On confond dans cette discussion, deux choses différentes: fonction et profession. Nous ne pouvons pas renier aujourd'hui ce que nous avons demandé hier. Nous avons exigé du médecin scolaire nommé par l'Etat, représentant de l'Etat, protecteur, contrôleur ou inspecteur nommé par l'Etat, nous avons exigé de lui une instruction spéciale, conforme au rôle que nous lui attribuons, ce n'est pas pour dissocier maintenant son intervention.

Le médecin scolaire doit se borner à remplir la *fonction* qu'on lui attribue et à la remplir intégralement.

Mais il n'a pas à intervenir au titre professionnel, il n'a pas à

donner ses *soins* aux malades : c'est affaire au médecin de la famille.

Le congrès adopte à main levée, à une forte majorité, la première partie du vœu du docteur Siffre. La seconde partie est repoussée et l'assemblée se range à l'avis exprimé par M. le docteur Siredey.

Végétations Adénoïdes et Audition à l'Ecole. Inspection Otologique complémentaire. Hygiène et Prophylaxie.

Par le Dr DUBAR

Médecin-Auriste du Dispensaire de la Maison-Blanche

Les Maîtres actuels de l'Otologie française et étrangère n'ont cessé de se préoccuper à juste titre des conditions de l'Audition chez l'enfant.

C'est de l'oreille, au point de vue de l'état de réceptivité des sons que je m'occuperai.

Il convient tout de suite de distinguer deux catégories ; l'une qui comprend les élèves des collèges et lycées ; l'autre qui correspond aux enfants des écoles communales et à celles de la Ville de Paris en particulier.

Parmi les élèves de l'enseignement secondaire qui appartiennent en général à la classe aisée on trouve moins de sourds.

D'après Weill de Stuttgard, cette proportion serait d'environ 10 0/0 tandis qu'elle s'élève jusqu'à 20, 30 et même 32 0/0 dans la classe pauvre qui fréquente l'école primaire.

Dans chaque établissement secondaire il existe un personnel médical au complet comprenant un *Médecin-Auriste* qui est toujours en même temps *Rhino-Laryngologiste*.

Dans l'enseignement primaire, en dehors des médecins-inspecteurs des écoles chargés de l'hygiène des élèves et des locaux,

de l'assainissement, de la désinfection, il n'existe aucun service spécial pour l'*examen des oreilles*.

Cette lacune est à coup sûr bien regrettable et le mal qui en résulte pour être difficilement calculable n'en est pas moins profond.

Les victimes sont plus nombreuses dans les écoles primaires parce que le nombre des élèves est plus grand, les classes de quarante et cinquante élèves ne sont pas rares il y en a même de soixante et plus.

La surveillance individuelle est moins étroite et l'instituteur est moins bien renseigné sur l'état physiologique de ses élèves.

Enfin les notions d'hygiène sont généralement inconnues des familles et l'alimentation laisse souvent à désirer.

Si un enfant *entend mal*, dès que le maître s'en aperçoit il le place plus près de lui, mais encore faut-il qu'il s'en aperçoive et la tâche est malaisée, la cause difficile à établir.

Beaucoup d'entre eux ont une audition défectueuse *mais tout le monde l'ignore* à commencer par le *patient*. Voilà un premier fait.

Placer un enfant dans des conditions telles qu'il puisse entendre, c'est une action très louable mais il faut faire mieux.

Il faut rechercher pourquoi il est dur d'oreille ? A-t-il un bouchon de cérumen ou une perle dans le conduit ? A-t-il les deux oreilles prises ? A-t-il le nez et les orifices tubaires bouchés par des végétations adénoïdes ?

C'est une nécessité vitale dit Lermoyez (1) *que tout enfant respire librement par le nez*. « *Nez bouché dans l'enfance sera oreille bouchée dans l'âge mûr.* »

Il y a donc lieu de procéder à un examen spécial suivi d'une *thérapeutique appropriée*, basée sur un diagnostic précoce, avant même que les troubles fonctionnels ne passent à l'état de déviation organique.

La *surdité*, même *légère*, abandonnée à elle-même va *toujours en s'aggravant* ce qui explique la fréquence des affections de

(1) Lermoyez. — *Revue médicale*, février 1901.

l'appareil auditif constatée par von Tröltsch qui trouve un sujet sur trois qui n'entend pas normalement entre vingt et cinquante ans.

Dans l'enfance les complications auditives consécutives aux maladies éruptives sont la règle (rougeole, scarlatine, variole, fièvre typhoïde).

Ces complications sont parfois légères, peu marquées, et passent facilement inaperçues aux yeux du médecin traitant. Mais parfois aussi elles sont graves pour le petit malade et pour la collectivité.

Un enfant, je suppose, a une otite à suppuration profuse, il va en classe et fourre les doigts dans son conduit, volontairement ou involontairement, pour les porter ensuite à la figure où il infecte ses *propres muqueuses* (lèvres, narines, paupières) ou celles de ses camarades.

Il en résultera bien souvent une poussée d'impetigo localisé au pavillon de l'oreille, à la bouche et au menton, aux orifices nasaux et palpébraux.

Au point de vue de *l'instruction* de l'enfant, la *surveillance des oreilles* n'est pas moins importante, Bezold fournit la preuve numérique que le *développement intellectuel de l'individu baisse proportionnellemeut au degré de l'acuité auditive.*

Il faut un traitement chez l'enfant pour n'avoir pas à lui dire quand il aura l'âge d'homme *qu'il n'y a plus rien à faire... que l'audition est à jamais perdue pour l'une ou les deux oreilles.*

Les maux d'oreille, contrairement à un vieux préjugé, doivent donc être traités comme les autres maladies, la scoliose, la rougeole ou l'entérite muco-membraneuse.

L'efficacité du traitement est en rapport direct avec la précocité du diagnostic et la régularité des pansements

L'intervention d'un spécialiste dans bien des cas préviendrait les complications d'ordre local ou général.

La méningite d'origine otique tue par an des milliers d'enfants sans compter les cas de mort par thrombo-phlébite et septico-pyohémie de même origine.

L'expérience démontre aussi que les prescriptions inhérentes

aux états pathologiques de l'oreille sont souvent vaines et stériles par suite de la perte de temps qu'elles entraînent, de la négligence des parents, de l'absence de conviction à traiter un mal « *qu'on ne voit pas* », dont l'enfant ne « *souffre plus* » ou mieux encore dont il n'a « *jamais souffert.* »

Enfin, la nécessité, l'urgence même à combattre en cette matière un *fâcheux optimisme*, vieux de plusieurs siècles, entretenu par l'insouciance coupable des parents, la commodité des malades et enfin et surtout par l'ignorance des médecins.

Dans le monde des gens qui peinent, dans les familles nombreuses où la mère est surchagée de besogne, il est à désirer que les soins soient appliqués par un personnel initié à la pratique spéciale des lavages de l'oreille, de la désinfection dans les otites purulentes, du rétablissement des fonctions déviées, de la gymnastique respiratoire, et des exercices phonétiques après l'ablation des végétations adénoïdes et des soins hygiéniques, etc.

Pour de pauvres gens la consultation à l'hôpital est souvent impraticable.

Il faut accompagner l'enfant et le conduire souvent très loin dans un service de spécialiste où l'attente est longue et la perte de temps considérable.

L'ordonnance à exécuter entraîne l'achat de médicaments, objets de pansements ou instruments indispensables ; c'est encore une tâche qui s'ajoute à toutes les autres et pour aller *plus vite* on cessera tout traitement avant la guérison ou bien on laissera *l'ordonnance dans un tiroir*.

Pendant ce temps l'otite aiguë passera à l'état chronique avec ses redoutables conséquences.

Le Dispensaire de la Maison-Blanche, créé dans le XIIIe arrondissement, est situé au centre de la population écolière qu'il dessert. Il tire ses ressources des subventions importantes fournies par l'Etat, le Conseil général, la ville de Paris et la Caisse des Ecoles et aussi de la bienfaisance privée, à commencer par les médecins qui assurent les différents services et à titre purement honorifique.

Les résultats thérapeutiques y sont excellents. La proximité

de l'établissement de cette nature est indispensable, il en résulte une économie de temps pour les parents qui accompagnent leurs enfants aux jours et aux heures indiqués.

Les pansements et les soins sont appliqués par le personnel et *exclusivement par lui* d'après les indications prises sur la *feuille d'observation* de chaque malade. En outre, les médicaments prescrits et délivrés gratuitement sont absorbés sur place.

D'après le Dr Wilbert (1), sur 375 élèves des écoles communales de Bingen-sur-Rhin, âgés de 6 ans 1/2 à 12 ans 1/2, 231, soit 62 0/0, étaient atteints de végétations adénoïdes et 167 d'entre eux, soit 73 0/0, ressentaient des troubles physiques ou intellectuels déterminés par cette affection.

Les troubles de l'ouïe ont été constatés chez 103 des écoliers, c'est-à-dire 27 0/0 de tous les enfants examinés.

D'après von Reichard (2), sur 1.055 enfants dont l'âge variait de 7 à 15 ans il trouva 22,3 0/0 qui étaient atteints de troubles de l'audition.

Moure en trouva 17 0/0 et Selli 22 à 25 0/0.

D'après Félix (3), professeur agrégé à la Faculté de Bucarest, les affections auditives ont été rencontrées dans 31 à 32 0/0 des cas.

Sur 562 enfants, âgés de moins de 16 ans, amenés à ma consultation du Dispensaire de la Maison-Blanche, j'ai rencontré des affections de l'oreille et des troubles de l'audition chez 278 d'entre eux, soit près de 50 0/0 des cas qui se décomposent de la manière suivante :

Otites suppurées et perforation du tympan	172
Cérumen	48
Tympans enfoncés et troubles fonctionnels	23
Furonculose du conduit	14
Otites	10
Mastoïdites	7
Impetigo du conduit et du pavillon	4

(1) Wilbert. — *Deutsche, med. Wochensch.*, 5 fév. 1903, page 101.
(2) Von Reichard. — *St-Petersb., med. Wochensch.*, 23 juil. 1878, p. 211.
(3) Felix. — *Semaine Médicale*, n° 13, 1er avril 1903.

Sur le chiffre total, 118 avaient des végétations adénoïdes soit plus de 20 0/0. Parmi ceux-ci 51 ont été opérés, les autres ont suivi ou suivent encore un traitement médical.

Conclusions. — Les récentes acquisitions de l'Otologie doivent être profitables à *tous les enfants sans distinction*, bien des maux qui pourraient être enrayés débutent dans la jeunesse insouciante.

Il y a lieu d'adjoindre au service général de l'inspection médicale des écoles un service fait par un *médecin-spécialiste*, offrant une compétence scientifique pour l'examen des *oreilles, de la gorge et du nez.*

Tout enfant avant son admission dans une école devra subir un examen des *oreilles, du pharynx et des fosses nasales*, l'examen *primitif* constituant une première ligne de défense salutaire à l'enfant. Tous les six mois l'écolier devra subir le contrôle *méthodique* du bon fonctionnement des *oreilles* et du *naso-pharynx*.

Chaque fois qu'un enfant sera reconnu avoir des *végétations adénoïdes* se traduisant par une insuffisance ou un arrêt dans le développement, des bronchites à répétition, de l'incontinence d'urine, de la *surdité*, de l'*obstruction nasale,* une implantation vicieuse des dents, des difficultés de prononciation, l'impossibilité de fixer l'attention, il faudra faire connaître aux parents que son développement physique et intellectuel est entravé par une *infirmité curable.*

La nécessité de donner aux instituteurs et aux institutrices des notions d'hygiène qu'ils appliqueront et qu'ils enseigneront aux enfants, de leur apprendre comment on reconnaît qu'un enfant a des végétations adénoïdes (bouche ouverte, dureté d'oreille, obstruction nasale), les dangers qu'il y a à introduire un crayon, un porte-plume dans le conduit qui peuvent traumatiser le tympan, aussi bien que le *tirage des oreilles* ou les *gifles*, la manière de se moucher en fermant une narine, etc.

L'enfant distrait, paresseux, inattentif, « *irrégulier* » ou « *anormal* » est parfois tout simplement un « *malade* » qui entend

mal parce qu'il a des végétations adénoïdes que seule la *rhinoscopie postérieure* peut révéler.

Celui-là est un candidat sérieux aux otites à végétation, à la surdité, avec ses conséquences dont on pourra le préserver par un traitement opportun.

Tout enfant qui se développe mal est aussi, ne l'oublions pas, un candidat à la tuberculose.

Et pour la tuberculose comme pour la surdité : *Mieux vaut les prevenir que d'avoir à les guérir*, ce qui justifie une fois de plus la valeur de la *thérapeutique préventive*.

Tant vaut l'individu, peut-on dire, tant vaut la société. C'est à elle en effet qu'appartient le devoir de se préoccuper du développement physique et intellectuel de ses enfants.

Elle doit réduire le nombre des *débiles*, des incapables, des non-valeurs, des *infirmes*, qui constitue une *minorité imposante*, par la mise en pratique des connaissances scientifiques modernes.

La France est de tous les peuples celui qui croît le moins en nombre.

Avec les difficultés actuelles du recrutement, nous sommes dans la nécessité d'avoir le plus de conscrits *valides* ; nous pouvons abaisser le nombre des réformés pour *suppuration* des oreilles et carie du rocher avec surdité complète ou partielle ; pour *insuffisance de développement* et *faiblesse de constitution* ; il faut se mettre à l'œuvre.

Pour terminer, je dirai que l'inspection *otologique* complémentaire que je réclame pour les écoles communales des grandes villes et de Paris en particulier est organisée actuellement en Allemagne, en Belgique, en Hollande, en Suède et Norvège.

En outre, le Dr Locquer, de Francfort-sur-Mein, rapporteur au Congrès de Bruxelles tenu en septembre cette année, a déposé des conclusions dans le même sens, à savoir : *l'utilité d'adjoindre des spécialistes des oreilles* à l'inspection médicale et hygiénique des écoles publiques.

La France *scolaire* est la France de demain.

Dr A. Siredey. — Je vous demande pardon de répéter ce que

j'ai dit tout à l'heure à propos de la surveillance des dents, mais la proposition de notre collègue m'oblige à revenir sur l'intervention des spécialistes dans les lycées et dans les écoles.

Sans méconnaître la gravité des altérations rhino-pharyngiennes et auriculaires qu'a si bien décrites notre collègue, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de réclamer pour tous les enfants de nos écoles et de nos lycées l'examen systématique d'un spécialiste à des intervalles réguliers, et le vœu qui vient de vous être proposé souligne l'inconvénient sur lequel j'ai déjà appelé votre attention.

Les troubles oculaires sont-ils moins graves que les désordres de l'ouïe ? Ne faudra-t-il pas aussi réclamer l'examen des yeux par un oculiste ? En bonne logique les déviations de la taille, les maladies du tube digestif si fréquentes chez les enfants n'exigent-elles pas aussi l'intervention de divers spécialistes ? Où s'arrêtera-t-on dans cette voie ?

Nous nous plaignons déjà de la surchage des programmes eu égard au peu de temps dont disposent les élèves. Les heures consacrées à ces inspections médicales successives n'auront-elles pas pour effet d'accroître encore le surmenage pendant les heures d'études ?

A mon avis, l'intervention des spécialistes, au lycée, ne doit pas être différente de ce qu'elle est dans la clientèle de la ville. C'est nous, médecins, qui sur la plainte des malades, procédons à un premier examen de la gorge, du nez, des yeux, etc., et nous faisons appel à un spécialiste dès que nous jugeons sa collaboration utile. Mais jamais nous ne conseillons aux familles de se présenter, à date fixe, devant divers spécialistes pour y subir une inspection.

Le médecin du lycée, le médecin inspecteur des écoles devra s'initier suffisamment à ces divers examens pour être à même d'établir un diagnostic à la suite duquel il adressera l'enfant à un spécialiste, lorsqu'il jugera utile de le faire. Dans les cas douteux, il dépendra encore de lui de les réclamer.

Mais il est important que le médecin du lycée ou de l'école conserve seul la direction hygiénique des enfants qui lui sont confiés. On y amoindrirait sa situation, en même temps qu'on

compliquerait singulièrement son rôle déjà très difficile en lui imposant, malgré lui, tant de collaborateurs divers.

De la pression artérielle chez l'écolier.

Par le Dr A. MOUTIER.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a décidé par une circulaire, en date du 20 octobre 1902 que :

« Dans tous les internats primaires ou secondaires, chaque élève aura une fiche sanitaire contenant les indications suivantes : le poids corporel, la taille et le périmètre thoracique. Ces indications devront être consignées tous les trois mois, à date fixe.

« Ces fiches seront tenues au courant et conservées par le médecin de l'établissement. »

De plus, il est dit dans les instructions faisant suite à cette circulaire que :

« Lorsque les données de cet examen indiqueront un développement défectueux de l'enfant, il y aura lieu de faire procéder à son examen médical et en avertir sa famille. »

Si le poids corporel, la taille et le périmètre thoracique sont des éléments de premier ordre pour juger du développement de l'enfant, il nous semble que, dans l'état actuel de nos connaissances, ils ne sont pas suffisants et qu'il y a lieu de rechercher un autre élément d'une importance au moins égale, si non supérieure, nous voulons parler de la pression artérielle.

Il faut se rappeler en effet, que l'établissement de ces fiches, où l'on doit relater à date fixe le poids, la taille et le périmètre thoracique, a été décidé en vue de la prophylaxie de la tuberculose dans les écoles. Or un des maîtres les plus réputés, et à juste titre, de la clinique française, qui a consacré plus de trente années de sa laborieuse pratique à l'étude de la pression artérielle, nous a appris combien l'examen de celle-ci pouvait aider à dépister la tuberculose à son début.

Potain l'expose (1) dans les termes suivants :

« La pression artérielle, dit-il, est donc bien remarquablement abaissée dans la tuberculose pulmonaire. Elle l'est en outre ordinairement dès la période initiale, c'est-à-dire à une époque où trop souvent les signes sont encore nouveaux. Le fait prend au point de vue du diagnostic une grande importance. D'autant plus que les maladies avec lesquelles la tuberculose se peut le plus aisément confondre à cette période ne présentent en aucune façon un abaissement de pression comparable. »

« Si bien, dit encore Potain, qu'il n'y a guère de tuberculeux, si près soit-il du début de son affection, dont la pression ne soit déjà très notablement abaissée, assez notablement même pour que cela puisse en certains cas contribuer très utilement au diagnostic et devenir absolument caractéristique. »

Déjà, à ce titre seul, de signe caractéristique de la tuberculose à son début dans certains cas, l'hypotension doit être recherchée avec soin chez les jeunes gens, mais d'autres raisons encore nous imposent cette recherche.

Si, des travaux de Potain, on peut conclure que dans tous les cas de tuberculose à forme chronique et lorsqu'il n'existe pas d'affection intercurrente capable de déterminer une augmentation de la pression artérielle, on observe une période prémonitoire qui peut être uniquement caractérisée par de l'hypotension artérielle, il ne faut pas en déduire que tout sujet atteint d'hypotension artérielle soit atteint de tuberculose. Mais on peut dire que tout sujet atteint d'hypotension artérielle, souvent s'il s'agit d'un enfant ou d'un adolescent, est un candidat à la tuberculose ou tout au moins un sujet prédisposé, un terrain propre à la culture du bacille de Koch.

Nous avons, en effet, montré (2) que l'hypotension artérielle était le signe pathognomonique de la neurasthénie essentielle,

(1) C. Potain. La pression artérielle chez l'homme à l'état normal et pathologique (ouvrage publié par M. P. Teissier). Paris, 1902. P. 116 et 117.

(2) A. Moutier. La neurasthénie, ses limites. Com. à la Soc. médico-chirurgicale de Paris, séance du 13 mai 1901, et *Annales d'Électro-Biologie*, année 1901, p. 441.

lorsque cette hypotension existait en dehors de toute lésion établie ou en voie d'évolution. Car nous croyons, malgré l'avis si autorisé de Charcot, que cette affection, la neurasthénie, subsiste aussi bien chez les jeunes que chez les adultes.

Chez un sujet jeune et chez un adolescent atteints d'hypotension artérielle, on verra évoluer la tuberculose ou la neurasthénie suivant l'état des dépenses et des recettes de l'organisme au point de vue énergique et au point de vue matériel.

Si les recettes sont inférieures, ou même égales dans le cas où le sujet est encore dans la période de croissance, aux dépenses, on verra évoluer la tuberculose, et la neurasthénie dans le cas contraire.

La neurasthénie déterminera alors tous ces accidents que l'on décrit la plupart du temps sous le nom d'arthritisme.

Dans l'un et l'autre cas, il y a donc lieu de rechercher avec soin ce signe d'une si haute importance, afin de remédier à ce trouble fonctionnel ou à ce début d'affection grave en instituant au plus tôt le traitement approprié.

A un tout autre point de vue, un certain nombre d'auteurs ont montré également que le caractère de l'enfant, son aptitude au travail, étaient en rapport direct avec l'état de sa pression artérielle ; pour ces raisons encore, il y a lieu de rechercher cet état et de ramener la pression artérielle à la normale quand elle s'en écarte.

C'est pour toutes ces raisons que nous proposons au Congrès la résolution suivante :

Le Congrès considérant,

Qu'il est nécessaire pour se rendre compte du développement des enfants et pour empêcher chez eux le développement de certaines maladies, de la tuberculose en particulier, de mesurer la pression artérielle chez ces enfants ;

Que l'état de la pression artérielle est au moins aussi important à connaître que le poids corporel, que la taille et que le périmètre thoracique ;

Émet le vœu que les fiches sanitaires établies dans les internats primaires et secondaires pour chaque élève, en vertu de la

circulaire du 20 octobre 1902, devront mentionner l'état de la pression artérielle des enfants.

Le Carnet individuel de santé.

Par le Dr Maurice LETULLE,
agrégé, médecin des hôpitaux et du lycée Henri-IV.

La civilisation d'un peuple ne saurait se mesurer à sa richesse industrielle et commerciale, à la puissance de ses armements, ni même à sa culture intellectuelle, scientifique et artistique. Seul, le degré de perfectionnement atteint chez elle par l'hygiène sociale, publique et privée règle l'étiage moral d'une grande nation et peut imposer la preuve irrécusable de sa supériorité.

Aussi, tout progrès réalisé d'abord dans nos mœurs et bientôt par le moyen de l'arsenal législatif en vue de défendre la santé publique, tout règlement nouveau de préservation sociale destiné à améliorer les conditions matérielles de l'individu doit-il être considéré comme un acte de haute moralité, comme un bienfait, dont les conséquences auront une portée incalculable.

Un premier devoir de solidarité s'impose aux différentes collectivités actuellement existantes en France et composant l'immense majorité de notre population : chacune d'elles a un intérêt primordial à établir la statistique permanente de sa *morbidité*, comme aussi de sa *mortalité*. Tel est le seul moyen vraiment pratique de dresser chez nous le bilan de la santé publique, et de protéger l'avenir de notre race si gravement menacée dans ses sources. A ce point de vue, la santé de nos enfants est, à n'en pas douter, notre trésor national le plus précieux, sinon le plus cher. Convaincus, un certain nombre de mes collègues et moi, que toute enquête sanitaire nationale doit *commencer par l'enfant, au moins à sa période de scolarité*, nous demandons depuis tantôt quinze ans à l'État, en particulier aux divers ministres qui se sont succédé à l'Instruction publique, l'établissement régle-

PATENT OFFICE LIBRARY

mentaire d'un *Carnet individuel de santé*, obligatoire pour tous les enfants ou adolescents en cours de scolarité.

La commission extraparlementaire de la tuberculose, instituée il y a quelques années par M. Waldeck-Rousseau au ministère de l'Intérieur, développa ce vœu et en généralisa la formule en demandant l'institution de carnet individuel de santé pour tous les membres des collectivités sociales de nationalité française. Une première ébauche de réalisation de ce desideratum important s'est produite, il y a bientôt dix-huit mois, au ministère de l'Instruction publique sous forme d'une circulaire ministérielle imposant aux seuls internes des lycées et collèges de l'État un *examen médical trimestriel*, au cours duquel seraient pratiquées la mensuration de la taille et du périmètre thoracique et la pesée du corps de chaque élève en cours régulier d'études. Une fiche individuelle, document administratif n'appartenant pas à l'élève mais pouvant lui être communiqué, permet au médecin de suivre l'état de la santé de chaque élève et de noter, au besoin, les détails morbides constatés au cours de l'examen.

Cette réforme administrative représente un progrès réel dans l'hygiène scolaire. Grâce à elle, le médecin est mis à même d'étudier l'état général et local de tous les élèves déjà admis au lycée comme internes. Il peut, tous les trois mois, comparer le présent au passé, suivre le développement de ses administrés et surveiller les organes suspects. Pour ma part, je ne saurais trop louer l'esprit de sollicitude éclairée et la prudence qui ont inspiré cette mesure d'une utilité indiscutable.

Il me paraît qu'aujourd'hui, après une expérience aussi satisfaisante que possible, le ministère de l'Instruction publique peut aller plus loin dans la voie du progrès, et je demande au Congrès la permission de développer en quelques mots le projet que je soumets à son approbation.

Tout élève, externe aussi bien qu'interne, en cours de scolarité devrait être muni, par mesure administrative, d'un *Carnet individuel de santé* qui le suivrait pendant toutes ses classes et sur lequel seraient inscrits, non seulement les progrès accomplis dans sa taille, sa corpulence et son poids, mais encore les diffé-

rents accidents pathologiques subis au cours de ses études.

De plus, tout élève, admis dans une école quelconque ressortissant aussi bien à l'enseignement primaire qu'aux autres enseignements, devrait subir un *examen médical d'entrée* avec notification explicite sur son Carnet de santé de l'état de ses organes, en particulier des organes de la vue, de l'ouïe, des appareils de la circulation et de la respiration, sans oublier les urines, la dentition, la stature et le développement intellectuel.

Le Carnet, de dimensions modérées, serait la propriété de l'élève qui serait tenu de l'apporter au médecin toutes les fois que celui-ci le jugerait nécessaire.

La composition de ce livret serait aisée à déterminer. Un certain nombre de feuillets, plus ou moins semblables au modèle ci-joint, seraient confectionnés de façon à satisfaire, sur le recto, aux quelques indications concernant les examens trimestriels (qu'on ne saurait trop demander aussi pour les élèves externes). La taille, le périmètre thoracique, le poids, l'état de la vision et de l'ouïe, la dentition, la revaccination, l'examen des urines, du cœur et des poumons figureraient imprimés en des places déterminées d'avance, nonobstant quelques cases pour les observations médicales sur l'état général du sujet et les remarques résumant l'année scolaire accomplie.

Au verso de chacun de ces feuillets annuels, le médecin notifierait, au fur et à mesure, les maladies éprouvées pendant les mois de classes, et le nombre des jours de repos qui en auraient été la conséquence.

Rien n'empêcherait qu'en tête de ce petit livret de poche s'inscrivissent, résumées en quelques pages lapidaires, les *Instructions générales sur l'hygiène*, qui vont être, désormais, espérons-le, le *vade mecum* de tout citoyen soucieux de ses devoirs envers la société.

Les notices fondamentales concernant l'*hygiène individuelle*, l'hygiène du corps, du vêtement et de l'alimentation (l'anti alcoolisme aurait là beau jeu), la maison hygiénique et l'hygiène urbaine seraient exposées avec méthode, concision et clarté.

Les éléments de l'*hygiène sociale*, les principes qui président

DATE ANNÉE 19 .	TAILLE.	PÉRIMÈTRE THORACIQUE.	POIDS.	VUE.	OUIE.	DENTITION.	OBSERVATIONS SUR LA SANTÉ GÉNÉRALE.
4e trimestre Octobre.							
1er trimestre Janvier.							
2e trimestre Avril.							
3e trimestre Juillet.							
Remarques.....	Gain.	Gain.	Gain.				*Revaccination :* *Examen des urines :* *Examen du cœur :* *Examen des poumons :*

ÉTAT DE LA SANTÉ

pendant l'année scolaire 19 -19 .

21 janvier.....	Amygdalite aiguë (non diphth.). (Repos de jours).
27 mars.....	Embarras gastrique. (Repos de jours).
30 mai.....	Entorse (Foot-Ball). Etc., etc.

Le médecin,

en face de la maladie, de la souffrance et de la misère humaines, à l'éclosion de la solidarité, les lois de la préservation contre les infections transmissibles, le rôle des vaccins et des sérums immunisants ou curateurs, la doctrine supérieure de la prophylaxie anti tuberculeuse, la protection sanitaire internationale contre les maladies pestilentielles, toutes ces magnifiques conquêtes de l'esprit humain sur la « matière homicide » seraient présentées à l'enfant sous leur jour le plus grandiose et contribueraient fortement à son élévation intellectuelle et morale.

Il est inutile d'insister sur tant de données intéressantes, et je me résume en proposant au Congrès le vœu suivant :

« Considérant que le bilan sanitaire annuel du peuple est indispensable à l'État pour assurer la protection de la santé publique;

« Considérant que l'éducation sociale, en matière d'hygiène publique et privée, doit commencer par l'enfance et que, durant leur vie scolaire, l'enfant et l'adolescent ont droit à une protection hygiénique et à une surveillance médicale des mieux organisées;

« Le Congrès émet le vœu :

« Que le ministre de l'Instruction publique décrète et applique sans retard l'établissement d'un *Carnet individuel de santé*, obligatoire pour tous les élèves en cours de scolarité. »

M. Malapert, tout en s'associant aux conclusions du docteur Letulle, voit des inconvénients graves à ce que le carnet de santé soit la propriété de l'élève.

M. Letulle. Le carnet appartiendra à la famille; c'est un excellent moyen de faire l'éducation hygiénique de la famille.

M. Rabier attache une grande importance à cette question du carnet individuel. C'est de cette fiche ou de ce carnet qu'il faut étudier le modèle avec la dernière précision. Rien que ce résultat serait un service éminent rendu par le Congrès.

M. Le Gendre prend acte des paroles de M. Rabier. Le Comité de la Ligue étudiera un modèle de carnet avec M. Letulle, et le soumettra aux services de la direction de l'enseignement.

Les Caravanes scolaires et les œuvres similaires dans les Lycées et Ecoles.

Par M. le Dr CAYLA
Ancien interne des Hôpitaux de Paris

Il y a quelques mois, j'assistais au Congrès des Associations des anciens élèves des Lycées et Collèges, comme délégué du Lycée de Cahors, aujourd'hui Lycée Gambetta, du nom d'un de ses plus illustres élèves. Un des honorables membres, délégué du Lycée de Marseille, vint saisir l'assemblée de la nécessité qu'il y aurait pour les Lycées à voir se créer des caravanes scolaires, pour arracher à la pernicieuse oisiveté des villes la jeunesse des écoles en leur faisant goûter les joies et les bienfaits de la vie au grand air et admirer les beautés de nos sites montagneux.

Très surpris d'entendre réclamer la création d'une institution qui fonctionne depuis 28 ans sous les auspices du *Club Alpin Français*, qui a reçu l'encouragement de nos grands maîtres de l'Université, qui fonctionne dans la région même de l'auteur de la communication, je fus amené à prendre la parole pour faire un rapide historique des caravanes scolaires.

J'ai pensé, Messieurs, qu'un congrès comme celui-ci, qui s'est donné pour mission d'améliorer l'hygiène physique et intellectuelle dans les Ecoles, était une occasion favorable de faire connaître à ses membres, professeurs, médecins ou pères de famille, comment ont été constituées et comment fonctionnent les caravanes scolaires et les œuvres similaires.

C'est au *Club Alpin-Français* que revient le mérite de cette création. Il était à peine né lorsque plusieurs membres de cette association appartenant presque tous au monde universitaire eurent l'idée d'appeler la jeunesse à jouir des bienfaits de la vie calme et pure de la montagne. J'ai connu jeune encore les premiers ouvriers de cette œuvre par mon regretté frère qui fut le lieutenant de feu Talkert, directeur du Collège Rollin, le créateur de ces caravanes.

L'œuvre a grandi depuis, comme je le disais elle a reçu l'appui du Ministre de l'Instruction Publique qui, par une circulaire en date du 22 juin 1876, adressée à tous les proviseurs des Lycées de France, déclarait déjà à cette époque que le moment était venu d'encourager officiellement une institution qui tend au développement physique, intellectuel et moral de la jeunesse de nos écoles ; à une date plus récente, M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris a bien voulu autoriser l'affichage des programmes d'excursion du *Club Alpin* dans les Lycées et Collèges de son ressort.

Grâce au dévouement, grâce à la persévérance d'hommes dévoués, parmi lesquels, pour ne citer que ceux de Paris, je dois signaler M. Richard, professeur au Lycée Charlemagne, Président, M. de Jarnac, ancien secrétaire général du *Club Alpin*, Vice-Président, M. Grisier, professeur à l'Ecole Alsacienne, M. Haudié, professeur au Collège Chaptal, M. Bouty, professeur à la Faculté des Sciences, M. Bregeault, substitut du Procureur général, M. Breunig, sous-directeur à l'Ecole Alsacienne, M. Budzynsky, professeur au Collège Stanislas, M. Jenn, professeur agrégé, M. Kochersperger, professeur au Lycée Charlemagne, Leroy, professeur au Lycée Janson de Sailly, Malloizel, professeur au Collège Chaptal, Pellat, professeur à la Faculté des Sciences, Rogerey, professeur au Lycée Lakanal, Veyssier, professeur au Lycée Charlemagne, etc., l'œuvre des caravanes scolaires est arrivée, surtout dans ces dernières années, à un état de prospérité vraiment remarquable.

Comme vous le voyez, les noms appartiennent presque tous au monde universitaire, et l'on ne saurait savoir trop gré à ces hommes dévoués qui poussent l'amour de la jeunesse jusqu'à sacrifier une partie de leur temps et leur peine pour organiser et conduire les excursions scolaires de nos Lycées et Collèges.

Pour citer quelques chiffres, je noterai seulement que dans ces dernières années, la section de Paris a organisé à elle seule 44 voyages scolaires en Angleterre, en Belgique, en Suisse, dans les Alpes, les Pyrénées, le Jura, les Vosges, la Forêt-Noire, les Cévennes, l'Auvergne, le Morvan, etc, et 473 excursions aux environs de Paris. Pendant l'année 1902 le nombre des excursions

a été de 74 et celui des voyages de 5. La moyenne des participants a été de 29 pour les voyages, et de 40 pour les excursions.

Le nombre des présences s'est élevé à 3,124.

Comme vous le voyez, ces chiffres disent assez l'importance de l'œuvre, elle nous paraît si belle, si utile que nous voudrions la voir répandre ses bienfaits partout, gagner surtout la province, où elle ne fonctionne que dans quelques villes. Faisant partie de la commission du *Club Alpin* chargée de s'en occuper, je me suis fait un devoir de la signaler à nouveau aux membres de l'Université, aux pères de famille, aux médecins qui font partie de ce congrès, en les priant de nous aider à la faire connaître et surtout à vaincre les résistances que nous trouvons encore dans les familles, auprès des papas, des mamans surtout, quand nous leur demandons de nous confier leurs enfants.

L'œuvre des caravanes scolaires s'adresse exclusivement aux élèves de nos lycées et collèges ; depuis quelques années les enfants de nos écoles primaires ont été appelés à bénéficier de la création d'œuvres similaires qui, par des moyens quelque peu différents, poursuivent le même but : soustraire l'enfant au milieu urbain pour le transporter à la campagne, à la montagne ou à la mer.

C'est pour cela que furent créées ces colonies scolaires de vacances avec les fonds puisés dans les caisses des écoles. L'idée première en revient à un médecin de Zurich, le Dr Dion. Frappé du lourd tribut que payaient aux maladies de consomption et principalement à la tuberculose les enfants des écoles, il eut l'idée d'emmener dans la montagne 83 enfants. Le résultat au point de vue physique et moral fut tel que son exemple fut suivi par d'autres villes de Suisse et d'Allemagne.

A Paris, le pasteur Lorriaux organisa en 1881 la 1re colonie de vacances. En 1883, M. Cottinet envoyait 18 enfants à Luxeuil, c'est là la 1re colonie scolaire officielle. En 1889, le conseil municipal votait 45.000 francs ; en 1902, 200.000, auxquels sont venus s'ajouter 109.200 francs fournis par les caisses des Ecoles, ce qui permit d'envoyer 5.866 enfants au lieu de 527 en 1889.

A côté de cette organisation officielle sont venues se fonder

des œuvres dues à l'initiative privée, l'œuvre dite des *Trois-semaines, l'œuvre mutuelle des colonies de vacances* dont Mme Ch. Floquet est la présidente, et qui compte comme membre de son comité d'action M. Petit, inspecteur général de l'enseignement primaire, M. Auvert, également inspecteur de ce même enseignement.

Tout serait à citer dans le rapport présenté au comité de direction par l'actif et dévoué secrétaire général de l'œuvre, M. Dequen ; c'est à lui que l'on doit la création des *Colonies de l'association des instituteurs*. Cette œuvre a pour but de permettre aux enfants de condition moyenne, qui ne sont pas de ce fait admis à faire appel à la générosité de la caisse des Ecoles, de faire un séjour au bord de la mer, ou à la montagne, tentative qui vient d'être réalisée ces vacances dernières et qui a permis à 55 enfants de passer 25 jours au collège de la Mure excursionnant dans toute la région de Grenoble. Les frais sont peu élevés. On demande aux parents à peu près le prix que l'enfant coûte dans la famille, l'excédent est pris sur les fonds donnés par des personnes généreuses.

Limité par le temps, je ne puis m'étendre davantage sur ce sujet. Toutes ces œuvres sont excellentes et il faut qu'elles soient plus connues ; il faut surtout que des personnes autorisées, comme les membres de ce congrès et les membres de la Ligue des médecins et des familles, qui a inscrit sur son drapeau l'amélioration physique et intellectuelle de la jeunesse, prennent la patriotique résolution d'encourager et de faire connaître ces tentatives.

M. le Dr Dinet. — Il ne faudrait pas que les bonnes notes obtenues par l'élève dans le courant de l'année entrent en ligne de compte pour la détermination de ceux qui devraient être choisis pour faire partie des colonies de vacances. Car ce sont justement ceux qui sont quelquefois les plus paresseux ou les plus indisciplinés qui ont le plus besoin de cette cure hygiénique.

M. L'abbé Toiton. — Les enquêtes faites à ce sujet montrent que l'on tient surtout compte de la santé des élèves désignés pour les colonies de vacance.

M. Cayla pense également que le médecin doit toujours être consulté, la raison de santé primant toutes les autres.

M. le président met aux voix le vœu suivant, qui est adopté à l'unanimité :

« La désignation des enfants pour les colonies scolaires doit être faite par le médecin. »

MM. Méry et Loisel proposent en outre à l'assemblée de voter le vœu suivant :

« Les enfants admis à bénéficier des colonies scolaires de vacances doivent comprendre :

« 1° Les enfants de familles nécessiteuses pour lesquels la gratuité est indispensable ;

« 2° Les enfants de familles possédant une aisance relative, qui ne seront admis qu'en demandant à la famille une contribution aux frais de séjour. » (*Adopté à l'unanimité.*)

M. l'abbé Toiton présente une communication sur la portée hygiénique des colonies scolaires de vacance.

M. Siredey. — Le congrès et la Ligue s'associent pour prêter leur intérêt à l'Œuvre des colonies de vacance.

Avantages hygiéniques des interéchanges scolaires.

Par le Dr René MATTON, de Salies-de-Béarn.
Ancien interne des hôpitaux de Paris.

C'est une vérité devenue banale à force d'être reconnue que si " les voyages forment la jeunesse ", notre jeunesse française trop casanière, par hérédité, par éducation, par routine, utilise peu ou mal ce procédé de formation, excellent autant qu'agréable.

A cet égard, l'idée des *interéchanges scolaires*, c'est-à-dire de l'échange international d'écoliers, pratiqué en vue de leur faciliter l'apprentissage d'une langue étrangère, idée mise en avant cette

année même par M. Toni-Mathieu, mérite, il me semble, de retenir notre attention.

J'estime que nous devons encourager l'interéchange scolaire parce qu'il me paraît fertile en avantage ressortissant non seulement à la pédagogie physiologique mais encore à l'hygiène générale.

Me réservant d'entrer l'an prochain, au congrès international scolaire, dans tous les développements que le sujet comporte, je me bornerai pour aujourd'hui à indiquer en raccourci ses grandes lignes.

Je crois qu'un changement temporaire mais complet de milieu, d'atmosphère morale et matérielle ambiante, fera vite appel, chez nos enfants de France, l'exemple de l'étranger aidant, à leur initiative, à leur activité latente, rendra beaucoup d'entre eux « plus débrouillards ».

Leur curiosité naturelle trouvant à s'alimenter copieusement de sujets et d'objets nouveaux, leur instruction générale se trouvera sur bien des points singulièrement facilitée : l'ethnographie, la géographie, l'histoire même, par la vue des monuments et souvenirs s'apprendra d'elle-même ; la langue du pays momentanément habité s'assimilera rapidement et sans difficulté. Inutile d'insister, je pense, sur cet excellent et presque unique moyen d'obtenir chez l'enfant une riche moisson de résultats au prix du minimum d'ennui et de fatigue.

Après une période d'engourdissement, de somnolence des acultés intellectuelles, comme il s'en produit quelquefois en cours d'études pour des causes diverses, même chez les enfants les mieux doués, une heureuse transplantation en pays étranger, dans une école et sous des maîtres soigneusement choisis, ne pourra que donner un salutaire coup de fouet aux jeunes organismes, et favoriser l'expansion de jeunes cerveaux avides d'horizons nouveaux et d'impressions fraîches.

De même, après une période de surmenage scolaire, ce sera la meilleure formule du repos cherché dans la variété et la diversité, en un mot l'idéal des vacances instructives et profitables.

En dehors de ce qui a trait à son hygiène cérébrale, je ne ferai

que mentionner aujourd'hui ce qu'un enfant peut gagner à l'interéchange, au point de vue de son hygiène physique :

Changement d'air qui, dans les conditions où se réglera le plus souvent la migration de l'écolier, favorisera sa nutrition générale et par suite son développement corporel.

Apprentissage et pratique de nouveaux jeux, de nouveaux sports, d'exercices physiques peu connus encore ou trop dédaignés en France, ou auxquel le climat et certaines conditions locales se prêtent mieux à l'étranger que chez nous.

Le système musculaire y trouvera son compte, ainsi que l'hygiène respiratoire.

Nos jeunes gens trouveront aussi matière à apprécier tout ce qui touche au vêtement (vestimentum) et à l'habitation, et aux autres moyens de se défendre contre le froid et contre la chaleur. Cela les obligera à réfléchir à mainte question d'hygiène usuelle collective et individuelle et les aidera à en comprendre l'importance physiologique et sociale.

Il n'est pas jusqu'aux habitudes alimentaires des autres pays, heures et composition des repas, questions souvent mieux comprises et mieux réglées à l'étranger que chez nous, qui ne puissent les intéresser et dont ils ne puissent faire leur profit. Autant de gagné encore pour l'hygiène du tube digestif.

Pour les raisons que je viens d'esquisser, je crois que l'initiative de M. Toni Mathieu mérite toute notre attention et tous nos encouragements, et que l'hygiène physique et intellectuelle des écoliers français ne peut que gagner à la rapide organisation et au fonctionnement des *interéchanges*.

M. Boitel, directeur de l'Ecole Turgot, parle en faveur de l'œuvre entreprise par M. Toni Mathieu. Plusieurs élèves de son école ont été échangés, lors des dernières vacances, avec de jeunes enfants de l'Allemagne. Les résultats ont été excellents au point de vue moral. On ne peut qu'encourager ces interéchanges.

M. le président. — Le congrès, approuvant les idées de M. Mathieu, demande l'extension des échanges internationaux. (*Adopté à l'unanimité.*)

Collaboration de la famille à l'école.

Par Madame DELEU (*)

Quel doit être le but de l'inspection médicale à l'école ?

Le but de cette inspection doit être :

1° De mettre les élèves qui fréquentent l'école dans les meilleures conditions possibles au point de vue de l'hygiène, afin qu'ils puissent profiter de tous les avantages résultant d'une éducation intégrale, telle qu'elle est généralement comprise de nos jours par les éducateurs qui sont à la hauteur de leur mission, et qu'ils puissent devenir un jour des hommes bien équilibrés, forts de corps et d'esprit, armés pour la lutte de la vie; de bons citoyens, des membres utiles à la société;

2° D'écarter les élèves dont les dispositions physiques, intellectuelles ou morales les empêchent de faire des progrès, et de les envoyer dans des établissements pour l'enfance anormale; de semblables institutions devraient être créées dans tous les centres d'une certaine importance;

3° D'écarter également les enfants dont la présence à l'école constituerait un danger pour les autres; ceux qui sont atteints de tuberculose, par exemple, devraient être soumis à un traitement spécial dans des sanatoria ou ailleurs;

4° D'aider et d'éclairer l'instituteur pour ce qui concerne les observations qu'il doit faire dans le but de mieux connaître les élèves sous tous les rapports et de rechercher avec lui les moyens à employer pour combattre des défauts intellectuels et moraux dont les causes résident souvent dans l'organisme même de l'enfant.

Dans bien d'autres circonstances le médecin interviendra très utilement dans l'œuvre de l'éducation.

Toutefois, quels que soient les effets de l'éducateur et le rôle du médecin, on ne parviendra jamais au résultat attendu ; il faut

(*) Communication lue par M. le Dr Siredey.

en rechercher la cause dans l'influence souvent néfaste exercée par la famille sur l'enfant. Ordinairement on défait à la maison paternelle ce qui avait été fait à l'école. C'est déplorable, mais c'est ainsi. Les enfants sont mal élevés : la cause réside dans l'ignorance des parents qui n'ont pas été préparés pour l'état du mariage, pour la famille.

Les six premières années constituent l'âge de la formation de l'enfant; c'est avant la période scolaire que les parents interviennent le plus dans l'éducation des enfants. Lorsque l'enfant va à l'école, loin de s'intéresser à lui, à ses progrès, les parents ne s'en occupent plus et ils agissent envers lui d'une manière tout opposée à celle de l'instituteur, ce qui donne lieu aux plus déplorables résultats.

Que devons-nous conclure de cela ? Il faut instruire les parents, les *mères* surtout; il faut vulgariser dans les familles les notions d'hygiène physique, intellectuelle et morale : « L'éducation publique ne peut réussir qu'à la condition que la famille la prépare, la soutienne et la complète. Locke comme Rollin demande que l'œuvre commence dès le berceau. De l'avis de tous les psychologues, il n'est jamais trop tôt ni pour connaître l'enfant ni pour le régler. » (Gréard : *Éducation et justice*). S'il est bon de combattre le mal, il vaut encore mieux le prévenir. Tel est le but poursuivi par la Ligue de l'Éducation familiale.

Renseignements sur la Ligue de l'Éducation familiale, rue Rubens, 44, Bruxelles.

But de l'Association. — Elle a pour but général de répandre dans les familles, et particulièrement par l'intermédiaire de la femme, les notions pédagogiques indispensables pour l'éducation physique, intellectuelle et morale des enfants... (Art. 2 du règlement.)

Avantages aux membres. — Pour être membre, il faut verser une cotisation de 10 francs.

Ce titre et cette cotisation donnent droit :

1° A un abonnement à la *Revue* et à toutes les publications de la Ligue;

2° Au service de lecture des livres d'éducation de notre bibliothèque;

3° Au service de tous renseignements concernant les branches du programme;

4° A la gratuité de tous les cours et conférences institués par la Ligue;

5° A une annonce gratuite dans la *Revue;*

6° Aux entrées gratuites dans les expositions organisées par la Ligue.

But de la Revue. — La *Revue de l'Éducation familiale* n'a pas seulement pour but de vulgariser les principes de la pédagogie rationnelle, mais aussi de publier la synthèse des différents cours qui sont donnés par la Ligue. Par conséquent, les membres qui ne peuvent assister aux cours en trouveront le résumé ou le précis dans la *Revue.*

Abonnements à la *Revue de l'Éducation*, 5 francs. — Cet abonnement ne donne pas droit aux autres avantages réservés aux membres. — On peut obtenir gratuitement des numéros spécimens.

Avis important. — Les intéressés sont priés d'adresser la correspondance relative à l'administration de la Ligue et de la *Revue* (renseignements, abonnements, numéros spécimens, cotisations, annonces, etc.), ainsi que celle concernant la rédaction de la *Revue*, à M. Pien, rue Rubens, 44, Bruxelles.

M. Sennelier. — Comme complément à la communication de Mme Deleu, je tiens à signaler les Cercles des parents éducateurs dont M. Bidard, professeur à l'École normale de Dax, est le protagoniste convaincu. Les médecins sont désignés tout naturellement pour collaborer à l'œuvre de ces Cercles et leur faire rendre tous les services dont ils sont capables au point de vue physiologique et psychologique.

Mme Moll-Weiss. — On parle de l'éducation de la famille au point de vue de l'hygiène et on nous lit à ce sujet une lettre de Belgique. Or, cet enseignement existe déjà en France. J'ai fondé

à Bordeaux, il y a sept ans, une *École des mères*, dans laquelle viennent les mères et leurs filles, voire même les grand'mères. École suivie avec intérêt et régularité par les femmes du peuple, par la bourgeoisie, par les femmes riches, puisque l'hygiène varie dans ses applications suivant le milieu auquel elle s'adresse.

Eh bien ! il faudrait créer partout des Écoles de mères, une *École normale* des mères, dans laquelle on apprendrait aux institutrices sortant des Écoles normales, ou aux volontaires, ce qu'il est nécessaire de savoir pour diriger une École de mères.

C'est par la conquête des mères qu'il faut commencer pour l'éducation rationnelle de l'enfant.

Des relations entre les professeurs et les parents au point de vue de l'hygiène scolaire.

Par M. CHABOT

Professeur de la science de l'éducation à la Faculté des Lettres de Lyon

Si l'hygiène scolaire réclame d'abord une certaine organisation et installation de l'école, elle sera toujours en fait ce que la feront les personnes qui auront à s'en occuper : administrateurs et surveillants, médecins, professeurs, parents.

Je ne dirai rien des administrateurs et des médecins dont le rôle est l'objet d'autres communications. Je suppose que ce rôle soit défini et tenu comme il doit l'être, les soins quotidiens de l'hygiène de l'écolier dépendent encore de l'attention qui y donnent les maîtres en classe, les parents à la maison, de la quantité et de la répartition du travail que les uns imposent et que les autres surveillent ou doivent surveiller. Je voudrais examiner surtout, brièvement, le régime de leur collaboration, ce qu'il est en fait, et ce qu'il pourrait être, surtout dans l'enseignement public.

On ne saurait trop rendre hommage à nos professeurs, hommes

et femmes, d'enseignement secondaire ou primaire : nous serons unanimes sur ce point. On ne saurait trop louer, non seulement leur savoir, leur distinction, leur conscience professionnelle, mais encore leur sollicitude pour les enfants et le souci qu'ils prennent de leur santé quand elle appelle leur attention. Il faut le dire hautement : toutes les fois qu'un père de famille va entretenir l'instituteur ou le professeur de la santé de son enfant, lui confier son inquiétude, lui demander un conseil ou un régime spécial de travail, il trouve un homme de cœur, un ami de l'enfant, convaincu lui aussi des exigences de l'hygiène, et qui met son zèle avec une sympathie délicate à s'associer aux ménagements qu'elle réclame. Mieux encore, en dehors de ces cas particuliers et accidentels, combien de nos collègues des lycées et des écoles sont avec nous pour protester contre le « péché physique », suivant le mot de Spencer, de notre organisation. Je le sais pour avoir souvent causé avec eux, avec beaucoup d'entre eux, et pour avoir été de la maison. A vrai dire je n'en ai guère trouvé qui ne fussent pas, pour le principe, de notre avis ; mieux encore, j'en ai rencontré qui étaient plus sévères que moi-même. Voici ce qu'écrit l'un d'eux, fort distingué et admirablement consciencieux, qui est père de famille en même temps que professeur : « Il est un résultat certain du morcellement des classes et de la multiplication des professeurs ; c'est l'écrasement de nos élèves sous des besognes plus multipliées que jamais, plus ruineuses que jamais pour la santé, plus funestes que jamais à la formation de l'esprit et même à cette acquisition tant rêvée de connaissances pratiques et immédiatement utilisables ».

Et pourtant, si en fait, le vice organique de notre système scolaire est aggravé par la pratique, s'il donne son plein effet contre la santé de l'enfant, n'est-ce pas, pour une bonne part, grâce aux habitudes des maîtres aussi bien que des familles et à cette habitude commune qui les tient éloignés les uns des autres, chacun chez soi, plus disposé peut être à se plaindre qu'à se renseigner ?

Que se passe-t-il du côté des maîtres, à qui l'enfant appartient pendant la classe, et le travail de l'enfant après la classe ? Ils ont, certes, en ce qui touche à l'hygiène physique ou intellectuelle,

autant de bonne volonté qu'il en faut, et plus de savoir que les parents. Mais ce n'est pas leur première préoccupation ; ou, pour parler familièrement, ce n'est pas leur affaire. Avant tout ils enseignent, et la haute conscience qu'ils ont de cette fonction, le zèle, j'allais dire la passion admirable qu'ils y mettent l'emportent sur tout le reste. L'essentiel, c'est l'instruction des élèves et les progrès de l'esprit, c'est l'entraînement intellectuel et le succès d'une classe où l'ardeur du maître jointe à l'émulation soutient et accélère l'élan du travail, voilà la joie de l'enseignement.

Mais de ce point de vue qui est très noble, on oublie : il importe assez peu que la salle soit plus ou moins bien aérée, chauffée, éclairée, installée. Et si elle l'est mal on s'en accommode courageusement pour ne pas perdre du temps et ne pas ralentir le travail. Il importe assez peu que les enfants lisent ou écrivent de trop près, qu'ils se tiennent courbés ou déviés sur leurs bancs, et que ces bancs les obligent à se déformer, pourvu qu'ils écoutent, qu'ils comprennent et qu'ils répondent bien. On oublie aussi les crises en les périodes de la croissance, les exigences de la digestion, les conditions physiques de l'attention. Enfin, sinon surtout, le zèle du maître l'entraîne, j'en fais, s'il y a lieu, mon *meâ-culpâ* pour le temps où j'ai eu l'honneur d'enseigner au lycée, à donner plus de leçons et plus de devoirs, plus de lectures à faire ou même plus de cahiers à tenir, plus de notes à recopier ; à proposer des tâches facultatives qui deviennent obligatoires pour les élèves consciencieux et qui prennent ce qui peut rester de loisirs dans les soirées, les jeudis et les dimanches. Un règlement nouveau vient de supprimer au lycée la classe de deux heures et d'y substituer deux classes d'une heure, avec un court moment de répit. La plupart de nos collègues se plaignent de ces minutes ainsi *perdues* suivant leur expression ; la santé des enfants n'y gagne pourtant guère, car cela fait pour le travail de la maison deux devoirs au lieu d'un, deux leçons au lieu d'une. — Ajoutez à cela ce grand mal que les professeurs d'une même classe, de plus en plus nombreux et trop nombreux, ne sont pas amenés à se concerter pour fixer ce qui revient à chacun d'eux, mesurer le travail et l'équilibrer sur les différents jours de la semaine.

« Je pourrais citer, m'écrit un collègue de lycée, tel jour, de tel mois, où des élèves de treize ans, en cinq heures de classe, partagées entre trois professeurs, ont vu pleuvoir sur leur tête :

1° Un résumé d'histoires de 100 à 120 lignes de 35 lettres chacune ;

2° Un devoir d'histoire qui exigeait la lecture de 20 pages de Duruy ;

3° Une version allemande de 20 à 25 lignes ;

4° Un thème latin d'une douzaine de lignes ;

5° Une préparation latine de 20 à 25 lignes.

Et tous les autres jours de la semaine, sans aucune exception, la pluie de devoirs est tombée, moins dure, mais très persistante. »

Chacun, sauf exception, met sa conscience à obtenir davantage, et, comme tous sont consciencieux, l'élève ne peut plus suffire à tout ce qu'on lui demande ; il se surmène ou se décourage, à moins qu'il ne sauve sa santé en renonçant à bien faire.

Régime pénible, et inquiétant, qui oblige l'enfant laborieux à tendre son esprit du matin au soir sans trêve ni merci, je veux dire sans une vraie récréation où il puisse oublier dans le jeu devoirs et leçons, sans autre exercice que les courts voyages entre l'école et la maison, sans un long moment d'entrain physique qui rendrait à son esprit l'élasticité nécessaire. Levé à 6 heures ou 6 heures 1/2, il a, avant de déjeuner et de partir, un devoir à recopier, des leçons à apprendre ou à repasser. Puis, c'est la classe jusqu'à 10 heures ou jusqu'à 11 heures. Revenu à la maison, il n'a pas trop de temps, avant et après le déjeuner de midi, pour se préparer à la classe du soir où il arrive sans fraîcheur d'esprit et d'où il revient avec de nouveaux devoirs, parfois avec un mal de tête. La longue étude de 5 heures à 7 heures ou 7 heures 1/2 ne suffit que rarement. Il faut donc après le dîner se remettre à l'ouvrage jusqu'à 9 ou 10 heures, parfois 10 heures 1/2 ; à moins que le père n'intervienne, ne se charge, si possible et à tort, d'une partie de la besogne, et n'envoie au lit l'enfant qui tombe de sommeil et qui se lèvera demain encore fatigué. Les

jeudis et les dimanches sont nécessaires pour faire les devoirs de longue haleine et mettre les cahiers au courant.

Il en va de même, de plus en plus, et surtout pour les enfants des grandes villes dans l'Enseignement primaire. Mme Monod citait récemment, dans l'*Ecole nouvelle*, deux familles qui ne peuvent trop louer la valeur des maîtres et la tenue de la classe, mais qui sont désolées de l'abondance des devoirs donnés à la maison, trouvent que leurs enfants se fatiguent et craignent que le goût des études ne soit compromis par cette surcharge.

Tout compte fait — je l'ai souvent fait, et c'est l'emploi du temps officiel des internes des lycées — on demande une journée de 10 heures ou 10 heures et demie de travail sédentaire et cérébral à des enfants qui auraient au moins, et les premiers, droit au régime des Trois-Huit.

Personne ne pensera que les professeurs se refusent à l'évidence du principe. Mais chacun d'eux n'est préoccupé que de sa tâche et de son enseignement. Ils ne se concertent pas et ne se représentent pas le total des besognes qu'ils réclament de l'enfant. Ils sont avec tout le monde et avec les instructions officielles, convaincus que la journée de huit ou même de six heures suffit à des enfants. Mais ils ne savent pas que la journée de leurs élèves est tout autre. Cela est si vrai qu'ils se refusent souvent à croire à cette surchage. C'est que la plupart des familles s'y résignent, avec une grande déférence pour tout ce qui vient de l'école, trop souvent avec une coupable insouciance ; quelques-unes, les plus clairvoyantes, je pense, avec inquiétude. C'est aussi que d'autres très nombreuses se contentent de faire les devoirs avec les enfants, c'est-à-dire en les aidant à tromper le professeur. C'est que d'autres enfin estiment, et parfois viennent lui dire, d'un ton de reproche assez désobligeant, que ses élèves n'ont pas assez de travail et qu'ils restent trop longtemps inoccupés et encombrants à la maison. En quoi ces parents sont inexcusables, soit qu'ils fassent passer leur commodité avant l'hygiène de leurs enfants, soit qu'ils se laissent abuser par la supercherie de petits paresseux.

S'il y a faute quelque part, c'est donc bien plutôt chez les

familles insouciantes ou trop complaisantes. Mais la cause du mal est avant tout dans une double ignorance. Les uns ignorent ou oublient trop la vie de la maison, les autres celle de la classe. Destinés à collaborer, ayant le devoir de s'entendre pour le bien des enfants, ils restent à la fois voisins et étrangers, comme si le mécanisme suffisait à tout régler. Et c'est la santé des enfants qui fait les frais de ce régime. Ce sont aussi les études ; car le jeune esprit qui court ainsi d'une tâche à l'autre n'a pas le temps d'y prendre *intérêt*, au sens que Herbert donne à ce mot. Il passe à côté des plus belles choses sans se laisser pénétrer ou même toucher par leur beauté. Il ne traduit une page immortelle d'Homère que pour avoir fini sa version ; il ne raconte la mort de Jeanne d'Arc que pour avoir fini sa narration.

Que les professeurs soient donc mieux renseignés — et ils ne peuvent l'être pour chaque enfant que par les parents — ils mesureront et répartiront mieux le travail ; ils seront aussi mieux défendus contre les supercheries. Que les parents sachent mieux et comprennent ce que la classe demande — et ils ne peuvent le savoir que par le professeur. Au lieu d'aider l'enfant à le tromper, ils l'obligeront à suivre la bonne méthode et à gagner du temps. Il y a donc là une éducation des familles, une information des professeurs à organiser. Si on y réussit on obtiendra beaucoup pour l'hygiène, même avec des programmes et emploi du temps déraisonnables. Si on ne le fait pas on ne sera assuré de rien, même avec d'excellents programmes et instructions. Enfin si professeurs et parents, réunissant leurs bonnes volontés, se démontraient à eux-mêmes et démontraient par là à tout le monde qu'il reste, au delà de ce qu'ils peuvent amender, un vice irréductible, ils obtiendraient sans doute ce qui a été jusqu'ici l'impossible, je veux dire la réforme qui organiserait enfin l'éducation physique. Ce ne serait pas le moindre bienfait de leur collaboration.

Je résume ma conclusion pratique dans le vœu suivant. Sa réalisation, je m'empresse de l'ajouter, dépend d'une éducation professionnelle des maîtres dont on va vous parler et que l'université va entreprendre, et d'une éducation professionnelle des

parents dont je voudrais qu'il fût question ici et qui n'est pas encore entreprise.

Que pour assurer le régime pratique réclamé par l'hygiène scolaire des relations régulières s'établissent entre la famille et l'école, et pour cela :

1° Que l'on élargisse, étende à toute école l'institution récemment mise à l'essai d'un conseil où seront admis de droit plusieurs représentants des parents (je les voudrais élus, et j'espère qu'un jour ils le seront) ;

2° Que professeurs et parents se renseignent réciproquement et régulièrement par un usage mieux compris et plus volontiers pratiqué du carnet de correspondance ;

3° Que pour épargner à tous des dérangements inutiles ou indiscrets et des pertes de temps, les professeurs aient, dans une salle même de l'école, comme les administrateurs et le médecin, leurs jours et heures d'audience.

Admission des parents d'élèves dans les Conseils d'administration des Lycées et Collèges.

Par le Dr GALLOIS

Si la Ligue des médecins et des familles a pu être fondée, si le Congrès actuel a pu se réunir, c'est que tous ici vous avez été frappés des nombreux inconvénients que peut avoir l'omnipotence de l'État dans la direction de l'enseignement secondaire. Je n'ai donc pas besoin de les exposer devant vous. Ce que nous voulons c'est restreindre la tutelle de l'État. Mais je crains qu'un certain nombre des mesures qui ont été proposées n'aient pour résultat que de substituer à la tutelle de l'État la tutelle des médecins. Que dis-je? substituer : c'est superposer qu'il faudrait dire. C'est cette idée qu'exprimait très nettement M. Jules Gautier quand, au cours d'une discussion, il disait que pour appliquer certaines opinions émises ici c'est un médecin qu'il faudrait nommer

proviseur dans les lycées. Vous avez tous lu sans doute le livre *Les Morticoles* où Léon Daudet, dans une satire un peu lourde, dépeignait la triste condition d'un État régenté par les médecins. Nous devons nous garder de tomber dans un travers qui nous a été amèrement reproché.

A mon avis, nous ne devons rien imposer, nous devons nous borner à donner des conseils. C'est aux intéressés à décider ce qu'ils doivent faire. A nous de les convaincre. Or, dans cette question de l'enseignement secondaire, quels sont les intéressés ? Ce sont les enfants. Et puisqu'ils ne peuvent défendre eux-mêmes leur cause, quels sont leurs représentants naturels? Leurs parents. C'est donc à eux qu'on devrait faire une part importante dans la direction de l'enseignement secondaire.

C'est la thèse que j'ai soutenue récemment au Congrès des associations d'anciens élèves des lycées de France et que j'ai développée dans le journal du docteur Helme, *la Revue moderne de Médecine et de Chirurgie*, du mois d'octobre dernier. On demandait au Congrès que des membres des associations d'anciens élèves fissent partie du Conseil supérieur de l'instruction publique et des conseils d'administration des lycées. Me prenant comme exemple je disais : « Je suis ancien élève du lycée Saint-Louis, et j'ai mes fils au lycée Carnot. Supposez que l'on m'offre de faire partie du conseil d'administration d'un de ces deux lycées, auquel pensez vous que je préférerais être admis ? A Carnot, sans hésitation. C'est au lycée où sont mes fils que j'ai intérêt à être représenté, c'est là que je puis me rendre compte des imperfections de l'enseignement, c'est là que j'aurai l'autorité nécessaire pour les faire corriger. » Si M. Mathieu et M. Le Gendre ont fondé la Ligue des médecins et des familles, c'est parce qu'ils sont pères, et s'ils devaient un jour être nommés médecins sanitaires d'un lycée, c'est bien certainement au lycée où seraient leurs fils qu'ils désireraient surtout être attachés.

Mais on objecte que les pères ne savent pas et qu'ils ont besoin d'être dirigés. On va même jusqu'à dire que, le père pouvant se tromper, l'enfant doit être protégé contre son père. Cela me paraît excessif. Qui protégerait l'enfant contre son père? L'État,

Qu'est-ce donc que l'État? C'est une fiction, ce n'est pas un être concret. Dans la réalité, ce seraient certains individus qui ne sont pas plus infaillibles que les autres. Mais dans tout cela il y a un point qu'on oublie. Qui est-ce qui paie? C'est le père. D'ordinaire, c'est celui qui paie qui a le droit de commander et d'être servi.

Je ne vois pas pourquoi, en matière d'enseignement, le père de famille n'aurait pas le droit de donner son avis.

Pour moi donc la réforme capitale à effectuer c'est de donner aux parents des élèves le droit de se faire représenter aux conseils d'administration des lycées en accordant une autonomie plus grande aux lycées. Les proviseurs, comme les recteurs dans les Universités allemandes, seraient les défenseurs des droits de l'État et pourraient s'opposer à toute innovation jugée dangereuse.

Cette réforme, aurait de grands avantages.

Le premier serait de donner un but précis à l'enseignement. Le père connaît les aptitudes de son fils, il sait dans quelle voie il lui est le plus avantageux de l'engager, étant donnée sa propre situation, et peut se rendre compte de l'enseignement qui lui convient. Je sais bien que cette instruction, qualifiée d'utilitaire, est assez mal considérée et qu'on lui oppose ce que l'on appelle la culture désintéressée. On veut que l'enfant ne se préoccupe pas de ce qu'il fera plus tard. Il doit apprendre parce qu'il est beau de savoir. Cette conception était défendable à une époque où le lycée était réservé à un petit nombre, ne demandant à l'instruction qu'un vernis aristocratique. Actuellement l'enseignement secondaire s'est démocratisé, il est recherché par une foule de plus en plus grande qui voit dans l'instruction une arme pour la lutte de la vie. Aussi, actuellement, ceux qui s'introduisent sans savoir ce qu'ils feront de cette instruction trouveront, en sortant de leurs rêves, les places prises par ceux qui se seront réveillés plus matin. Les ratés sont des gens qui ont travaillé sans savoir où ils allaient.

Pour atteindre les buts différents qu'ils se proposeraient, les pères obtiendraient une plus grande variété dans l'enseignement.

Actuellement tous les élèves des lycées sont conduits au baccalauréat. On me dira bien qu'il y a quatre baccalauréats différents, mais comme ils donnent tous les mêmes droits, c'est comme s'il n'y en avait qu'un. Par cette unification des sanctions tous les élèves sont amenés aux mêmes carrières dites libérales. Ces carrières se trouvent encombrées, tandis qu'une foule de profession, aussi utiles à l'État se trouvent désertées. On cherche trop chez nous à ce que l'élève sache un peu de tout. Celui qui a le prix d'excellence c'est celui qui a la meilleure moyenne. Dans la vie, c'est juste l'inverse. Ce n'est pas la bonne moyenne qui compte. Ce qu'il faut, c'est être le premier de sa spécialité.

Enfin, l'intervention des pères de familles dans l'administration des lycées rendrait beaucoup plus faciles et plus rapides les progrès divers dans l'enseignement. Actuellement, pour qu'une réforme passe, c'est toute une affaire d'État. Il faut réunir une grande commission, soumettre ses travaux au Conseil supérieur de l'instruction publique, obtenir un vote des Chambres, etc. Une idée neuve vient-elle à surgir, on n'ose l'accepter parce que si elle était fausse, l'appliquer à toute la France serait un désastre national. On ne peut la mettre à l'essai, on se décide par des arguments théoriques qui seront peut-être renversés par la pratique, ou bien on est obligé d'attendre qu'on en ait fait l'expérience ailleurs. Par suite, la France, qui a la prétention de diriger les autres peuples, est en réalité à leur remorque. Avec la décentralisation, une réforme pourra être essayée immédiatement dans un lycée et rapidement jugée à sa valeur. Si elle est mauvaise, personne n'en parlera plus. Si elle est bonne, elle se généralisera aussitôt.

Je vous demande donc de voter la proposition suivante :

« Le Congrès de l'hygiène scolaire émet le vœu que les pères des élèves présents dans un lycée puissent élire parmi eux des représentants au conseil d'administration du lycée, et, comme corollaire, que les attributions de ces conseils soient étendues. »

C'est pour moi la réforme capitale parce qu'elle les contitue

toutes. Si elle est acceptée, vous n'avez pas à vous préoccuper du sort de toutes celle qui vous seront proposées. Elles se feront toutes seules. Pour me servir d'une comparaison, peut être un peu trop médicale que pourrait contresigner le docteur Doléris, je dirai : « Cette réforme c'est la tête du fœtus. Une fois passée, tout le reste passe; tant qu'elle n'est pas passée, il n'y a rien de fait. »

DEUXIÈME PARTIE (1)

De la nécessité de porter les cheveux longs pour les garçons comme pour les filles

Par le Dr MADEUF, ✿

Délégué Cantonal depuis 1884.

Secrétaire général de la Ligue contre le Mal de Mer.

Nous savons quelle est l'importance des médecins dans l'école, par les observations du Dr Gellé. — Ce praticien a mesuré l'audition des 10 premiers de chaque école, puis celle des 10 derniers, et est arrivé à cette constatation bien intéressante : c'est que les 10 derniers entendaient moins que les 10 premiers et il en a tiré cette conclusion que la disposition des enfants dans les écoles ne devait pas être laissée au hasard, mais bien d'après leur degré d'audition. Donc, conserver les oreilles de nos enfants comme les autres organes doit être le premier de nos soins.

Or, la surdité est une maladie de la civilisation, ainsi que d'autres maladies, comme la goutte, l'ataxie, etc,.. On ne la trouve pas chez les animaux.

Personnellement, malgré toutes mes recherches, je n'ai pas

(1) Par suite du défaut de temps, tous les orateurs inscrits au programme du Congrès n'ont pas pu avoir la parole et exposer leurs idées.

Nous donnons, ci-dessous, les communications qui n'ont pu être présentées au Congrès et dont les auteurs ont bien voulu nous confier le texte; nous insistons pour faire remarquer que ces communications n'ayant pas été présentées, ont échappé à la discussion et à la critique.

LIBRARY

encore pu rencontrer un cheval, une vache, un bœuf, une chèvre, un mouton sourds.

Bien plus, il est fort rare de trouver la surdité chez les Arabes et les Nègres; enfin, elle est plus fréquente chez les hommes que chez les femmes.

J'ai pu vérifier tout ce que je vous dis parce que je voyage beaucoup et que je fus très étonné, il y a une dizaine d'années, en allant en Algérie, de rencontrer fort peu d'Arabes sourds. Je sais comme vous que les Arabes coupent leurs cheveux, mais n'oublions pas qu'ils les remplacent par une coiffure excessivement épaisse qu'ils ne quittent jamais, et que, même, c'est la dernière partie de leur costume qu'ils abandonnent lorsqu'ils prennent nos vêtements.

C'est même parce que je trouvais peu d'Arabes sourds que je fus conduit à rechercher et à étudier certaines de nos maladies que les Arabes évitent et que nous ne trouvons pas chez les animaux.

Je fus encore bien plus étonné de ce fait que je rencontrais peu de femmes juives d'Algérie, atteintes d'affections d'oreilles.

Je ne peux pas en dire autant pour les femmes arabes, par la bonne raison que, chacun le sait, il n'est pas donné aux hommes de les examiner.

Or, dans ma pratique déjà longue, et surtout, par des observations dans ma propre famille, j'ai constaté que le meilleur moyen de conserver et de guérir les oreilles, c'est de les tenir très chaudes, nuit et jour.

Il en est pour l'oreille comme pour tous les organes malades : la chaleur constitue encore le meilleur moyen de protection et de guérison. C'est le secret pour enrayer la surdité. Si l'on ne couvre pas les oreilles, les traitements les plus compliqués sont absolument inefficaces, et s'est le seul moyen d'enrayer la surdité par sclérose qui fait le désespoir des médecins et des malades.

J'ai été conduit à cette remarque, que je n'ai trouvée nulle part, par l'observation de mon propre grand-père prédisant à mon père qu'il deviendrait sourd. Or, il n'y avait pas de sourds dans

la famille de mon grand-père, les sœurs de mon père n'étaient pas sourdes ; mais mon grand-père avait remarqué que le simple fait de rester dans un courant d'air lui avait fait perdre l'oreille, et ce qu'il avait prédit à mon père est arrivé ; de même que ce que j'ai prédit à plusieurs personnes est arrivé.

Donc le froid ou le refroidissement du tympan et de la région de l'oreille conduit à la surdité.

Il est naturel de comprendre que les cheveux protègent l'oreille contre le froid, et que, c'est à leurs cheveux que les femmes doivent d'être moins sourdes que les hommes. De plus, certaines disposent leur coiffure de manière à protéger les oreilles. La coiffure de Cléo de Mérode, qui n'est autre chose que la coiffure des Juives et la coiffure à la Vierge, me paraît tout indiquée pour protéger les oreilles nuit et jour.

Notre opinion est encore confirmée par ce fait qu'il est des pays où la surdité est presque aussi fréquente chez les femmes que chez les hommes ; ce sont ceux où la coiffure de la femme découvre les oreilles, par exemple, dans la Haute-Loire.

Enfin, si j'ajoute qu'il est de connaissance courante que des personnes s'enrhument le jour où elles se font couper les cheveux, cela prouve que, certainement, ceux-ci ont du bon.

Non-seulement ils protègent la tête et les oreilles contre le froid, mais encore contre le chaud.

Moi-même, je fus victime de ce fait, lorsque je devins médecin, en voulant sacrifier à la mode et faisant couper mes cheveux ; je pris une insolation que j'aurais pu éviter par de longs cheveux.

Enfin, nous n'ignorons pas que les hommes perdent leurs cheveux plus facilement que les femmes. Cela tient à ce que, quand les cheveux sont coupés, la racine est exposée, tantôt au chaud, tantôt au froid ce qui entrave la circulation et prépare la mort du bulbe. Donc, le meilleur moyen de conserver ses cheveux, c'est de les porter longs, et l'on se demande comment une erreur comme celle qui consiste à préconiser les cheveux courts, a pu se répandre et que les écoles, l'armée, certaines administrations, exigent que les personnes qui en font partie aient les cheveux coupés.

Cela tient d'abord à ce que l'on s'imagine que l'on est plus propre avec des cheveux courts qu'avec des cheveux longs. Mais c'est un argument de faible valeur, qui n'existe pas chez les filles, et que l'on peut parfaitement détruire en exigeant la propreté.

Mais si cette idée s'est ancrée, cela tient à ce fait qu'il existe en France au moins un ou deux coiffeurs par commune, et que l'intérêt de ces coiffeurs est de couper les cheveux le plus souvent possible. De là leurs racontars que, pour fortifier, conserver ses cheveux, il faut les couper fréquemment et, comme cette opinion avait 36.000 représentants et que l'opinion contraire n'en avait pas un seul, qu'elle ne possédait pas un seul défenseur intéressé, nous pouvons parfaitement admettre que, peu à peu, cette idée s'est répandue dans l'esprit de nos contemporains qui voient leur crâne se dénuder de plus en plus.

J'ajoute que, pour le moment, je n'ai pas poussé mes études plus loin que la surdité, mais je suis persuadé que, si l'on étudiait la fréquence d'autres maladies, par exemple, la méningite, on la trouverait certainement plus souvent chez les garçons que chez les filles.

Il en serait de même pour d'autres affections du nez et de la gorge.

Dans ces conditions, je me suis permis d'appeler votre attention sur ce point, persuadé que, un jour ou l'autre, on reconnaîtra que j'ai raison, et je m'efforcerai, par tous les moyens de propagande dont je dispose, de faire prévaloir cette idée.

Je serai très heureux le jour où j'aurai fait pénétrer dans les esprits que là est la vérité.

Les bains scolaires

Par M. PHILIPPE, ingénieur.

Respectueux de l'adage " à chacun son métier ", je ne parlerai que de celui qui est le mien.

Je traiterai des moyens d'assurer la propreté corporelle des écoliers, sujet sur lequel vous voudrez bien me reconnaître une certaine compétence lorsque je vous aurai dit que, depuis vingt ans j'ai construit en France presque tous les principaux bains municipaux et, que, dans l'ensemble des établissements que j'ai créés, il se délivre par an, suivant que les saisons sont plus ou moins favorables, de deux millions à deux millions et demi de bains civils, militaires et écoliers ; ces derniers, absolument gratuits, sont au nombre d'environ 200.000 et sont délivrés par traités avec les villes.

Actuellement, je suis l'ingénieur technique de la Société anonyme des Bains et Lavoirs économiques populaires et municipaux et c'est à ce titre que je viens exposer ici mes observations pratiques.

Etant donnés les nombreux établissements que j'ai créés et administrés ; étant donnés ces deux millions et plus de bains délivrés annuellement par l'ensemble de ces établissements et sur lesquels il m'a été possible, pendant longtemps, de dresser des statistiques, je me suis cru assez documenté pour me permettre de retenir un instant votre bienveillante attention.

Dans les élablissements d'hydrothérapie que je vais citer, on trouve à la fois des bassins de natation, des étuves, des baignoires et même des douches ; mais j'avoue que, comme bain de propreté, ce dernier mode n'est qu'accessoire.

Pourquoi ce genre de bain n'est-il que l'accessoire ?

Par la raison fort simple que la douche n'a pas la faveur du public et que, surtout pour les enfants, sa valeur hygiènique et prophylactique est contestable et ne vaut pas, suivant moi, les bains par immersion.

J'ai eu l'occasion, dans divers Congrès ou Sociétés savantes, d'émettre cette opinion et, pour la soutenir, il m'est arrivé d'étayer cette opinion personnelle en citant des hygiénistes (et il s'en trouve plus d'un) qui, pas plus que moi, ne sont partisans de la douche.

On m'a reproché de m'être sur ce point, mis en opposition avec des hygiènistes très éminents et avec certains philanthropes ; on a

même insinué que mon opposition cachait une mesquine question d'intérêt et que critiquer les bains douches c'était nier les effets admirables de la propreté.

Je proteste énergiquement contre ces jugements de tendance, et pour le prouver je dirais que j'accepte sans restriction la formule adoptée à la section d'hygiène du Congrès de Boulogne (1899) sur la proposition de mon ami le docteur, Félix Brémond. « *La malpropreté corporelle est un ennemi de la santé ; pour être* « *bien portants tenez-vous propres et, pour obtenir cette propreté,* « *tous les moyens sont bons.* »

Oui, pour débarrasser la peau de toutes les impuretés d'origines diverses qui la souillent et la menacent, peu importe le procédé employé, pourvu que la propreté en soit le résultat. Le lavage corporel fréquent et complet est un besoin sanitaire de premier ordre; de la satisfaction de ce besoin, considéré comme un devoir, je voudrais faire un plaisir; c'est pour cela qu'à la douche, je préfère la natation qui est utile et agréable.

L'attrait que possède la natation, pratiquée en toute saison, n'est pas, pour les enfants, le seul avantage de ce genre de bain.

Je dois encore signaler, en dehors de l'agrément, son effet profitable au point de vue de la conservation individuelle. L'écolier qui va joyeusement à la piscine et qui y apprend à nager se crée, sur ses camarades, une supériorité incontestable. En effet, la natation constitue pour lui une gymnastique générale qui développe tous ses muscles et augmente l'amplitude de ses poumons ; de plus, elle peut l'empêcher de se noyer et le met en état de sauver la vie à un camarade tombé à l'eau, ainsi que les annales de sauvetage en enregistrent de nombreux exemples ; ce résultat n'est pas à dédaigner.

Une circulaire récente du ministre de la Guerre porte qu'un conscrit sachant nager peut gagner les galons de caporal trois mois après son incorporation, tandis que six mois de service sont exigés pour les recrues ordinaires; ignore-t'on qu'une récente circulaire du ministre de la Marine interdit l'accès de hauts grades à tout marin incapable de se soutenir sur l'eau, tout habillé, pendant une demi-heure,

A ceux qui ne les connaissaient pas, ces instructions ministérielles méritent d'être signalées et je crois qu'il y a lieu de les porter en compte.

M'objectera-t-on que le prix de revient du bain douche est inférieur à celui du bain de piscine ? — A ceux là je répondrai qu'ils se trompent puisque je reçois au même prix de 0.15 les écoliers à la douche ou à la piscine de natation.

Les chiffres ayant une éloquence spéciale, je vais m'en servir.

A Lille, dans l'un des établissements que j'ai fondés et quoique le bain en piscine soit pour le public ordinaire trois fois plus élevé que le prix du bain douche, il a été délivré en une année 273.704 bains de tous genres ; sur ce nombre il a été pris seulement 3.449 bains douches, soit moins de 2 0/0.

A Paris, des proportionnalités analogues, mais cependant plus favorables aux partisans de la douche, ont été enregistrées aux bains municipaux ; voici, du reste, les chiffres officiels relevés à l'établissement de l'avenue Ledru-Rollin :

Année 1902 — entrées totales, natation et douches 255.174 dont, douches seules 21.933 soit environ 8 pour cent.

Je n'insiste pas sur ces chiffres, leur comparaison prouve bien comme je le disais, que la faveur du public n'est pas acquise au bain douche.

Un argument qui serait plus sérieux, s'il était exact pour les écoles, en faveur de la douche, est celui qui consiste à dire : aux bains douches, on ne perd pas de temps, quelques minutes suffisent à un homme pour se nettoyer ; tel ouvrier, qui serait dans l'impossibilité de perdre une demi-heure dans une baignoire, peut se rendre net en 10 minutes sous la douche.

Si cela est vrai pour les adultes, c'est contraire à la vérité pour les écoliers, car, en pratique, le bain douche fait perdre aux écoliers plus de temps que le bain de piscine ; j'en appelle à tous les instituteurs, surtout à ceux qui possèdent des bains douches dans leurs écoles. Quel que soit le luxe de son installation, l'école possède 5 ou 6 cabines de douches, 8 au maximum, c'est donc par séries de 5, 6 ou 8 au plus qu'il faut y envoyer les enfants ;

que l'école ait des classes de 40 élèves et que la durée de la séance (comprenant le déshabillage, le lavage, l'essuyage et la remise des vêtements) ne soit que de 20 minutes, il faudra suspendre le travail de la classe pendant 5 fois 20 minutes, soit environ deux heures ; multipliez ces 100 minutes par le nombre des classes, 4 au minimum et vous arriverez à un chômage scolaire de la journée entière, c'est-à-dire une perturbation complète dans les études.

Ne vaut-il pas mieux éviter cette perte de temps en conduisant en bloc les 150 ou 200 élèves d'une école entière à la piscine de natation, ce qui occasionne un dérangement unique d'une heure au maximum ; ce qui ne peut avoir lieu que dans les établissements de bains populaires ?

La comparaison a été faite, elle a été concluante, l'essai a donné d'excellents résultats ; c'est pourquoi je demande la généralisation dans toute la France de cette méthode reconnue parfaite dans la région du nord.

Qu'il me soit permis de rappeler en passant que le Conseil municipal de Paris s'était prononcé dans ce sens en 1889 lorsqu'il prit la délibération suivante : « *Le soin de conduire les « enfants aux bains à des jours et heures déterminés, sera laissé « aux directeurs d'écoles après entente avec l'inspecteur.* »

Je me résume :

La propreté doit être enseignée et imposée aux écoliers pour qu'ils en conservent l'habitude, le reste de la vie ; tous les moyens de produire cette propreté sont bons, même la douche que les enfants subissent mais n'aiment pas.

Le bain de natation, précédé du passage au lavabo avant d'aller à la piscine où l'on apprend à nager, est un moyen de propreté joignant l'agrément à l'utilité : l'enfant l'aime et plus tard l'homme en profite.

Que les Municipalités n'installent donc pas des bains douches dans les écoles mais qu'elles créent des piscines populaires *accessibles à tout le monde* de façon à ce que l'enfant, qui aura pris l'habitude de la propreté, ne risque pas de perdre cette bon-

ne habitude lorsqu'il aura quitté l'école. Evitons lui ce malheur en demandant des bassins de natation ouverts en toute saison pour les citoyens de tout âge. C'est le meilleur moyen de faire oublier cette boutade, hélas trop vraie, d'un ancien ministre de l'Instruction publique, Jules Simon : « Si la France, disait-il, « était menacée d'une épidémie et si l'on me demandait : Que « faut-il faire pour l'en préserver ? Je répondrai sans hésiter : « Lavez-là. »

Je m'arrête et je dis encore une fois :

Habituons la jeunesse à se laver, faisons-en une obligation qui ne soit pas une corvée pénible, mais plutôt un exercice salutaire et agréable. Ne préconisons pas le bain douche, mais la piscine de natation, et n'oublions pas que la natation a été décrétée obligatoire en France pour les écoles et l'armée (loi du 24 juin 1879).

Comme toute communication faite au sein d'un Congrès doit se terminer par un vœu qui en est la sanction logique, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer les vœux suivants :

Le Congrès d'hygiène scolaire et de pédagogie réuni à la Faculté de médecine de Paris, émet les vœux suivants :

Attendu que la malpropreté corporelle est la cause de nombreuses maladies et de la mauvaise odeur des classes, émet le vœu : que des bains mensuels soient donnés gratuitement aux élèves, mettant ainsi en pratique les notions d'hygiène qui leur ont été apprises :

Attendu que des bains créés dans les écoles et spécialement pour les élèves, présentent des inconvénients, qu'ils ne répondent pas au besoin d'hygiène publique si nécessaire à toute la population, émet le vœu : que l'Etat et les municipalités aident à l'édification d'établissements de bains créés en dehors des établissements d'instruction et qui, étant publics, permettront aux enfants, à leur sortie de l'école, de continuer à pratiquer les habitudes d'hygiène qu'ils y auront contractées.

Les progrès d'hygiène réalisés au Lycée de jeunes filles de Lyon.

Par Mme DESPARMET-RUELLO.

Les bâtiments nouveaux dans lesquels le Lycée de jeunes filles de Lyon a pu être installé dès le mois d'octobre 1902 et que M. le Ministre de l'Instruction publique a inaugurés le 16 novembre 1902, sont, d'une manière générale, bien compris au point de vue de l'hygiène.

Ils se composent d'un corps de bâtiment principal situé au Nord, place Edgard-Quinet, et de deux ailes latérales : l'une Est, donnant sur la rue de Vendôme ; l'autre Ouest, donnant sur l'Avenue de Saxe. La salle des Fêtes formant le côté Sud sur la rue Vauban est beaucoup moins élevée (15 mètres environ) que le reste de l'édifice.

A tous les étages, les salles de classe ouvrent sur une galerie d'une largeur de $2^m,50$ et même $3^m,50$ le long du bâtiment principal. Cette galerie sur sol en mosaïque, éclairée et aérée par d'énormes baies très rapprochées les unes des autres, est chauffée comme les classes par les appareils d'un calorifère à vapeur (moyenne pression).

C'est dans ces galeries que les élèves de l'enseignement secondaire se promènent entre les leçons tandis qu'on aère les salles.

Eclairage naturel et ventilation. — Les salles de classe sont éclairées par d'immenses baies en verre martelé dit cathédrale. Suivant les dimensions des salles les baies sont au nombre de deux ou trois sur la rue (éclairage direct) ; une ou deux sur la galerie, plus une porte d'ailleurs fort mal placée, il faut le reconnaître.

Les élèves qui arrivent la classe commencée devraient pouvoir entrer tout doucement par le fond de la classe tandis que la porte est à côté de l'estrade du professeur.

Les salles jouissent donc d'un éclairage bi-latéral. Elles ont

5 ou 6 mètres de haut, 7 au 2e étage. Elles sont continuellement ventilées à l'aide de vitres perforées placées tout en haut des baies et qui laissent échapper l'air vicié de la salle, tandis que l'air froid extérieur ne peut entrer. Peut-être faut-il faire quelque réserve pour les salles exposées au Nord, lorsque souffle la bise. Mais alors des vasistas mobiles permettent de recouvrir à volonté les vitres perforées.

Toutes les boiseries sont en chêne d'Autriche massif de teinte claire et seulement ciré. Les murs sont peints à l'huile, par conséquent lavables et accessibles à la désinfection. Les angles des salles sont arrondis, comme les angles sortants de toutes les galeries.

La couleur des tables de classe a été très heureusement choisie pour la vue : les murs sont d'un gris légèrement teinté de vert : rien de plus doux à l'œil.

Les murs des galeries peints d'un ton vieux rose avec bandeau plus foncé donnent à l'établissement un aspect très gai. L'ensemble des boiseries et des peintures font aux jeunes élèves du Lycée un délicieux cadre.

Chauffage. — Les salles sont bien chauffées à l'aide d'un ou deux appareils suivant leurs dimensions. Au rez-de-chaussée toutes les salles sont pourvues de persiennes de fer qui permettent de préserver les élèves de l'ardeur des rayons du soleil levant ou couchant.

Aux autres étages, ce sont des stores de toile, placés à l'intérieur, qui empêchent les rayons du soleil de darder sur les bureaux et la tête des élèves. Les baies des galeries sont aussi pourvues de stores intérieurs sans lesquels elles eussent été beaucoup trop ensoleillées pour qu'il fût possible d'y faire séjourner des élèves.

Éclairage artificiel. — L'établissement est éclairé à la lumière électrique. Pour l'installation des appareils, la directrice a obtenu la nomination d'une commission d'oculistes, de professeurs et d'électriciens qui, après une série d'expériences a fait disposer les lampes de telle manière que chaque rangée de pupi-

tres reçoit de gauche l'éclairage artificiel comme la lumière du jour. Des appliques sont apposées au mur de gauche.

Les lampes ont été placées à 3 mètres environ du sol. Elles sont dépolies afin que l'incandescence du fil ne fatigue pas les yeux du professeur qui, élevé sur une estrade, a toutes les lampes de la salle devant lui. Ces lampes sont munies d'abat-jour en opaline qui laissent passer la lumière et réalisent une sorte de lumière diffuse dans la salle. Les abat-jour de tôle bronzée dessus, émaillée blanc en dessous produisaient dans les salles des effets d'ombre et de lumière très désagréables à la vue. Quand on entre dans une salle où les élèves travaillent, on les voit toutes comme en plein jour enveloppées d'une lumière très douce.

Le nombre des lampes (de 16 bougies) a été fixé par la commission spéciale. Il y en a huit dans les salles de 30 élèves, 10, 12 ou 14 dans les salles qui peuvent contenir 35, 40 ou 48 élèves.

Parquets. — Nous avons fait cirer nous-même à la cire copfine les parquets des classes qui avaient été seulement passés à l'huile de lin par l'architecte.

Water-closets. — Les water-closets sont situés dans des pavillons isolés aux angles de la cour au-dessous des réservoirs d'eau. Les cuvettes en grès émaillés sont pourvues de sièges de bois mobiles. Une chasse d'eau de 10 litres les nettoie. Des chasses automatiques les balaient aussi trois fois par jour ou davantage suivant les nécessités. Les parois des cabinets sont en marbre poli et peuvent très facilement être lavées et désinfectées. Chaque cabinet est muni de son rouleau de papier hygiénique.

Dans tous les pavillons des water-closets il y a des lavabos en pierre polie et près du réfectoire, des vestiaires, du dessin, de la chimie, des lavabos de grès émaillé.

Cour et salle de récréations. — La cour a une excellente aération. Le corps principal du bâtiment la préserve du vent du Nord.

La salle des Fêtes qui lui fait vis-à-vis plus loin (15 mètres environ) laisse passer le vent du Sud. Les enfants, peuvent donc jouer dans cette cour les jours de beau temps sans avoir à redouter les mauvais courants d'air.

La cour, plantée d'érables donnant encore peu d'ombrage, est sablée. Le sable est dangereux pour les chutes, il entre dans les plaies. Les enfants qui tombent sont envoyés à l'infirmerie où l'on procède à des lavages à l'eau bouillie et boriquée.

Les jours de mauvais temps, les élèves jouent dans la salle des fêtes parquetée sur bitume. La température malgré les six forts appareils de calorifère ne s'y élève guère à plus de 12° : les enfants peuvent y prendre leurs ébats sans être exposés à transpirer et ensuite à se refroidir en sortant.

Eau. — Toute l'eau consommée dans le Lycée passe par les réservoirs : elle est donc prise sur la colonne descendante, par conséquent très chaude en été.

Une opinion commence à percer en ce moment dans le monde médical lyonnais, c'est que l'eau des réservoirs bien abrités ne contient pas plus de microbes que l'eau des conduites de la ville. Toutefois nous demandons deux postes d'eau placés dans la cour, eau prise sur la colonne montante et, par conséquent plus agréable à boire en été.

Dispositions des locaux. — C'est au levant, sur la rue de Vendôme où passent peu de voitures que la Directrice a placé les classes. Les élèves entendent très bien les professeurs.

Les études sont au couchant sur l'avenue de Saxe. Le bruit des tramways gêne moins les élèves qui font des devoirs, que celles qui écoutent des leçons.

Les classes primaires sont toutes au rez-de-chaussée, de plein-pied avec la cour où les enfants jeunes vont jouer après trois quarts d'heure de travail, avec la salle des Fêtes où ils vont aux leçons de gymnastique ou en récréation les jours de mauvais temps.

Jamais les enfants jeunes n'ont à monter les escaliers.

La quatrième année primaire et toutes les années secondaires sont au 1er étage.

Les élèves des classes secondaires ne descendent pas dans la cour, mais se promènent dans les galeries pendant les petites récréations de cinq ou dix minutes données entre les classes.

Nous avons surtout cherché à éviter la fatigue des montées et des descentes consécutives aux maîtresses répétitrices.

Elles ont à conduire les élèves des classes secondaires du 1er au 2e étage pour tous les cours spéciaux : Physique, Sciences naturelles, Histoire, Couture, Dessin, etc.

Mobilier scolaire. — Le mobilier scolaire, malgré toutes les réclamations de la Directrice est resté très défectueux.

On aurait dû avoir des tables-pupitres avec chaises pouvant s'adapter à la taille comme à la vue des élèves. Malheureusement les cahiers des charges avaient été dressés avant que la Directrice eût été appelée à donner son avis ; les adjudicataires avaient pris connaissance des conditions imposées : les règlements de l'adjudication l'ont emporté sur les raisons développées par la Directrice dans ses rapports.

La seule concession que l'adjudicataire ait bien voulu faire, c'est de laisser mobile la tablette inclinée du pupitre : on peut l'élever plus ou moins suivant la taille et la vue des élèves, à l'aide d'écrous qui ont été placés à l'intérieur du pupitre et devront être placés en dehors. La manœuvre en sera toujours difficile. C'est une heure de classe qu'il faut perdre au moins pour placer très horizontalement les tablettes à la hauteur qui convient. Les crémaillères Manchain sont bien supérieures.

Nous n'avons pas fixé les bancs au sol de manière à pouvoir les changer et les mettre en rapport avec la taille des élèves.

Mais ces pupitres fer et bois de la maison Falcot ne sont pas seulement défectueux au point de vue de l'adaptation à la taille des élèves, ils sont fort incommodes au point de vue du nettoyage.

Il faut faire passer de petits balais spéciaux autour de leurs pieds en fer courbé ; l'époussetage en est aussi difficile.

Enfin les jeunes enfants courent le risque d'accrocher leurs petits pieds derrière ces fers courbés qui rejoignent les fers des bancs, et de se faire grand mal en tombant sur une saillie métallique de mince épaisseur.

Et cependant ces pupitres sont adoptés dans beaucoup de nou-

veaux établissements de la région. La semaine dernière, je visitais la belle École industrielle de Vienne. Le Directeur qui est un excellent pédagogue et un homme d'expérience me dit en ouvrant une salle de classes : vous allez voir un mobilier scolaire des plus perfectionnés. Je reconnus hélas ! notre mobilier Falcot dont je suis loin d'être si enthousiaste.

L'agent de la maison Falcot était parvenu à persuader à un Directeur d'école que c'était là un mobiler modèle et répondant aux desiderata des hygiénistes. Il n'offrait même pas l'avantage de la tablette mobile que nous avons obtenue.

Le mobilier *des études* vaut mieux : ce sont des pupitres à une place avec petite armoire attenante pour les livres et les cahiers. Nous en avons de diverses dimensions pour les grandes, les moyennes, les petites et les très petites tailles, avec chaises de hauteurs variables toujours faciles à proportionner.

Au *réfectoire*, bien que les bancs eussent déjà été livrés, j'ai pu obtenir des chaises, les bancs ne pouvant convenir à la fois à la taille des grandes élèves et des petites que volontiers nous plaçons entre deux grandes.

Le mobilier du dessin et très défectueux. M. le Directeur de l'enseignement secondaire l'a déclaré bon à brûler quoique tout neuf.

Il se compose de hauts tabourets de bois dur sans dossier, ce qui est très fatigant pour les élèves qui dessinent généralement deux heures durant. Les chevalets sont en fer avec des appuis-pieds qu'on peut hausser ou descendre. Ce n'est pas à mon avis un mobilier de jeunes filles.

Soubassements. — Les soubassements des murs tout autour des classes et tout le long des galeries sont en ciment beaucoup trop grossier : la poussière et les microbes se logeront dans les trous.

Stores. — Les stores de toile placés à l'intérieur des baies des classes ou des galeries préservent très heureusement les fenêtres du soleil, mais non de la chaleur lumineuse de ses rayons qui traverse les vitres et n'en peut sortir étant devenue obscure. On

étouffe le matin dans les classes, l'après-midi dans les études où se trouvent ces stores.

Les élèves des classes primaires sont très bien dans les salles du rez-de-chaussée dont les baies sont pourvues de persiennes de fer. On les ferme toute la matinée en ouvrant les baies qui donnent sur le corridor.

Les baies cintrées du 1er et du 2e étage n'ont malheureusement pas été faites pour recevoir des persiennes ou des abat-jour.

Dans les salles exposées au Nord, l'architecte a fait l'économie des stores, les rayons du soleil ne devant pas entrer par les baies.

L'architecte ne s'est pas rendu compte que sur une large place comme la place Edgard-Quinet où aboutissent des rues diversement cintrées, le sol ensoleillé renvoyant une multitude de rayons dans toutes les directions produirait à travers les baies des phénomènes de réverbération pénibles à supporter pour le professeur qui est élevé sur une estrade et pour les inspecteurs qui ne prendraient pas la précaution de tourner le dos au jour.

Des stores intérieurs eussent dans ces salles au Nord servi à deux fins : d'abord diminué la fatigue de la vue, puis atténué la résonnance désagréable de ces salles.

Cette résonnance est en elle-même une fatigue pour le cerveau : elle oblige à un effort d'attention beaucoup plus grand les professeurs et les élèves qui ont besoin d'entendre mutuellement toutes leurs paroles.

Ce que j'ai cherché en présentant ce rapport au Congrès d'hygiène scolaire, c'est à faire ressortir les progrès hygiéniques que les architectes se préoccupent aujourd'hui de réaliser dans la construction des lycées; et d'autre part, à montrer les difficultés administratives auquelles se heurtent les chefs d'établissement qui réclament un mobilier scolaire répondant aux exigences du développement normal des élèves qui leur sont confiées.

Une circulaire récente, émanant du Directeur de l'enseignement secondaire, nous a appris que désormais aucun objet de mobilier scolaire servant aux élèves, ne pourra être adopté sans que le dessin en ait été, au préalable, envoyé au Ministère. Nous applaudissons à cette mesure.

Organisation du travail. — Nous tenons aussi en terminant, à dire que, dans l'organisation du travail (horaire), nous nous sommes efforcés, autant que le personnel dont nous disposons le permettait, de placer le matin les cours importants et qui nécessitent un grand effort d'attention. Ainsi nous répondons aux désirata de l'hygiène scolaire et donnons satisfaction à un certain nombre des familles désireuses de garder leurs filles l'après-midi et de leur faire faire des promenades.

Nécessité d'un enseignement de la pédagogie

Par M. G. DUMESNIL

Professeur de philosophie à l'Université de Grenoble, chargé d'un cours de science de l'éducation à la Faculté des lettres.

Mesdames, Messieurs,

En me trouvant parmi des médecins, je me retrouve dans une famille qui est la mienne. Permettez-moi d'évoquer la mémoire du Dr Edouard Dumesnil, mon père, interne des hôpitaux de Paris, élève des Martin Solon, des Lisfranc, créateur d'un asile que le Congrès international de médecine mentale de 1879 allait visiter comme le type enfin réalisé d'un établissement propre à soulager la misère des pauvres insensés, inspecteur général du service des aliénés et du service sanitaire des prisons de France, président de la Société médico-psychologique de Paris. Il fut un des membres de cette grande lignée de médecins qui commence à Pinel, qui s'est continuée par les Parchape, les Ferus, les Foville, les Morel, les Baillarger (j'en oublie ou j'en passe) et qui, pour l'honneur de notre pays, compte encore parmi vous d'illustres représentants.

Ce souvenir personnel, que vous m'avez pardonné, ne m'éloigne nullement de mon sujet, la préparation pédagogique des professeurs. Il n'en est pas un parmi vous qui ne se fasse gloire d'avoir suivi, avant de pratiquer son art, les leçons de quelque

PATENT OFFICE LIBRARY

maître qu'il a vu assidu au lit des malades et de qui il a tenu la science, appris les secrets, reçu la méthode. Dans le métier de professeur, on a pu jusqu'ici ignorer les principes, on est entré en fonctions avec l'amas confus de ses impressions d'écolier et on a pu continuer d'enseigner jusqu'à sa retraite, sans se soucier de ce qu'aucun maître avait jamais pensé sur le problème de l'enseignement.

Je crois qu'il n'est plus personne qui soutienne que cela est un bien. C'est une cause que nous avons gagnée. J'aurais honte de la plaider de nouveau devant vous, qui êtes convaincus. J'aimerais mieux dissiper quelques scrupules honorables que suscite l'idée de ces études pédagogiques préparatoires à l'enseignement. Ces études généralisées (et elles vont l'être de jour en jour), allons-nous avoir des professeurs tous pareils, coulés dans le même moule, asservis à une même discipline d'esprit, des machines ? Tant s'en faut, si mes prévisions sont justes. C'est l'ignorance qui est uniforme et la science diverse. Rollin remarque déjà que le défaut de réflexion en matière d'enseignement produit d'immuables erreurs qui passent de main en main, une routine dont on est esclave même sans qu'on s'en doute, loin de chercher les moyens d'en sortir. Or, la routine a des lois mécaniques, l'art averti est souple comme la vie. Nul de vous ne se sent l'esprit enchaîné, parce qu'il a appris de quelques autres à guérir. Tout au contraire, c'est sur ce fond de doctrine que s'est développé votre talent propre, votre génie d'application ou d'invention. La science est le moyen de la liberté. Quand nos professeurs l'auront acquise, ils seront en meilleur état pour faire des efforts originaux, ils se mouvront avec une autorité plus aisée et plus féconde à l'intérieur de leurs maisons, ils feront entendre leurs avis avec plus d'efficacité au dehors, ils seront plus libres.

Les élèves le seront aussi. Il faudra bien, messieurs les médecins, que vous nous obteniez cette chose raisonnable : que le nombre d'heures de travail des élèves soit strictement égal au nombre d'heures que les élèves peuvent travailler. Le bon sens, à défaut de la pédagogie, nous inculquerait cette idée. Et pour-

tant, nous autres pédagogues, nous ne réussirions pas à la faire prévaloir, elle est trop simple, trop incontestable. Vous, vous le pouvez, parce qu'on a peur de vous. On craint le pédagogue, mais on n'en a pas peur: Le monde ne craint pas le médecin, mais il a peur du médecin, parce qu'il a peur de la maladie, dont il voit l'ombre redoutée près du médecin. Vous gagnerez donc ce point. Et il restera sur vingt-quatre heures nombre d'heures que les programmes ne pourront plus bourrer. Que ferons-nous des élèves pendant ce temps-là ? Rien. Et que feront les élèves de ces quelques heures ? Ce qu'ils voudront. N'est-ce pas une chose étrange et, à y regarder de près, abominable, que l'emploi du temps règle plus de cent cinquante heures par semaine, sans autre liberté que quelques heures fixes à passer en troupe dans des cours closes? N'est-ce pas bizarre que dans des établissements d'instruction, il n'y ait pas une bibliothèque de lecture où l'adolescent puisse parfois donner carrière à ses goûts ? Chacun n'arrive-t-il pas dans nos établissements avec des aptitudes propres qu'il tient de la nature ? Est-il donc tout à fait impossible de transporter dans la vie de nos maisons d'éducation quelque chose de cette liberté un peu élastique que comporte la vie de famille ? Pourquoi celui qui est né avec le goût de peindre, de modeler, n'en aurait-il jamais le loisir ? C'est hier qu'il n'était pas encore question, cent quarante ans après l'*Emile* de Rousseau, de ménager à nos enfants le pouvoir de faire œuvre de leurs mains devant un établi, avec les matières usuelles ? Je voudrais que l'enfant eût même le droit de rêver, de muser. De cette songerie, en apparence fainéante, qui sait si ne sortira pas un jour l'action neuve et éclatante qu'acclamera le monde ? Quand tous nos maîtres seront éclairés des lumières de la pédagogie, ce ne sera pas le moindre bienfait qu'elle répandra devant elle que de rendre bientôt nos enfants, tranchons le mot : moins malheureux, eux aussi plus libres.

Et je veux vous confier un rêve dont je ne me suis pas défait, que je n'ai pas renié depuis les temps si lointains où je souffrais d'un régime qui m'était dur. Puisqu'il s'agit d'un rêve, laissez-moi m'aider d'un poète. « Vers 1813 », un homme venait trouver

Mme Hugo et lui représentait qu'il était à propos d'enfermer Hugo dans un collège. Mme Hugo habitait alors, rue des Feuillantines, une vieille maison avec un vieux jardin.

Le jardin était grand, profond, mystérieux. C'est à lui que la mère incertaine alla demander conseil.

Dans son parc, où jouaient le rayon et la brise,
Elle errait, toujours triste et toujours indécise,
Questionnant tout bas l'eau, le ciel, la forêt,
Écoutant au hasard les voix qu'elle entendrait.
C'est dans ces moments-là que le jardin paisible,
La broussaille où remue un insecte invisible,
Le scarabée ami des feuilles, le lézard
Courant au clair de lune au fond du vieux puisard...
La statue où sans bruit se meut l'ombre des branches,
Les pâles liserons, les pâquerettes blanches,
Les cent fleurs du buisson, de l'arbre, du roseau
Qui rendent en parfums ses chansons à l'oiseau...
Et le ciel scintillant derrière les ramées,
Et les toits répandant de charmantes fumées,
C'est dans ces moments-là comme je vous le dis,
Que tout ce beau jardin, radieux paradis,
Tous ces vieux murs croulants, toutes ces jeunes roses,
Tous ces objets pensifs, toutes ces douces choses,
Parlèrent à ma mère avec l'onde et le vent,
Et lui dirent tout bas : « Laisse-nous cet enfant !
Laisse-nous cet enfant, pauvre mère troublée !
Cette prunelle ardente, ingénue, étoilée,
Cette tête au front pur qu'aucun deuil ne voila,
Cette âme neuve encor, mère, laisse-nous-la ! »

Voilà mon rêve : j'ai rêvé qu'à la diffusion de la science pédagogique notre internat, dont se passent si avantageusement les nations voisines, ne résisterait pas, qu'un jour viendrait où il aurait vécu. Je sais bien que je ne verrai pas ce jour-là, je mourrai sans que nous ayons mis le pied sur cette Terre promise.

Mais je la vois et je l'appelle. N'oublions pas que cette Terre promise, nous l'avons déjà traversée. Ce qui nous semble si difficile, sinon impossible, nos pères l'avaient fait et la Révolution

avait effacé l'internat du sol de la France. Et je m'inquiète si je n'ai pas tort et si je ne manque pas de courage en parlant de rêve, quand je lis dans le *Traité de pédagogie*, de Kant : « Il ne faut pas regarder une idée comme chimérique et la donner pour un beau rêve parce que des obstacles en arrêtent la réalisation. »

Le même auteur dit un peu plus loin : « On se figure ordinairement qu'il n'est pas nécessaire de faire des expériences en matière d'éducation, et que l'on peut juger par la raison seule si une chose sera bonne ou non. Mais on se trompe beaucoup en cela, et l'expérience enseigne que nos tentatives ont souvent amené des effets tout opposés à ceux que l'on attendait... l'expérience (est) nécessaire... (il faut des écoles où les maîtres aient) la liberté de travailler d'après leurs propres méthodes et leurs propres plans. »

Ainsi la pédagogie ne doit pas avoir seulement pour effet plus de liberté du professeur, plus de liberté de l'enfant ; d'après le profond maître que je cite, elle-même veut la liberté, elle a la liberté pour condition. C'est un point commun entre l'art médical et l'art pédagogique, que tous deux ne puissent progresser sans recourir à la libre méthode expérimentale, où triomphe l'ingéniosité individuelle et la nouveauté de l'esprit.

Des congrès comme le nôtre, dont l'initiative vient d'hommes tout imbus des principes de la science physique et psychologique, me paraissent éminemment propres à faire entendre à notre pédagogie qui s'éveille les voix à la fois séductrices et impérieuses de l'expérience et de la raison.

Projet de vœu

Que des moyens, comportant la sanction d'examens théoriques et pratiques, soient mis à la disposition des futurs membres de l'enseignement secondaire pour se préparer à leur mission par des études pédagogiques.

La mère française.

Résumé de la communication

de Madame Augusta MOLL WEISS

Fondatrice de « l'École des Mères » de Bordeaux.

Avant de s'appeler la « Ligue des médecins et des familles », notre Ligue, ainsi que vous l'a dit M. le Dr Mathieu, s'appelait la « Ligue des médecins et des *pères* de famille », et je me souviens, le jour où je lui envoyais mon adhésion, d'avoir mis comme suscription : « Ligue des médecins et des *mères* de famille. » En effet, dans la campagne que mène notre Ligue, c'est bien plutôt le concours des mères que celui des pères qu'il faut souhaiter, car, ainsi que beaucoup d'entre vous ont pu le constater, le père français s'occupe en général peu de son enfant; il laisse ce soin à la mère. Or, il est de mode aujourd'hui d'accuser la mère française de tout ce qui fait notre infériorité sous certains rapports.

Il m'a semblé intéressant de dépouiller l'acte d'accusation dressé contre elle et de voir qui d'elle, de l'homme, de la société ou des circonstances était le vrai coupable.

Acte d'accusation : 1° La mère française aime trop son fils;

2° La mère française aime mal ses fils;

3° La mère française est l'obstacle le plus sérieux aux réformes éducatives, au progrès.

Elle aime trop. — Avant d'être mère, elle a été épouse. Qu'elle ait épousé son mari par amour ou par convenance, il arrive presque toujours qu'elle finit par l'aimer. Au premier, parfois seulement au second enfant, il arrive le plus souvent aussi, pour des raisons diverses, que le mari se détache d'elle; si bien qu'après avoir éveillé en elle des besoins d'affection, d'intimité, il la laisse en face de deux alternatives : aimer un autre homme ou aimer deux fois l'enfant. C'est au second parti que se résignent les femmes honnêtes ou simplement soumises aux convenances sociales, et leur affection maternelle devient une affection

passionnée qui excuse tout, qui pardonne tout, qui transforme l'éducatrice calme et vigilante en une pauvre créature affolée. Quel est, dans ces conditions, le vrai coupable? Celle qui aime trop ou celui qui n'a pas su aimer ?

On m'objectera qu'il est des maris aimants et fidèles et que leurs femmes n'en élèvent pas mieux leurs enfants, la raison n'en est pas alors en ce qu'elles les aiment trop, mais en ce qu'elles les aiment mal.

D'autres citeront l'Anglaise comme modèle, sans réfléchir à la différence qu'établissent entre elle et la Française la race et le milieu. L'Anglaise, comme tous les Anglo-Saxons, commence par s'aimer d'abord, l'enfant ne vient qu'en seconde ligne; et la manière dont le jeune Anglais aime sa mère prouve mieux que de longs discours la vérité de cette affirmation : si jusqu'à la vieillesse, jusqu'à la mort, le Français en appelle à sa mère, se réfugie dans son affection profonde et certaine, nous ne constatons que rarement de semblables tendances chez l'Anglais.

Quant à l'Allemande, elle est mère avant d'être épouse, dans les nurserys bien peuplées, elle a manipulé l'enfant, elle le connaît avec tous ses défauts, et alors que la jeune Française serait tentée d'écrire son nom avec une lettre majuscule, elle voit déjà en lui un petit homme.

Elle aime mal l'enfant. — S'il est un art difficile entre tous, supérieur à tous, c'est celui qui consiste à faire de l'enfant un homme, une femme ! Il faut, dans l'être à peine ébauché, distinguer les semences que des soins attentifs feront germer de celles qu'il ne faudra pas laisser grandir; il faut en même temps qu'on lui fera un cerveau ne pas oublier que ce cerveau dépend de la robustesse de son organisme physique ; il faut ne pas oublier non plus que cet enfant doit vivre en société et qu'il est nécessaire par conséquent de développer en lui des qualités qui lui permettront de penser dans la lutte pour la vie à ceux qui luttent à côté de lui et qui sont ses semblables. Et cette éducation si délicate, si compliquée, c'est une femme de vingt ans inexpérimentée, *sans aucune notion de l'enfant*, qui doit la mener à bien !

Quand il s'agit de construire des théâtres ou des églises, on s'adresse à des hommes ayant étudié durant de longues années les sciences qui se rapportent à l'architecture; quand il s'agit d'élever l'édifice humain, si harmonieux et si majestueux dans son ensemble bien équilibré, c'est aux mains d'une enfant ignorante qu'on le livre !

Cette enfant a cependant à sa disposition un levier d'une puissance merveilleuse, son amour maternel; mais le plus souvent il ne sert de rien parce qu'il manque de point d'appui : le point d'appui des mères c'est leur connaissance des besoins physiques et intellectuels de l'enfant.

C'est pourquoi il faut créer partout des « Ecoles de mères », dans lesquelles on enseignera aux jeunes filles tout ce qui a rapport à l'enfant, à l'hygiène et à l'économie domestique. Et pour que ces « Écoles de mères » puissent fonctionner de manière sérieuse, il faut, avant tout, former des femmes capables de les diriger par un enseignement spécial dans une « École normale de mères » (1).

Mais il ne suffit pas que les mères sachent, il faut encore leur donner la possibilité d'appliquer leur savoir. Dans la séance d'ouverture, M. le professeur Griesbach s'est élevé contre l' « école-asile ». Il demande que les enfants se groupent plus souvent autour du foyer, vivent davantage dans la famille. Le Foyer ! la Famille ? Est-ce bien à nos enfants du peuple que pensait le savant allemand ?

N'est-ce pas plutôt aux enfants de l'enseignement secondaire ? Oui, certes, l'école-asile est détestable sous tous les rapports, mais tant que l'écolier trouvera le misérable foyer sans père, sans mère, les nécessités de la vie les obligeant l'un et l'autre à travailler au loin, et qu'il se verra ainsi naturellement entraîné à vivre dans la rue s'il ne vit pas à l'école, il faut encore préférer

(1) J'ai déjà demandé la création d'une *École normale de mères* lors du « Congrès d'Assistance et de Bienfaisance publiques ». Je crois que c'est là une œuvre philanthropique de *fond*, et qu'on peut, en allant au peuple, en l'*éduquant*, beaucoup plus qu'on ne croit pour l'avenir de l'enfant : mon « École des mères » m'en a fourni la preuve.

celle-ci. Avant donc de la démolir, trouvons quelque chose qui la remplace, ou faisons mieux, trouvons le moyen de garder les mères près des foyers.

La mère est presque toujours l'obstacle le plus sérieux aux réformes éducatives. — Veut-on entraîner ses fils aux sports, elle s'y oppose ; veut-on les tonifier par un exercice bien compris et des bains salutaires, elle élève son veto ; veut-on la séparer quelque temps de son enfant pour les besoins de l'éducation intellectuelle de celui-ci, elle pleure et se lamente. Pour elle le salut physique, intellectuel et moral de son fils ne peut être qu'auprès d'elle.

Ici encore, la mère française est-elle la seule coupable ? Quelques exemples vont nous édifier mieux que ne le feraient de longs discours. C'est dans une station balnéaire, au mois d'août. Par le train de plaisir, un groupe de gymnastes, garçons de 12 à 20 ans a débarqué. A l'auberge, le repas préparé pour les jeunes gens se compose d'une soupe à l'eau, de bouilli et de salade, plus d'un litre de vin par deux élèves, et *l'on a le droit d'en redemander !* Une pluie ininterrompue empêche toute promenade; pas un refuge autre que le cabaret hospitalier n'étant disposé pour recevoir les jeunes excursionnistes, il arrive que le soir quelques-uns d'entre eux sont rapportés *ivre-morts* dans leurs compartiments !

Dans une grande ville de l'Ouest, on a obtenu, résultat admirable et à imiter, que tous les huit jours les enfants des écoles soient conduits aux bains-douches par leurs maîtres. Mais souvent la leçon préliminaire fait défaut ou est mal comprise; aussi en est-il qui finissent par l'ablution chaude pendant que leurs camarades finissent par l'ablution froide, et, l'autre jour, un maître s'apercevait-il au départ que l'un de ses élèves avait pris sa douche en gardant son gilet de flanelle !

Si les mères ne sont pas toujours enthousiastes des innovations, il faut bien reconnaître que quelques circonstances atténuantes plaident en leur faveur, en première ligne desquelles nous pouvons citer l'application trop rapide de certaines réformes encore mal établies ou adoptées avec incohérence,

Conclusions. La mère française n'est pas la seule coupable. Si elle aime trop son fils, c'est parce qu'elle a besoin d'aimer et qu'elle cherche auprès de lui une compensation à l'amour qui lui manque ; si elle l'aime mal, c'est que nul ne lui a appris a le bien aimer, ou encore qu'elle n'a, la malheureuse, ni les moyens *ni le temps* de s'en occuper comme il faudrait. Si elle craint enfin de se séparer de son enfant, c'est que l'expérience ne lui à pas démontré jusqu'à présent qu'il ait eu beaucoup à gagner à la séparation.

Il faut, pour remédier à cet état de choses, éduquer les femmes en ce qui concerne l'enfant, apprendre à nos fils à endosser courageusement les responsabilités qu'ils encourrent, et leur apprendrent aussi à considérer comme la première des ivresses celle que l'on éprouve à bien remplir son devoir. Enfin, tranquilliser les mères, aller sûrement plutôt que vite. Les réformes éducatives doivent procéder par évolution lente plutôt que par révolution. Il faut tout prévoir : l'absence de soleil, la bêtise des enfants, les craintes maternelles. Il faut que les réformes paraissent vécues avant d'être appliquées, tant l'amour de l'enfant nous aura rendus clairvoyants.

Et il arrivera ainsi que la mère française sera l'alliée la plus sérieuse dans la lutte contre les routines, dans l'émancipation partielle de l'enfant, que sa passion déviée et son ignorance lui font trop couver aujourd'hui. Elle ne sera plus alors seulement l'incarnation des dévouements sublimes et de l'abnégation sans limites : elle deviendra la mère modèle, celle qui sait voir dans l'enfant sorti d'elle, l'homme *dont la force* et l'intelligence doivent contribuer à la puissance et à la grandeur de la nation.

Une observation au sujet de l'hygiène scolaire.

Par Madame Augusta MOLL WEISS.

Du vêtement des écoliers. — Tout le monde se préoccupe, dans ce Congrès d'hygiène, des livres scolaires, des porte-plumes, de

l'air, comme véhicules de contamination, personne n'a parlé du vêtement de l'enfant, et cependant je le crois, surtout dans la classe pauvre, très intéressant à étudier sous ce rapport et sous d'autres encore.

Quel est le vêtement de l'écolier de nos classes primaires? C'est le tablier noir. Dans certaines villes, à la rentrée, on en distribue même un assez grand nombre; Bordeaux en donne 2,500, Paris en donne davantage. Or, ce tablier, qui ne nous frappe plus parce qu'il est en quelque sorte devenu la livrée de l'enfant qui va à l'école, n'a dû son succès qu'à une interprétation fausse du mot propreté. Les hygiénistes appellent du qualificatif « propre » tout objet qui n'est souillé d'aucune tache, tandis que les chirurgiens et les médecins désignent par le mot « propre » des objets aseptiques, et que le peuple appelle « propre » tout objet qui *ne paraît pas* sale. Une étoffe noire paraissant moins vite salie qu'une étoffe blanche, on lui a donné la préférence.

Cependant est-il rien de plus triste que ces enfants vêtus de deuil dès l'âge le plus tendre? Dans mes cours d'économie domestique, j'ai demandé aux fillettes de mettre des tabliers bleus, blancs ou roses, et l'aspect général de la classe n'était plus le même : elle gagnait en netteté, en propreté, elle était comme éclairée au reflet de ces gais tissus. Il faut avoir vu de près les enfants du peuple pour se rendre bien compte de tout ce qui peut souiller leurs tabliers noirs mis dès le lever, enlevés au coucher seulement. Pour réagir dans la mesure de mes forces contre cet usage, j'ai conseillé aux élèves de mon école de changer le tablier de classe contre un vieux tablier (celui de l'année précédente, par exemple) lorsqu'elles rentrent à la maison et deviennent les aides de leurs mères dans la préparation du repas, et d'appliquer le même système à leurs jeunes frères. Mais ce n'est là qu'une demi-mesure; il me semble absolument nécessaire de remplacer le tablier noir, difficilement lavable, par un autre tablier de tissu plus clair et supportant des blanchissages répétés.

On m'objectera sans doute que ce serait de nouveaux frais à ajouter aux dépenses si nombreuses déjà occasionnées par notre

enseignement primaire. Je crois qu'ils se réduiraient infiniment si le blanchissage et le repassage des tabliers de filles et de garçons se faisaient par les plus grandes des élèves de nos écoles. Il est vrai que, en France, il semble toujours que l'on propose une chose peu équitable lorsqu'on demande que l'activité des élèves puisse être employée à quelque chose de pratique. Je ne vois pas cependant quelle différence au point de vue de l'effort il y aurait pour les jeunes filles, durant la leçon d'économie domestique, à travailler dans un but immédiatement utilitaire ou à travailler en quelque sorte à vide, comme pour la confection des fameux poignets de chemises, bien connus de toutes les femmes de ma génération qui ont passé des examens; mais j'y vois deux avantages : celui d'éloigner de la classe une cause de viciation de l'air extrêmement importante et celui aussi d'initier les élèves dès l'école à leur rôle de ménagères actives et soigneuses.

Physiologie et pathologie de l'éducation.

par M. le Dr DINET.

Je ne veux pas abuser des précieux instants du Congrès. Je ne désire d'ailleurs que déposer sur le bureau du comité un travail que j'ai présenté récemment comme thèse devant la Faculté de médecine et intitulé : *Physiologie et pathologie de l'éducation.*

Dans ce travail, inspiré par les tendances nouvelles qui se manifestent dans la pédagogie contemporaine, j'ai touché à presque toutes les questions qui sont à l'ordre du jour de ce Congrès; mais j'y insiste surtout sur la façon peu rationnelle dont est comprise actuellement l'éducation, soit dans la famille, soit dans l'Université; j'y passe en revue les principaux systèmes pédagogiques depuis l'antiquité jusqu'à nos jours au point de vue de la part qu'ils donnent à l'hygiène du corps et de l'esprit; enfin j'essaie d'y montrer quelle précision les sciences médicales peuvent apporter aux méthodes éducatives.

C'est en faisant les recherches bibliographiques nécessitées par le sujet que je traitais, que j'ai eu la bonne fortune de découvrir une thèse présentée en 1830 par le Dr Bourjot, sous le titre d'*Essai sur la conduite que doit tenir un médecin attaché à une maison d'éducation*, et où cet auteur demandait déjà la création de cette fiche sanitaire individuelle, qui est actuellement l'un de nos principaux desiderata, et dont l'essai, partiel et incomplet, d'ailleurs, ne remonte encore qu'à une année.

Et non seulement le Dr Bourjot en réclamait la création, mais encore il indiquait avec beaucoup de détails comment elle devrait être constituée, et se montrait autrement exigeant que ne l'était ce matin M. le Dr Letulle, dans son intéressante communication. Et à ce propos, je voudrais ajouter quelques mots : ayant demandé ce matin que les professeurs puissent collaborer à l'exécution de cette fiche, ou tout au moins puissent donner au médecin des renseignements sur l'élève, M. l'inspecteur général Jules Gauthier m'a objecté que le proviseur connaissait suffisamment bien ses élèves pour pouvoir donner les indications nécessaires. Eh bien, je ne le crois pas.

Évidemment, le proviseur connaît *grosso modo* ses administrés, mais étant donné leur nombre, il ne peut les connaître assez intimement, et, en tous cas, il les connaît moins intimement que leurs professeurs avec lesquels ils sont continuellement en contact.

Il me semble que le médecin scolaire, tel que nous désirons qu'il soit, n'aura pas seulement à pratiquer des mensurations, à examiner les dents, à faire la prophylaxie de la tuberculose, il devra encore, comme l'a si bien montré le Dr Le Gendre dans son rapport, s'occuper de l'hygiène et de la thérapeutique intellectuelles et morales. Or, pour cela, il a besoin que les professeurs le renseignent exactement sur la manière d'être de l'élève, sur les troubles de l'attention et de la mémoire qu'il peut présenter, sur ses défauts, agitation, colère, mauvais caractère, paresse, etc. Le médecin a besoin aussi d'être renseigné sur la façon dont l'élève mange, dort et s'amuse. Tous ces renseignements lui sont utiles pour établir ce portrait écrit, moral aussi bien que physique, qui est la fiche individuelle, et pour pouvoir, au besoin, agir

utilement, par la parfaite connaissance, totale et complète, du sujet. Mais un autre avantage de cette collaboration serait, qu'à son tour, le médecin pourrait fournir aux professeurs d'utiles indications sur les causes physiques des troubles intellectuels observés, et sur la conduite à suivre dans ces cas particuliers.

Et c'est ce qu'avait déjà parfaitement vu le Dr Bourjot, qui, il y a plus de 70 ans, écrivait cette phrase, restée malheureusement lettre morte : « Si le médecin pouvait y puiser des connaissances utiles, *réciproquement l'instituteur en chef trouverait dans les observations médicales des raisons puissantes pour ne pas traiter indistinctement tous les élèves, soit à l'égard de la direction des études, soit des moyens moraux de perfectionnement.* »

Il me semble qu'il ne serait pas difficile de compléter la fiche médicale par les renseignements fournis par les professeurs; on aurait ainsi des documents très intéressants qui pourraient devenir une mine précieuse pour l'étude psychique et physique de l'enfance. D'ailleurs, la chose a été faite, non pas en France, mais en Allemagne. En effet, M. Bornecque, un professeur distingué, qui a beaucoup étudié sur place l'organisation pédagogique allemande, nous raconte, dans la *Revue universitaire* du 15 juillet 1903, qu'au Theresengymnasium de Munich, les professeurs, à la fin de l'année scolaire, rédigent pour chaque élève, sur une sorte de bulletin, un jugement complet et approfondi, fondé sur les observations faites pendant l'année entière. Les notes sont à la disposition du seul corps enseignant; les parents n'en ont connaissance que dans certains cas. Voici le questionnaire auxquels ils doivent répondre, et que je me permets de lire au Congrès, parce que je crois qu'il y a là une tentative intéressante :

I. *Qualités et défauts de l'enfant.*

1° L'ESPRIT.

a) Intelligence (étendue et vivacité), jugement, mémoire, don d'imitation.

b) Sentimentalité (Gemüt).

c) Fantaisie, imagination (dons d'artistes).

d) Tempéraments, conduite, manières (qualités et défauts).
e) Mauvaises habitudes.

2° LE CORPS.

a) Hérédité de l'enfant : y a-t-il des fous dans la famille ?
b) Maladies de l'enfant et leurs suites.
A quel point de croissance est-il arrivé ? Influence sur son travail.
c) Défauts et qualités physiques : myope, presbyte, dur d'oreille, bègue, parle du nez, anémique, neurasthénique, etc. — Adresse au gymnase, dans les autres sports, etc.

3° USAGE QUE FAIT L'ENFANT DE SES QUALITÉS ET DE SES DÉFAUTS.

Négligé, intermittent, dans toutes les facultés ou dans une seule. Son application vient-elle de l'amour du travail, du sentiment du devoir, de l'intérêt pour l'étude, de la crainte des punitions, de l'affection pour le maître, de l'amour-propre, de la jalousie ?
Préférences pour certains exercices.

II. *Influences qui se sont exercées ou s'exercent sur l'enfant.*

a) Rapports entre l'école et les parents de l'enfant. Son domicile est-il loin de l'école ? Ses parents.
b) Education donnée par les parents, bonne ou mauvaise ?
L'enfant est-il gâté ? Prend-il part à des fêtes ou à des bals ? Est-il durement traité (coups, etc.) ? Sent-on, dans la façon dont il est élevé, l'absence d'une direction masculine ?
c) Malheurs dans la famille (maladies ou mort des parents).

III. *Effets des punitions.*

IV. *Jugement général sur l'enfant.*

Complété au point de vue médical, il me semble que ce questionnaire serait un excellent modèle pour la constitution du

Carnet sanitaire individuel, et je crois que c'est dans cette voie qu'il faut chercher : élaboration en commun par les professeurs et le médecin d'une fiche, résultant d'un échange de vues réciproque, dans le but d'une action concurrente sur le moral et le physique de l'élève.

L'Hygiène dans l'Enseignement secondaire.

Par M. Gustave WEIL.

L'infériorité de l'hygiène dans l'enseignement secondaire par rapport à celle de l'enseignement primaire, surtout à Paris, est due à ce que l'inspection médicale, absolument indépendante dans l'enseignement primaire, n'a pas encore reçu dans les établissements d'instruction secondaire cette indépendance qui assurerait son bon fonctionnement. Le médecin du lycée, quelle que soit sa situation, est un fonctionnaire ayant dans les conseils de ces établissements plutôt voix consultative que délibérative ; son rôle est plutôt curatif que prophylactique. J'en donne pour preuve l'installation des crachoirs dans les lycées. Malgré l'intervention très active de la personnalité très élevée de leurs médecins en chef, je n'ai vu ces crachoirs s'y établir que très lentement. Il n'en existait aucun, pas plus qu'aucune défense de cracher par terre alors que depuis longtemps, dans l'enseignement primaire, et même sur la voie publique, pareille défense existait. J'ai cité au Congrès de la tuberculose de 1898 (1) les faits suivants : « Un professeur de lycée m'a dit que le pourtour de sa chaire était quelquefois entouré de tant de crachats laissés par celui qui l'avait précédé que, par mesure de propreté, il les recouvrait d'un papier. » J'ai aussi signalé le fait d'un professeur de gymnastique mort tuberculeux qui crachait dans le sable où se roulaient les élèves. Tout cela se passait dans un lycée de Paris alors qu'il

(1) Congrès pour l'étude de la tuberculose chez l'homme et les animaux, page 381, 1898.

était défendu de cracher sous peine d'exclusion dans les écoles primaires, où le règlement était strictement observé.

Si la prophylaxie vis-à-vis la tuberculose du maître est nulle, elle n'existe pas davantage à l'endroit de l'élève. Les maladies contagieuses de l'infirmerie des lycées y sont tenues absolument secrètes, et on garde quelquefois en plein lycée de vrais foyers d'incendie. C'est pourquoi j'ai l'honneur de déposer les vœux suivants (1) que je soumets à l'approbation du Congrès des médecins et des familles.

Cette organisation n'occasionnerait aucuns frais à l'administration et donnerait aux familles une sécurité dont elle a besoin à un moment où, dans les lycées de Paris, l'encombrement n'est pas sans laisser quelque inquiétude :

1° Créer pour les lycées des inspecteurs médicaux pris dans le corps des médecins. Ceux-ci surveilleraient journellement l'hygiène du lycée et auraient recours dans les cas difficiles à la délégation que lui enverrait le conseil d'hygiène des établissements d'enseignement secondaire (2) ;

2° Désencombrer les lycées trop chargés ; ou bien, en créant, comme cela existe à Vanves, des internats à la campagne, ou bien en favorisant les lycées de province trop peu peuplés ;

3° Créer pour chaque lycée un conseil de surveillance médicale effectif ; le conseil d'administration qui existe n'a pas pour mission exclusive de s'occuper des questions d'hygiène, et la commission d'hygiène des établissements d'instruction secondaire créée récemment au ministère de l'instruction publique ne fera pas plus double emploi avec la commission dont je propose la création que le conseil d'hygiène et de salubrité du département ne fait double emploi avec la commission d'hygiène de l'arrondissement.

(1) *France médicale*, 10 avril 1900, Gustave Weil : Desiderata de l'hygiène scolaire.

(2) Un arrêté récent du ministre de l'Instruction publique institue, auprès du ministère, une commission d'hygiène des établissements d'instruction secondaire. Elle doit inspecter, au moins une fois par an, les lycées du département de la Seine et procéder en outre à des inspections spéciales chaque fois que les circonstances l'exigent.

Ce conseil sera composé du personnel médical du lycée ; on le pourrait compléter par la nomination de quelques membres pris en dehors de son administration et de préférence parmi des parents d'élèves. Tout établissement d'instruction secondaire, quel qu'il soit, devrait avoir une commission semblable, que l'on pourrait désigner, pour bien en exprimer le rôle, sous le nom de « Conseil de surveillance sanitaire ».

C'est à lui que s'adresserait le recteur quand il aurait une question d'hygiène à faire trancher ; c'est aussi à lui que s'adresseraient les professeurs ou les parents d'élèves quand il y aurait une lacune d'hygiène à signaler. Il indiquerait en haut lieu, en les appuyant de l'autorité de ses membres, les corrections à apporter dans l'encombrement, l'aération et le chauffage. Il ordonnerait les désinfections et demanderait, s'il y a lieu, le licenciement de l'établissement. Le médecin ordinaire du lycée lui soumettrait le mouvement de l'infirmerie. De cette façon, aucune maladie contagieuse ne pourrait rester cachée et l'épidémie pourrait être étouffée dans l'œuf.

WELLCOME LIBRARY INSTITUTE

BRITISH MUSEUM

PATENT OFFICE LIBRARY

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos 1
Allocution (Dr Le Gendre) 3
Congrès de Nuremberg (Comité de préparation) 9
Rapport (Dr Roux) 9
Rôle du médecin scolaire (Rapport du Dr Le Gendre) 11
Inspection médicale des écoles primaires (Rapport du Dr Méry) 45
Balayage des classes à l'école primaire (Dr Jeanne) 74
Vœux relatifs aux écoles maternelles (Mme Kergomard) 80
Valeur du travail du matin et de l'après-midi (Rapport du Dr Doléris). 89
Nécessité du repos (M. G. Gory) 132
Durée du travail et du repos des écoliers, répartition des heures (Rapport de M. L. Marcheix) 139
Prochain Congrès d'hygiène scolaire et de pédagogie physiologique (Date et programme) 170
Prophylaxie de la tuberculose dans les lycées et collèges (Rapport du Dr Brocard) 171
Ligue girondine de l'éducation physique (Dr P. Tissier) 193
Table scolaire (Dr E. Rolland) 197
Hygiène-Culture (Mme Dr Macaigne-Kachperof) 200
Rôle du médecin-dentiste dans les écoles (Dr Siffre) 203
Végétations adénoïdes et audition à l'école (Dr Dubar) 207
Pression artérielle chez l'écolier (Dr A. Moutier) 215
Carnet individuel de santé (Dr M. Letulle) 218
Caravanes scolaires (Dr Cayla) 224
Avantages hygiéniques des interéchanges scolaires (Dr R. Matton) 228
Collaboration de la famille à l'école (Mme Deleu) 231
Relations entre professeurs et parents au point de vue de l'hygiène scolaire (M. Chabot) 234
Admission des parents dans les conseils d'administration de lycées et collèges (Dr Gallois) 240
Utilité des cheveux longs (Dr Madeuf) 244
Bains scolaires (M. Philippe) 247
Progrès d'hygiène réalisés au lycée de jeunes filles de Lyon (Mme Desparmet-Ruello) 253
Nécessité d'un enseignement pédagogique (M. G. Dumesnil) 260
La mère française (Mme A. Moll Weiss) 265
Observation au sujet de l'hygiène scolaire (Mme A. Moll Weiss) 269
Physiologie et pathologie de l'éducation (Dr Dinet) 271
Hygiène dans l'enseignement secondaire (M. G. Weill) 275

23.4.13.

Imp. PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. — Paris, 1er Arrt. — 144.11.1903.

a5

PATENT OFFICE
LIBRARY